

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

« C'ÉTAIT TRISTE AVANT QUE ÇA L'ARRIVE, GINETTE »

DES RÉCITS DE VIE AUX RÉCITS DE QUARTIER :
L'EXPLORATION DU DISPOSITIF PÉNAL DE L'ARRONDISSEMENT
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL

PAR

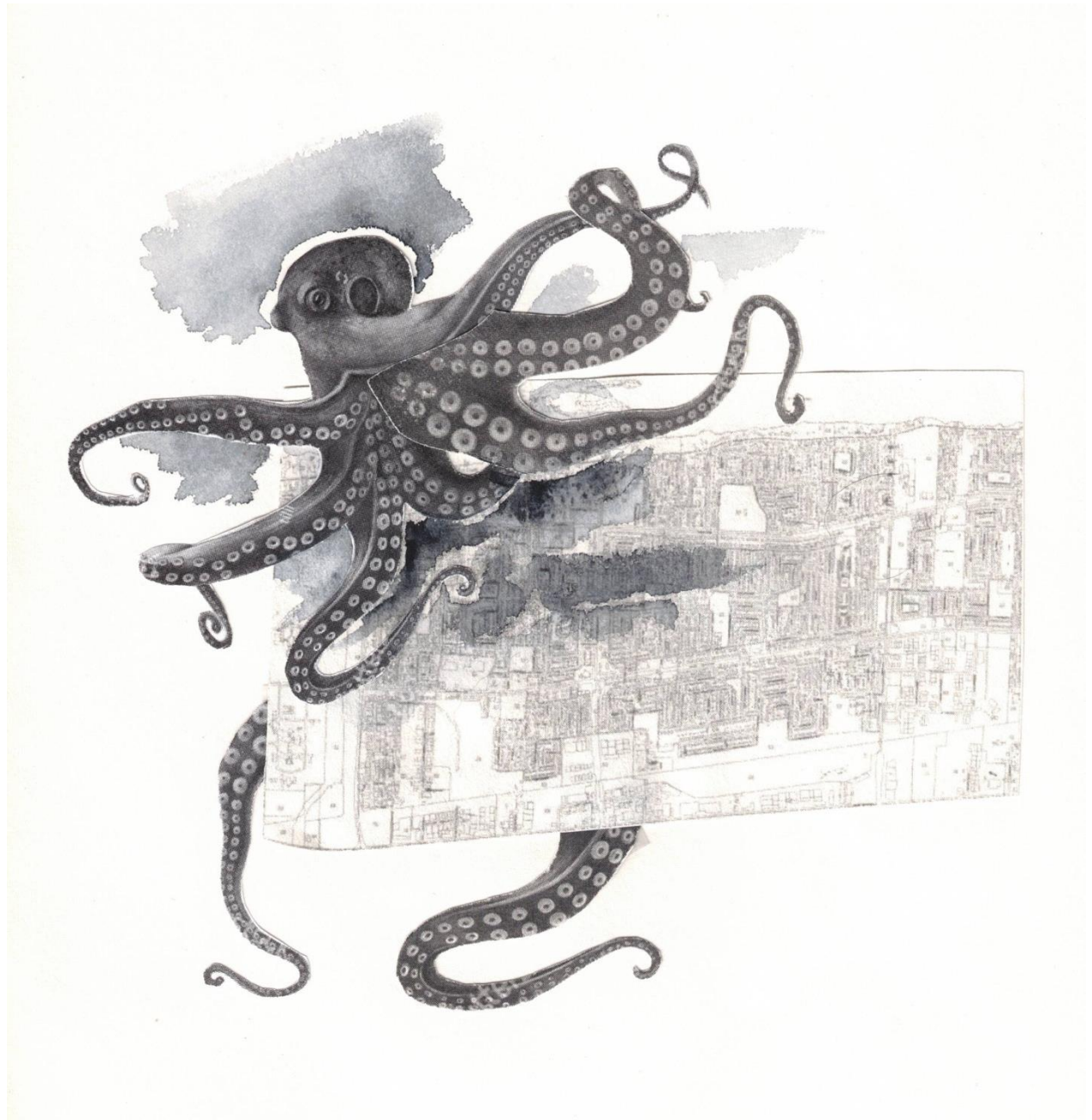
IZARA GILBERT

DÉCEMBRE 2022

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»



REMERCIEMENTS

Je dois une très grande partie de la réalisation de ce mémoire à ma directrice, Jade Bourdages. Cette professeure a été non seulement une source d'inspiration très importante, et ce dès le début de mon parcours en travail social, mais aussi la base de ma motivation à poursuivre les études supérieures pendant ces quatre dernières années (et peut-être même celles à venir, *toé chose*). Jade, merci pour toutes les opportunités de travail et de réflexion. Merci pour ta confiance et ton encadrement qui m'a amené à toujours me dépasser. Merci de m'avoir donné le goût de faire de la recherche, mais surtout de m'avoir montré comment le faire en cohérence avec mes valeurs et mes aspirations.

Vers la fin de ma maîtrise, j'ai été initié à la recherche communautaire et collaborative avec l'équipe de l'Incubateur universitaire de Parole d'excluEs (IUPE), sous la supervision d'Isabel Heck. Travailler sur ce projet de recherche, portant sur les effets de la pandémie sur les pratiques des organismes communautaires à Montréal-Nord, a été l'occasion pour moi d'approfondir ma compréhension et mon intérêt pour la co-construction des connaissances en recherche dans un contexte d'étude sur les inégalités sociales et territoriales. Merci à toute l'équipe de m'avoir si bien accueilli.

J'aimerais aussi remercier le Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) et l'Observatoire des profilages (ODP) pour les bourses de recherche, les expériences académiques et les rencontres enrichissantes. Ces affiliations ont rendu mon parcours d'étudiante d'autant plus agréable et concret. Je ne pourrais d'ailleurs passer sous silence le prix Jean-Marie Fecteau obtenu dans le cadre du colloque étudiant du CRISES pour la rédaction de mon article tiré de ce projet. Cette reconnaissance symbolique est aussi importante que le soutien financier pour mon cheminement.

Aux personnes qui m'ont côtoyée de près ou de loin dans les dernières années, merci pour votre intérêt et votre curiosité envers mon projet. Merci tout spécial à mes ami.e.s et à ma famille qui liront ce travail en sachant ce qu'il représente pour moi. Merci à mon père de m'avoir épaulée dans les moments les plus difficiles, merci à ma mère et à ma sœur d'être les femmes réfléchies et bienveillantes qu'elles sont. Merci à mon amie-amoureuse pour la révision linguistique et à

Cricster, Dada et Maman pour leur aide précieuse dans le dernier sprint. Merci surtout à celui qui m'a fait des cafés-au-lait-au-lit pour l'encouragement quotidien, et à ma reine pour la tendresse inconditionnelle.

S., tu te retrouves sous plusieurs formes dans ce mémoire, et tu contribues sans le savoir à la personne que je suis. Tu me redonnes ici le pouvoir que je n'ai pas pu avoir autrefois. Merci.

Finalement, merci du fond du cœur à toutes les personnes qui m'ont partagé des bribes de leur histoire et de leurs expériences. Merci sincèrement pour la confiance et la générosité de votre parole. Ce mémoire est pour vous, pour les jeunes de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et pour toute la communauté qui se bat quotidiennement contre la stigmatisation.

DÉDICACE

Aux jeunes qui vivent doublement la violence.
Nos condoléances aux familles et à toutes les personnes qui en sont touchées.

AVANT-PROPOS

On pourrait dire que mes études en travail social ont été une révélation pour moi. Au-delà de m'apprendre les fondements de la relation d'aide, mon parcours a mis des mots et des concepts sur des réflexions que je me faisais depuis longtemps. Petite, j'ai été initiée à la notion de privilège en observant mon entourage. J'ai compris très tôt que notre environnement et nos rapports sociaux avaient un impact déterminant sur les opportunités individuelles et les parcours de vie.

Une amitié en particulier est venue m'apprendre les réalités concrètes des inégalités sociales. Elle m'a ouvert les yeux notamment sur le racisme et sur les différentes dynamiques d'exclusion. Elle m'a également démontré la valeur du capital social. Cette amitié connaît encore aujourd'hui les séquelles de plusieurs bouleversements et m'accompagne souvent avec un sentiment d'impuissance et un goût amer. Un bouleversement important de ce récit est un détour dans le système de justice pénale pour les mineur.e.s. Un système que j'ai infiltré malgré moi, en tant que confidente. Qu'il se matérialise à l'intérieur ou à l'extérieur des murs, le système laissait sa trace sur notre trajectoire. J'ai représenté l'écoute et le support moral au fil des appels téléphoniques dont les minutes étaient comptées. J'ai alors été témoin d'un quotidien dirigé et isolé, d'histoires d'injustices répétées, et d'une désillusion de plus en plus prononcée.

Le présent mémoire se veut un retour dans cet univers, mais sous un autre regard : je veux porter les témoignages intimes que j'ai reçus à un niveau collectif et politique. En effet, lorsqu'est venu le temps de m'arrêter sur mon sujet de recherche, je voulais approfondir et transformer cette histoire qui m'a profondément marqué en projet engagé. J'ai donc voulu documenter l'expérimentation des discriminations, et avec mes lectures, j'ai progressivement précisé mon objet d'étude vers la stigmatisation territoriale vécue par les jeunes de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dans le cadre du dispositif pénal.

Deux phénomènes parallèles se sont amplifiés pendant la rédaction de ce mémoire. En effet, le printemps 2020 a d'abord été marqué, à Montréal comme ailleurs dans le monde, par un réveil des contestations au sujet du profilage racial et du racisme systémique suite à la mort tragique de George Floyd aux États-Unis. Les différentes politiques sociales mises en place pour reconnaître

et combattre ces problématiques sont encore au centre des débats publics au Québec, et ceux-ci ne cessent d'être ravivés par des événements de grande ampleur dans toutes les sphères de la société. Rappelons-nous ici l'arrestation choquante de Mamadi Camara ou encore des décès subis dans des conditions odieuses de Joyce Echaquan ou de Mireille Ndjomouo à l'intérieur même de notre système de santé, pour ne nommer que quelques exemples.

Suite à ces événements qui ont ranimé la colère, des groupes racisés et diverses organisations militantes expriment leur souffrance avec un message qui a maintes fois été documenté : le racisme est un enjeu social toujours d'actualité et il est systémique. En effet, nous disposons actuellement d'un nombre impressionnant d'études et de rapports locaux qui viennent confirmer ce constat. Si de plus en plus de personnes en prennent conscience, les actions politiques concrètes pour y remédier se font toujours attendre. Une récente recherche portant sur le profilage à Montréal (MTL sans profilage 2018) fait l'hypothèse qu'une telle négligence des discriminations raciales dans nos pratiques institutionnelles repose en partie sur le fait qu'il existe peu de recherches qualitatives qui questionnent à ce jour comment les discriminations et le profilage sont vécus par les populations ciblées et quels sont les mécanismes à l'œuvre dans leur reproduction.

Ensuite, dans la dernière année, les jeunes du Nord-Est de la Ville de Montréal ont connu une attention médiatique assez importante. Ceci s'explique par les fusillades répétées qui sont survenues sur le territoire et qui ont mobilisé les discours sur l'intervention destinée à la jeunesse et sur le contrôle des armes à feu. En effet, la gravité des incidents nous incite collectivement à adopter des approches punitives pour tenter d'éviter que de tels drames se reproduisent. Cependant, plusieurs acteur.trice.s dénoncent que ces mesures sont inefficaces en plus d'avaliser un certain nombre de pratiques de plus en plus répressives à l'endroit des populations juvéniles racisées et concentrées dans certains quartiers montréalais (Livingstone et *al.* 2020). En ce sens, une compréhension approfondie et complexifiée des mécanismes impliqués dans la discrimination ne pourrait-elle pas éclairer sur de meilleures politiques sociales à développer ? Pouvons-nous dégager une lecture du phénomène qui rend compte des réalités vécues par les jeunes de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ?

Le présent mémoire s'inscrit à l'intersection de ces réflexions, réitérant sa pertinence scientifique et sociale, et souhaite mettre son grain de sel dans le débat. Le travail d'archives et de terrain

effectué pour les objectifs de ce mémoire et les différentes réalisations qui en ont découlées ne sont que le début d'un travail de plus longue haleine, autant dans le milieu académique que sur la scène politique. Si la rédaction de ce mémoire représente la fin d'un processus laborieux, il représente aussi mon point de départ dans le monde de la recherche.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES	xv
LISTE DES TABLEAUX	xvi
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES.....	xvii
RÉSUMÉ	xviii
ABSTRACT	xix
INTRODUCTION.....	1
I. L'EXPÉRIMENTATION DE LA TERRITORIALISATION DES DISCRIMINATIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PÉNAL POUR LES MINEUR.E.S DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES– POINTE-AUX-TREMBLES	4
1.1 La territorialisation de l'expérience des discriminations	6
1.1.1 Les conditions objectives de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	9
1.2 Le dispositif pénal tel que matérialisé à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	13
1.2.1 Le système de justice pénale des mineurs et la pluralité des acteur.trice.s impliqué.e.s	14
1.2.2 La présence policière dans l'arrondissement	17
1.2.3 La criminalité « locale ».....	18
1.2.4 L'imagerie collective de la délinquance juvénile à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux- Trembles	23
1.3 L'enjeu des pratiques discriminatoires.....	24
1.3.1 Le profilage : un mécanisme puissant dans le dispositif pénal	25
1.3.2 La discrimination indirecte et cumulative.....	29
1.4 Question et objectifs de la recherche	31
II. LA DISCRIMINATION CUMULATIVE ET LA STIGMATISATION TERRITORIALE : UNE TRADUCTION DES EXPÉRIENCES COMPLEXES ET SPÉCIFIQUES.....	33
2.1 La discrimination et ses différentes formes	35
2.1.1 Discrimination implicite	36

2.1.2 Profilage comme discrimination statistique	36
2.1.3 Discrimination organisationnelle (systémique).....	37
2.1.4 Discrimination cumulative	39
2.1.5 La discrimination cumulative dans le dispositif pénal.....	41
2.2 La stigmatisation territoriale.....	43
2.2.1 Exclusion et division : les territoires de relégation dans les milieux urbains	43
2.2.2 Polarisation urbaine	49
2.2.3 L'État pénal.....	53
2.3 Considérations pour la recherche.....	55
III. COLLECTIVISER DES EXPÉRIENCES (TROP) COMMUNES : DES RÉCITS DE VIE AUX RÉCITS DE QUARTIER.....	57
3.1 La méthodologie qualitative	58
3.2 Les approches ethnographiques	63
3.2.1 Le récit de vie	65
3.3 Collecte de données.....	67
3.3.1 Population de recherche et échantillonnage	68
3.3.2 Défis rencontrés.....	71
3.3.3 Recrutement	72
3.3.4 Structure générale des entretiens	73
3.3.5 Déroulement des entretiens	74
3.4 Traitement et analyse des données.....	78
3.5 Biais et limites de la recherche	79
3.6 Considérations éthiques.....	81
IV. PRÉSENTATION DE LA TERRITORIALISATION DES DISCRIMINATIONS À PARTIR DU VÉCU DES JEUNES DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES	83
4.1 Profil sociodémographique des participants et participantes	84

4.2 Territorialisation des discriminations.....	87
4.2.1 Tensions sociales engendrées par la fragmentation territoriale.....	88
4.2.2 Évolution des tensions	89
4.2.3 Intervention différenciée	91
4.3 Rapports sociaux significatifs.....	95
4.3.1 Le stigmat territorial : le cas des HLM	95
4.3.2 Une approche répressive et discriminatoire en milieu scolaire.....	100
4.3.3 Une relation conflictuelle avec la police très ancrée dans la communauté.....	105
4.3.4 Le soutien communautaire	110
V. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF PÉNAL DES JEUNES DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES– POINTE-AUX-TREMBLES À PARTIR DES DONNÉES RECUEILLIES LORS DES ENTRETIENS ETHNOGRAPHIQUES	113
5.1 Trajectoires vécues, observées et perçues dans le dispositif pénal.....	114
5.1.1 Omniprésence de la criminalité dans les discours.....	115
5.1.2 Dispositions vers la rue : tensions au sein des représentations	116
5.1.3 Le système de justice pénale comme une pièce de l’engrenage du dispositif pénal ...	122
5.1.4 Sentiment de fatalité par rapport aux trajectoires des jeunes	123
5.1.5 Le prolongement du sentiment d’infériorité	125
5.1.6 Le stigmat du délinquant	126
5.2 Les imaginaires de la violence.....	128
5.2.1 Conflits physiques	129
5.2.2 Violence symbolique	130
5.3 Conclusion.....	134
VI. L’INTRUSION DU DISPOSITIF PÉNAL SUR LE TERRITOIRE ET SES CONSÉQUENCES SUR LES PERSPECTIVES SOCIALES DES JEUNES RACISÉS ET STIGMATISÉS.....	135

6.1 Rappel des objectifs	136
6.2 La stigmatisation territoriale.....	137
6.2.1 <i>Le quartier est pauvre, le quartier est violent, le ghetto, trucs du genre...</i> : la dépossession symbolique des jeunes du territoire.....	138
6.2.2 <i>Comme des personnes de sous-classe</i> : le sentiment d'infériorité et d'indignité	140
6.2.3 Limites observées sur l'apport de la stigmatisation territoriale	143
6.3 Les limites de la discrimination cumulative	143
6.4 Approfondir la conceptualisation du dispositif pénal	146
6.4.1 Le dispositif pénal : un vécu commun, imposé et intériorisé.....	147
6.4.2 La structure discursive du dispositif pénal : quand l'identité sociale prend le dessus sur l'identité personnelle	151
6.4.3 La socialisation particulière des jeunes Noirs en fonction de la structure discursive du territoire de relégation	154
6.4.4 L'incarnation de la façade sociale du territoire et de l'identité sociale chez les participant.e.s	156
6.4.5 L'utilisation des représentations dominantes par les participant.e.s	157
6.4.6 La fonction politique du dispositif pénal	158
6.4.7 Les savoirs d'adaptation et de résistance face au dispositif pénal.....	159
6.4.8 Synthèse de la conceptualisation du dispositif pénal.....	163
6.5 <i>Alors c'est là que tu me vois aller?</i> La répercussion du dispositif pénal sur les perspectives sociales	164
6.5.1 La géographie des opportunités.....	165
6.6 <i>Prendre du grade</i> : élargir ses perspectives sociales	169
VII. CONCLUSION : RECONNAITRE NOTRE RÔLE DANS LA REPRODUCTION DU DISPOSITIF PÉNAL	173
7.1 Synthèse de la recherche	174

7.2 Contextualiser la recherche dans le climat actuel.....	176
7.3 Prendre un pas de recul	177
7.4 Le rôle du travail social dans la lutte contre le dispositif pénal.....	180
ANNEXE 1 : Enquête TeO.....	186
ANNEXE 2 : Enquête Histoire de vie	187
ANNEXE 3 : Grille d’entrevue pour les jeunes.....	188
ANNEXE 4 : Grille d’entrevue pour les acteur.trice.s.....	189
ANNEXE 5 : Liste des organismes contactés pour le recrutement.....	190
ANNEXE 6 : Affiche de recrutement.....	191
ANNEXE 7 : Formulaire d’information et de consentement - jeunes	192
ANNEXE 8 : Formulaire d’information et de consentement -acteurs.trice.s.....	196
ANNEXE 9 : Article dans le journal local	199
BIBLIOGRAPHIE	203

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1 Croisement entre les cartes de criminalité de l'étude de Perreault et al. (2008) avec l'emplacement des écoles secondaires de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île repéré sur leur site internet (CSPI n.d.).....	19
Figure 1.2 Défavorisation matérielle de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (CIPC 2017).....	21
Figure 2.1 Plan du réseau de la STM 2021 (STM n.d.).....	45
Figure 2.2 Répertoire des habitations par arrondissements et villes, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (OMHM n.d.).....	46
Figure 2.3 Le centre communautaire Le Phare, situé dans le BGP, repéré sur Google Maps.....	47
Figure 2.4 Attention médiatique sur le territoire.....	52

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 Crimes commis contre la personne à Rivière-des-Prairies (CIPC 2017)	22
---	----

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

BGP	<i>Block Gris Posse</i> (Habitations Marie-Victorin)
CDM	Programme Citoyens du Monde
CDPDJ	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
CIPC	Centre international pour la prévention de la criminalité
COMEDD	Comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations
CRARR	Centre de recherche-action sur les relations raciales
CSP	Commission de la sécurité publique
DP	Directeur provincial
DPJ	Direction de la protection de la jeunesse
EILTA	Équipe intégrée de lutte au trafic d'armes
ELTA	Équipe spéciale dédiée à la lutte contre le trafic d'armes
HLM	Habitations à loyer modique
IFP	Insertion à la formation professionnelle
LSJPA	Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCPM	Office de consultation publique de Montréal
OMHM	Office municipal d'habitation de Montréal
PDQ	Poste de quartier
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
PPCP	Procureurs aux poursuites criminelles et pénales
RDP-PAT	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
RMG	Revenu minimum garanti
SPVM	Service de Police de la Ville de Montréal
STM	Société de transport de Montréal
TeO	Enquête Trajectoires et Origine

RÉSUMÉ

Ce mémoire s'intéresse à l'expérimentation de la stigmatisation territoriale vécue par les jeunes de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et plus largement par toute la communauté racisée de l'arrondissement, dans le cadre du dispositif pénal. Il se situe dans un contexte marqué par la multiplicité des discours politiques et médiatiques qui insistent sur les manifestations de délinquance et de violence des jeunes des territoires du Nord-Est de Montréal. Au début de la démarche, il a été proposé d'étudier la prise en charge des jeunes de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles dans le système de justice pénale pour les mineur.e.s e en considérant les expériences cumulatives de la discrimination dans toutes les sphères de leur vie (National Research Council 2004). Le concept de la stigmatisation territoriale (Wacquant 2006) a également été mobilisé pour reconnaître la spécificité de leurs réalités objectives et symboliques. À partir d'entretiens réalisés auprès de 15 jeunes et intervenant.e.s qui habitent l'arrondissement, les données ont toutefois révélé que tous les rapports sociaux du territoire étaient fortement conditionnés par un imaginaire associé à la délinquance, et que les jeunes Noir.e.s étaient spécifiquement ciblé.e.s par les discours et les interventions répressives indépendamment du fait qu'ils soient judiciairisé.e.s ou non. Ainsi, les mécanismes développés en réponse à la stigmatisation sont devenus notre objet d'intérêt central. Les récits de vie se sont transformés en récits de quartier, et nous avons développé une lecture du dispositif pénal du territoire qui doit être appréhendé indépendamment des comportements criminels et judiciairisés, et plutôt comme le résultat des processus de stigmatisation avec lesquels tous les jeunes et leur communauté doivent quotidiennement composer. Appuyé par un nouveau cadre conceptuel inspiré de la théorisation du stigmaté de Goffman, nous avons observé la complexité des relations et des représentations qui figurent dans le dispositif pénal et nous avons étudié les mécanismes développés par les participant.e.s pour s'y adapter. S'ils semblent par moment incarner et reproduire certains stigmates, ils illustrent également les contraintes symboliques et institutionnelles qui pèsent sur eux et le désir de s'en détacher. Nous avons ainsi pu traduire les conséquences de ce dispositif sur les trajectoires des jeunes en fonction d'une vision limitée de leurs opportunités et des stratégies déployées pour élargir leurs perspectives sociales. La conclusion souligne ce changement majeur qui doit orienter notre interprétation commune de la délinquance et de la judiciairisation des jeunes du quartier, notre responsabilité collective dans la reproduction du dispositif pénal ainsi que les repères qui doivent guider le milieu d'intervention et de la recherche.

Mots clé : stigmatisation territoriale, territorialisation des discriminations, discrimination cumulative, jeunesse, dispositif pénal, perspectives sociales

ABSTRACT

This master's thesis is looking into the territorial stigmatization as it is experienced by the youth of the Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles boroughs of Montreal and more widely by its entire racialized population as part of the penal system. It is situated in a context where political and media discourse focuses on portraying this territory as the city's epicenter of youth delinquency and violence. In the early stages of this research, the aim was to study the penal treatment of youth in this borough, considering specifically the cumulative experiences of discrimination affecting all aspects of their lives (National Research Council 2004). Wacquant's territorial stigmatization concept became relevant to recognize the specificity of their objective and symbolic realities (Wacquant 2006). However, the data accumulated through interviews with 15 people, both young adults and community workers living this borough, revealed that all social relations are strongly conditioned by a symbolic universe associated with delinquency. In addition, the repressive discourse and actions targets more specifically black youth regardless of whether or not they are judicialized. Thus, the mechanisms of response to stigmatization became the central object of this thesis. Life stories became borough stories and it became clear that the analysis of the penal system of the territory must be contained independently from criminal and judicially addressed behaviour but as the result of the stigmatization processes lived daily by young people and their community alike. Goffman's stigma theorization inspired a new conceptual framework allowing the observation of the complexity underlying the relations and representations of the penal system and the ways inhabitants of that territory cope and adapt to those. If they seem at times to embody and reproduce certain stigmas, they also express the symbolic and institutional constraints that weigh on them and the desire to break away from them. We were able to translate the consequences of the penal system on the trajectories of young people through to a limited vision of their opportunities and the strategies deployed to broaden their social perspectives. The conclusion underlines this major change which must guide our common interpretation of delinquency and the judicialization of young people in the territory, our collective responsibility in the reproduction of the penal system as well as the benchmarks which must guide the intervention and research.

Keywords: territorial stigmatization, territorialization of discriminations, cumulative discrimination, youth, penal system, social perspectives

INTRODUCTION

Ah c'est tellement triste... C'était triste bien avant que tu le dises, Ginette. C'était triste avant même que cette fusillade-là se passe. Mais tsé Ginette, elle trouve ça triste seulement quand elle voit le résultat. Mais je suis pas mal sûr que si t'expliques à Ginette pis que tu prends le temps de break down le truc avec ça, Ginette elle va trouver ça triste, même avant que tu te rendes à la fin.

Participant, 24 ans

Le contexte social et politique des dernières années a été particulièrement stimulant pour la poursuite d'une telle recherche. Comme celle-ci a débuté par un intérêt pour l'expérience des discriminations raciales au sein des pratiques institutionnelles, une partie de la problématique s'est graduellement révélée d'elle-même à la télévision, à la radio, dans les soupers de famille. En effet, si le décès de George Floyd, un homme noir, aux mains d'un policier blanc aux États-Unis est d'une tristesse sans nom, il représente la goutte de trop et l'élément déclencheur d'une grande mobilisation internationale et locale pour faire reconnaître le racisme systémique dans toutes les sphères de la société. Ainsi, lorsque je parlais de mes intentions de recherche, celles-ci étaient non seulement comprises, mais automatiquement applaudies.

Il en est autrement pour la seconde dimension de la recherche. J'ai considéré très vite dans ma démarche l'importance d'analyser le contexte territorial dans l'étude des discriminations. Comme je m'intéressais à l'expérience des jeunes dans l'institution pénale, une institution dont les pratiques discriminatoires sont documentées, l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a semblé pertinent. Celui-ci était encore peu exploré par les chercheur.e.s, mais fortement mobilisé dans les imaginaires en intervention jeunesse comme un territoire dit difficile. « Là-bas, c'est *Pointe-aux-Troubles* », me disait-on. Le quartier Rivière-des-Prairies avait d'ailleurs été décrit comme l'un des secteurs les plus visés par le profilage racial selon Fo Niemi, le directeur du Centre de recherche-action sur les relations raciales. Puis, quelques mois à peine après le début de la recherche, l'attention médiatique sur les jeunes du territoire a explosé. En l'espace d'un claquement de doigts, les discours sur les jeunes du Nord-Est de Montréal étaient sur toutes les lèvres.

Toutefois, si cette médiatisation s'intéresse aussi aux phénomènes des discriminations et des jeunes, elle ne partage pas le même angle d'analyse. Loin de réfléchir aux expériences structurelles de discriminations qui puissent être vécues sur le territoire, les discours ciblent spécifiquement et sévèrement les jeunes aux comportements violents. On peut comprendre l'inquiétude : les fusillades survenues dans ces quartiers ont coûté la vie à des jeunes et sont le symbole d'un enjeu extrêmement préoccupant. Selon ma posture de chercheuse, il a donc été d'autant plus pertinent d'observer les différents discours et arguments qui ont été défendus sur l'espace public pour justifier une telle situation. Si l'ensemble des acteur.trice.s s'entend pour exprimer la gravité des incidents, certaines approches mobilisent un lexique qui est tout aussi violent envers les personnes concernées pour en discuter.

Encore très récemment, une femme que je venais tout juste de rencontrer me demandait en quoi j'étudiais. Après lui avoir répondu que je faisais une maîtrise en travail social, elle m'a tout de suite demandé si je travaillais avec les jeunes *délinquants* : « Hum, je m'intéresse aux expériences de ceux et celles qu'on appelle les délinquants. On peut dire ça comme ça, oui. Qui vivent à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles », lui répondis-je. Ce à quoi elle ajouta : « Ouf, c'est les pires eux autres ». Bien que j'en fus choqué sur le coup, cette réaction n'a rien de bien étonnant avec la redondance de telles représentations qui circulent dans le paysage médiatique. Cet échange résonne ainsi avec nos réflexions qui ont été renouvelées pendant tout le processus de la recherche. Par quels processus arrivons-nous collectivement à parler ainsi de cette population ? Comment pouvons-nous évacuer toute sensibilité dans nos paroles et nos interventions envers leur vécu ? Pourquoi n'allons-nous pas creuser plus loin dans notre compréhension des événements ? N'avons-nous pas un rôle à jouer dans la reproduction de ces violences ? Y a-t-il une manière d'y réagir sans stigmatiser davantage les communautés qui en sont ciblées et qui la vivent quotidiennement ?

Le présent mémoire est divisé en six parties. D'abord, le premier chapitre permet de présenter les différentes dimensions mobilisées dans la construction de notre objet d'étude. Nous explorons les particularités territoriales à considérer pour étudier l'expérimentation des discriminations, en définissant les conditions objectives et symboliques de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et nous abordons les propriétés du dispositif pénal sur le territoire ciblé. Nous développons ainsi une lecture de la criminalité « locale » de l'arrondissement, indissociable des inégalités territoriales et vectrice d'un imaginaire collectif précis, pour terminer avec la formulation

de la question et des objectifs de recherche. Le second chapitre présente le cadre théorique initial de la recherche et propose l'angle de la discrimination cumulative pour rendre compte de l'interaction entre les diverses expériences des jeunes. J'y mobilise aussi la stigmatisation territoriale pour reconnaître la spécificité de leurs réalités objectives et symboliques. Dans le troisième chapitre, il est question de la méthodologie de cette recherche qui se veut avant tout qualitative et expérientielle. Nous élaborons sur les approches ethnographiques et sur la forme retenue des récits de vie. Sont ensuite présentées les méthodes de collecte et d'analyse de données pour terminer avec les biais et limites éthiques associées à notre méthodologie. Les quatrième et cinquième chapitres présentent les données récoltées sur le terrain. Si le chapitre quatre sur la territorialisation des discriminations nous permet d'observer les conditions objectives et les rapports sociaux qui structurent le quotidien des jeunes Noir.e.s du territoire ciblé, le chapitre cinq révèle l'imaginaire symbolique de la délinquance comme la dimension la plus influente des discours et des pratiques institutionnelles au sein du dispositif pénal. Ainsi, le sixième chapitre est fondamental dans notre démarche, puisqu'il permet d'approfondir notre cadre conceptuel et de développer une interprétation différente du dispositif pénal. Cette démonstration permet d'explorer les contraintes et les stratégies mobilisées par les jeunes dans la définition de leurs perspectives sociales. En conclusion, nous contextualisons les résultats de la recherche dans le contexte médiatique et politique actuel et nous initions une réflexion sur notre responsabilité collective dans la reproduction et dans la lutte contre ce dispositif pénal.

I. L'EXPÉRIMENTATION DE LA TERRITORIALISATION DES
DISCRIMINATIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PÉNAL POUR LES
MINEUR.E.S DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

L'étude des discriminations raciales est un processus délicat et complexe, particulièrement dans un contexte démocratique où le principe d'égalité fait l'objet d'un consensus de surface sur le plan juridique et moral. Ce sont des pratiques influencées par des biais souvent inconscients, ou encore camouflées consciemment par des principes de vertu qui feront bonne figure, et qui s'inscrivent dans un contexte social qui dépasse les individus. Pourtant, les conséquences sont réelles et bien visibles sur les personnes racisées. L'interférence entre les différentes manifestations quotidiennes des discriminations a des impacts concrets à travers les diverses sphères sociales des individus. Pour reconnaître l'importance de son incidence sur les trajectoires, il importe de considérer l'expérience du racisme comme un processus global et dynamique, ancré dans le temps et l'espace.

Dans ce premier chapitre, il sera question de présenter les différentes dimensions qui ont été mobilisées au départ dans la construction de notre objet d'étude. Nous allons d'abord discuter des particularités territoriales à considérer pour étudier l'expérimentation des discriminations. Dans la section que nous conviendrons d'appeler la territorialisation des discriminations, nous verrons comment les conditions objectives et symboliques de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ont une influence sur l'expérience de ses résident.e.s. Nous allons étudier les inégalités sociales et matérielles de la population en portant une attention particulière pour les jeunes engagé.e.s dans le dispositif pénal. Dans un deuxième temps, nous allons aborder les propriétés de ce dispositif pénal sur le territoire ciblé, tel que nous le concevions au début de la démarche. Nous allons faire un survol du système de justice pénale pour les adolescent.e.s en insistant sur la pluralité des acteur.trice.s impliqué.e.s et de leur pouvoir arbitraire dans la chaîne pénale. Nous développerons également une lecture de la criminalité « locale » de l'arrondissement, indissociable des inégalités territoriales et vectrice d'un imaginaire collectif précis. Enfin, nous terminerons ce chapitre en détaillant plus spécifiquement les dimensions symboliques et expérientielles de l'expérimentation des discriminations. Nous pourrons ainsi préciser notre définition des phénomènes des discriminations, ce qui nous amènera vers la formulation de la question et des objectifs de recherche qui ont initialement guidé notre recherche.

1.1 La territorialisation de l'expérience des discriminations

La première considération de cette recherche est la territorialisation de l'expérience des discriminations. Il s'agit ici de rendre compte des liens qui existent entre les particularités objectives et symboliques d'un territoire et de considérer leurs incidences sur les individus qui y vivent. Par conditions objectives, on peut considérer ici les conditions matérielles d'existence, comme la configuration physique d'un quartier et le profil sociodémographique de sa population, alors que les conditions symboliques réfèrent davantage à ce qui est imperceptible. La territorialisation des discriminations implique que les conditions symboliques, bien qu'elles soient implicites, ont une incidence importante sur les trajectoires individuelles et collectives de certains groupes. Le regard porté sur certains quartiers influence par exemple le regard qu'on porte sur ses résident.e.s et, conséquemment, influence la manière dont nous allons interagir avec elleux. C'est particulièrement le cas des quartiers moins nantis et racisés qui sont directement associés à l'image publique négative de la misère, où de nombreux stéréotypes circulent quant à la concentration des désordres urbains et des populations marginalisées (Wacquant 2006). Ces discours sont notamment amplifiés par les médias et les politicien.ne.s qui perpétuent le traitement différencié réservé à la communauté sur ces territoires. En effet, les représentations dominantes justifient le sentiment d'insécurité, l'abandon institutionnel et les pratiques répressives dans ces quartiers. Ainsi, l'expérience de la discrimination s'ancre directement dans ces dynamiques de territoire. D'une part, les conditions socioéconomiques et politiques d'un territoire donné vont influencer l'expérience objective et matérielle de ceux et celles qui y vivent et d'autre part, les conditions symboliques vont moduler les expériences sociales. Les ancrages locaux doivent donc être sérieusement observés afin d'aborder la dynamique cumulative des inégalités dans toute leur complexité, à partir des enjeux souvent reliés à des « cadres de vie dégradés, [aux] carences de services publics et de l'offre de transport, [à] la concentration de situations de précarité, [qui sont autant d'éléments qui font en sorte que] l'expérience des discriminations affectent la socialisation » (Labadie 2014, 23) dans ces communautés.

Ce que nous nommons ici la territorialisation des discriminations a été abordé par exemple dans le Rapport de l'Observatoire sur la jeunesse (2014), qui a étudié les parcours de jeunes en lien avec les inégalités territoriales en France, et dont les conclusions tendent vers une défavorisation sociale

et économique des jeunes provenant des banlieues. En effet, l'imagerie collective des « banlieues » dans le cas français ou encore des « ghettos » dans le cas américain comme principaux terrains d'explosion des « violences dites urbaines » participe à l'augmentation de l'exclusion et de la stigmatisation de ses populations (Benbassa 2010). Les jeunes des banlieues, de par leur appartenance à un quartier stigmatisé dans l'imagerie collective, connaissent une expérience sociale distincte. L'imagerie collective se manifeste ici par les représentations collectives, les discours médiatiques et académiques et les interprétations ethniques qui en découlent et qui impliquent un traitement différencié envers certains groupes. Ce même rapport a démontré notamment le lien fort entre la discrimination à l'embauche et les jeunes résidant dans les zones sensibles (Labadie 2014). Cette discrimination résidentielle a été documentée par d'autres chercheurs.e.s ; elle est d'ailleurs nommée « discrimination par adresse » par le sociologue Wacquant (2006), que l'on pourrait référer aussi par le « stigmate du code postal » selon notre interprétation locale.

Bien que l'étude de l'Observatoire aborde le contexte français, leur argumentation peut en partie s'appliquer à la situation et au contexte québécois. Les auteur.trice.s y rappellent notamment qu'il existe des propriétés physiques dans la constitution des milieux urbains, et qu'il s'en dégage des logiques symboliques distinctes. Il existe de ce fait plusieurs tensions au sein d'un même territoire, et ces tensions procèdent à « de nouvelles fractures sociales et territoriales [qui amènent] une expansion des phénomènes de ségrégation au-delà des quartiers dits sensibles » (Labadie 2014, 21-22). Les exemples à Montréal sont nombreux : on peut penser aux concentrations de certaines populations marginalisées à des points précis du centre-ville, aux stéréotypes des citoyen.ne.s qui habitent Hochelaga-Maisonneuve versus ceux qui habitent Outremont, ou encore à la fracture et à la médiatisation soutenue du Nord-Est de Montréal. La société se retrouve compartimentée et les inégalités territoriales relèvent de frontières de plus en plus endurcies, particulièrement dans les milieux urbains. Les imageries collectives forment alors une ségrégation spatiale concrète de ces milieux de vie. On observe une division politique et sociale de par ces frontières, et les personnes marginalisées sont renvoyées au bas de cette hiérarchie symbolique. Ainsi, l'espace marque des différences et impose à chacun.e des expériences distinctes.

Pour étudier le vécu des jeunes dans une situation donnée, il est donc primordial de considérer les conditions particulières de leur environnement social et la matérialisation de ces frontières physiques et symboliques. Il importe donc de s'intéresser à la répartition du dispositif pénal sur le territoire montréalais. À cet effet, Bernard et McAll (2008) ont étudié la situation montréalaise sur l'arrestation des jeunes¹ et ils notent que les jeunes racisés vivant dans des quartiers défavorisés ou accueillant une population importante issue de l'immigration récente sont davantage ciblés par les corps policiers que ceux habitant les quartiers mieux nantis. Selon ce rapport, les jeunes Noirs présentent une plus grande concentration dans Montréal-Nord, Villeray/St-Michel/Parc-Extension ainsi que Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles. Leur étude a permis d'illustrer qu'un jeune Noir sur quatre est arrêté dans son quartier de résidence, comparativement à un sur huit pour les jeunes Blancs (*Ibid.*). Cette statistique suppose donc une surveillance disproportionnée dans les quartiers défavorisés et accueillant une population issue de l'immigration. La discrimination systémique envers les communautés noires touche tous les domaines de la vie sociale, et le dispositif pénal n'en fait pas exception : « Les policiers [et les policières] ne sont que les dignes représentant[.e.]s d'une société majoritairement blanche » (*Ibid.*, 13). Certains quartiers sont donc davantage surveillés par les autorités, et cela renvoie à l'une des causes majeures dans l'observation du profilage et des discriminations. Nous y reviendrons dans la section 1.3.1.

Les auteurs font également l'hypothèse « que les jeunes Noirs à Montréal sont aussi susceptibles d'être surreprésentés parmi la population vivant en dessous du seuil de pauvreté » (Bernard et McAll 2010, 12) et de leur surconcentration dans certains quartiers les plus défavorisés de la Ville de Montréal. Les conditions objectives des territoires sont donc intrinsèquement liées aux expériences discriminatoires. L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a d'ailleurs déposé un rapport en juin 2020 sur le racisme et la discrimination systémiques suite au dépôt d'une pétition citoyenne (OCPM 2019) et ce rapport abonde dans le même sens. De leur rapport, nous voulons mettre en évidence la question de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, où plusieurs enjeux nommés viennent croiser les motifs de discrimination raciale et celui de la

¹ Nous voulons préciser dès maintenant que l'imaginaire collectif cible toute la population d'un territoire donné, mais que les adolescents et les jeunes hommes sont spécifiquement visés dans le cadre du système de justice pénale pour les mineur.e.s. Nous utiliserons donc le genre masculin lorsqu'on adresse cette problématique particulière, mais l'écriture inclusive sera privilégiée lorsqu'on aborde l'ensemble des résident.e.s touché.e.s par les représentations stigmatisantes dans le cadre du dispositif pénal.

condition sociale. Le rapport confirme d'importantes disparités territoriales à Montréal, et les quartiers regroupant les populations racisées sont ceux qui en souffrent le plus.

La majeure partie des opinions recueillies met en évidence la répartition inégale des ressources entre et à l'intérieur même des arrondissements; les quartiers plus pauvres recevant moins d'investissements publics et de services municipaux. De nombreuses personnes et organisations communautaires déplorent l'enclavement et la desserte territoriale déficiente par le Service de transport de Montréal (STM) dans ces quartiers souvent excentrés, la présence de déserts alimentaires et sanitaires, l'accès inégal à des commerces de proximité, le faible investissement en verdissement et en entretien des parcs et de leurs infrastructures (OCPM 2020, 37).

La Commission convient alors qu'il est impossible de dissocier la pauvreté et les inégalités territoriales du racisme et de la discrimination systémique.

La Commission émet également des recommandations pour lutter contre le racisme et la discrimination systémiques. Elle propose notamment à la Ville de s'associer à des chaires de recherche pour obtenir des données différenciées et des portraits démographiques complets des quartiers, en précisant que « [l]e vécu citoyen est également un savoir à valoriser » (38). Ainsi, notre recherche s'inscrit dans ce contexte politique où la discrimination dans les pratiques institutionnelles et organisationnelles au Québec fait de nouveau l'objet d'une attention publique, et où une demande pour la recherche territoriale et expérientielle se fait sentir. L'objectif de ce mémoire est alors de développer une lecture de l'expérimentation des discriminations dans le dispositif pénal des mineur.e.s à travers une compréhension avant tout sociale, basée sur le vécu quotidien des jeunes et ancrée dans un territoire précis de la Ville de Montréal, en tenant compte de la territorialisation des discriminations.

1.1.1 Les conditions objectives de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

La section précédente nous a permis de comprendre en quoi les conditions objectives et symboliques d'un territoire avaient des incidences sur l'expérimentation des discriminations. Pour certaines communautés à Montréal, le territoire de résidence participe également à leur pénétration dans le dispositif pénal. Dans les paragraphes qui suivent, nous allons démontrer pourquoi nous nous sommes arrêtés sur l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour étudier la territorialisation des discriminations dans le cadre de ce dispositif.

Dans la littérature scientifique et la culture populaire de la pauvreté, de la délinquance et du profilage, l'arrondissement Montréal-Nord occupe une place centrale. L'attention accrue autour de cet arrondissement pose aujourd'hui un certain nombre de problèmes que les membres influent.e.s de sa communauté commencent d'ailleurs à dénoncer. Les membres de cette communauté soulignent que l'observation qui leur est portée, notamment par un nombre croissant de chercheur.e.s en sciences sociales qui font de Montréal-Nord l'objet de tous les fantasmes autour des questions de déviances et de délinquances par exemple, a pour principal effet de réifier l'imagerie collective des discours médiatiques, de participer à la reproduction de dynamiques d'exclusions politique et sociale et finalement, d'instrumentaliser et d'empêcher leur réappropriation (Prosper 2018). Nous avons en ce sens priorisé une démarche qui tente d'éviter la marginalisation que vivent les communautés impliquées dans les recherches, et qui peuvent notamment développer une fatigue institutionnelle (Ashley 2020). Le quartier Montréal-Nord, avec ses conditions objectives et symboliques bien cernées et documentées, a donc été exclu de notre processus décisionnel.

D'un autre côté, selon les observations des chercheur.e.s Sallée et Bourdages dans le cadre d'une recherche menée depuis 2016 sur l'expérience des jeunes qui effectuent des peines de placement et de surveillance à Cité-des-Prairies, un nombre considérable de jeunes pris en charge aujourd'hui par le système de justice pénale proviendraient des territoires situés à l'Est de la ville. Autrefois peu documenté, l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a d'ailleurs connu au cours des dernières années une hausse impressionnante de la couverture médiatique traitant de la délinquance juvénile. Malgré cette attention médiatique récente, le territoire est encore peu mobilisé par les chercheur.e.s. D'ailleurs, selon Fo Niemi, le directeur du Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR), Rivière-des-Prairies serait l'un des principaux secteurs visés par le profilage racial (Schué 2017). Dans les milieux d'interventions jeunesse, il n'est pas rare que cette portion de la Ville soit spontanément rebaptisée *Pointe-aux-Troubles*. Ces derniers constats ont apporté une dimension symbolique que nous avons voulu creuser. Le terrain d'enquête s'est donc arrêté sur les quartiers Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles, et les conditions objectives de ces quartiers présentées ci-dessous sont venues confirmer ce choix.

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles est situé à l'extrémité Est de l'Île de Montréal, bordé par le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies. Son large territoire

représente une superficie classée au deuxième rang par rapport aux autres arrondissements, avec une population importante et diversifiée comportant un peu plus de 20 % de communautés immigrantes (Ville de Montréal).

Les études de Montréal en statistiques mentionnent quant à elles que plus du quart de la population sur ce territoire Est s'associe à une minorité visible (Montréal en statistiques 2014a, 2014b et 2018). Parmi ce groupe, la plupart des citoyen.ne.s s'identifie comme Noir.e.s (63 %), et certain.e.s disent faire partie du groupe « Latino-Américain » (15 %). L'importance de la population immigrante au sein de l'arrondissement se confirme par le fait que « [p]rès d'un[e] résident[e] sur deux est issu[e] directement ou indirectement de l'immigration : 48 % des citoyen[.ne.]s sont en effet soit né[.e.]s à l'étranger, ou ont au moins un de leurs deux parents né à l'extérieur du Canada » (Montréal en statistiques 2018). Les rapports indiquent que les pays d'origine sont principalement Haïti, l'Italie, l'Algérie, le Maroc et le Salvador.

Malgré la diversité de la population de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, « Haïti apparaît en tête de liste des pays d'origine des immigrant[.e.]s au recensement de 2016 avec 7 770 personnes qui y sont nées. Ces immigrant[.e.]s représentent 30,9 % de l'ensemble de la population d'immigrant[.e.]s reçu[.e.]s qui habitent le territoire de l'arrondissement » (*Ibid.* 20). Cette importante densité de la population haïtienne et son implication dans la nature des rapports sociaux méritent un bref détour sur l'histoire de son immigration au Québec et à Montréal. En effet, le Québec a connu plusieurs vagues d'immigration provenant d'Haïti dues aux nombreux bouleversements politiques, économiques, et même géologiques de cette île (Centre d'histoire de Montréal 2016). Rappelons ici le renversement du président Élie Lescot en 1946, l'installation en 1957 du régime répressif du docteur président François Duvalier, dit Papa Doc, sans oublier le tremblement de terre de 2010. Dans la littérature, les auteur.trice.s s'accordent pour reconnaître que l'immigration haïtienne au Québec aurait débuté vers la fin des années 1950. Elle est souvent décrite comme étant composée de trois vagues migratoires successives :

Avant les années 70, une première vague d'immigrants était principalement constituée de membres de la bourgeoisie haïtienne des milieux universitaires et professionnels. La deuxième vague se situe entre les années 1972 et 1986, et la troisième vague a commencé après 1986 et continue jusqu'à aujourd'hui (Saint Louis 2014, 17).

À Montréal, cette immigration va transformer certains quartiers comme « Saint-Michel et Montréal-Nord [qui] deviennent des petites patries haïtiennes où l'on parle, mange et danse créole. Des commerces s'ouvrent sur les rues Jarry, Bélanger, Fleury, Saint-Michel et dans le quartier Rivière-des-Prairies » (Centre d'histoire de Montréal, 2016). Encore aujourd'hui, « [l]es principaux arrondissements de la ville de Montréal où se concentrent les personnes d'origine haïtienne sont ceux de Montréal-Nord (21,1 %), de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (17,1 %) et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (16,2 %) » (Gouvernement du Québec, 2014).

L'intégration des Haïtien.ne.s au Québec a été modulée par le contexte économique fluctuant, la régularisation de leur statut d'immigration, l'image négative de la sous-scolarisation et la crainte relative aux phénomènes de gangs de rue (Saint Louis 2014, Centre d'histoire de Montréal 2016). L'immigration haïtienne qui était bien vue au départ allait être considérée comme un problème social assez important dans la société québécoise. Les tensions raciales et l'exclusion vécue par la communauté haïtienne, dont nous dévoilerons les modalités pour le territoire ciblé au fil de ce mémoire, ne seront pas sans incidence sur les taux de chômage assez élevés et les situations de précarité d'emploi (Saint Louis 2014). Par rapport aux familles dites québécoises, les familles haïtiennes sont aussi représentées comme étant plus nombreuses et avec une proportion plus élevée de familles monoparentales. « En effet, le nombre des familles monoparentales haïtiennes (10,9) représente plus du double des familles québécoises avec un seul parent (4,8), et la proportion des enfants dans les familles haïtiennes est plus élevée que dans les familles québécoises (46,9 % contre 29,4 %) » (Saint Louis 2014, 20).

Les immigrant.e.s originaires d'Italie se positionnent au deuxième rang d'importance dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles avec 24,6 % de la population immigrante. Si les Italien.ne.s sont très présent[e.]s sur le territoire, iels ne connaissent pas les mêmes conditions objectives. Il faut comprendre ici que la population haïtienne est particulièrement touchée par la discrimination et faisant partie des communautés noires, elle subit le racisme comme grand obstacle à l'insertion sociale et économique (Saint Louis 2014). La communauté italienne bénéficie quant à elle de privilèges dont la couleur de la peau qui lui confère un traitement plus favorable par la société d'accueil. Nous verrons que ces inégalités entre les différentes communautés sont au centre des tensions nommées par les participant.e.s pendant nos entretiens.

Selon le classement sociodémographique de 2011, l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles se démarque surtout par le fait que plus de la moitié des gens sont propriétaires de leur logement (62,5 %), le classant au troisième rang parmi tous les arrondissements, alors que le taux des ménages locataires dans un logement subventionné occupe le deuxième rang à Montréal, avec un pourcentage de 14,4 % (*Ibid.*). Cela permet de souligner des écarts de richesse importants. Toujours dans le même rapport, on indique qu'alors que 40 % de sa population détient un diplôme d'études secondaires et 18 % collégiales, seulement 20 % ont la scolarité universitaire, classant le territoire avant-dernier après Montréal-Nord. 18,5 % n'ont aucun diplôme, ce qui le range au 3^e rang après Montréal-Nord et Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension (*Ibid.*). Les écarts de richesse semblent alors également révéler une sous-scolarisation chez certains groupes.

Ce bref portrait des caractéristiques sociodémographiques de l'arrondissement démontre une diversité des profils : des profils ethniques d'une part, de par la présence de plusieurs communautés issues de l'immigration, avec une forte présence haïtienne, et des profils socioéconomiques d'autre part, de par les différences notables au niveau des conditions de logement et de la scolarisation notamment. Le territoire comporte alors ses propres particularités par rapport aux autres arrondissements de la Ville de Montréal, mais comporte aussi des disparités au sein même de son territoire, nous rappelant ici les frontières et fractures spatiales des milieux urbains. Ces conditions objectives seront à retenir lorsque nous allons explorer les autres dimensions de l'expérimentation des discriminations. Comme nous avons ciblé notre étude sur le dispositif pénal, nous poursuivrons avec l'étude de sa matérialisation dans l'arrondissement choisi. L'objectif est ici d'explorer comment les conditions objectives décrites précédemment peuvent avoir un impact sur les trajectoires des jeunes dans ce dispositif pénal pour les mineur.e.s.

1.2 Le dispositif pénal tel que matérialisé à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Dans cette section du chapitre, nous allons explorer les différentes dimensions du dispositif pénal spécifiques à l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Même si le système de justice pénale pour les mineur.e.s n'est plus une dimension centrale à notre conception du dispositif, c'est sous cet angle que nous avons débuté à explorer les expériences des jeunes du

territoire. Nous allons donc en faire le portrait global au Québec en mettant l'accent sur les spécificités arbitraires de son application et sur la pluralité des acteur.trice.s impliqué.e.s.

1.2.1 Le système de justice pénale des mineurs et la pluralité des acteur.trice.s impliqué.e.s

Au Canada, la judiciarisation des jeunes relève d'une loi spécialement conçue pour les mineurs appelée la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA). C'est « une loi de compétence fédérale et d'application provinciale [qui] s'applique aux adolescents contrevenants de 12 à 17 ans qui ont commis une infraction au Code criminel ou qui ont enfreint d'autres lois fédérales à caractère pénal » (DPJ/DP 2018, 26). La LSJPA a établi trois types de mesures lorsqu'un.e mineur.e commet un délit : des mesures extrajudiciaires appliquées par les policiers, des sanctions extrajudiciaires ou des sanctions judiciaires sous l'autorité de la Chambre de la jeunesse (Ministère de la Santé et des Services sociaux 2016). Les peines peuvent ainsi être de plusieurs ordres, impliquant par exemple des peines de probation, des peines de travaux communautaires et des peines de placement et de surveillance.

Lors d'un méfait, la police est le premier acteur à entrer en contact avec le ou la jeune et son pouvoir est crucial pour déterminer des procédures à entreprendre. Une étude commandée par le Ministère de la Justice affirme même que les

principaux aspects du travail des policiers où s'exerce leur pouvoir discrétionnaire [sont] le dépistage de la criminalité chez les jeunes, le classement des incidents impliquant un[.e] adolescent[.e] par des mesures officieuses, l'aiguillage vers des mesures de rechange ou le dépôt d'accusations, ainsi que les procédures utilisées pour ordonner la comparution en cour des adolescent[.e.]s accusé[.e.]s (Carrington et Schulenberg 2002, 7).

Si les mesures officieuses permettent à certains jeunes d'éviter la judiciarisation, le traitement n'en est pas égal pour autant. Il relève du choix de l'agent.e, basé sur son approche philosophique ainsi que de facteurs contextuels et organisationnels.

Dépendamment de son choix, la situation peut être amenée aux procureurs aux poursuites criminelles et pénales (PPCP) qui devront évaluer de la gravité du délit. Une évaluation du jeune sera menée afin d'observer son fonctionnement général, ses ressources et son risque de récidive. À cet égard, le risque de récidive est souvent mesuré dans le cadre d'une appartenance supposée aux

gangs de rue, une manière d’appréhender la délinquance principalement chez les jeunes hommes racisés (Sallée, Mestiri, et Bourdages 2020). Au cours de cette évaluation, généralement dans les mains d’un délégué jeunesse ou d’un spécialiste en délinquance, « plusieurs personnes sont consultées : l’adolescent, ses parents, la victime de l’infraction et d’autres adultes qui côtoient l’adolescent, si nécessaire » (*Ibid.*, 7). Si le jeune est reconnu coupable d’une infraction jugée importante, la situation sera amenée en cour devant le juge de la Chambre de la jeunesse, qui devra à son tour décider de la peine. Dans certains cas, cette décision est précédée d’un rapport prédécisionnel pour donner un éclairage supplémentaire sur la situation du jeune. Il sert à « prendre en compte les caractéristiques de ce dernier, son parcours délinquant et sa situation familiale et sociale, ce qui permet de déterminer la mesure la plus susceptible d’assurer sa réadaptation et sa réinsertion sociale, et d’assurer au public une protection durable » (DPJ/DP 2018, 31). Il inclut normalement le résultat d’une entrevue avec le ou la jeune et ses parents, le résultat d’une entrevue avec la victime, et les recommandations faites par un groupe consultatif (LSJPA, art 40).

Analysons quelques chiffres brièvement pour obtenir un portrait de la situation. En 2017-2018, 4 917 adolescent.e.s ont été évalué.e.s et orienté.e.s par le directeur provincial, dont 73,3 % de garçons (DPJ/DP 2018). De ce nombre, 816 jeunes (dont 762 garçons) ont fait l’objet de rapports prédécisionnels complétés à la demande de la Cour du Québec à la Chambre de la jeunesse (*Ibid.*). 2 952 peines ont été purgées dans la collectivité (86,4 % de garçons) et 460 jeunes ont obtenu une peine comportant une mise sous garde (96,7 % de garçons) (*Ibid.*). Si ces chiffres donnent un aperçu quantitatif des jeunes qui ont été impliqués dans une trajectoire pénale sur le territoire québécois, ils ne fournissent pas une représentation complète et détaillée de leur expérience ni du contexte de leurs interactions. Ils ne permettent pas non plus d’envisager le nombre de jeunes qui ont été identifiés et contrôlés par des agent.e.s mais dont les procédures n’ont pas été retenues.

Ce portrait permet tout de même d’observer qu’un nombre considérable d’acteur.trice.s veillent à l’application de la loi. Un même dossier, dont le directeur provincial a la charge, peut passer des mains de la police au PPCP à la Chambre de la jeunesse, sans oublier les divers intervenant.e.s. Pendant ce processus, les jeunes sont généralement suivis par un délégué jeunesse, un.e agent.e chargé.e d’accompagner le jeune condamné. Pour les peines de travaux communautaires, elles sont également « mises en œuvre, sur délégation des Centres jeunesse, par les actrices et les acteurs d’organismes dits de justice alternative (OJA) » (Sallée, Mestiri, et Bourdages 2020, 75). Les suivis

en collectivité viennent également mobiliser un nombre impressionnant de personnes, comme la famille, le personnel de l'école, les employeurs, etc. (*Ibid.*).

Les jeunes judiciairisés, peu importe la nature ou la gravité du délit, sont donc en interaction quotidienne avec plusieurs auxiliaires de la justice pénale. C'est ce qu'on appelle la chaîne pénale, où l'itinéraire d'un dossier pénal conduit les contrevenant.e.s de service en service, alternant les passages entre les différents auxiliaires. À cet effet, on dispose de plusieurs études sur les pratiques, les institutions et les différents auxiliaires de la justice de cette chaîne pénale ainsi que leurs conséquences sur le traitement des mineur.e.s (Muchielli 2013). Toutefois, il existe peu de recherche sur l'expérience des jeunes au cours de ces différentes interactions qui viennent structurer leur vie quotidienne.

De plus, les acteur.trice.s de la chaîne pénale ont la responsabilité d'appliquer la loi et prennent des décisions importantes sur l'intervention auprès des jeunes, ce qui crée nécessairement un rapport de pouvoir important. Ces mesures sont indispensables à l'application de la LSJPA, et les dossiers sont confiés à des personnes spécialisées qui sont orientées par des assises cliniques claires et règlementées (Ministère de la Santé et des Services sociaux n.d.). Toutefois, comme dans tout autre domaine, les jugements professionnels peuvent aussi laisser place à des failles et des biais non négligeables, et ici, les répercussions ont des conséquences directes sur l'expérience des jeunes pris en charge par cette justice pénale. En considérant le traitement différencié dont sont victimes les personnes racisées, de par leurs conditions objectives et symboliques distinctes, ce dernier constat permet de percevoir l'ampleur des discriminations qui peuvent être vécues à l'intérieur de ce système.

Bien que l'analyse des données nous permettra d'approfondir notre conception du dispositif pénal, nous faisons ici référence à la globalité du système de justice pénale pour les mineur.e.s. Nous tenons compte de son application différenciée et considérons l'ensemble des interactions dans la chaîne pénale qui se déroulent sur le territoire avec les différents acteur.e.s impliqué.e.s. Notre choix du terme « dispositif » se veut d'ailleurs une traduction de la multiplicité des dimensions comprises dans le système de justice comme un mécanisme de contrôle, autant formelles qu'informelles. Cette conception se rapproche de celle proposée par Foucault (1975) et nous nous en inspirons de par sa vision hétérogène.

1.2.2 La présence policière dans l'arrondissement

Selon cette conception du dispositif pénal, la police est ainsi le premier acteur à entrer en contact avec les jeunes judiciairisés. Nous nous intéressons donc aux rapports produits par le SPVM dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour tenter d'explorer la matérialisation du dispositif pénal sur le territoire. Même si la compilation officielle des données disponibles ne rend pas compte des rapports informels, celle-ci permet d'observer la criminalité qui est rapportée sur le terrain et traduit en ce sens comment la surveillance y est ciblée.

Les postes de quartier (PDQ) associés à cet arrondissement sont le 45 (Rivière-des-Prairies) et le 49 (Pointe-aux-Trembles) (SPVM n.d.). Ces deux postes de quartier rendent accessible publiquement le profil de la criminalité sur leur territoire. Un rang leur est attribué en fonction de différents indicateurs qui illustrent qualitativement et quantitativement la criminalité rapportée. Nous les avons consultés en portant notre attention sur les données reliées à la population jeunesse, catégorisées sous la *délinquance juvénile*. Ici, nous préférons spécifier que ce terme est utilisé par les rapports du SPVM et plus largement dans les débats publics, mais la présente recherche insiste sur les effets négatifs d'un tel vocabulaire sur notre imaginaire collectif. Le terme sera tout de même mobilisé dans le mémoire puisqu'il réfère à cet objet construit largement étudié et discuté.

Pour l'ensemble de l'arrondissement, il est possible de noter une activité criminelle particulièrement active chez les mineur.e.s ainsi que sa répartition géographique locale. À Rivière-des-Prairies, « une victime de violence sur cinq (20,2 %) est mineure (0-17 ans), une proportion significativement supérieure à celle constatée sur l'ensemble du territoire » (SPVM 2018b, 3). De plus, il figure au 4^e rang selon le nombre d'accusé.e.s mineur.e.s qui habitent sur son territoire et présente un taux de délinquance juvénile nettement supérieur à la moyenne des PDQ. Aussi, plus de la moitié (57 %) des prévenu.e.s, mineur.e.s et majeur.e.s confondu.e.s, qui ont commis un crime dans le quartier y résident, rendant alors sa criminalité parmi les plus « locales » de l'ensemble du territoire. Les chiffres sont très similaires pour Pointe-aux-Trembles : 17,4 % des victimes de violence sont mineures (0-17 ans), le taux de délinquance juvénile est légèrement supérieur à la moyenne et 62 % des prévenu.e.s résident sur le territoire (SPVM 2018c).

Ce constat sur le fait qu'une forte proportion des jeunes arrêtés sur le territoire de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles y résident n'est pas anodin. Sans prétendre ici exposer un lien de causalité directe, plusieurs hypothèses peuvent être effectuées avec la prémisse de ce chapitre sur la territorialisation des discriminations. Il peut être utile de rappeler à cet effet l'étude de Bernard et McAll (2008) qui stipule une surveillance policière accrue dans les quartiers défavorisés ou accueillant des populations immigrantes. Leur recherche avait permis d'affirmer qu'un jeune Noir sur quatre était arrêté dans son quartier de résidence, comparativement à un sur huit pour les Blancs. Après avoir constaté l'importante densité de la population issue de l'immigration à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, particulièrement d'origine haïtienne, on peut supposer qu'il existe de ce fait une présence policière disproportionnée. Les jeunes qui habitent cet arrondissement seraient alors plus susceptibles d'être arrêtés et la compilation des données contribue à construire les discours sur la délinquance juvénile dans l'arrondissement. Afin d'approfondir la question et d'établir les spécificités du dispositif pénal de l'arrondissement, il importe de se questionner sur la manière dont se concrétise cette criminalité dite « locale ».

1.2.3 La criminalité « locale »

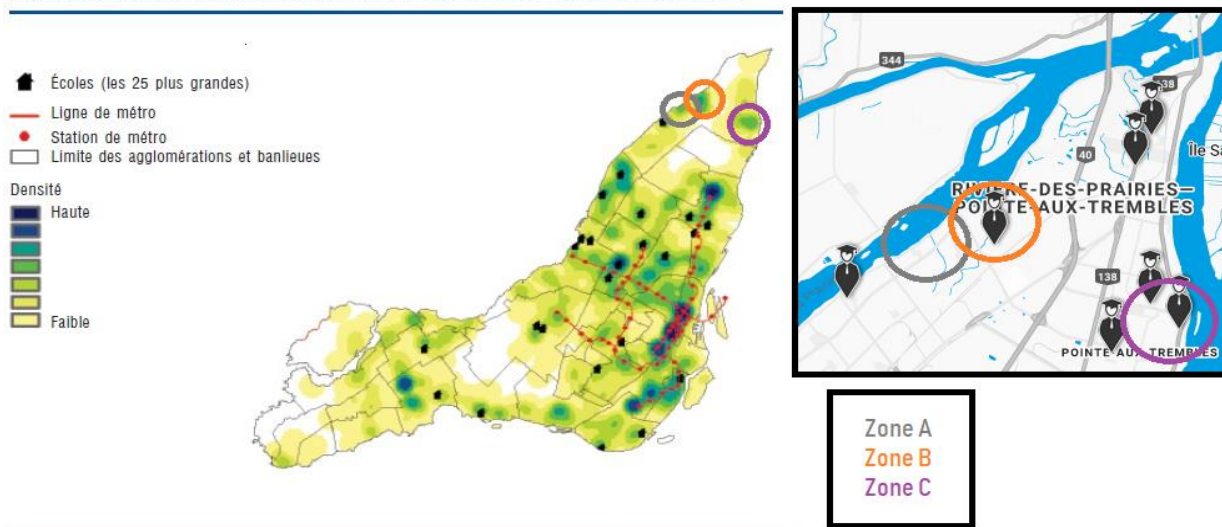
Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles sont des quartiers où la criminalité y est reconnue pour être particulièrement locale. Une étude réalisée en 2008 s'est intéressée à la répartition géographique de la criminalité à Montréal en se penchant d'ailleurs spécifiquement sur la situation des jeunes. Elle fait suite à une première étude (Savoie, Bédard et Collins 2006) qui avait mis en lumière que la criminalité de la population générale ne se répartit pas aléatoirement sur l'île de Montréal, mais qu'elle demeure bien au contraire « concentrée dans un nombre restreint de points chauds » (Perreault et *al.* 2008, 6). Après avoir observé la criminalité chez les jeunes spécifiquement, leurs conclusions supportent que celle-ci est répartie en de nombreux points précis sur l'île de Montréal. Certaines de ces concentrations de la délinquance sont identifiées au sein des quartiers Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles. Par ailleurs, plusieurs de ces noyaux correspondent à l'emplacement d'une école. Ce constat est confirmé par un rapport sur la criminalité chez les jeunes au Canada réalisé en 2014 qui indique qu'une grande proportion des affaires criminelles juvéniles rapportées par la police se déroule en effet sur le terrain de l'école (Allen et Superle 2014), entre pairs.

Pour ce qui est de l'arrondissement choisi, la Figure 1.1 représente le croisement que j'ai effectué entre les cartes de criminalité de l'étude de Perreault et al. (2008) avec l'emplacement des écoles secondaires de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île repéré sur leur site internet (CSPI n.d.). Il est effectivement possible d'observer une cohérence territoriale. Deux écoles se retrouvent ainsi dans les points de concentrations de la délinquance relevé par Perrault et al. : les écoles spécialisée *La Passerelle* (Zone B), l'école qui se trouve dans le Centre jeunesse du site *Cité-des-Prairies*, ainsi que *Marc-Laflamme/Le Prélude* (Zone C). La Zone C se situe au croisement d'autres écoles, soit l'école spécialisée *Le Tournesol annexe* et l'école secondaire *Daniel-Johnson*. La Zone A, quant à elle, semble correspondre à un parc public, possiblement le Parc Saint-Joseph largement fréquenté par les jeunes de l'arrondissement (Google map, n.d.).

Figure 1.1 Croisement entre les cartes de criminalité de l'étude de Perreault et al. (2008) avec l'emplacement des écoles secondaires de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île repéré sur leur site internet (CSPI n.d.).

Carte 1

Répartition spatiale de la criminalité chez les jeunes sur l'île de Montréal, 2001



Fondé sur 4 369 affaires.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, DUC 2.2.

Plus récemment, l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a reçu l'attention des médias par rapport à une inquiétude liée à la hausse de la délinquance juvénile (Schué 2016, Meurailon 2017 et Bonet-Sanon 2017). En 2016, le PDQ 45 (Rivière-des-Prairies) avait remarqué une augmentation des méfaits pour les jeunes de 12 à 17 ans et les intervenant.e.s voulaient agir avant que les cas ne deviennent plus lourds (Schué 2016). Ces observations des différents acteur.trice.s du milieu ont mené à la réalisation d'un Diagnostic local de sécurité sur la délinquance jeunesse dans l'arrondissement en 2017, celui-ci mené par le Centre international pour

la prévention de la criminalité (CIPC). Les objectifs étaient de « dresser un portrait plus juste de la criminalité, du sentiment de sécurité et des facteurs criminogènes de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles » (CIPC 2017, 10), en mobilisant des sources institutionnelles, contextuelles et communautaires et des méthodes d'analyses variées. En outre, six groupes de discussion ont été formés, regroupant pour chacun des quartiers respectivement un groupe de jeunes, un groupe de parents et un groupe d'acteur.trice.s locaux. Dans le rapport, les facteurs de risques identifiés dans la littérature comme contribuant au phénomène de la délinquance sont mis en parallèle avec les réalités sociodémographiques ainsi que les réalités des résident.e.s tels que partagées dans les groupes de discussion. Conséquemment à notre intérêt pour la territorialisation des discriminations, nous avons centré notre lecture aux enjeux sociaux et environnementaux.

Plusieurs constats de ce Diagnostic méritent d'être soulignés ici brièvement. D'abord, les auteurs ont reconnu que le « taux de défavorisation sociale et matérielle, ainsi que le niveau d'organisation du quartier sont des facteurs explicatifs importants de la vulnérabilité des jeunes, mais aussi de la capacité du milieu à faire face à la délinquance » (19). On donne l'exemple du cadre scolaire qui peut affecter le développement du phénomène de par « les écoles surpeuplées, le manque de supervision, les mesures disciplinaires trop sévères et/ou non personnalisées, insensibles aux facteurs multiculturels » (19). Leurs travaux démontrent par la suite une défavorisation sociale et matérielle dans les portions Ouest de l'arrondissement. Plus spécifiquement, on remarque à Rivière-des-Prairies une défavorisation matérielle assez marquée du centre jusqu'à sa limite Ouest, alors qu'à Pointe-aux-Trembles, la défavorisation sociale et matérielle est variable sur l'ensemble du territoire, avec de nombreuses concentrations un peu partout sur le territoire à l'exception de l'extrémité Est du quartier. La Figure 1.2, tirée de leur ouvrage, en fait la démonstration.

Le taux de chômage serait aussi particulièrement concentré, « voire enclavé » dans l'Ouest de l'arrondissement. Les groupes de discussion des deux quartiers ont également fait ressortir un manque d'espace de socialisation réservé aux jeunes, un manque de place dans certaines écoles et une quasi-inexistence des services de soin de proximité et des réseaux de transports collectifs, « ce qui limiterait aussi les possibilités de développement économique » (37).

Figure 1.2 Défavorisation matérielle de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (CIPC 2017)

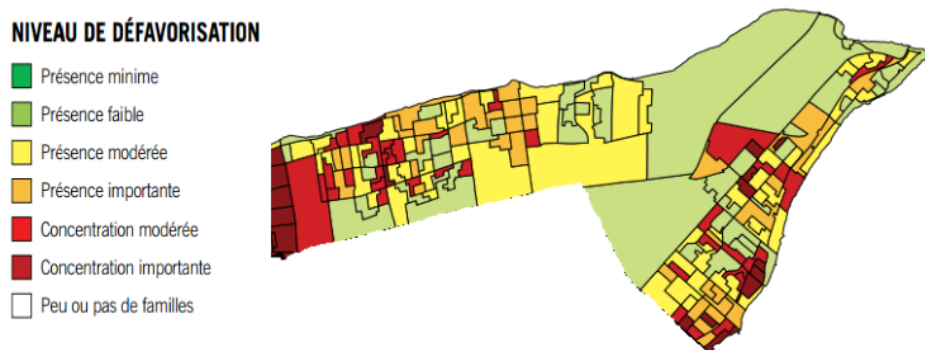


Figure 7. Niveau de défavorisation matérielle et sociale chez les familles avec des enfants de moins de 18 ans (2013)

À ces facteurs liés au territoire, les auteurs ont intégré « les facteurs de risque relatifs aux structures systémiques d'exclusion, qui génèrent une marginalisation des groupes les plus vulnérables de la croissance économique et du marché de l'emploi, des références sociales et culturelles positives, de l'espace public, de la réussite à l'école, etc » (19). À cet effet, le Diagnostic indique que le racisme systémique est de plus en plus mentionné dans la littérature en prévention de la délinquance et de la violence. Dans le groupe de discussion des jeunes à Rivière-des-Prairies, il y a effectivement « plusieurs jeunes [qui] ont évoqué le fait qu'ils craignent les policiers, d'autres qu'ils se sentent persécutés par la police » (31). Pour eux, il « serait nécessaire de sensibiliser les résident[e.s] sur les différences et l'ouverture à l'autre [et ils] croient aussi que les institutions publiques et les organismes voués au développement économique devraient également adapter leurs approches » (31). Ce sentiment ne semble pas être partagé par les jeunes de Pointe-aux-Trembles. Toutefois, les acteur.trice.s locaux de ce quartier ont exposé une évolution rapide de la démographie depuis les 10 dernières années. En plus d'une immigration relativement récente, il y aurait aussi d'importants déplacements de population en provenance de l'arrondissement Hochelaga-Maisonneuve. « Pour les acteur[.trice.]s du milieu de PAT, cela imposera de nombreux défis dans les prochaines années, notamment au niveau des perceptions, des stigmas et des stéréotypes, mais aussi au niveau de la représentativité de la population au sein des organismes et des institutions locales » (27).

Enfin, pour ce qui est du portrait des délits commis de 2014 à 2016 inclusivement dans l'arrondissement Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, les auteurs du Diagnostic ont observé très peu de variation dans la tendance générale de la criminalité sur le territoire. Toutefois, en séparant l'analyse par quartier, des tendances divergentes se dessinent : « dans le cas de Rivière-des-Prairies, on observe une baisse d'environ 5 % de 2014 à 2015, suivi d'une augmentation d'environ 10 % de 2015 à 2016. Alors qu'à Pointe-aux-Trembles on observe une tendance inverse, soit une hausse d'environ 10 % de 2014 à 2015 et une baisse d'environ 23 % » (43).

Cette augmentation à Rivière-des-Prairies s'explique notamment par une croissance des crimes contre la personne, principalement pour les voies de fait et les menaces comme en témoigne leur graphique représenté au Tableau 1.1. Ces statistiques ne sont pas étonnantes lorsqu'on étudie la répartition des délits en délinquance juvénile. On remarque une cohérence avec les analyses de Perreault et ses collègues en 2008 qui avaient observé, sur 4 369 affaires, que la majorité était des affaires de violence contre la personne (42 %), principalement des voies de fait de niveau 1 et 2 suivies de menaces. « En outre, la présence d'une arme avait été notée dans environ 22 % des affaires, soit pratiquement la même proportion que chez les adultes » (11).

Tableau 1.1 Crimes commis contre la personne à Rivière-des-Prairies (CIPC 2017)

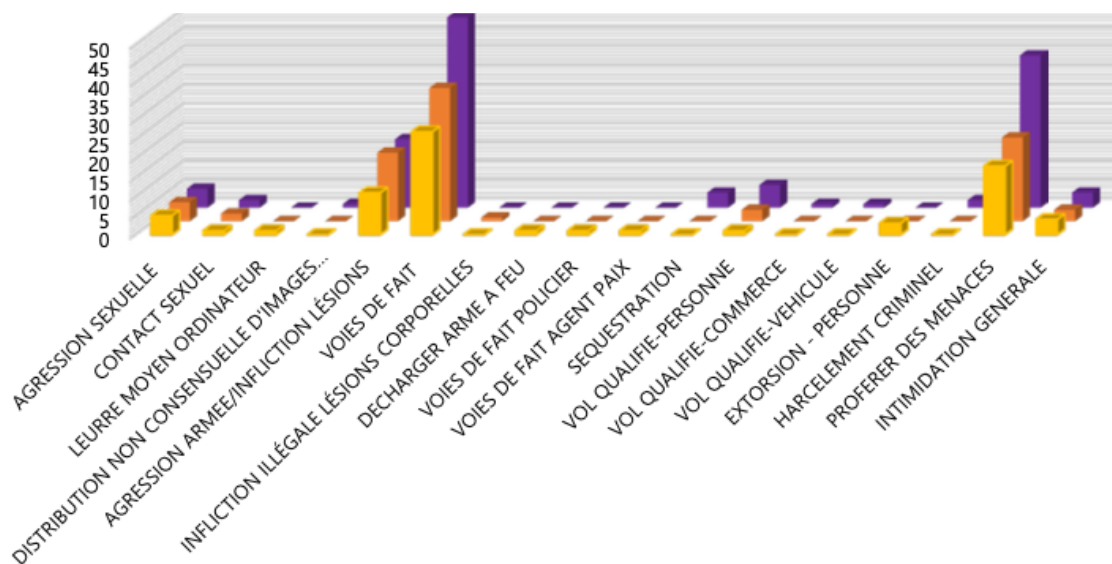


Tableau 11. Nombre de crimes contre la personne à RDP, impliquant un jeune de moins de 18 ans, selon le type et l'année (2014-2016)

■ 2014 ■ 2015 ■ 2016

Pour compléter le profil des jeunes contrevenant.e.s de l'arrondissement, nous avons fait une demande d'accès à l'information auprès de Cité-des-Prairies (CIUSSS 2019) afin de voir quelle proportion des jeunes purgeait une peine de garde par rapport à d'autres territoires. Sur les 237 usagers rapportés à ce moment en 2019, 18 jeunes provenaient de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. En comparaison, 13 jeunes provenaient de Saint-Michel et 22 de Montréal-Nord, d'autres arrondissements reconnus pour leur taux de délinquance juvénile. Par rapport aux données sur l'appartenance ethnique, celles-ci doivent être interprétées avec précaution, car elles sont classées assez arbitrairement, dépendamment de l'origine perçue ou encore du statut migratoire. Le document qui nous a été transmis manque de rigueur et de précision, et le groupe décrit comme « Francophones du Québec » soulève des questionnements par rapport à la manière dont ses données ont été comptabilisées. Pour l'exercice, nous avons observé dans l'un des tableaux reçus qu'un tiers des jeunes provenant de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en centre de réadaptation était classé comme haïtien.

Cette exploration de la criminalité dite « locale » de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a permis d'observer différentes dimensions du dispositif pénal spécifiques au territoire. Nous avons confirmé qu'il est impossible de faire le portrait de la délinquance juvénile sur le territoire sans aborder les conditions objectives et matérielles des résident.e.s du quartier. Les inégalités territoriales doivent être au cœur de l'analyse, et certaines dynamiques sociales ont également été mises en lumière. Cela nous amènera à explorer plus spécifiquement les conditions symboliques des jeunes relativement à l'imaginaire de la délinquance juvénile dans l'arrondissement, soit les dimensions discursives et imaginaires de leur rapport à la criminalité.

1.2.4 L'imagerie collective de la délinquance juvénile à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Ce portrait de la criminalité locale de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et les inégalités sociales et territoriales dans ces quartiers laissent entrevoir certaines motivations derrière l'expression *Pointe-aux-Troubles*. En effet, comme nous avons vu dans la section sur la territorialisation des discriminations, les représentations associées à la délinquance sont souvent associées aux quartiers dont les imaginaires sont liés à la pauvreté et à l'immigration. D'ailleurs, les médias ont tendance à récupérer ces associations et à accorder une attention disproportionnée aux populations racisées dans la lecture de ces problématiques. Ainsi, la hausse de la médiatisation

de la délinquance juvénile n'est pas sans incidence sur l'imagerie collective des jeunes provenant de ce territoire, et les interventions peuvent être développées en écart avec la réalité du terrain.

Le Diagnostic local de sécurité sur la délinquance jeunesse de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles que nous avons présenté dans la section précédente avait d'ailleurs mis en garde les lecteur.trice.s à propos de ce phénomène. Nous croyons pertinent de partager l'ensemble de leur argumentation :

Le sentiment d'insécurité est un phénomène subjectif qui n'est pas toujours en corrélation avec la criminalité réelle. La médiatisation de certains événements tend à cristalliser certains enjeux, stigmas ou stéréotypes envers d'autres citoyens, que ce soit selon l'âge, le groupe ethnique, le sexe ou la religion. De plus, les expériences personnelles ou anecdotiques négatives tendent à se communiquer rapidement et peuvent avoir un effet négatif sur l'ensemble des résidents d'un quartier. Bien qu'il soit aussi important de répondre au sentiment d'insécurité qu'à la criminalité réelle, il convient de mettre certaines mises en garde concernant les enjeux réels de l'insécurité, afin de ne pas se tromper dans les actions nécessaires (54).

Ainsi, à l'instar des conditions objectives et matérielles, les conditions symboliques associées à un groupe sont directement liées à l'expérimentation des discriminations. Pour approfondir les répercussions possibles d'un tel imaginaire pour les jeunes de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, nous avons exploré les différentes manifestations possibles des discriminations.

1.3 L'enjeu des pratiques discriminatoires

Nous avons vu que l'expérimentation des discriminations est indissociable des fractures territoriales, mais qu'elle est aussi directement influencée par les rapports sociaux qui en découlent. Pour les jeunes engagés dans le dispositif pénal, les différentes formes de discrimination peuvent se matérialiser à différents niveaux de la chaîne pénale et dans l'ensemble de leurs interactions. Nous avons donc convenu de spécifier le contexte social, politique et théorique des discriminations au Québec, ainsi que ses différentes réalités empiriques pour notre recherche. Cette portion du chapitre s'y consacrera.

1.3.1 Le profilage : un mécanisme puissant dans le dispositif pénal

Le profilage racial est une pratique qui peut s'incarner à travers tous les dispositifs de la chaîne pénale. Elle est définie comme

toute action prise par une ou des personnes en situation d'autorité à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de protection du public, qui repose sur des facteurs tels la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale ou la religion, sans motif réel ou soupçon raisonnable, et qui a pour effet d'exposer la personne à un examen ou à un traitement différentiel (Turenne 2005, 15).

En conséquence, ces groupes sont davantage surveillés, interpellés, contrôlés, arrêtés, et judiciairisés. C'est ce qu'ont démontré les études de Bernard et McAll sur la judiciarisation des jeunes racisés dans les quartiers défavorisés de la Ville de Montréal, comme souligné dans la section 1.1 sur la territorialisation des discriminations. De plus, certains règlements municipaux sont discriminatoires dans leur nature puisqu'ils ciblent des catégories de populations bien spécifiques, notamment les infractions liées à l'occupation de l'espace public (Campbell et Eid 2009). Un groupe de chercheur.e.s a d'ailleurs démontré que les tribunaux montréalais font un usage excessif des conditions de mise en liberté et de probation, ce qui affecte principalement les personnes déjà marginalisées (ex. ordonnances de ne pas se trouver dans un lieu public ou de ne pas fréquenter un périmètre, couvre-feu, interdictions de consommer, interdits de contact, obligation de se rapporter au poste de police) (Sylvestre et *al.* 2018). Ces pratiques répétées vers un groupe ciblé d'un même territoire peuvent d'ailleurs mener celui-ci à développer un sentiment partagé d'inégalités et d'injustice envers les institutions, soit un sentiment collectif de destin commun qui offre peu ou pas de perspectives futures (Marlière 2006).

Malgré l'essor récent des débats autour du profilage et du racisme systémique au Québec, le phénomène est loin d'être nouveau. Plusieurs études présentent d'ailleurs des résultats alarmants pour un contexte démocratique. L'une d'entre elles affirme par exemple que la taille des corps de police et les taux d'incarcération dans les grandes villes ne seraient pas déterminés par le taux de criminalité, mais d'abord par l'origine raciale de sa population (Carmichael et Kent 2015) et par la concentration de la surveillance et des effectifs sur certains territoires où l'on retrouve ces populations. Ceci renverse les interprétations largement admises et dominantes qui font par

exemple de la pauvreté et de l'appartenance culturelle la cause principale de la délinquance et qui négligent l'histoire politique, sociale et économique qui produit ses concentrations territoriales. D'autres ont étudié la surreprésentation des jeunes Noirs montréalais dans le système de justice (Bernard et McAll 2008 et 2010). Les auteurs font notamment état de la dichotomisation des jeunes par la police en fonction de la couleur de la peau, soit Blanc contre Noir pour toute autre personne qui n'a pas la peau blanche (*Ibid.* 2008). Les Noirs ont plus de chances d'être interpellés pour tous les motifs traités, et ce, dû à une surveillance accrue des policiers et des agents de sécurité de l'espace public. Cette surveillance pourrait expliquer jusqu'à 58% de la surreprésentation des jeunes Noirs judiciairisés (Bernard et McAll 2010). Des recherches plus actuelles permettraient peut-être même de voir l'augmentation certaine des jeunes Arabes dans la chaîne pénale de la justice des mineur.e.s au cours des dernières années. En effet, le rapport du SPVM a souligné que les jeunes Arabes âgés de 15 à 24 ans ont quatre fois plus de risques que les jeunes Blancs d'être interpellés sur l'île de Montréal (Armony, Hassaoui et Mulone 2019). Ceci n'étant pas sans lien avec le contexte politique et social actuel qui soumet tous ces jeunes à des niveaux excessifs de contrôle social.

Les jeunes racisés le nomment eux-mêmes : ils ont eu notamment la chance de l'exprimer lors de la consultation sur le profilage racial et ses conséquences tenue par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse en 2011 (CDPDJ) (Eid et *al.* 2011). Le rapport qui a suivi a démontré une surveillance policière abusive et disproportionnée des personnes racisées et des quartiers qu'elles habitent et fréquentent au quotidien. Plus encore, les participant.e.s ont associé cette surveillance « à l'application arbitraire et disproportionnée de certains règlements ou directives administratives à leur endroit » (30). Comme mentionné précédemment dans la section 1.2.1, le pouvoir discrétionnaire de la police, maintenant autorisé dans l'esprit de la Loi sur le système de justice pénale des adolescents, lui permet d'interpréter les règlements selon le contexte, ce qui peut créer des dérapages importants. Les discours de lutte aux gangs de rue et plus récemment aux armes à feu auront d'ailleurs permis d'avaliser un certain nombre de pratiques de plus en plus répressives à l'endroit des populations juvéniles racisées et concentrées dans certaines parties spécifiques de la Ville de Montréal (Livingstone et *al.* 2020). Nous pensons ici par exemple au Module d'action par projet (MAP) du SPVM sur la délinquance juvénile où des troupes formées par des agent.e.s des postes de quartier 39, 42 et 45 (Montréal-Nord, Saint-Léonard et Rivière-des-

Prairies) patrouillent à vélo dans les arrondissements du Nord-Est de l'île de Montréal. Un journaliste qui s'était penché sur le projet s'était d'ailleurs fait expliquer comment « les interpellations qu'effectuent les agent[.e.]s ne sont pas faites au hasard » (Goyat 2021). En effet, certain.e.s acteur.trice.s locaux et académiques s'inquiètent de la mise en place d'escouades anti-armes du SPVM qui pourraient avoir pour effet d'amplifier les discriminations raciales en matière d'interpellations. Les travaux de Rutland (2020) suggèrent par exemple que 74 % des arrestations réalisées par l'escouade Quiétude visaient des personnes noires.

Le rapport Montréal Sans Profilage de 2018 arrive à des conclusions semblables que celles de la Commission en 2011. Le profilage racial serait d'abord

le produit de préjugés des policiers [et des policières], mais aussi des politiques organisationnelles du Service de Police de Montréal (SPVM). Le rapport démontre que la lutte du SPVM contre les gangs de rue et sa réglementation sur les « incivilités » sont deux politiques qui soumettent les jeunes des minorités racisées à un niveau excessif d'attention et d'interpellation de la part de la police (MTL sans profilage 2018, 8).

Bref, « les problèmes de profilage racial et de discrimination systémique perçus par les jeunes des minorités racisées au sein des milieux institutionnels ciblés sont suffisamment importants pour que la société dans son ensemble se sente interpellée » (Eid et *al.* 2011, 111).

Pour atténuer le problème, le SPVM a lancé en 2012 son Plan stratégique en matière de profilage racial et social (2012-2014). Toutefois, les chercheur.e.s s'entendent aujourd'hui pour dire que malgré les années qui se sont écoulées depuis le dépôt du Plan stratégique du SPVM, « aucun indicateur réel ne permet de rendre compte d'un changement des pratiques, de la culture et du cadre organisationnel et systémique » (Bellot 2017, 8). Le chercheur Vitale (2018) argumente que la police est une institution conservatrice qui cherche plutôt à défendre son image, engagée dans une culture du secret. Les impacts de ce rapport seraient difficiles à cerner notamment en raison de la difficulté pour les chercheur.e.s d'avoir accès aux données récoltées par le SPVM. En effet, cette dynamique où l'on constate peu de retombées semble récurrente à chaque crise tournée vers les pratiques discriminatoires du SPVM. Dans le cadre d'un jugement autorisant la Ligue des Noirs du Québec à exercer une action collective contre le SPVM au nom des victimes alléguées de profilage racial, la Cour supérieure du Québec note que le profilage racial demeure encore une

réalité au sein du SPVM malgré les actions prises depuis plus de 30 ans (OCPM 2020). Sur le site du SPVM, on peut retrouver la chronologie des démarches effectuées à propos du profilage ; 2004 à 2006 : Adoption d'une politique et d'une structure de vigilance; 2005 à aujourd'hui : Participation du SPVM au Comité sectoriel issu du milieu policier sur le profilage racial; 2007 à 2011 : Plan d'action sur le développement des compétences culturelles; 2012 à 2017 : Plan stratégique en matière de profilage racial et social; 2017 : Consultation publique de la Ville de Montréal sur le profilage racial et social; 2018 : 2e plan stratégique en matière de profilage racial et social; 2019 : Rapport Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées; 2020 : Politique sur les interpellations policières (SPVM 2021). Il est possible de constater le nombre élevé de politiques mises en place pour combattre le profilage, mais pas d'avancées concrètes sur le terrain. La Commission de L'Office de consultation publique de Montréal sur le racisme et la discrimination systémiques propose même le contraire :

En octobre 2019, à la sortie de ce rapport par l'équipe Armony-Hassaoui-Mulone, le directeur du Service de police de la Ville de Montréal s'est dit « très surpris » par les disparités rapportées. La Commission s'étonne que le directeur soit surpris alors qu'en 2016, son prédécesseur avait reconnu le profilage au sein du SPVM et qu'en mars 2018, le comité exécutif l'avait aussi reconnu. Grandement préoccupée par le recul de la situation, la commission a la ferme conviction que le préalable au changement n'a jamais été franchi (OCPM 2019).

Les citoyen.ne.s, les organismes communautaires et les groupes de défenses de droits se montrent aussi très perplexes devant les efforts présentés par le SPVM. La dernière politique d'interpellations produite par le SPVM en 2020 a fait l'objet d'une consultation publique dont la Commission sur la sécurité publique (CSP) a rendu un rapport en mars 2021. Dans celui-ci, plusieurs témoignages ont été recueillis afin de faire état du profilage racial et social vécu dans la métropole, de constater l'augmentation du nombre annuel d'interpellations effectuées et enregistrées par le SPVM parallèlement à la stabilité du nombre d'incidents criminels, et d'émettre des recommandations pour bonifier la politique (CSP, 2021). La Commission estime par exemple que la politique manque de clarté, qu'elle doit être précisée et qu'elle doit aller encore plus loin : les fiches d'interpellation devraient être systématiques et s'appliquer également aux contrôles routiers. La Ligue des droits et libertés, quant à elle, pense que les interpellations policières devraient en elles-mêmes faire faire l'objet d'un moratoire, leur efficacité n'ayant à ce jour jamais été démontrée (Corriveau 2021).

Bref, il existe toujours une méconnaissance politique, sociale, scientifique et judiciaire du profilage qui persiste due à l'invisibilisation de la nature discriminatoire des pratiques et des politiques ainsi qu'à l'invisibilité des personnes et des groupes profilés (Lopez 2010 cité dans Bellot 2018). Cette invisibilisation relève entre autres du manque de recherches approfondies sur le vécu de ceux et celles qui expérimentent quotidiennement certaines discriminations à travers leurs interactions avec le dispositif pénal et les forces de l'ordre. Bien que la littérature accepte davantage le concept de profilage, il en est autre chose pour l'observer et le considérer sérieusement dans les pratiques institutionnelles afin d'appliquer des stratégies concrètes aux transformations des pratiques institutionnelles et organisationnelles. De par son caractère diffus, il est encore sous-estimé et rarement envisagé comme un problème à caractère systémique. Les « avancées parviennent difficilement à franchir la barrière de la condamnation du profilage individuel » (Bellot 2018, 5).

Le profilage semble pourtant être une dimension importante du vécu des jeunes racisés de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Pour élargir notre compréhension des différentes manifestations de la discrimination et comprendre comment elles peuvent être vécues d'un point de vue symbolique, nous allons finalement présenter brièvement la définition de la discrimination que nous avons retenue. Celle-ci sera approfondie dans le prochain chapitre sur le cadre théorique, mais présenter notre vision complexe et dynamique de l'expérimentation des discriminations nous servira ici à spécifier la dimension expérientielle de la recherche tout en intégrant chacune des dimensions qui ont été abordées dans ce chapitre.

1.3.2 La discrimination indirecte et cumulative

Tout d'abord, il importe de rappeler que la discrimination n'est pas nécessairement visible. C'est même « un lieu commun de rappeler que la discrimination se révèle rarement dans les intentions affichées des auteurs des traitements incriminés » (COMEDD 2010). Le phénomène demeure en grande partie enfoui dans les consciences. Les motifs de sélection basés sur les préjugés et les stéréotypes sont dissimulés par d'autres considérations plus ou moins consciemment, ce qui rend la démonstration de l'intention discriminatoire très complexe. Il n'est pas rare non plus d'assister à une forme de contournement (euphémismes) de la part des auteur.trice.s comme des journalistes et des politicien.ne.s, en utilisant par exemple les termes de « jeunes de banlieues » en France, de jeunes « des ghettos » en Amérique ou de « jeunes de gangs de rue de St-Michel » à Montréal pour

aborder les stéréotypes qui leur sont associés (*Ibid.*). En effet, bien que la discrimination se pratique encore ouvertement, ce n'est pas une pratique acceptable socialement en contexte démocratique où le principe d'égalité fait l'objet d'un consensus de surface sur le plan juridique et moral. Conséquemment, les formes de discriminations actuelles sont beaucoup plus subtiles et complexes à percevoir. Celles-ci sont spontanées et indirectes, elles passent souvent inaperçues, et ce, surtout au niveau institutionnel. Les comportements discriminatoires de toute nature et leurs effets sont alors très difficiles à mettre en évidence et encore plus à mesurer. Les chercheurs Safi et Simon, à qui l'on doit une recherche sur la mesure de la discrimination ethnique en France, précisent :

[L]es pratiques discriminatoires se sont perpétuées et adaptées au nouveau contexte juridique et moral. Si les refus, mises à l'écart ou dénis de droit formulés explicitement en référence au sexe ou à l'origine – entre autres caractéristiques – peuvent toujours se produire, le phénomène discriminatoire recouvre désormais, pour l'essentiel, des pratiques diffuses, inscrites dans une multitude de décisions dont le caractère proprement discriminatoire n'est pas apparent. Ce caractère diffus et systémique rend leur identification particulièrement ardue (Safi et Simon 2013, 249-250).

Ainsi, malgré les avancées de reconnaissance et de révélation des différentes réalités liées aux discriminations, les véritables changements dans les pratiques demeurent modestes. « La discrimination raciale demeure ainsi une réalité plus facile à admettre en général qu'à reconnaître dans le concret des situations particulières » (Fassin et Helpérin 2009, 55) : c'est un enjeu politique.

Les définitions de discrimination indirecte et cumulative nous sommes alors apparues très révélatrices pour la recherche qui vise à interroger l'expérimentation des discriminations. Par discrimination indirecte, nous entendons « l'ensemble des pratiques, mesures et décisions en apparence neutres, mais qui sont susceptibles de produire des avantages ou des désavantages pour des groupes spécifiques » (Benbassa 2010, 20). Cette forme de discrimination se base sur un acte qui peut être indépendant de l'intentionnalité de celui qui le pose. La contribution principale de cette conception est de considérer la discrimination comme le résultat d'une situation sociale : « La discrimination indirecte vise ainsi (à identifier) un système producteur d'inégalités et non pas une volonté individuelle discriminante » (*Ibid.*, 39). On s'intéresse alors davantage aux conséquences des actes discriminatoires sur les jeunes qui en font l'expérience dans le dispositif pénal de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Par ailleurs, les comportements discriminatoires peuvent avoir des conséquences à long terme et des effets cumulatifs dans la trajectoire des individus. À cet effet, nous croyons qu'une vision simplement ponctuelle de la discrimination directe par exemple n'est pas tout à fait juste. La discrimination devrait plutôt être comprise comme un processus dynamique qui interfère à travers le temps, l'espace et les sphères sociales de l'individu, ayant des répercussions à plusieurs niveaux dans le temps, voire même à travers les générations (National Research Council 2004). En effet, le caractère systémique de la discrimination élargit la conception ponctuelle des discriminations. Un incident affecte non seulement la situation immédiate, mais il peut également avoir des répercussions dans le futur et dans des situations connexes. Ainsi comprise, l'expérimentation des discriminations peut s'avérer exponentielle. Nous avons vu avec la territorialisation des discriminations comment les inégalités sociales interféraient dans les rapports sociaux ainsi que dans l'image et le contrôle de certaines populations. Dans le même ordre d'idée, dans le cas d'un parcours de judiciarisation par exemple, « [c]haque nouvelle arrestation comporte le risque d'une nouvelle inculpation, avec alourdissement du casier judiciaire (...) ainsi que la probabilité d'une sentence plus lourde de conditions plus contraignantes que la fois précédente » (Bernard et McAll 2010, 12). L'exposition chronique et quotidienne aux discriminations dans son quartier et dans le dispositif pénal peut aussi avoir des répercussions sur l'ensemble des sphères des résidents et résidentes : à l'école, au travail, dans les lieux publics et dans les relations familiales, et elles ne seront pas sans conséquences dans la trajectoire et les opportunités sociales des jeunes.

1.4 Question et objectifs de la recherche

Compte tenu des divers éléments de problématique étayés plus haut, la recherche veut aborder l'expérimentation de la territorialisation de la discrimination cumulative telle qu'elle est vécue par les jeunes dans le dispositif pénal de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Elle s'intéresse au quotidien des rapports sociaux dans le quartier et des interactions avec les institutions et les auxiliaires du dispositif pénal de l'arrondissement. Cette recherche s'inscrit donc dans une démarche compréhensive qui s'attarde à saisir à la fois les conditions objectives et les positions symboliques des jeunes dans leur quartier pour documenter l'expérimentation de la discrimination cumulative dans le dispositif pénal. Mes objectifs de recherche proposent en ce sens de comprendre **comment les jeunes du territoire Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles font l'expérience de la discrimination cumulative dans le cadre du dispositif pénal de**

l'arrondissement. Nous voulons ainsi 1) explorer la territorialisation des discriminations à partir du vécu des jeunes de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et 2) documenter leurs expériences dans le dispositif pénal du territoire ciblé pour comprendre les manifestations de la discrimination cumulative dans leur trajectoire de vie. Il est visé de dégager les principales formes de discrimination vécues et observées ; d'identifier les conditions objectives et symboliques de l'arrondissement ; d'observer les rapports sociaux des jeunes au sein du quartier et cibler leurs interactions avec les auxiliaires du dispositif pénal qui sont significatives dans leur parcours ; et d'analyser les conséquences de la discrimination cumulative dans le dispositif pénal sur les perspectives sociales des jeunes du territoire ciblé.

II. LA DISCRIMINATION CUMULATIVE ET LA STIGMATISATION
TERRITORIALE : UNE TRADUCTION DES EXPÉRIENCES COMPLEXES ET
SPÉCIFIQUES

Les conditions objectives et symboliques d'un territoire sont intimement reliées à l'expérimentation des discriminations, et celles-ci doivent être comprises comme un processus dynamique ancré dans le temps et dans l'espace. Dans ce chapitre, j'aborderai les ancrages théoriques sur lesquels la présente recherche s'est initialement basée. Ce cadre de référence s'inspire de deux principaux ouvrages qui permettront d'offrir des éléments de réponse à notre question de recherche, qui propose de comprendre comment les jeunes du territoire Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles font l'expérience de la discrimination cumulative dans le cadre du dispositif pénal de l'arrondissement. L'ouvrage *Measuring racial discrimination*, élaboré par le National Research Council (2004), nous permet de conceptualiser la discrimination dite cumulative afin d'analyser les expériences de discrimination en considérant leurs aspects complexe et interactif, celles-ci étant ancrées dans le temps et dans l'espace et à différents niveaux. Une lecture approfondie de la discrimination cumulative nous semblait capitale pour répondre à un premier objectif du mémoire : documenter l'expérimentation des discriminations des jeunes dans le dispositif pénal du territoire ciblé pour comprendre les manifestations de la discrimination cumulative dans leur trajectoire de vie.

Ensuite, nous développerons une conception de la stigmatisation territoriale comme un outil spécifique de division et de contrôle sur les territoires de relégation, en mobilisant la thèse de l'auteur Loïc Wacquant (2006) développée dans son ouvrage *Parias Urbains, Ghettos, Banlieues, État*. La stigmatisation territoriale, de par ses conditions objectives, symboliques et fonctionnelles, vient ici approfondir la question de la territorialisation des discriminations et permettra ainsi de répondre à un second objectif du mémoire qui se penche sur l'exploration de la territorialisation des discriminations à partir du vécu des jeunes dans le dispositif pénal de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Ces deux concepts combinés nous apparaissent incontournables afin de discuter des enjeux expérientiels auxquels font face les jeunes dans le dispositif pénal de l'arrondissement ciblé. Alors que la discrimination cumulative nous donnera des pistes de réflexion sur comment se manifeste les différentes formes de discrimination pour rendre compte d'une expérience complexe, la stigmatisation territoriale viendra éclairer des mécanismes précis sur les formes de discrimination spécifiques au territoire.

2.1 La discrimination et ses différentes formes

La discrimination et ses différentes déclinaisons impliquent plusieurs définitions et angles d'analyse possibles. Dans le cadre de notre recherche, nous avons cherché à définir la discrimination telle qu'elle est vécue. Nous nous sommes inspirés des auteurs du National Research Council qui ont développé une définition de la discrimination dite cumulative afin de traduire la complexité des expériences. Dans le rapport du National Research Council (2004), la définition de la discrimination comporte deux composantes, soit un traitement différentiel basé sur la race qui désavantage un groupe racisé, ou un traitement différentiel basé sur autre chose que sur la race, mais qui implique tout de même un effet désavantageux pour un groupe racisé. Les dimensions intentionnelles comme facteurs explicatifs ne sont pas prises en compte puisque la discrimination se définit ici par les conséquences dont sont victimes les groupes racisés. En effet, «[d]isparate impact racial discrimination occurs if a behavior or practice that does not involve race directly has an adverse impact on members of a disadvantaged racial group without a sufficiently compelling reason » (National Research Council 2004, 41). Nous revenons donc au concept de discrimination indirecte discutée dans la section 1.3.2.

Les membres du National Research Council reconnaissent également que la discrimination relève de processus implicites, indirects et souvent imperceptibles, et qu'elle peut donc prendre diverses formes. Ils vont alors décrire trois formes de discriminations : 1) la discrimination implicite (*Subtle, Unconscious, Automatic Discrimination*) 2) la discrimination statistique ou le profilage (*overall assumptions about members of a disadvantaged racial group that are assumed to apply to that individual*), et finalement 3) la discrimination organisationnelle (*as the result of institutional procedures rather than individual behaviors*). Enfin, le descriptif de ces trois différentes formes de discriminations dites ponctuelles va les mener au développement du concept de discrimination cumulative. Ce concept plus dynamique renvoie justement à la question des situations particulières, où l'ensemble des interactions vécues par les jeunes devient une expérience globale plus large qu'une discrimination dite ponctuelle qui serait simplement implicite, statistique ou organisationnelle. Ainsi comprise, l'étude de l'expérience des jeunes dans le dispositif pénal conceptualisé précédemment comporte non seulement leur passage dans le système de justice dans

son intégralité, mais aussi les réalités vécues sur le territoire de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles par sa communauté qui les mènent à intégrer ce système.

2.1.1 Discrimination implicite

Malgré un certain consensus social comme quoi le racisme et les hostilités envers les personnes racisées n'ont pas lieu d'être dans un contexte démocratique, plusieurs personnes maintiennent des préjugés et des attitudes racistes. Plutôt que de faire preuve d'actes explicites discriminatoires, l'intériorisation des pensées racistes peut mener, consciemment ou inconsciemment, à des comportements discriminatoires moins visibles. C'est une forme de discrimination dite implicite, et souvent indirecte, car les motifs sont rarement avoués et ont tendance à être contournés (par l'euphémisation par exemple). Les débats en sciences sociales sur la discrimination implicite concernent la question de la mesure de ce qui n'est pas explicitement intentionnel (COMEDD 2010). Ces recherches visent par exemple à extraire ou à offrir des explications causales non complexifiées des intentions derrière les non-dits. Ma recherche est d'une autre nature puisqu'elle s'intéresse non pas à l'acte discriminatoire, mais plutôt à la manière dont la discrimination (perçue ou réelle) est vécue quotidiennement. Plusieurs dimensions davantage expérientielles sont définies dans les paragraphes qui suivent.

2.1.2 Profilage comme discrimination statistique

La définition du profilage du National Research Council est comprise comme une expression statistique de la discrimination : «Profiling is a statistically discriminatory screening process in which some individuals in a population (...) are selected on the basis of one or more observable characteristics and then investigated to determine whether they have committed or intend to commit a criminal act» (186). Ainsi, ce sont des caractéristiques physiques particulières qui sont utilisées dans le but de sélectionner certaines personnes pour ensuite faire des investigations sur leurs comportements dépendamment du contexte.

Dans ces situations, les caractéristiques sur lesquelles un particulier ou une entreprise se basent relèvent généralement de croyances sur un groupe de personnes pour l'appliquer à une personne et ainsi prendre des décisions à partir de celles-ci. Ce sont les préjugés et stéréotypes associés au groupe de l'individu qui seront utilisés pour le jugement plutôt que ses propres qualifications. Il en

résulte une discrimination statistique : une personne est traitée différemment en raison d'informations associées à son appartenance à un groupe. Nous avons démontré dans le premier chapitre comment les jeunes de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles sont la cible d'une surveillance et d'un contrôle disproportionné. Toutefois, il s'agit d'une forme de discrimination qui est isolée dans la vie d'un individu, ce qui ne permet pas de rendre compte de la globalité de l'expérience des jeunes dans le dispositif pénal. En effet, même si les expériences de profilage peuvent se répéter dans le temps, elles constituent des épisodes ponctuels souvent associés à une interpellation. Le profilage racial peut donc certainement être un facteur explicatif, mais il ne peut constituer à lui seul l'objet de la recherche qui s'intéresse à la territorialisation des discriminations avec une approche cumulative.

2.1.3 Discrimination organisationnelle (systémique)

La discrimination implicite et le profilage racial relèvent ainsi de comportements individuels qui résultent en traitements différenciés pour les membres d'un groupe racisé. C'est sur ces pratiques discriminatoires que peuvent surtout focaliser les lois entourant la discrimination. C'est le cas des lois dites d'*affirmative action* aux États-Unis ou de *discrimination positive* ici au Canada et au Québec. Cependant, les formes de discriminations auxquelles ces lois entendent s'attaquer afin de transformer les pratiques ne dressent pas un portrait complet du phénomène puisqu'elles relèvent justement de comportements individuels. Cependant, l'histoire colonialiste et esclavagiste a non seulement gravé les modes de pensées, mais elle a aussi largement affecté les processus institutionnels et organisationnels à plus grande échelle. « Organizations tend to reflect many of the same biases as the people who operate within them » (63). Plusieurs lois et règlements institutionnels apparaissent ainsi neutres en surface, « [b]ut if these processes function in a way that leads to differential racial treatment or produces differential racial outcomes, the results can be discriminatory » (63). Autrement dit, nous évoluons dans des institutions qui reproduisent des pratiques dont les conséquences sont discriminantes pour certains groupes : le profilage et la discrimination ne peuvent être observés en dehors du système établi. Ces processus organisationnels, et la manière dont ils sont appliqués, peuvent survenir formellement ou informellement. Dans le cas des corps policiers, qui demeurent les premiers acteurs impliqués dans la chaîne pénale par exemple, « les comportements individuels reprochés à un ou des policiers ne prennent leur sens qu'à la lumière du contexte social et organisationnel plus large dans lequel ils

s'inscrivent » (Eid et *al.* 2011, 104). Le même constat s'applique pour tous les acteur.trice.s des institutions autour desquelles gravitent les jeunes dans leur quartier, comme les membres de l'école et des services sociaux. Les conditions objectives et symboliques du territoire de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles sont alors inhérentes des pratiques institutionnelles à l'égard des jeunes qui y résident.

Lorsqu'on renvoie à la discrimination systémique, on réfère au Québec plus spécifiquement à « l'interaction dynamique entre des décisions et des attitudes teintées de préjugés, ainsi que sur des modèles organisationnels et des pratiques institutionnelles qui ont des effets préjudiciables, voulus ou non, sur les groupes protégés par la Charte » (14). Son effet est disproportionné sur l'exclusion d'un groupe et résulte d'un ensemble de pratiques, de politiques et d'attitudes. Dans le cas qui nous occupe plus spécifiquement quant aux liens entre les différentes discriminations dans le cadre du dispositif pénal dans certains territoires urbains, « le profilage racial peut revêtir un caractère systémique lorsque certaines politiques ou mesures de lutte à la criminalité (...) ou aux incivilités font en sorte que les membres des groupes racisés font l'objet d'une surveillance policière disproportionnée et sont davantage sanctionnés en vertu des lois et des règlements » (14). C'est d'ailleurs ce qu'il est possible d'observer dans le territoire ciblé, comme démontré dans le premier chapitre, notamment avec les études de Bernard et McAll. Or, pour la recherche, cette définition n'est toujours pas complète. La limite de la discrimination systémique est principalement liée au fait qu'elle soit très difficile à cerner, car les lois et la manière dont elles sont régulées sont d'apparence neutre, et au fait qu'elle ne rend pas visible l'aspect cumulatif des discriminations. Les institutions québécoises, malgré les crises qui surviennent dans le contexte actuel, ont beaucoup de mal à accepter le caractère systémique des discriminations et ont tendance à justifier les pratiques comme circonstanciées. Plutôt que d'identifier et de débattre sur la provenance des discriminations, la recherche souhaite plutôt déplacer son regard vers les effets des pratiques discriminatoires répétées, ceci afin de documenter les expériences concrètes. Les discriminations implicites, le profilage racial et les pratiques institutionnelles ont certainement une incidence dans l'expérience des discriminations dans le dispositif pénal des mineur.e.s de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, mais une définition plus complexe doit permettre de les englober dans une vision complémentaire et exponentielle, à l'image de leur vécu.

2.1.4 Discrimination cumulative

À partir des limites que comportent les trois formes de discrimination, le National Research Council a développé une définition plus dynamique et complexe de ce qu'il propose de comprendre comme la discrimination dite cumulative. À notre sens, celle-ci nous apparaissait plus complète pour comprendre l'expérience concrète et les effets de la discrimination sur les parcours de vie, en comparaison aux formes individuelles, isolées dans le temps et centrées sur l'acte plutôt que sur leurs effets qui ont été abordées jusqu'à maintenant. En effet, plutôt que de voir la discrimination comme un ensemble de pratiques indépendantes les unes des autres, il est plutôt proposé d'observer le rôle cumulatif des épisodes discriminatoires comme un processus ancré dans le temps et l'expérience plus près des réalités vécues. Un incident affecte non seulement la situation immédiate, mais il a également des répercussions dans le futur et dans des situations connexes. La probabilité de discrimination est fortement reliée à des événements discriminatoires passés, et donc les comportements discriminatoires augmentent les probabilités de discrimination future. La discrimination persistante cause de réels désavantages sociaux de manière à défavoriser certains groupes, ce qui limite nécessairement leurs opportunités. Nous avons donc mobilisé la discrimination cumulative pour étudier les conditions objectives et symboliques des jeunes de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles afin d'observer leur interrelation dans le dispositif pénal et les conséquences sur leur trajectoire de vie. En effet, l'expérience d'un jeune dans le dispositif pénal ne s'arrête pas à une arrestation ou à un passage dans un centre de réadaptation. Une histoire lui précède, continue de se construire, et lui succèdera. Le vécu des jeunes se définit à travers leur environnement, les relations qui s'y créent et leurs expériences subjectives et objectives, et toutes ces dimensions s'interfèrent.

Dans ce contexte, les expériences de discrimination peuvent se cumuler par trois processus distincts. D'abord, les effets de la discrimination peuvent s'accumuler d'une génération à l'autre. Comme la pauvreté des générations antérieures peut réduire la richesse des générations futures, l'intériorisation des comportements et des opportunités peut moduler les attentes des générations d'après pour les groupes désavantagés. En effet, cette dynamique dépasse largement le salaire des parents, mais concerne également la transmission culturelle, sociale, politique, etc. Par exemple, la richesse sociale des parents accumulée dans les sphères dominantes de la société peut être reproduite et mener les enfants de ces familles à mieux performer à l'école ou à valoriser les

trajectoires scolaires. Ainsi, la discrimination vécue dans une génération peut avoir un impact négatif sur la santé, sur les opportunités économiques ou sur les perspectives sociales pour les générations futures. D'ailleurs, les parents victimes de discrimination peuvent socialiser leurs enfants de manière à éviter certains lieux, certaines situations, voire même certaines interactions avec certaines institutions qui peuvent finir par représenter dans le quotidien des vecteurs d'actes discriminatoires. Nous verrons que cela est très manifeste dans les entretiens, et cette socialisation est vécue dans la famille comme allant de soi. Les parents peuvent aussi avoir des expériences éducatives et professionnelles, des connaissances, ou encore des objectifs qui limitent les perspectives de leurs enfants, et ceux-ci peuvent en retour être appelés à pallier la fragilité sociale et économique familiale (limitant leurs propres opportunités).

Ensuite, les effets de la discrimination peuvent s'accumuler au fil du temps au cours de la vie d'un même individu dans différentes sphères sociales. Les perspectives du marché du travail, de l'éducation, du logement, de la justice pénale et des soins de santé interagissent l'une avec l'autre : la discrimination dans un domaine donné peut limiter les possibilités et les chances ailleurs dans une trajectoire. Par exemple, il est plus difficile pour un jeune qui cumule les discriminations raciales de performer dans son parcours scolaire, comme il est plus difficile pour un jeune ayant un dossier judiciaire de se trouver un appartement et un emploi. Même des cas de discriminations dites « mineures » à un moment clé de la vie d'une personne peuvent avoir des effets cumulatifs désavantageux à long terme, et chacune des difficultés vécues dans les trajectoires peut venir éventuellement nourrir un sentiment d'injustice qui affecte les perspectives futures. Ce processus est également facilement observable dans le parcours des jeunes, où dans chaque endroit fréquenté, ils peuvent être à la fois témoins et victimes de micro-agressions et de racisme ordinaire, venant alimenter un sentiment d'injustice.

Enfin, une expérience de discrimination peut engager un processus discriminatoire au sein d'une même sphère. Dans le cas qui nous intéresse par exemple, chaque étape de la chaîne pénale comporte un risque de se faire discriminer, ce qui augmente la possibilité de poursuivre sa trajectoire dans le système de justice. Des cas uniques de discrimination peuvent ainsi affecter des perspectives de manière importante et avoir des effets à long terme, même si aucun autre épisode de discrimination n'est vécu par la suite. Or, la plupart du temps, une expérience de discrimination place une personne encore plus à risque de vivre de la discrimination dans le futur, ce qui entraîne

des cumuls encore plus importants. En effet, de la discrimination répétée à plusieurs étapes d'un parcours est encore plus dommageable pour un individu. Ceci est particulièrement vrai pour les personnes judiciairisées, dont les différentes mesures et conditions structurent leur quotidien (Sylvestre et *al.* 2018). Les processus institutionnels qui évaluent les individus et qui déterminent leurs progrès à travers un même système au fil du temps ont ainsi un rôle important dans la transmission de la discrimination cumulative. C'est exactement le genre de processus qui est mis en œuvre au sein des différentes interactions de la chaîne pénale, et les jeunes peuvent subir les conséquences à plusieurs niveaux, et ce, dès les interpellations policières et les contrôles de routine sur le terrain.

2.1.5 La discrimination cumulative dans le dispositif pénal

La surreprésentation des personnes noires à chacune des étapes du système de justice pénale est largement documentée dans le monde académique depuis quelques décennies. Nous pensons ici aux études qui font état d'interpellations répétées pour les personnes noires, de peines plus lourdes, en passant par des libérations conditionnelles moins rapides, jusqu'aux conditions de sorties qui sont plus sévères et qui durent plus longtemps. Le même principe peut s'appliquer dans les trajectoires des mineur.e.s. Selon le concept de discrimination cumulative, il serait probable que les personnes racisées qui se retrouvent dans le dispositif pénal à un moment de leur vie connaissent un ensemble d'expériences antérieures de discriminations qui viennent moduler leur vécu. Ainsi compris, les conditions qui précèdent un jugement (une interpellation, une arrestation ou une incarcération) et la régulation de cette décision se doivent d'être observées avec une approche cumulative, en tenant compte de la territorialisation des discriminations. Par ailleurs, selon les données du rapport du National Research Council de 2004, la criminalité en elle-même n'est pas affranchie de processus socialisés et intériorisés résultant d'une société à préjugés raciaux. Les comportements criminels des membres des groupes stigmatisés peuvent se développer en partie en réponse à leur environnement, dû à l'exposition à des facteurs de risque ou à des actes de discrimination antérieurs, à l'inégalité dans les jugements et à l'exclusion. Les conditions matérielles et symboliques de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles deviennent ici une dimension nécessaire à considérer pour faire l'étude des discriminations cumulatives dans le cadre du dispositif pénal. Les interactions régulières et houleuses avec les autorités et les décisions injustes peuvent également favoriser le cynisme des groupes visés. En effet, l'image des forces de

l'ordre perçue collectivement par ces populations peut entraîner un sentiment de persécution et de victimisation (Marlière 2006). Dans le cadre de notre étude, nous pourrions observer comment les jeunes du territoire ciblé intériorisent les discours à leur égard et comment cela affecte leurs propres représentations et leurs interactions. Nous verrons aussi la conséquence de cette dynamique sur leur relation avec la police : une relation conflictuelle très ancrée dans la communauté, due à des incidents discriminatoires répétés dont ils sont témoins ou victimes.

Par ailleurs, à chaque étape du processus judiciaire, les potentielles pratiques discriminatoires ont un impact pour la suite de la procédure à l'intérieur du système. En d'autres mots, si les jeunes Noirs sont surreprésentés de manière disproportionnée parmi les jeunes condamnés à des établissements correctionnels, la dernière étape du processus, c'est en partie, car ils ont été victimes d'un traitement différencié aux stades antérieurs dans la chaîne pénale qui débute généralement dès les pratiques d'interpellations. Il a été documenté que la judiciarisation a elle aussi des conséquences cumulatives sur les trajectoires des jeunes, que ce soit au niveau de la scolarité ou de l'emploi, de la santé, des relations familiales et du réseau social, etc. (Sampson et Laub 1997).

Ainsi, les différentes formes de discrimination antérieures peuvent être considérées comme un tremplin reproducteur d'expériences de discriminations futures, et ceci s'explique par divers processus – intergénérationnels, intersectoriel et temporel. Lorsqu'on s'attarde aux discriminations vécues par les jeunes dans le cadre du dispositif pénal, il faut prendre en compte l'ensemble de ces dimensions si l'on veut être en mesure de décrire adéquatement leur expérience dans toute sa complexité et son ampleur. Toutefois, le concept de discrimination cumulative ne permet pas d'expliquer la manière dont les jeunes de Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles sont particulièrement ciblés, et surtout, comment ils en font l'expérience. Il a été nommé que le traitement différencié dont sont victimes les jeunes racisés est amplifié dans certains quartiers qui ont des réalités spécifiques, surtout dans les quartiers pauvres, où la ségrégation raciale et la stigmatisation territoriale sont un enjeu quotidien. Il est alors possible de se questionner sur comment s'opère la discrimination dans cesdits quartiers. La stigmatisation territoriale, lorsque considérée comme un outil d'exclusion et de contrôle, viendra ici permettre de comprendre les propos recueillis dans les entretiens. En soulignant les caractéristiques objectives, symboliques et fonctionnelles du territoire étudié, nous pourrions contextualiser l'expérience des jeunes dans le cadre du dispositif pénal et dégager leur réalité singulière.

2.2 La stigmatisation territoriale

Pour développer le concept de la stigmatisation territoriale, nous nous sommes appuyées sur les travaux du chercheur Loïc Wacquant, un sociologue et anthropologue français qui se spécialise en ethnographie urbaine. Dans son ouvrage *Parias urbains, Ghettos, banlieues, État*, il présente les différentes réflexions tirées de sa thèse sur la marginalité urbaine. Celles-ci sont nées d'une comparaison de grande envergure, combinant observations et entretiens sur le terrain, données statistiques et rappels historiques, du ghetto de Chicago et d'une banlieue au Nord de Paris sur une période de plus d'une décennie. Si ce travail de comparaison nous expose aux similitudes de ces deux territoires, de par la présence d'un fort stigmate associé à ses lieux, il nous démontre aussi ces logiques distinctes, et nous rappelle de ce fait l'importance de porter une attention particulière au contexte sociohistorique pour étudier les inégalités sociales. Ces deux arguments font de cet auteur la référence principale pour discuter de la stigmatisation territoriale dans notre recherche. Dans cette partie du chapitre, nous allons présenter les différentes manifestations de cette stigmatisation. D'abord, les mécanismes d'exclusion et de division des territoires de relégation dans les milieux urbains seront présentés. Ensuite, nous allons aborder la polarisation urbaine opérée par les processus de stigmatisation territoriale. Enfin, nous pourrions conclure avec la manière dont l'État s'en sert pour contrôler les populations qui y vivent. Le parallèle avec l'arrondissement ciblé pour notre étude sera aussi précisé tout au long de la démonstration pour souligner en quoi il s'apparente aux territoires de relégation en milieux urbains. En comprenant davantage les mécanismes à l'œuvre de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, dans ses traits distinctifs comme dans ses représentations collectives, nous pourrions mieux saisir les dynamiques entre les différents acteurs sur le terrain ainsi que les expériences vécues quotidiennement par les jeunes qui y habitent.

2.2.1 Exclusion et division : les territoires de relégation dans les milieux urbains

Les territoires qui cumulent les inégalités et les stigmates sont ceux qui connaissent la fermeture sociale et la relégation spatiale. Selon Wacquant, ces territoires dits de relégation sont « le produit d'une transformation de l'articulation politique des clivages raciaux, des inégalités de classe et de l'espace urbain dans le discours dominant autant que dans la réalité objective » (52). Ainsi, ce sont

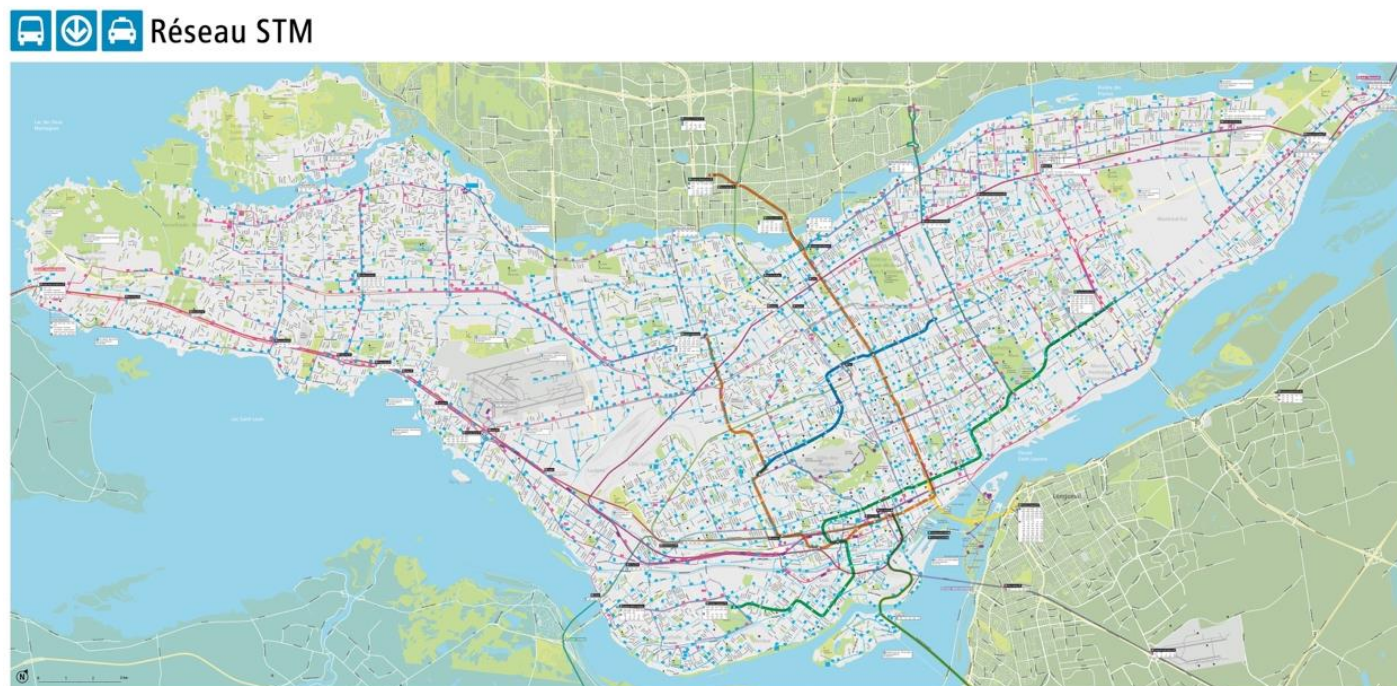
des quartiers spécifiques exclus et délimités à l'intérieur ou à l'extérieur des grandes métropoles occidentales, dont les réalités se situent à l'intersection des phénomènes de race, de classe, et d'intervention différenciée de l'État. Il importe de spécifier dès maintenant que chaque territoire de relégation possède sa réalité propre, car celle-ci découle d'un contexte social, historique et politique local. Ainsi, même si les conditions sociales y sont semblables, elles ne découlent pas des mêmes logiques institutionnelles. Toutefois, il est possible de décrire certaines réalités objectives qui caractérisent ces territoires.

La première est la délimitation physique du territoire. Il s'agit de lieux où les frontières sont clairement définies, et qui les séparent du reste de la ville. Dans les cas étudiés par Wacquant, on retrouve notamment l'exemple de Bronzeville, le ghetto de Chicago situé en son cœur, ou encore la banlieue de La Courneuve au Nord de Paris, décentrée spatialement. Qu'elles soient matérielles ou non, les barrières qui séparent les territoires de relégation imposent une fracture importante entre l'« intérieur » et l'« extérieur ». Cette distinction est importante, car pour la population vivant dans ces territoires, la mobilité sociale y est très faible. Cette délimitation physique est d'ailleurs un trait dominant pour l'arrondissement visé pour notre étude, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles se retrouvant à l'extrémité Est de la ville de Montréal. Ces territoires sont loin du centre-ville et dépourvus d'un réseau de transport collectif adéquat qui permettrait la mobilité de ces citoyen.ne.s, ou encore l'installation d'entreprises économiques pour revaloriser le secteur. Le transport collectif est d'ailleurs la principale revendication dans la plus récente planification stratégique (Lebel 2021).

En effet, la Figure 2.1 démontre que le réseau de transports en commun est beaucoup moins développé à l'Est de Montréal que sur le reste du territoire. Aucun métro ne dessert le Nord-Est de la Ville, ce qui rend le territoire peu accessible et ajoute des contraintes supplémentaires pour sa population à se déplacer vers le centre de la Ville, où se retrouvent par exemple les universités et ainsi l'accès à l'éducation supérieure. Quelques lignes d'autobus seulement permettent de se rendre au centre-ville. Dès lors, cette organisation spatiale, considérée plus largement dans l'ensemble des discriminations cumulatives, peut en partie expliquer le fait que seulement 20 % ont la scolarité universitaire (Montréal en statistiques, 2011). Les territoires situés dans l'Est de l'île se distinguent plutôt avec des taux remarquablement élevés de sa population détenant un diplôme d'études secondaires ou d'une école des métiers. Cette proportion atteint 44 % dans l'arrondissement de Montréal-Nord et 43 % dans Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (*Ibid.*). Pour les

résident.e.s sur le marché du travail, 72,4 % doivent utiliser la voiture comme moyen de déplacement domicile-travail, contre 23,8 % qui utilisent les transports en commun (*Ibid.*). La médiane de ce déplacement est d'ailleurs de 30,3 minutes, classant l'arrondissement au deuxième rang en termes de temps du trajet domicile-travail, tout juste après Montréal-Nord (*Ibid.*).

Figure 2.1 Plan du réseau de la STM 2021 (STM n.d.)



Une autre caractéristique importante des territoires de relégation est le profil de sa population. On y trouve la plupart du temps une concentration de communautés racisées causée par l'exclusion et la ségrégation raciale (dans le cas des ghettos), ou encore par les mouvements de déprolétarianisation et de désindustrialisation (dans les cas des banlieues). Ce sont des classes souvent défavorisées, avec une forte concentration dite *ethnique* (très homogène du côté étasunien, mais hétérogène du côté français), qui sont maintenues hors de l'activité économique. Les habitant.e.s des territoires de relégation sont dépossédé.e.s de ressources financières, sociales et culturelles pour accéder à d'autres opportunités et améliorer leurs conditions de vie. Le taux de chômage y est souvent élevé, et une économie informelle et illégale peut se créer, alimentant un sentiment d'insécurité.

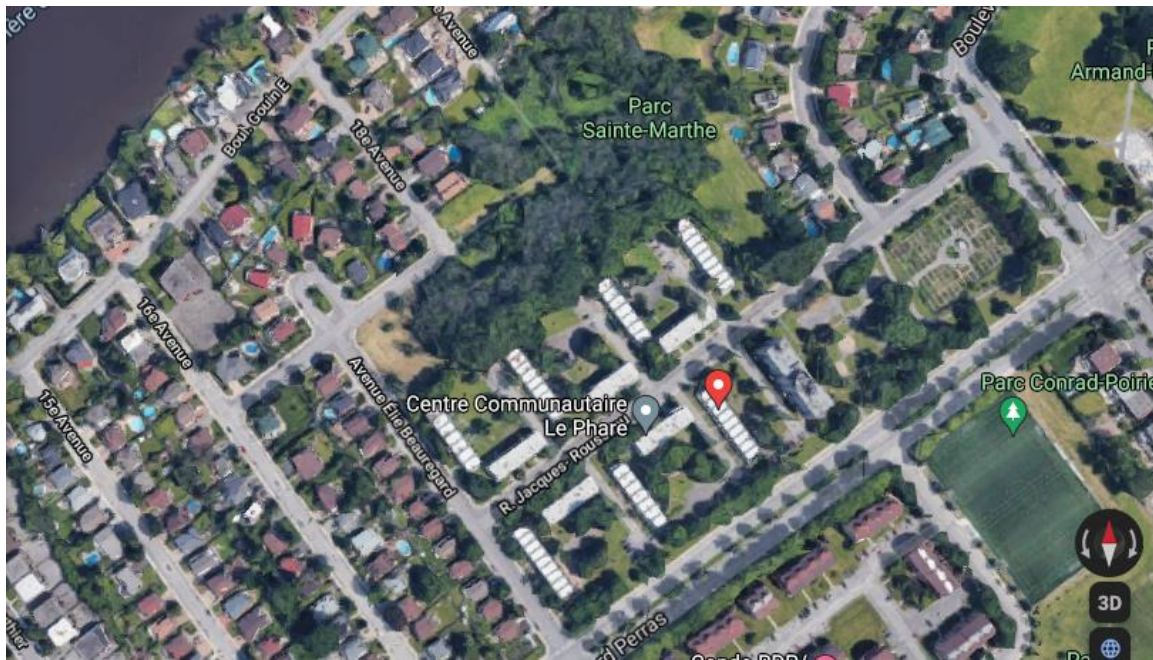
À ce sujet, les réalités sociodémographiques des quartiers Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles présentées au premier chapitre ont permis de soulever une défavorisation sociale et matérielle particulièrement importante dans l’Ouest de l’arrondissement, ainsi qu’une population immigrante très nombreuse. Rappelons ici que 48 % de sa population est issue de l’immigration (*Ibid.*). Les écarts de richesse sont difficiles à mesurer avec les statistiques gouvernementales puisqu’un revenu moyen est généralement utilisé pour comparer les arrondissements. Toutefois, nous avons vu que le chômage est enclavé à l’Ouest (CIPIC 2017). En observant les caractéristiques liées au logement, les écarts sont également frappants : alors que la majorité des résident.e.s sont propriétaires de leur logement (64 %), plus de 13 % vivent dans un logement subventionné. Par ailleurs, 33 % des locataires consacrent au moins 30 % de leur revenu pour se loger, 60 % des ménages du territoire n’ont qu’un seul soutien (personne responsable de payer les frais de logement), et 6 % des logements seraient de taille insuffisante, selon la Norme nationale d’occupation élaborée par la Société canadienne d’hypothèques et de logement (SCHL). Enfin, 9,5 % des ménages sont considérés comme à faible revenu (*Ibid.*). Il en résulte une dynamique particulière où une partie de la population vit une forme de ségrégation spatiale et raciale et cumule ainsi les inégalités. En effet, en plus d’être isolé à l’Est de la Ville, l’arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles est en lui-même fortement divisé, et les différences économiques sont visibles de par la cohabitation très serrée des grandes maisons aux côtés des habitations à loyer modique (HLM) délabrées. À cet effet, il est possible de visualiser la carte de l’Office municipal d’habitation de Montréal (OMHM) pour l’arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles représentée sur la Figure 2.2 pour observer les concentrations de leurs habitations, particulièrement dans l’Ouest.

Figure 2.2 Répertoire des habitations par arrondissements et villes, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (OMHM n.d.)



Cet écart a d'ailleurs été nommé comme trait principal par l'ensemble des répondant.e.s au moment de décrire leur quartier, et ceci sans exception. En effet, une simple intersection suffit pour passer des immeubles très densément peuplés qui sont gérés par le OMHM à des maisons spacieuses avec le terrain privé et les typiques piscines creusées. Les habitations Marie-Victorin (HLM), communément appelées le « BGP », sont un exemple très concret de cette organisation spatiale.

Figure 2.3 Le centre communautaire Le Phare, situé dans le BGP, repéré sur *Google Maps*



Sur la Figure 2.3, récupérée sur *Google Maps*, on peut voir très clairement la concentration des habitations grises du BGP et la délimitation créée par l'Avenue Élie-Beauregard où se trouvent tout juste de l'autre côté des logements nettement plus riches. Ainsi, l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles est marqué par des divisions sociales et territoriales très importantes, et ce, malgré une forte proximité physique. Cette image est d'ailleurs cohérente avec ce que décrit Wacquant dans les banlieues françaises : « ce qui apparaît de l'extérieur comme une entité monolithique est perçu par ses membres comme un montage finement différencié de microlieux centrés sur les bâtiments » (179).

La criminalité, de par ses démonstrations objectives ou les imaginaires collectifs qu'elle éveille, fait la réputation des territoires de relégation. Dans certains cas, les conditions économiques et les mécanismes d'exclusion fragilisent la population qui se trouve dans la nécessité de travailler

informellement, de se livrer à diverses *jobines* ou de s'adonner à des commerces illégaux comme la vente de stupéfiants. Ceci s'explique, à Bronzeville par exemple, « directement par la combinaison de la faiblesse de la demande de travail qualifié, de la désertification organisationnelle du ghetto et des insuffisances de l'aide sociale » (69). La criminalité y devient une stratégie de survie quotidienne. Pour les jeunes, « la criminalité de prédation constitue une forme de petit entrepreneuriat dans laquelle ils peuvent mettre à profit leur dernier atout, à savoir leurs capacités physiques et la connaissance pratique du monde de la rue » (73). Dans ces territoires de relégation spatiale les plus durement affectés par les processus de fermeture sociale, le trafic de stupéfiants peut ainsi se présenter comme la seule manière d'obtenir une sécurité financière, un type d'entreprise étant seul à même d'offrir des emplois pour lesquels ils ne sont pas discriminés. Toutefois, la croissance d'une économie criminelle dominée par le trafic des drogues contribue à cristalliser la culture de la terreur, les démonstrations de violence étant une partie intégrante au système établi. « Dans un univers vidé de ressources de base et à haute densité de prédateurs sociaux, la confiance n'est tout simplement pas de mise » (75).

Dans d'autres cas, la criminalité et la violence qui y est associée peuvent être de toute autre nature, beaucoup moins prononcée, et provenir de mécanismes différents. Il s'agit souvent d'une délinquance commune, commise majoritairement par les jeunes, qui peut s'interpréter comme une manière de déjouer l'ennui quotidien dû à leur exclusion ou encore comme une réponse à la violence sociosymbolique à laquelle ils sont soumis en se trouvant ainsi dans un lieu décharné et diffamé. Or, les représentations collectives sont suffisantes pour créer une impression de danger. « Le sentiment d'insécurité qui règne aux Quatre mille, par exemple, se nourrit principalement de l'isolement des habitants, de l'écologie dégradée du quartier et de cette petite délinquance qui fait des jeunes les boucs émissaires de tous les maux de la cité » (167). Les jeunes ont en effet développé une forte méfiance et une amertume profonde en la capacité des institutions politiques et leur volonté à résoudre leurs problèmes quotidiens. Les manifestations de violence perçues et répandues dans les discours peuvent donc être développées en réponse au sentiment de mépris dont ils font l'objet. À première vue, c'est davantage à cette forme de criminalité que s'apparentent les réalités du territoire Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de délinquance. Les statistiques de la criminalité produites par le SPVM révèlent un taux de délinquance juvénile légèrement supérieur à la moyenne, mais généralement pour des délits mineurs comme des vols à

l'étalage, introductions par effraction dans des véhicules et incivilités dans les autobus (Meuraillon 2017). Les conditions symboliques et la polarisation urbaine opérée dans l'arrondissement viendront toutefois donner un éclairage important sur la construction du phénomène sur le territoire.

En résumé, les territoires de relégation spatiale et de fermeture sociale se définissent par une délimitation physique précise et une structure de classe qui se caractérise par la prédominance de travailleurs déqualifiés et abritant plusieurs communautés ethniques. Si chaque territoire possède ses propriétés structurales et fonctionnelles, nous verrons que les gens qui y résident partagent une expérience semblable : « La similarité des réactions des habitants des cités en jachère et du ghetto en déclin s'explique par le fait qu'ils appartiennent à des catégories dominées, reléguées dans des territoires pénalisés et pénalisants situés au plus bas de la hiérarchie symbolique des quartiers et porteurs d'un stigmate résidentiel » (Wacquant 2006, 159).

2.2.2 Polarisation urbaine

Dans les territoires de relégation, l'atmosphère est tendue et oppressante puisque liée au fort stigmate projeté sur sa population de résider dans un espace considéré comme un lieu de relégation : elle est devenue synonyme d'échec, de misère et de délinquance. Les représentations collectives contribuent à associer ces habitant.e.s, et les jeunes en particulier, à une sorte de fatalité sur toute leur existence qu'il est difficile d'ignorer. Des sentiments d'infériorité et d'indignité se développent tant le mépris dont iels sont l'objet est tenace et omniprésent. Le simple fait de résider dans une zone reconnue comme étant le symbole de la pauvreté leur vaut le statut d'*anomalie sociale*. Iels sont alors dépourvu.e.s de la maîtrise de leur propre représentation et de leur identité collective, et ceux-ci sont le produit d'une image publique négative dont iels essaient de se dissocier.

Le très récent documentaire *La cité des autres*, réalisé, scénarisé et narré par Justice Rutikara (2021), illustre avec finesse cette expérience vécue par les résident.e.s de Saint-Pie X, le plus grand HLM de la Ville de Québec. La population immigrante qui y est installée est perçue par l'extérieur de manière très péjorative, avec une forte concentration de jeunes associés à des problématiques

liées à la violence et au commerce de stupéfiants. Rutikara raconte qu'« à l'époque, Place Bardy [nom initial du projet HLM] était tellement mal vu qu'on l'appelait Place des bandits. C'était surtout perçu comme un milieu dangereux à cause de sa vocation d'habitations à loyer modique et la densité de sa population [...] Plusieurs trouvent que Saint-Pie-X ressemble au ghetto d'Afroaméricains dans lesquels les gens vivent dans la misère, la criminalité ou la survivance ». Face à ces idées reçues, les jeunes essaient tant bien que mal de transcender ces préjugés et de se réapproprier une identité forte et réunificatrice. Ainsi, à la dépossession matérielle s'ajoute alors la dépossession symbolique de la population, soit la difficulté de se représenter autrement. Cette dégradation symbolique affecte tous les domaines de leur existence, qu'il s'agisse de trouver un emploi, d'entretenir des relations sociales hors de ce cadre et de s'affronter aux institutions publiques. En plus d'être associé comme l'incarnation vivante de la violence criminelle et du danger urbain, le stigmate attaché au fait d'habiter dans les territoires de relégation est un lourd obstacle à l'accomplissement personnel, constamment réaffirmé par les attitudes méfiantes et méprisantes des gens de l'extérieur.

Il peut être pertinent de spécifier ici que la nature du stigmate peut différencier selon les dynamiques propres au territoire. Il peut être à la fois racial, spatial et résidentiel. Ainsi, pour certains, il est pratiquement impossible de se défaire du stigmate associé au fait de résider dans un territoire de relégation tant il est intimement relié à l'identité raciale. Il s'agit dans ce cas d'une conjugaison des stigmatisations. Pour d'autres, c'est davantage l'adresse qui pose problème, et iels peuvent vivre l'inclusion sociale par procuration, en autant que leur lieu de résidence ne soit jamais spécifié. Le stigmate résidentiel est très présent notamment pour les jeunes des banlieues ou les habitant.e.s des HLM, comme c'est le cas pour Saint-Pie X et pour le BGP nommé en exemple précédemment pour l'arrondissement ciblé par notre étude. Nommé initialement par les jeunes qui y habitent *Block Gris Posse* (d'après le film *Posse* et le sentiment d'appartenance qui y est dépeint)², il est parfois rebaptisé par le reste de la communauté *Bon Gen Pôve* (bons gens pauvres en créole). Ainsi, résider dans le BGP est suffisant pour générer des stéréotypes sur les jeunes qui y vivent et les rendre victimes d'un jugement discriminatoire dans leurs rapports sociaux. Le principal effet du stigmate territorial est alors d'exacerber les pratiques de différenciation et de

² Van Peebles, M. (Réalisateur). (1993). *Posse* [Film], Working Title Films. C'est un participant qui m'a expliqué la référence et nous l'avons ajouté en cours de route pour solidifier notre démonstration. Celle-ci sera développée davantage dans le quatrième chapitre.

distanciation sociales internes qui contribuent à marginaliser ses habitant.e.s en fonction de ces représentations.

De plus, ces regards portés sur certains quartiers comme concentration de désordres urbains et de populations à risque sont amplifiés et reproduits par les représentations médiatiques. Ces discours représentent pourtant un amalgame de phénomènes souvent déconnectés du contexte local et importés de la théorisation des États-Unis comme les phénomènes de *ghettoïsation* et de *gang de rue*. Il en résulte une montée des idéologies racistes et individualistes, de pratiques discriminatoires, et un important décalage avec la réalité du terrain. L'examen critique et local est nécessaire pour ne pas obstruer les réalités sociales et structurelles ainsi que les différences fonctionnelles derrière les phénomènes sociaux. Par examen critique et local, on insinue de s'attarder justement aux conditions particulières propres à l'arrondissement ciblé, comme dans la présente étude. La montée des discours et des catégories stigmatisantes représente une problématique réelle pour les populations vivant sur les territoires de relégation, puisqu'elle organise les perceptions collectives contre elles et influence son traitement politique. Wacquant nous met d'ailleurs en garde :

Il s'agit d'abord de questionner l'équation hâtive entre transformations du discours et transformations du réel et de souligner l'énorme décalage qui peut exister entre un phénomène social et sa projection médiatique. C'est ensuite l'occasion de rappeler que, loin de refléter, fût-ce à la manière d'un miroir déformant, les mouvements de la société, les représentations qui circulent dans le champ journalistique contribuent à façonner la réalité dans la mesure – qui n'est jamais minime- où elles influencent la manière dont elle est perçue, gérée et vécue tant par les responsables de l'administration des « problèmes sociaux » que par ceux qui sont les cibles de leurs interventions. Et l'effet bien connu de la prophétie autoréalisatrice qui s'observe chaque fois qu'un discours est investi du pouvoir de faire advenir dans les choses cela même qu'il dit y être déjà peut se révéler particulièrement puissant dans le cas de populations qui, outre la marginalisation économique, souffrent d'être dépossédées de la maîtrise de leur propre représentation publique (152).

Les débats publics peuvent ainsi être la source d'une construction sociale de la réalité, opposant les habitant.e.s des territoires de relégation au reste du monde. Les jeunes que l'on perçoit sans avenir finissent elleux-mêmes par se percevoir ainsi tant les discours sont omniprésents.

Les phénomènes de dépossession symbolique et de construction sociale de la réalité sont loin d’être étrangers pour les jeunes de Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles, contribuant à leur expérience des discriminations cumulatives. Dans les dernières années, iels ont été victimes d’une attention disproportionnée des médias due à une vague de violences commise sur le territoire. Ainsi, la jeunesse dans l’arrondissement est facilement associée avec la délinquance et les représentations collectives qui y sont associées. Pour en faire un portrait, nous avons effectué une recension des articles locaux en ligne du périodique *Journal Métro*, de 2012 à aujourd’hui, et nous avons regroupé quelques titres qui en témoignent dans la Figure 2.4.

Figure 2.4 Attention médiatique sur le territoire



Les débats publics entourant la délinquance juvénile dans les territoires de Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles contribuent à construire un discours non seulement stigmatisant, mais déconnecté des réalités du terrain. Cette représentation médiatique négative vient alors alimenter la perception collective face aux jeunes de l’Est de la Ville, comme l’expression *Pointe-aux-Troubles* le témoigne, elle augmente l’exclusion de sa population et façonne sa réalité objective de par la réponse répressive qui lui est directement infligée.

En effet, la stigmatisation territoriale des jeunes du territoire Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles s’accompagne par un contrôle et une surveillance à son tour disproportionné - il est possible de se questionner à cet égard sur le statut de la mairesse de l’arrondissement Caroline Bourgeois comme responsable à la sécurité publique pour l’ensemble de la Ville de Montréal. Les postes de quartier du SPVM de l’arrondissement ont connu une hausse de leur financement, alors que des organismes réclament une diminution importante du budget du SPVM au profit d’initiatives communautaires depuis plusieurs années (Goudreault 2020). Ted Rutland, professeur à l’Université Concordia spécialisé en géographie sociale et urbaine, dénonce d’ailleurs cette contradiction ;

The mayor of Rivière-des-Prairies is planning a "summit" to come up with solutions to gun violence in the northeast of the city. I feel like so much of what seems like participatory democracy in this city is really about diluting the voices of people who know the issues best - because they actually face them and/or work with people who do. [They have] been calling for financing to hire youth and street workers for decades.

D’autres auteurs soulignent d’ailleurs cet écart entre les discours politiques et les acteur.trice.s du terrain, où l’opinion publique et médiatique est souvent mise en tension avec l’influence des intervenant.e.s de terrain (Bailleau *et al.* 2009).

La présence policière accrue devient une manière de cristalliser la culture de la délinquance et de la violence dans l’arrondissement, et d’associer directement les jeunes, surtout les garçons, qui y habitent comme étant les responsables. Ils sont alors davantage ciblés et surveillés et les interactions sociales avec les forces de l’ordre deviennent un enjeu du quotidien. Les discriminations symboliques se cumulent et se manifestent ainsi dans leurs conditions objectives. Le dispositif pénal devient une réalité omniprésente pour les jeunes hommes du territoire, et ce, parallèlement à un processus de précarisation des organismes communautaires qui interviennent auprès d’eux. Cette logique répressive s’explique enfin par le paradigme privilégié par l’État face aux inégalités sociales.

2.2.3 L’État pénal

Nous avons vu que les discours dominants ont tendance à déconnecter les inégalités vécues sur les territoires de relégation de leur structure sociopolitique et des phénomènes de domination de classe

et de race. L'individualisation des problèmes sociaux justifie alors l'abandon de ces communautés par les élites qui reprennent les discours et les nourrissent de leurs propres contributions. La reproduction de ces discours par les élites politiques, économiques et médiatiques tend d'ailleurs à convaincre les classes moyennes, qui se dressent à leur tour contre ces populations devant être soutenues par l'État vues comme improductives et problématiques. L'auteur Garland discute de cette transition depuis les années 1970 où on assiste à la transformation de l'État-Providence à un État pénal qui doit prendre en charge la pauvreté selon une culture de contrôle (Garland 2007). Cette nouvelle culture permet entre autres aux différents paliers du gouvernement de camoufler leurs choix régressifs en matière d'urbanisme, de protection sociale et d'éducation sur ces territoires. Les communautés qui y vivent sont davantage stigmatisées, car la responsabilité de l'État dans la reproduction structurelle des inégalités est invisibilisée. L'État y voit plutôt l'opportunité de justifier les pratiques répressives dans ces quartiers, puisque la négligence dans le soutien de politiques sociales nécessite et suscite en retour le déploiement d'un appareil policier et pénal intrusif et omniprésent. En effet, parmi toutes les institutions qui marquent le quotidien des territoires de relégation spatiale et de fermeture sociale, une attention particulière doit être prêtée à la police qui trouve sa source dans toute la reconfiguration de l'État. Elle donne l'illusion à ce dernier d'un « sentiment réconfortant qu'elle répond aux attentes du peuple tout en se disculpant de sa responsabilité historique dans la fabrication des *parias urbains* » (Wacquant 2006, 15).

Ainsi, « confronté[e]s à la nécessité de réagir aux formes émergentes de la relégation urbaine, ne serait-ce que pour en contenir les effets sociaux perturbateurs et les réverbérations » (284), nos sociétés contemporaines ont opté pour une solution régressive et répressive, soit celle de la criminalisation de la pauvreté. Le tournant vers l'État pénal s'est observé dans les dernières décennies par l'élargissement du filet pénal, par la hausse des taux d'incarcération, de la surreprésentation massive de la population immigrante et des groupes marginalisés au sein des établissements carcéraux, du surpeuplement des établissements pénitenciers, et enfin, d'un durcissement généralisé des politiques pénales, plus ouvertement tournées vers la neutralisation aux dépens de la réhabilitation.

Le paradigme privilégié par l'État permet d'observer que la division spatiale a des fonctions spécifiques. Celles-ci sont distinctes, puisqu'engendrées par des logiques institutionnelles de ségrégation qui diffèrent en fonction d'un territoire donné. En effet, la formation des territoires de

relégation découle de décisions politiques et ils ont des degrés et des formes divergentes de pénétration étatique. On peut retrouver des exemples d'abandon institutionnel total où les gouvernements procèdent au démantèlement des programmes sociaux sous le prétexte de crises fiscales. Dans d'autres cas, ces territoires connaissent au contraire une forte présence institutionnelle, mais les institutions se révèlent incapables de régulariser les inégalités sociales et sont surtout dédiées à des finalités répressives ou de surveillance. Les enclaves territoriales sont perçues comme déficientes au plan organisationnel et les populations qui y résident déplorent la pénurie d'institutions nécessaires au bon fonctionnement et au bien-être de sa collectivité. Cet argument démontre un point fondamental pour comprendre les réalités objectives et symboliques des territoires de relégation : il s'agit « d'une création politique de l'État et non pas le produit d'une dynamique écologique ou du libre choix, de la culture ou des comportements de ses habitant[.e.]s » (88).

Finalement, la structure du dispositif pénal de l'arrondissement doit donc être comprise dans un contexte sociétal où la répression est priorisée à la prévention. Cette approche contribue à la construction d'interventions disproportionnelles destinées aux jeunes de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et représente une dimension significative dans leur expérimentation des discriminations cumulatives.

2.3 Considérations pour la recherche

Nous avons vu en première partie comment le concept de discrimination cumulative permet d'avoir une vision globale de l'expérience des jeunes dans le cadre du dispositif pénal. En effet, lorsque considérée comme un processus complexe et dynamique, qui interfère à travers le temps et les différentes sphères de vie, la discrimination cumulative permet de poser un regard sur toutes les composantes qui structurent le quotidien des jeunes et qui interviennent avec leur expérience judiciaire ; à savoir les conditions matérielles et symboliques de leur quartier ainsi que le stigmate qui transcende leurs rapports sociaux et qui élabore une représentation figée auprès des différentes institutions.

La stigmatisation territoriale apporte donc une dimension centrale à l'expérience des jeunes de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, elle-même partie fondamentale du système cumulatif des discriminations. À la manière d'un territoire de relégation, les caractéristiques objectives, symboliques et les interventions destinées à la jeunesse dans l'arrondissement sont toutes des manifestations intimement liées au stigmate territorial indissociable à leur expérience spécifique. De par la représentation médiatique disproportionnée sur la violence et la délinquance juvénile et de par l'intervention politique favorisant la répression, la stigmatisation territoriale est bel et bien un angle théorique concret pour étudier leurs expériences spécifiques dans le cadre du dispositif pénal.

En effet, si les différentes manifestations de la discrimination cumulative « ont des conséquences très concrètes sur la vie et la trajectoire des individus, nous nous intéressons aussi plus largement aux processus de stigmatisation dont ils et elles peuvent faire l'objet du fait de leur appartenance supposée à certains groupes » (Talpin 2021, 21). Notre démarche se rapproche en ce sens de celle proposée dans l'ouvrage de Julien Talpin et ses collaborateur.trice.s puisqu'elle attribue une importance soutenue au pouvoir symbolique des discriminations.

Parce qu'elles touchent à l'image de soi et de la personne, à sa dignité et sa valeur, la stigmatisation et les micro-agressions, qui pourraient paraître secondaires, doivent être placées au cœur de l'analyse tant elles affectent les manières de se penser et se situer dans la société. [...] S'il est important de distinguer analytiquement les phénomènes de discrimination et de stigmatisation, les deux sont intrinsèquement mêlés et liés à la construction de certaines populations comme porteuse d'attributs négatifs et de stigmates. La stigmatisation constitue alors le substrat symbolique de phénomènes pratiques aux conséquences concrètes que sont les discriminations, qui altèrent les opportunités des individus et des groupes (21).

Le stigmate territorial doit donc être considéré comme au cœur de toutes les expériences sociales des jeunes dans le cadre du dispositif pénal. Leur expérimentation des discriminations est ancrée dans un contexte subjectif qui conditionne l'ensemble des représentations et des interventions qui leur sont destinées dans l'arrondissement. Ainsi compris, ce cadre conceptuel nous permet non seulement d'observer la complexité des expériences au sein du dispositif pénal, mais aussi de contextualiser les différentes dimensions des trajectoires en fonction d'un sens commun.

III. COLLECTIVISER DES EXPÉRIENCES (TROP) COMMUNES : DES RÉCITS DE VIE AUX RÉCITS DE QUARTIER

Jusqu'à présent, il a été démontré que les conditions objectives et symboliques de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles étaient indissociables de l'expérience des discriminations cumulatives vécues par les jeunes dans le cadre du dispositif pénal. En effet, le concept de discrimination cumulative nous indique qu'il faut tenir compte des expériences de discriminations comme un processus global, et la stigmatisation territoriale vécue par les jeunes du territoire ciblé renforce les actes discriminatoires qui peuvent être perpétrés à leur égard dans un dispositif qui leur impose une représentation et qui privilégie les interventions répressives. Pour répondre à notre question de recherche, qui souhaite comprendre comment les jeunes du territoire Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles font l'expérience de la discrimination cumulative dans le cadre du dispositif pénal de l'arrondissement, nous avons adopté une démarche qui traduit le mieux possible la dimension cumulative et expérientielle des jeunes du territoire. Nous verrons que celle-ci s'est modifiée en cours de route en fonction des conditions spécifiques au terrain et des données que nous y avons obtenues. Dans ce chapitre sera donc présentée la démarche méthodologique mobilisée dans ce mémoire. L'orientation qualitative sera d'abord discutée en lien avec les enjeux spécifiques de l'objet de recherche. Nous pourrions aborder par la suite les approches ethnographiques et élaborerons plus spécifiquement sur la forme retenue des récits de vie. Après avoir identifié les motivations théoriques qui sous-tendent ces choix, nous pourrions dévoiler la réalisation pratique de la collecte de données dans le cadre de notre recherche et les modifications que nous y avons apportées, le traitement et l'analyse des données récoltées ainsi que les biais et limites éthiques associés à notre méthodologie.

3.1 La méthodologie qualitative

Les questions de discrimination et de stigmatisation soulèvent de grandes difficultés méthodologiques : comment peut-on mesurer quelque chose qu'on ne voit pas ? Comment peut-on entrer dans la « boîte noire des traitements discriminatoires » (COMEDD 2010, 21) ? Globalement, la stratégie générale de recherche ici proposée est d'adopter une méthode critique pour aborder ces concepts de manière indirecte, en questionnant spécifiquement le sens et les difficultés vécues par les jeunes de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, que ce soit dans leur passage ou leurs contacts dans le système de justice pénale ou à titre de témoins. Il s'agit d'une recherche de type qualitative qui s'intéresse au vécu des acteur.trice.s avec une vision dynamique et temporelle. À propos du caractère diffus des pratiques de discrimination, Safi et Simon proposent en effet

de mesurer la discrimination telle qu'elle est vécue ou ressentie par les personnes qui y sont exposées. Cela amène également à s'intéresser à la construction et à la mobilisation des préjugés et stéréotypes qui apparaissent comme étant à l'origine des décisions discriminatoires, donc à toucher au domaine des représentations subjectives de l'altérité (Safi et Simon 2013, 249-250).

Cela revient à s'intéresser au substrat symbolique des discriminations, donc à rejoindre davantage la stigmatisation qui précède les traitements inégaux et défavorables à certains groupes. Jusqu'à maintenant, au Québec, les études sur la discrimination et le profilage se sont davantage consacrées à des recherches quantitatives afin de documenter l'ampleur du problème sur l'ensemble du territoire (MTL sans profilage 2018). Les statistiques prouvent la présence du profilage sur le territoire de Montréal, mais nous disposons à ce jour de très peu d'informations sur comment cela est vécu. Les constats sont similaires en France, où « la discrimination constitue désormais une réalité dont l'ampleur est démontrée statistiquement, [mais] ce qu'elle fait aux corps et aux âmes, la violence symbolique qu'elle constitue et ses incidences sociales et politiques demeurent insuffisamment investiguées » (Talpin 2021, 2). Les recherches dont nous disposons ici au Québec concluent que « ce n'est (pourtant) qu'à partir d'études qualitatives que nous pourrions mieux comprendre les façons dont le profilage racial se produit et l'impact qu'il a sur les groupes les plus touchés, soit les jeunes des minorités racisées » (MTL sans profilage 2018, 7). Cette recherche vise donc à mieux comprendre l'expérience de la discrimination cumulative à partir de l'expérience de la stigmatisation territoriale des jeunes. L'analyse de leurs discours permet d'étudier le fonctionnement du système discriminatoire établi en justice pénale pour les mineur.e.s ainsi que d'obtenir une meilleure conception des interactions, des pratiques et des croyances qui y contribuent en perpétuant les stigmates.

Les études quantitatives, plus nombreuses lorsqu'on interroge la problématique des discriminations, ne sont toutefois pas à sous-estimer. Elles sont pertinentes pour mesurer l'ampleur du phénomène et prendre conscience de la territorialisation des discriminations. Elles comportent toutefois une limite importante en ce qui a trait aux objectifs de la présente recherche : elles se rabattent généralement sur des principes de causalité non complexifiés, sur des comportements déjà identifiables, visibles et ponctuels, et cela contribue en partie à invisibiliser les expériences. Elles ne permettent pas de tenir compte des effets cumulatifs de la discrimination dans la chaîne pénale, de son apport symbolique, ni de ses répercussions dans les trajectoires des jeunes. L'angle choisi

est de questionner le vécu et le ressenti des discriminations, en passant par la stigmatisation, afin d'obtenir un portrait le plus complet et fidèle possible de l'expérience de la discrimination cumulative.

Notre recherche s'inspire de quelques ouvrages qui utilisent une démarche qualitative pour mesurer la discrimination. D'abord, dans l'enquête de vie *Trajectoires et Origines (TeO)* (Safi et Simon 2013), une importante étude qui a réussi à démontrer l'ampleur et la fréquence des discriminations ethnoraciales en France, les auteur.trice.s proposent une méthode basée sur l'auto-déclaration de la discrimination. Iels utilisent un questionnaire où un module est consacré spécifiquement à la thématique de la discrimination, avec des questions qui se rattachent soit à l'expérience de la discrimination soit au sentiment d'être discriminé. Cette démarche va dans le même sens que notre étude, puisque ce sont les personnes directement concernées qui sont invitées à s'exprimer sur leur perception de la discrimination, mais comme il est possible de constater dans leurs questions (voir Annexe 1), la limite de leur méthodologie consiste à s'attarder sur les discriminations situationnelles dont l'incidence ne serait que ponctuelle. Le questionnaire utilisé ne permet pas de rendre compte des effets cumulatifs de la discrimination et de ses conséquences dans la trajectoire de vie comme c'est l'objectif ici.

Une méthode semblable est utilisée dans l'enquête *Histoire de vie* (Algava et Bègue 2004), toujours sur le territoire français, au cours de laquelle les autrices ont tenté d'éliminer la mention du terme « discrimination » afin de laisser les répondant.e.s rapporter des événements de nature très différente, autant au niveau du ressenti que des conséquences tangibles. Leurs questions (voir Annexe 2) sont structurées autour des « termes du dispositif législatif de lutte contre les discriminations ». Les questions peuvent par exemple se lire ainsi : « Est-il arrivé que l'on se moque de vous, que l'on vous mette à l'écart, que l'on vous traite de façon injuste ou que l'on vous refuse un droit à cause » (2). S'en suit une énumération de motifs qui s'intéressent aux caractéristiques attribuées à la personne enquêtée. Leur méthode est intéressante pour aborder la discrimination *par le bas*, « dans la mesure où ce sont [les victimes] qui choisissent de relater un événement et qui le qualifient, en lui attribuant un motif et en évoquant ses conséquences » (2). Ce qui est d'autant plus pertinent pour la présente recherche, c'est que les chercheuses de l'enquête ont inclus une section sur la perception des conséquences des comportements discriminatoires sur l'ensemble de la vie des participant.e.s. Dans le cas de notre propre recherche, les perceptions de ces conséquences sont

étendues sur l'ensemble de la communauté de l'arrondissement et sur la vie des quartiers, afin de bien cerner la stigmatisation territoriale présente. Les discours obtenus auprès de différentes personnes contribuent à la mesure des effets cumulatifs de la discrimination dans les perspectives sociales des jeunes.

En s'attardant au ressenti, on se rapproche davantage des situations concrètes. Cela permet d'aller sonder les perceptions des jeunes par rapport aux différentes interactions qu'ils ont dans leur quartier et dans la chaîne pénale, mais aussi de questionner leur vécu commun comme celui du sentiment d'injustice par exemple. Il peut s'agir de situations dont iels sont l'objet ou sont témoins et qui structurent leur vie quotidienne dans leur propre quartier. Les émotions représentent ainsi une part importante de nos considérations. De par notre intérêt pour l'expérience subjective et symbolique dégagée des expériences quotidiennes, nous nous rapprochons ainsi des assises méthodologiques de Michèle Lamont et son équipe dans leur ouvrage *Getting respect. Responding to stigma and discrimination in the United States, Brazil, and Israel*, un ouvrage qui s'intéresse aux différentes réponses à la stigmatisation. Nous retenons de leur travail deux aspects importants pour notre étude. Le premier concerne justement l'attention accordée aux émotions, « particularly anger, pain, pride and other feelings directly associated with identity management » (Lamont 2011, 368). Les émotions comme par exemple la colère, la douleur, la fierté et la honte sont indissociables de l'image qu'on attribue aux jeunes, ou encore qu'iels développent d'eux-mêmes et de leur expérience de la stigmatisation territoriale. Cela permet d'explorer plusieurs situations qui se rapprochent du mépris que nous avons abordé précédemment : « being insulted or disrespected, being misunderstood, ignored or underestimated, being stereotyped as low status or exceptional » (Haapajarvi 2020, 2). Le deuxième aspect de cette recherche conduite au Brésil, aux États-Unis et en Israël dont nous nous inspirons découle de l'importance des répertoires culturels dans l'étude de la stigmatisation. En effet, les expériences qualitatives recueillies dans leurs travaux sont mises en contexte avec les réalités locales et les territoires étudiés sont choisis simultanément en fonction de leurs barrières sociales et symboliques. Cette démarche rejoint en ce sens nos objectifs de territorialiser les expériences de discrimination et de stigmatisation dans l'arrondissement spécifique de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comme exposés au chapitre premier.

Enfin, notre étude propose une méthodologie qui s'apparente énormément à celle utilisée dans l'une des recherches les plus récentes *L'épreuve de la discrimination, Enquête dans les quartiers*

populaires (2021) par Julien Talpin et ses collègues. Dans cet ouvrage, également inspiré de la sociologie culturelle de Michèle Lamont, il est aussi question d'interpréter les expériences discriminatoires à partir des cadres discursifs et des répertoires culturels. Leur objectif est « d'interroger les conditions par lesquelles l'expérience de la discrimination est progressivement interprétée comme injuste » (3), et ce, à partir des dispositifs légaux et institutionnels, afin d'observer ce qui pousse les individus à se mobiliser. Ainsi, la recherche porte sur des enquêtes localisées³ qui permettent « d'appréhender le rôle des intermédiaires, associatifs et institutionnels en particulier, dans l'interprétation et la réaction aux expériences discriminatoires » (15). En effet, nous avons soutenu l'importance d'étudier la discrimination cumulative dans le système de justice pénale et la stigmatisation territoriale en fonction du rapport entre les individus et l'État à travers ses institutions, car « c'est à cette échelle que le macro et le micro se rencontrent pour façonner les expériences et les subjectivités » (16). Il est important de rappeler également que les institutions sont perçues comme les représentantes de l'État, et donc que les « expériences négatives sont décisives sur la façon dont les individus appréhendent les institutions et interagissent avec elles » (53).

Sans le nommer explicitement, leur approche considère aussi le caractère cumulatif des discriminations : « les récits recueillis révèlent [...] les conséquences à plus long terme d'épreuves répétées » (42). Talpin s'intéresse ainsi à la manière dont les individus vivent les expériences de discriminations, mais surtout comment celles-ci affectent leur rapport au monde social et leurs parcours de vie. Les effets très concrets pour les individus, de même que leurs répétitions, sont pris en compte. Même si les processus de discrimination sont distincts, de l'insulte ordinaire au fait de ne pas être embauché par exemple, ils peuvent entraîner des conséquences similaires, à la fois pratiques et symboliques. Toutes les sphères sont ainsi explorées : « le travail, l'école, les loisirs, le logement, les transports, l'espace public, le rapport aux administrations publiques, etc. » (23).

Un autre élément auquel nous avons été attentives de cette recherche est le choix des quartiers sensibles pour analyser les discriminations, soit les territoires où les habitant.e.s sont susceptibles de cumuler plusieurs formes de discriminations. Ces quartiers, nommément Roubaix, Vaulx-en-

³³ Les entretiens se sont déroulés dans six quartiers populaires en France et trois à l'étranger : Londres, Shadwell ; Los Angeles, South Central; et Montréal-Nord ici au Québec.

Velin, Villepinte, Grenoble, Lormont, Blanc-Mesnil, Shadwell, South Central et Montréal-Nord, représentent « des espaces de concentration spatiale des classes populaires, mais également des populations descendant de l'immigration [...] où le cumul de la précarité économique et d'origines migratoires variées a contribué à construire symboliquement ces territoires comme des *zones de non-droit* » (25). Une telle construction s'apparente certainement aux territoires de relégation dont il est question pour notre recherche, et la stigmatisation territoriale qui en découle présente des incidences importantes pour les individus et leurs expériences institutionnelles et subjectives.

Enfin, pour répondre à ces questions, l'enquête s'est déroulée à deux niveaux, soit la réalisation d'entretiens biographiques de type récits de vie avec un échantillon diversifié, ainsi que l'observation et le suivi ethnographique et de collectifs associatifs et de dispositifs publics qui visent à lutter contre les discriminations. Dans le même ordre d'idée, nous présenterons une méthode qui comporte à la fois des récits de vie avec des jeunes qui vivent personnellement des discriminations cumulatives dans leur passage dans le système de justice pénale, mais aussi avec des témoins et des acteurs.trice.s du milieu qui les accompagnent et qui peuvent raconter des expériences observées. Cela permet aussi de contextualiser les formes de discrimination pour les jeunes dans le cadre du dispositif pénal à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. À l'instar de l'équipe de Falpin, notre travail repose sur l'idée centrale selon laquelle « on ne peut comprendre les difficultés que connaissent les quartiers populaires sans placer au centre de l'analyse l'expérience répétée des discriminations » (28), tout comme on ne peut comprendre le passage dans le système de justice pénale des jeunes de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles sans s'intéresser aux difficultés qu'ils connaissent dans leur quartier et à la stigmatisation territoriale dont ils sont l'objet.

3.2 Les approches ethnographiques

Notre recherche emprunte sa méthodologie aux approches ethnographiques, et plus particulièrement à travers l'outil des récits de vie, pour rendre compte de l'expérience vécue ou observée des jeunes dans le dispositif pénal. Les approches ethnographiques possèdent cette caractéristique qui permet de réinscrire les données obtenues par entretien dans le déroulement réel de toute enquête de terrain. Ceci donne l'avantage de recueillir des données riches sur un terrain

qui n'a pas été modulé par les médias ou les instances politiques, et qui permettent d'appréhender à la source l'expérience de la discrimination dont sont victimes les sujets et les témoins (Fassin et Halpérin 2009). En inscrivant les données obtenues dans un cadre de référence précis, la force de l'entretien ethnographique permet de généraliser les entrevues sur des études de cas en repérant la cohérence d'attitudes et de conduites sociales et en les inscrivant dans une trajectoire personnelle et collective (Beaud 1996). C'est ce que le sociologue français Stéphane Beaud propose dans son plaidoyer pour l'« entretien ethnographique », défendant une approche ancrée dans la pratique du terrain ayant la force de lutter contre le traitement isolé dont l'entretien fait trop souvent l'objet. Une attention importante doit être apportée au contexte d'énonciation, et l'interprétation est liée aux données essentielles au contrôle de l'entretien « notamment le rapport enquêteur/enquêté, les caractéristiques objectives détaillées de l'enquêté » (232). Le nombre d'entretiens nécessaire pour l'analyse devient alors secondaire, les points de référence et de comparaison lui conférant un pouvoir de généralité : « c'est d'une certaine manière de faire confiance aux possibilités de cet instrument d'enquête » (234).

Les expériences individuelles recueillies dans le cadre de cette recherche sont mises en parallèle afin d'explorer les expériences communes de la discrimination, à savoir leur caractère collectif de la situation de stigmatisation territoriale. Dans cette approche, les entretiens sont limités mais plus approfondis et ancrés dans leur contexte, soit ici les conditions objectives et symboliques de leur quartier et leur expérience dans le dispositif pénal en relation avec ses auxiliaires. En effet, cet instrument permet d'éclairer ce que l'analyse statistique est incapable de faire : décrire les processus d'enchaînements singuliers et l'entrelacement étroit entre les thèmes qui paraissent dissociés. C'est exactement le genre de données riches qui permet de comprendre l'expérience de la discrimination cumulative et ses conséquences dans les perspectives sociales des jeunes.

En ce qui a trait au déroulement du terrain, l'approche ethnographique favorise fréquemment les observations *in situ* comme complément aux entretiens, en fonction de l'espace et de la temporalité pour enrichir le matériel recueilli. En ce sens, Beaud rappelle justement que la situation d'entretien peut constituer à elle seule une scène d'observation qui peut donner des éléments d'interprétation à l'entretien. En effet, il suffit d'apporter une attention soutenue au contexte pour pouvoir rendre compte d'un rapport spécifique aux lieux et aux personnes présentes, au déroulement de l'entretien et à la nature de la relation entre les parties. Nous avons donc priorisé des entretiens menés sur le

territoire Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, en cohérence avec notre intérêt pour la territorialisation des discriminations. Cependant, dans certaines enquêtes où le terrain est difficile d'accéder pour une recherche, les entretiens longs et approfondis ont aussi cette spécificité de pouvoir pénétrer un environnement (comme les institutions et les représentations au sein d'un quartier), et ainsi représenter des données de substitution très pertinentes. Avec la situation sanitaire qui a fluctué pendant la réalisation de mon terrain de recherche, les entretiens se sont déroulés à la fois en présentiel et à distance. Mais dans tous les cas, la richesse, la profondeur et la contextualisation des propos permettaient de s'imprégner de la stigmatisation vécue dans l'arrondissement.

Pour ce qui est du contenu des entretiens, il est primordial d'aborder les jeunes comme des individus qui ont une histoire complexe (familiale, scolaire, professionnelle, conjugale). Cette contextualisation est nécessaire selon l'approche privilégiée, en plus de fournir des données essentielles pour l'étude de la discrimination cumulative. Par ailleurs, les données objectives des jeunes sont indispensables afin de mettre en contexte les points de vue subjectifs exprimés. Récoltées naturellement au cours des échanges, leurs différentes réalités permettent ensuite de les mettre en rapport et de dégager des hypothèses. L'anecdote, un outil très utilisé dans les enquêtes ethnographiques, est également une bonne manière de récolter des informations précieuses car elle « permet de placer immédiatement l'entretien du côté des pratiques sociales en vigueur dans le milieu enquêté, en faisant revivre une scène sociale où se donne à voir, souvent en détail, un certain nombre de ces pratiques » (242). Le langage familier utilisé dans les anecdotes et son apparente banalité autorise l'enquêté.e à évoquer des contenus sans craindre l'impact de ses paroles, et permet au chercheur.se de relancer sur les acteur.trice.s, le lieu, l'ambiance, les paroles prononcées, les attitudes, etc. Ce sont des données symboliques qui permettent d'étudier les situations concrètes, et tout cela est répertorié au sein d'un discours sur l'expérience globale des jeunes dans le cadre du dispositif pénal sur le territoire choisi.

3.2.1 Le récit de vie

La recherche souhaite accorder du crédit au sens que les jeunes et les acteur.trice.s du quartier donnent aux expériences quotidiennes des discriminations à travers les interactions avec les institutions de la justice pénale et ses auxiliaires, ce que permet de faire plus précisément le récit

de vie. Provenant de l'École de Chicago, cette démarche ethnographique s'intéresse aux motivations des sujets et au contexte sociohistorique dans lequel ils s'inscrivent (Bertaux 2016). Avec cette méthode, un petit échantillon est observé en profondeur avec l'objectif de s'adresser aux grands ensembles et aux processus récurrents. En effet, bien que le récit de vie soit une expérience narrative individuelle, l'analyse se doit quant à elle d'être sociologique, structurelle et collective. La mise en commun des témoignages sur le même phénomène, soit la stigmatisation territoriale, doit faire émerger un noyau dur commun des expériences. Talpin souligne que le récit est d'ailleurs « un moyen de saisir la façon dont les individus relient ce qu'ils vivent dans leur vie quotidienne à des institutions et des structures sociales » (352), et donc de considérer les conditions sociales de leur situation. Comme son nom l'indique, le récit de vie reconstitue la ligne de vie, la structure et la succession des événements qui échappent au contrôle individuel et qui marquent pourtant les trajectoires. Cela permet d'observer les événements significatifs pour les jeunes dans leur parcours pénal et les incidences (perçues ou réelles) sur leur vie. Selon cette conception, le sujet n'est pas un individu isolé, puisqu'il y a articulation des domaines de l'existence dans chaque expérience de vie. On s'intéresse ainsi au cours d'action, dans le temps, des structures de la société sur l'histoire biographique du sujet agissant. En effet, la discrimination cumulative ne peut s'observer qu'en considérant l'interaction entre les différentes sphères sociales de l'individu et ses répercussions dans le temps.

Pour étudier la discrimination cumulative, il faut d'ailleurs être en mesure d'identifier l'exposition à la discrimination dans le temps, et l'une des façons d'y parvenir est d'utiliser des incidents rapportés du passé (National Research Council 2004), comme par exemple le sentiment d'injustice dans diverses situations. Les récits de vie permettent alors d'inclure un maximum d'informations détaillées sur les expériences des jeunes dans le dispositif pénal et leurs interactions avec ses auxiliaires, mais aussi d'obtenir des données sur l'évolution de leur quotidien et de leurs réalités sociales pour observer les effets cumulatifs des épisodes de discriminations. En effet, le dispositif pénal est constitué de politiques et d'approches qui se déploient à travers le temps dans un contexte particulier propre aux conditions objectives et symboliques du quartier Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Ainsi, le récit de vie dépasse les singularités et permet de reconstruire des « situations sociales », soit des récits de pratique en situation dont on doit extraire le fonctionnement des dynamiques

internes des phénomènes sociaux (Bertaux 2016). Dans le cas des jeunes qui vivent la stigmatisation territoriale par exemple,

c'est leur situation sociale elle-même qui (leur) est commune. Cette situation est sociale dans la mesure où elle engendre, pour toutes celles et ceux qui à un niveau de ressources comparables s'y (re)trouvent, les mêmes contraintes, les mêmes tensions, la même pression vers des logiques d'action répondant à la situation (23).

On fait référence ici à la chaîne pénale et aux interactions avec les différent.e.s acteur.trice.s, ainsi qu'aux réalités territoriales de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Les récits permettent en ce sens de découvrir les mécanismes et les processus par lesquels les jeunes se retrouvent dans le dispositif pénal, les caractéristiques profondes et les tensions qui le traversent, et comment iels s'y adaptent. Leurs savoirs pratiques et expérientiels deviennent l'information nécessaire pour comprendre le fonctionnement interne de la discrimination cumulative vécue ou observée dans la chaîne pénale des mineur.e.s et de la stigmatisation territoriale. La forme narrative permet de nuancer et de commenter les expériences, de nommer les motivations et d'identifier les interactions significatives. Bref, la démarche biographique permet aux acteur.trice.s de « se donner la possibilité de regarder son parcours de vie avec toute l'intelligence que l'on a de sa situation, d'y apporter sa capacité réflexive et de réorienter ses actions » (Laviolette 2013, 4-5). Et c'est précisément l'intelligence que se font les jeunes de cette situation qu'iels ont en partage qui est visée dans le cadre de cette recherche.

3.3 Collecte de données

Selon les approches ethnographiques, les modalités objectives des entretiens sont aussi importantes que leur contenu. Ainsi, il importe ici de préciser le contexte dans lequel elles se sont déroulées. Nous verrons que deux paramètres ont soulevé des défis supplémentaires : la pandémie de la *Covid-19* et la méfiance de certain.e.s acteur.trice.s correspondant à leur conscience de la stigmatisation. Nous aborderons les réalisations qui ont découlé du terrain et les modifications qui ont été envisagées afin de pouvoir traduire le mieux possible le vécu des jeunes de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Notre recherche étant inductive, nous nous sommes permis de revoir certaines modalités en cours de route concernant l'échantillonnage de notre population.

Avant de poursuivre sur le déroulement du terrain, il est pertinent de spécifier que deux méthodes supplémentaires aux entretiens ont permis de recueillir des données sur le terrain de recherche. En effet, un travail d'archives sur l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, prenant la forme d'un dossier de presse, a été réalisé avant d'entamer la phase de la cueillette de données. Comme démontré dans le cadre de notre présentation théorique, nous avons effectué une recension des articles locaux en ligne du périodique *Journal Métro* de 2013 à aujourd'hui, en mobilisant les mots-clés « jeunesse » et « délinquance ». La consultation de la couverture médiatique du territoire a permis de saisir ses principaux enjeux, ses lieux importants, ses acteur.trice.s et organismes principaux, ainsi que son univers symbolique - soit le langage et les représentations utilisées pour traiter des différentes problématiques et événements du territoire et les perceptions de la société dominante sur la population étudiée.

Par la suite, une journée entière a été consacrée à se promener dans les deux quartiers. En plus de s'imprégner des lieux et d'observer différentes dynamiques, cette visite a été l'occasion de m'introduire à plusieurs organismes jeunesse et institutions du territoire et de discuter avec les responsables. Ces échanges ont permis de préparer les entretiens à venir, de se familiariser notamment avec le langage familier et le vocabulaire d'usage en intervention jeunesse dans le quartier et d'obtenir des contacts et des coordonnées sur le terrain. D'ailleurs, certaines rencontres me permettaient déjà de deviner l'impression que je pouvais laisser en intégrant le milieu : quelques visages se sont montrés réticents à mon arrivée et à l'explication de ma démarche. Ce sentiment s'est concrétisé pendant ma démarche.

3.3.1 Population de recherche et échantillonnage

Au départ, la recherche visait les jeunes adultes judiciairisé.e.s de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Par judiciairisé.e.s, il est ici entendu qu'ils ont été impliqué.e.s dans un processus de mesures extrajudiciaires, donc qui ont des contacts avec l'institution pénale à travers les pratiques d'auxiliaires, ou pris en charge sous la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), et qu'ils ont donc un historique d'interactions avec les auxiliaires du système de justice lorsqu'ils étaient mineur.e.s. Au niveau des jeunes recherché.e.s, ceux-ci devaient avoir entre 18 et 25 ans, ce qui permettait un consentement éclairé et un recul sur leur expérience. L'échantillon se voulait composé d'au moins cinq jeunes. Les critères de sélection

choisis permettaient de construire un échantillon non probabiliste, mais dit de convenance (Gonin 2017), donc restreint mais hétérogène qui reflète en partie la diversité de ma population juvénile judiciaire du territoire, en considérant le genre et l'origine sociale et ethnique.

Les critères de sélection étaient basés sur

a) les trajectoires de mesures extrajudiciaires ou de prise en charge sous la LSJPA (avoir eu des problèmes avec la justice à plus d'une reprise);

b) l'âge (être âgé.e de 18 à 25 ans);

c) le lieu de résidence (avoir résidé sur le territoire pendant au moins cinq ans).

Une fois sur le terrain, nous avons élargi nos critères de sélection pour rejoindre également d'autres résident.e.s du quartier qui ont une relation de proximité avec les jeunes du territoire, ainsi que les intervenant.e.s qui travaillent auprès d'eux. Cette modification découle de deux principales raisons. D'abord, nous verrons dans la section suivante que le climat tendu du terrain nous a amenées à s'intéresser aux différentes représentations partagées au sein de la communauté. Nous avons donc décidé d'assouplir nos critères pour permettre à d'autres participant.e.s de partager des informations très pertinentes sur leur vécu et leurs observations, et c'est ce qui constitue le deuxième et plus important motif : la décision de multiplier les formes d'expérience reliées à la discrimination cumulative, compilant les expériences vécues et observées. Cela a permis également d'enrichir notre compréhension de la mémoire collective du quartier et des pratiques, mais surtout de développer une analyse plus fine de la stigmatisation territoriale commune à tou.te.s les interlocuteur.trice.s. En effet, la diversité des positions sociales a permis un plus large éventail de points de vue et de regards sur le contexte socio-historique du quartier, sur son évolution et ses enjeux afin de pouvoir analyser en profondeur les récits qui nous étaient livrés. Beaud suggère aussi de multiplier les angles d'observation sur le terrain. Trouver divers angles d'attaque avec des personnes qui présentent les mêmes caractéristiques sociales est une approche intéressante qui permet au chercheur.e de s'immerger dans le milieu, en l'occurrence dans le quartier spécifique étudié.

Cette modification de la méthodologie afin de considérer également les témoins et les intervenant.e.s qui accompagnent les jeunes du quartier a également permis de contourner un biais souvent nommé dans la littérature. Lorsqu'il est question des discriminations, les individus ont tendance à sous-déclarer ce type d'expérience, n'ayant pas trop conscience des processus à l'œuvre ou pour ne pas « trop en faire » (Simon et Lesné 2012, cité dans Talpin 2021). En effet, « loin des clichés sur la victimisation, on observe le plus souvent des formes de prudence et de retenue » (Talpin 2021, 35) lorsqu'il est question des discriminations. Que ce soit par son caractère récurrent qui les banalise, par l'absence de raisons ou de motivations explicites ou par les violences symboliques et identitaires qu'elles induisent, les discriminations peuvent être très difficiles à reconnaître et à nommer. D'ailleurs, les jeunes de mon échantillon avaient beaucoup plus de facilité à nommer et donner des exemples des injustices que leurs pairs avaient vécus plutôt que les leurs. Ainsi, même si l'objectif de l'entretien n'était pas de mesurer la véracité des propos, le fait de questionner des témoins permettait tout de même de croiser les données afin de saisir la dynamique générale du quartier et de prendre un pas de recul sur la stigmatisation territoriale, les expériences de discrimination et leurs répercussions sur le parcours des jeunes.

Les critères de sélection se sont alors modifiés et la participation nécessitait

- a) d'être majeur.e;
- b) d'avoir résidé sur le territoire pendant au moins 5 ans;
- c) de côtoyer ou d'avoir côtoyé des jeunes.

La grille utilisée pour l'entretien a été modifiée en conséquence (voir *Annexe 4*). Quant à la méthode biographique choisie, Talpin précise que les récits de vie à la première personne peuvent aussi comporter des données sur les expériences observées, « ces récits [constituant] des expériences autodéclarées de discriminations, pas seulement des représentations ou des opinions sur celles-ci, mais des discours à la première personne témoignant en détail de l'expérience vécue ou observée, du rôle du discriminant et des conséquences sur la personne » (352). La méthodologie conservait alors toute sa pertinence et sa cohérence avec les objectifs de la recherche.

3.3.2 Défis rencontrés

Cette section nous permet d'expliquer les deux paramètres qui ont engendré des défis supplémentaires pour le recrutement, soit la pandémie de la *Covid-19* et la méfiance des acteur.trice.s du terrain.

Premièrement, le début de la phase du terrain a concordé avec le déclenchement de la crise sanitaire due à la *Covid-19*. La situation socio-économique s'est grandement fragilisée au Québec, comme partout dans le monde, et les inégalités se sont creusées de manière plus visible. À Montréal, les éclosions se sont d'ailleurs multipliées de façon plus importante dans les quartiers Montréal-Nord et Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (Lebel 2020). J'ai donc éprouvé un malaise à continuer mes démarches et mon projet s'est interrompu pendant les sessions d'hiver et d'été 2020. Le processus de recrutement s'est donc suspendu et a repris tranquillement à partir de l'automne 2020, en même temps que la reprise graduelle des activités dans la Province. Ceci dit, la plupart des organismes avait réduit leurs activités, fonctionnait majoritairement à distance ou sur rendez-vous, et travaillait encore activement à éponger les effets destructeurs de la crise sur les populations marginalisées. Le contact se faisait alors de manière plus ardue avec les organismes ciblés et plusieurs jeunes se sont éloigné.e.s de leurs services pendant cette période. Cette contrainte a aussi modifié les conditions des entrevues à certaines occasions. Ne pouvant pas nécessairement aller dans des lieux publics comme des cafés ou les locaux des organismes, ceux-ci étant fermés, deux options étaient proposées au participant ou à la participante : se rendre dans un lieu de son choix à l'extérieur, si la température le permettait, ou se rencontrer via la plateforme *Zoom*.

Deuxièmement, nous avons vu que la population visée pour la recherche était la cible d'une attention médiatique très importante. Les fusillades répétées à Rivière-des-Prairies ont attiré le regard dans le Nord-Est de Montréal dans la dernière année, et les discours sur l'augmentation de la violence et des actes délinquants de la jeunesse sont survenus de toutes parts, en corrélation avec une surveillance plus soutenue des autorités. En discutant de cette situation avec un intervenant au téléphone, celui-ci a même qualifié la situation d'*explosive* sur le terrain. Il était, même pour lui, plutôt difficile d'entrer en contact avec les jeunes, ces derniers étant très méfiant.e.s. Les travailleur.se.s de rue devaient donc faire particulièrement attention à leurs interactions pour préserver les liens déjà fragiles avec cette population. Cette dynamique particulière sera élaborée

plus en détails dans les chapitres suivants, mais il importe tout de même de mentionner dès maintenant qu'elle a eu des répercussions importantes sur l'échantillonnage, sur le recrutement et sur la démarche de la recherche. J'ai graduellement réalisé que la communauté était extrêmement méfiante par rapport aux demandes externes, puisque facilement assimilées à un regard stigmatisant qui leur est réservé, ou à une instrumentalisation de leur travail ou de leur condition. Il faut considérer aussi que les discours experts ont problématisé la communauté selon des facteurs de risque et des pathologies et ceci peut contribuer à leur aliénation face au système académique. Provenant d'un milieu extérieur relativement aisé, je pouvais représenter dans ce contexte une certaine menace de plus, ou une forme de complicité avec les discours populaires, médiatiques et politiques à leur égard, et ce, autant face aux acteur.trice.s du terrain qu'avec les jeunes judiciarisé.e.s initialement ciblé.e.s. Cela dit, j'ai voulu creuser la stigmatisation territoriale vécue par l'ensemble de la communauté et ne pas m'arrêter spécifiquement aux jeunes pris en charge par le système de justice pénale. Comme la stigmatisation semblait indépendante du fait d'être judiciarisé, je voulais laisser la place à ce qui allait émerger des discours.

3.3.3 Recrutement

Deux méthodes ont été utilisées de manière complémentaire pour le recrutement :

1) une affiche de recrutement a été largement diffusée sur la plateforme *Facebook* et dans plusieurs organismes du territoire et/ou œuvrant avec les jeunes judiciarisés ou en réinsertion (voir *Annexe 5* pour la liste complète). Dépendamment des situations et du contexte, certains organismes ont été rejoints par courriel, d'autres par téléphone, et je me suis présentée sur place à certaines occasions. Il était demandé aux intervenants et intervenantes de la diffuser dans leur milieu et de la partager aux jeunes que ça pouvait intéresser. L'affiche expliquait les objectifs généraux de la recherche, les critères de sélection ainsi que mes coordonnées (voir *Annexe 6*). Si le lien était bon et que le climat établi le permettait, je demandais également aux intervenant.e.s des détails supplémentaires sur leur situation individuelle afin de savoir s'ils respectaient les critères de sélection et le cas échéant, je les invitais à participer à la recherche ;

2) avec la méthode d'échantillonnage boule-de-neige (Mongeau, 2008). Selon cette méthode, les premières personnes interrogées réfèrent à d'autres personnes susceptibles d'être concernées et

intéressées à participer. Toutefois, nous voulons ajouter des précisions à cette méthode utilisée, surtout par rapport à notre contexte particulier. Dans les faits, le processus est un peu plus complexe et laborieux lorsque nous travaillons sur des enjeux sensibles ou dans des milieux stigmatisés. Les personnes interviewées peuvent donner des références et des pistes où chercher, mais il faut parfois plusieurs essais et un nombre élevé d'agent-relais avant de gagner la confiance de la communauté et de rejoindre la meilleure personne susceptible de répondre à nos questions. Cette méthode par tâtonnement, qui fonctionne surtout par *bouche-à-oreille*, a été la principale démarche utilisée dans ma recherche.

L'appel à la participation a également été publié dans le journal local de l'arrondissement (voir *Annexe 9*)⁴. Une journaliste a entendu parler du projet et nous a convié pour une entrevue à l'automne 2020, la directrice de recherche Jade Bourdages et moi. La recherche a donc bénéficié d'une diffusion à grande échelle. Si elle n'a pas directement permis d'obtenir des entretiens, elle a permis de présenter mes motivations aux acteur.trice.s du quartier et de figurer dans le paysage.

3.3.4 Structure générale des entretiens

Comme mentionné précédemment, l'entretien du type récit de vie a été utilisé. Les données recueillies proviennent donc d'entrevues semi-dirigées qui reconstituent les trajectoires selon les conditions objectives et symboliques ainsi que les rapports sociaux significatifs vécus par les jeunes ou observés par divers acteur.trice.s ou témoins dans le cadre du dispositif pénal. Les entrevues étaient présentées comme ayant une durée maximale de deux heures, à un moment et à un endroit convenus mutuellement. L'objectif était de trouver un endroit et un contexte où les participant.e.s se sentaient libres et en confiance pour maximiser les chances de partage (Beaud 1996), et deux heures étaient planifiées pour permettre des échanges les plus riches possibles, les récits de vie demandant d'élaborer sur plusieurs thématiques simultanément.

⁴ Lebel, A. (2020). Comprendre la réalité des jeunes dans le système pénal. *Journal Métro*, 16 novembre. Repéré à : <https://journalmetro.com/local/riviere-des-prairies/2579906/jeunes-justice-maitrise-rdp-jeunes-systeme-penal/>

Par ailleurs, notre affiliation avec l'Observatoire des profilages (ODP), nous a permis de rémunérer les jeunes participant.e.s à raison de quarante dollars pour l'entrevue. Je n'ai pas rémunéré les intervenant.e.s puisque je les ai surtout rencontré.e.s dans le cadre de leur travail. Comme je suis une étudiante membre de l'ODP et que ma recherche s'inscrit dans les axes de recherche de l'Observatoire, une bourse de recherche (elle-même obtenue grâce au fond CRSH) m'a été octroyée afin de pouvoir offrir des compensations financières aux participant.e.s. Cette somme d'argent, calculée à raison de 20\$/heure pour mes entretiens de deux heures, représentait un atout non négligeable pour inciter les jeunes adultes à participer à ma recherche. Toutefois, nous considérons que la somme était raisonnable de manière à ne pas outrepasser une décision éclairée et consentante de leur part. Ce montant était remis en main propre ou par virement *Interac* à la suite de la rencontre.

Finalement, une grille d'entrevue a été utilisée, mais à titre d'aide-mémoire. En effet, la grille peut conférer un caractère formel qui modifie le rapport avec les participant.e.s, surtout dans le contexte de mon terrain où je voulais éviter une posture trop institutionnelle. La grille peut paraître trop directive et intrusive et ainsi engendrer une certaine distance sociale. Au contraire, le but d'une enquête sous forme de récit de vie est de permettre aux participant.e.s de se sentir légitimes et de raconter leurs expériences personnelles dans un langage ordinaire et familier. Ainsi, ma grille d'entrevue était plutôt formée par une liste de thèmes généraux à aborder au fil de l'entrevue (voir *Annexe 3* pour la grille complète) : les trajectoires judiciaires (s'il y a lieu), les réalités sociales, personnelles et familiales, ainsi que le quotidien et les représentations vécues dans le quartier. Pour les témoins et les intervenant.e.s, iels étaient invité.e.s à me partager leurs observations sur les conditions objectives et symboliques de l'arrondissement, sur les rapports sociaux et sur l'intervention destinée aux jeunes dans le cadre du dispositif pénal. Mes observations étaient aussi appuyées par la tenue d'un journal de bord dans lequel étaient consignées mes observations, mes interrogations et les différentes hypothèses interprétatives produites au cours des différentes étapes de la recherche et au fil des entretiens.

3.3.5 Déroulement des entretiens

Nous avons réussi à obtenir un total de neuf entretiens, dont les conditions respectives seront énumérées ci-dessous.

1) Un premier jeune a été contacté car j'ai repéré un de ses témoignages sur son passage dans le système de justice pénale sur les réseaux sociaux. Comme il ne respectait pas tous les critères de sélection, ne provenant pas du territoire ciblé, cet entretien a été utilisé à titre d'entrevue pilote pour tester ma grille. Son récit a été conservé pour la recherche, mais sera traité à part et identifié clairement. Le formulaire de consentement lui a été envoyé en version électronique et nous avons échangé à quelques reprises afin de pouvoir faire le tour de ses interrogations. Nous nous sommes rencontrés par *Zoom* en décembre 2020. L'entretien a duré 160 minutes.

2) Un deuxième jeune en centre de réadaptation a été rejoint grâce à son intervenant. Ce dernier avait entendu parler du projet par *bouche-à-oreille*. Il a donc proposé à un de ces jeunes, qui répondait à tous les critères, de participer à la recherche et celui-ci a accepté. J'ai eu la chance de le rencontrer pendant sa peine (LSJPA), dans un local de son unité de garde en décembre 2020. Nous avons respecté les mesures sanitaires en vigueur. Le formulaire de consentement a été signé sur place et l'entretien a duré 130 minutes.

3) La troisième participante a aussi entendu parler de la recherche par *bouche-à-oreille*. Elle a habité le territoire toute sa vie et elle a eu envie de partager ses impressions et ses observations sur ses expériences vécues pendant son adolescence. Le formulaire a été envoyé en version électronique et nous nous sommes rencontrées par *Zoom* en mars 2020. L'entretien a duré 35 minutes.

4) Le quatrième participant est un intervenant rejoint via les organismes ciblés pour le recrutement. Le formulaire lui a aussi été envoyé en version électronique et nous nous sommes rencontrés par *Zoom* en mars 2020. L'entretien a duré 71 minutes.

5) Le cinquième participant est un jeune qui a été rejoint par *bouche-à-oreille*. Nous avons échangé à quelques reprises sur les réseaux sociaux, puis avons convenu de se rencontrer dans un parc extérieur en avril 2020. Le formulaire de consentement a été signé sur place et l'entretien a duré 103 minutes.

6) Le sixième participant est un ancien intervenant rejoint via les organismes ciblés pour le recrutement. Nous nous sommes rencontrés en avril 2021 à son milieu de travail, le formulaire de consentement a été signé sur place et l'entretien a duré 48 minutes.

7) Le septième entretien a été réalisé dans un local d'un organisme ciblé auprès de 6 jeunes en avril 2021. J'avais communiqué préalablement avec une intervenante qui m'a aidée à réunir plusieurs participant.e.s simultanément avec leur consentement. La rencontre a duré 100 minutes.

8) Le huitième participant est un jeune qui a été rejoint par *bouche-à-oreille*. Nous nous sommes rencontrés dans un restaurant en juin 2021, le formulaire de consentement a été signé sur place et l'entretien a duré 105 minutes.

9) Mon dernier entretien a eu lieu en juillet 2021 avec deux intervenants, référés par un intervenant que j'avais déjà rencontré, sur leur lieu de travail. Les formulaires de consentement ont été signés sur place et la rencontre a duré 107 minutes.

Dans l'ensemble, j'ai donc rencontré un total de 15 personnes. Il peut être intéressant de mentionner aussi que deux jeunes intéressés par la recherche se sont désistés au dernier moment. Un intervenant avait aussi accepté de me rencontrer pendant son congé de paternité mais ne m'a plus donné de nouvelles après son retour au travail. Enfin, parmi le groupe de jeunes rencontré.e.s en même temps, un participant m'a confié que son frère aîné avait hésité jusqu'à la dernière minute avant de se présenter à la rencontre, mais qu'il avait finalement fait le choix de ne pas venir pour éviter d'être perçu comme un *snitch* par son groupe d'amis. Ce détail est cohérent non seulement avec le sentiment de méfiance décrit dans la section précédente, mais aussi avec les différents éléments qui seront élaborés dans le chapitre suivant.

Le déroulement des entretiens était sensiblement le même. Nous débutions par une discussion informelle et un retour sur le fonctionnement de l'entretien et de ses objectifs. Ces détails ne sont pas négligeables, puisque ce moment permet d'instaurer le ton pour l'entretien. La posture de recherche était davantage empathique afin de faciliter les échanges sur des enjeux sensibles. Comme le nomme Talpin, « travailler sur les discriminations, qui constituent bien souvent une

violence et une expérience douloureuse, rend un rapport entièrement distancié avec le terrain impossible » (Talpin 2021, 31).

Cette posture est cohérente avec les approches ethnographiques, où l'analyse de l'entretien débute bien avant l'enregistrement, de la prise de contact jusqu'à la fin des échanges. Une relation se construit de bout en bout et se réfléchit en permanence : « À partir de quelques indices, obtenus par observation ou dans les premiers échanges, l'enquêteur doit savoir, comme dans un jeu de pistes social, se mettre sur la bonne voie, repérer rapidement les thèmes qui marchent [et] qui permettent de lancer l'enquêté[.e] sur des questions qui touchent de près son existence sociale » (Beaud 1996, 245). Les différentes phases de l'entretien permettent donc de donner tout son sens aux propos qui sont tenus par les participant.e.s. Avec l'accord des participant.e.s, un enregistrement audio débutait au bout de quelques minutes.

Certain.e.s participant.e.s, malgré leur consentement éclairé à participer, se sont montré.e.s plus méfiant.e.s au début des entretiens, pour les raisons expliquées plus haut. Ceci se remarquait par la brièveté des réponses ou par des signaux non-verbaux. Un participant, rencontré par *Zoom*, a par exemple attendu les 20 dernières minutes de l'entretien avant d'ouvrir sa caméra (de son propre gré). Mon rôle était alors de respecter leur rythme, mais surtout de redonner mes intentions fréquemment. En effet, pour un.e enquêteur.e, « l'essentiel se joue dans leur capacité, socialement constituée, à entrer en relation avec l'enquêté, à lui faire comprendre son projet de travail, à nouer cette relation sociale de type particulier qu'est la situation d'enquête » (246). Cette dynamique a finalement été bénéfique, puisqu'une fois la confiance établie, les entretiens se sont révélés d'autant plus riches. Le changement de posture était nommé et cela devenait un levier pour la discussion. Iels comprenaient qu'iels n'étaient pas tant dans une position d'enquêté.e.s mais plutôt « dans une posture de chercheur[.e] pair[.e], où la connaissance est d'abord produite par les acteur[.trice].s sociaux » (Talpin 2021, 32). Une fois toutes les thématiques abordées, je fermais l'enregistrement audio, et je remerciais les participant.e.s pour leur temps accordé à ma recherche et pour leur ouverture. Chacun.e des participant.e.s m'a d'ailleurs remercié d'entamer ce genre de recherche, bien qu'émettant quelques nuances. Iels ont apprécié de pouvoir parler de leurs expériences et étaient reconnaissant.e.s qu'une recherche académique puisse venir contrebalancer les discours publics généralement stigmatisants.

3.4 Traitement et analyse des données

Le traitement des données a débuté avec la transcription des entretiens sous forme de verbatim. J'ai personnellement retranscrit les enregistrements audio à l'aide du logiciel *ExpressScribe*. En effet, la transcription des données est pertinente pour percevoir et analyser la dynamique des échanges avec recul. L'écoute permet de saisir les propriétés personnelles et sociales, les tonalités, et la retranscription « intégrale » (Van Campenhoudt *et al.* 2017) respecte tout ce qui accompagne la parole. En effet, la reproduction intégrale des entretiens permet d'accorder la même importance à toutes les données. Cela permet « d'éviter d'écarter trop vite de l'analyse des parties de l'entretien qui seraient jugées a priori inintéressantes, ce qui pourrait se relever inexact au fil de l'analyse » (Van Campenhoudt *et al.* 2017, 287). J'ai noté mes impressions pendant cette démarche et j'ai porté une attention particulière aux mots, au vocabulaire et aux représentations qui étaient mobilisées. Une relecture des entretiens m'a aussi permis de dégager des pistes pour l'analyse et j'en ai profité pour anonymiser les données qui permettraient d'identifier les participant.e.s.

Par la suite, j'ai procédé à la réalisation de fiches, où j'ai regroupé les informations de chaque entretien selon les thématiques de ma grille d'entrevue ou celles qui se sont dégagées du terrain. Ce type de démarche est fréquemment utilisé avec les entretiens semi-dirigés : « Concrètement, l'analyse de contenu consiste à soumettre les informations recueillies à un traitement méthodique, par exemple : les regrouper par thèmes [...], les comparer [...] et les organiser selon une structure qui leur donne un sens » (*Ibid.*, 298). Finalement, pour l'analyse des données produites à travers les récits, j'ai procédé à une analyse de type thématique (Van Campenhoudt *et al.* 2017) en fonction de ce que j'avais catégorisé préalablement et en lien avec la territorialisation de l'expérience de la discrimination cumulative dans le cadre du dispositif pénal. L'analyse thématique des données significatives produites à travers les récits de vie se révèle particulièrement pertinente pour « identifier les principales valeurs et sentiments d'un groupe et les exprimer dans un ensemble de propositions qui les caractérisent » (Tremblay 1968, 217). La démarche de ma recherche étant principalement compréhensive et inductive, ce sont les discours des jeunes et des acteur.trice.s qui m'ont permis de configurer les sous-thèmes pour l'analyse et de dégager de nouvelles interprétations. En effet, Beaud propose de se centrer sur le vocabulaire et les représentations utilisées par les populations enquêtées, et nous verrons que ces dernières ont permis d'orienter mon

analyse autrement. Les jeunes et les intervenant.e.s sont donc considéré.e.s comme les principaux traducteur.trice.s du territoire auquel iels appartiennent, « qui sont autant de mots sociaux qui condensent une pratique, une existence, une perception du monde social » (Beaud 1996, 252). Il faut donc leur accorder un grand crédit dans l'analyse : le territorialisation de la discrimination cumulative renvoie justement à un processus spécifique, dynamique et expérientiel qui nécessite cette approche attentive et une préoccupation pour le vocabulaire des jeunes et des acteur.trice.s pour qualifier la situation qu'iels ont en partage.

Pour ce faire, je me suis inspirée notamment du *parler ordinaire* de Labov et Kihm (1993) où le langage est étudié selon la culture, l'organisation sociale et le contexte politique donné, ainsi qu'aux théorisations de la vie quotidienne selon de Certeau (1990), où le quartier est traversé par plusieurs structures de pouvoirs et de manières de se conformer ou de s'opposer. Vers la fin du processus, j'ai mobilisé l'analyse du discours (Maingueneau 2021) pour développer une compréhension épistémologique du discours qui permet d'aller au-delà de ce qui est raconté et de faire ressortir les représentations biaisées et les tensions. L'analyse des récits de quartier et l'exploration du dispositif pénal nécessitent effectivement de tenir compte des contraintes d'énonciation propres au territoire.

3.5 Biais et limites de la recherche

La plus grande limite de cette recherche réside dans la représentation de mon échantillon. Comme j'ai principalement fonctionné par *bouche-à-oreille*, la plupart de mes participant.e.s proviennent de milieux relativement semblables et partagent une certaine proximité physique et/ou expérientielle. Nous verrons qu'une grande majorité des jeunes et des intervenant.e.s rencontré.e.s font partie de la communauté haïtienne du quartier Rivière-des-Prairies spécifiquement et qu'iels proviennent de la même lignée d'organismes communautaires. Il n'a donc pas été possible de diversifier le profil des participant.e.s de manière à créer un échantillon hétérogène. En effet, nous avons espéré au départ documenter les différentes expériences telles qu'elles sont caractérisées par le profil social d'un individu. Or, nous rappelons ici d'une part que la prise en charge au Québec et l'imaginaire collectif de la délinquance sont des phénomènes essentiellement masculins et racisés, ce qui fait que notre recrutement nous a mené principalement à des jeunes hommes et

exclusivement à des participant.e.s racisé.e.s. Pour ce qui est du genre des participants, comme le soulignent justement Sallée, Mestiri et Bourdages (2020) dans leurs écrits sur la délinquance juvénile, «[c]ette centration sur les garçons n'est pas un choix de notre part, mais un effet du dispositif pénal [...] Ce constat tient probablement, pour une large part, au traitement différencié des déviances juvéniles masculines et féminines, les jeunes filles étant pour la plupart suivies, et parfois de façon très contraignante, au titre de leur protection » (76). D'autre part, il faut réitérer que l'arrondissement est caractérisé par une forte communauté haïtienne et que la littérature a révélé que celle-ci était principalement visée par l'imaginaire symbolique négatif et les interventions répressives. Notre échantillon demeure donc très pertinent pour étudier la territorialisation des discriminations et donner la parole à la population directement concernée. De plus, même si notre recrutement n'a pas été concluant du côté anglophone, que la communauté italienne fréquente davantage par exemple, ni auprès des réseaux du quartier Pointe-aux-Trembles, nos entretiens dévoilent quand même des éléments intéressants quant à la différence des expériences vécues. Enfin, plusieurs jeunes de mon échantillon sont affilié.e.s de près ou de loin à des organisations. Il s'agit donc d'une autre limite du recrutement où la plupart des jeunes qui m'étaient référé.e.s fréquentent ou ont fréquenté des organismes communautaires et sont soutenu.e.s institutionnellement. Je n'ai pas pu obtenir autant de récits de jeunes qui ne bénéficient pas de ce filet social et qui ont possiblement une plus grande méfiance envers les organisations du territoire.

Une autre limite possible est due à l'objet de recherche et à sa présentation. Les entretiens étaient négociés sur les réalités du quartier et sur les difficultés vécues dans le système de justice pénale pour les jeunes de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Sur ce point, j'ai veillé initialement à ne pas nommer explicitement le terme « discrimination », puisque solliciter « un entretien autour de l'enjeu des discriminations aurait à certains égards contribué à rejouer l'assignation identitaire que constitue l'expérience du racisme, en postulant que l'enquêté[e] concerné[e] par la question et sensible à celle-ci » (Talpin 2021, 33). J'ai donc maintenu un cadrage plus neutre et centré sur le rapport au quartier et au système de justice pénale. Cependant, comme les jeunes sont souvent perçus comme le problème et pour briser la méfiance que démontraient certains, j'ai dû développer un équilibre dans mon approche, à la manière d'une alliée, et sous-entendre que j'étais réceptive et sensible aux expériences possibles de discrimination. Il me semblait important en effet pour les

participant.e.s et pour la communauté de ne pas confondre mes objectifs de recherche avec l'attention accrue dont iels sont objets pour les questions de délinquance juvénile, et de démontrer mon intérêt pour l'envers du décor.

À cet égard, un autre biais possible dans le cadre de cette recherche est une forme de relation de pouvoir avec les participant.e.s. Les réflexions sur la positionnalité du ou de la chercheuse sont d'autant plus pertinentes lorsqu'on a recours aux méthodes ethnographiques. Je n'ai aucun rapport d'autorité ou d'influence avec les participant.e.s puisque je n'interviens pas auprès de la population visée par l'étude. Toutefois, il peut exister tout de même une certaine relation de pouvoir avec celle-ci, puisque l'entretien est d'abord et avant tout une relation sociale entre deux personnes qui se différencient par leurs caractéristiques sociales (Beaud 1996). Étant une femme caucasienne d'origine québécoise qui poursuit des études universitaires, je représente la culture dominante sous laquelle iels expérimentent la discrimination cumulative et la stigmatisation territoriale. D'ailleurs, « plusieurs chercheur[e.]s américain[e.]s ou anglais[.es] ont avancé que le fait de conduire des entretiens sur le racisme quand on est blanc[.he] pouvait inciter les enquêté[e.]s à éviter l'interaction, à ne pas répondre ou à éluder la question au cours des entretiens » (Talpin 2021, 354). C'est d'ailleurs un autre facteur à la méfiance manifestée avant d'engager une discussion avec moi et un frein possible à dévoiler certaines informations. Je n'exclue pas non plus la possibilité de posséder des préjugés intériorisés à l'égard des participant.e.s. Mon défi a alors été de « faire en sorte que ces derniers se sentent progressivement avoir droit au chapitre, en devenant au fil de l'entretien des enquêtés entièrement légitimes, n'hésitant plus à parler longuement de leurs expériences personnelles, et ce dans les termes du langage ordinaire » (240). Je voulais leur démontrer que les rôles étaient inversés par rapport à ce qu'iels avaient connus auparavant : iels étaient les expert.e.s de la situation et c'est leur parole que j'allais mettre en valeur.

3.6 Considérations éthiques

Il importe d'abord de spécifier que la recherche a obtenu son approbation du comité éthique de l'UQÀM. La démarche de recherche, incluant les méthodes de collecte de données, respecte ainsi la politique sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains. Toute modification du processus

a été approuvé au préalable, et les formulaires de consentement ont été dûment remplis pour chaque entretien.

Les jeunes participant.e.s recevaient une compensation financière de quarante dollars pour l'entretien. Ceci avait comme objectif d'augmenter les chances de participation, mais surtout d'offrir une représentation symbolique de ma reconnaissance pour le temps et la confiance qu'ils m'avaient accordé. La somme est raisonnable de manière à ne pas outrepasser une décision éclairée et consentante de leur part. Par ailleurs, les jeunes pouvaient ressentir de la fierté de participer à un projet de recherche qui vise à comprendre davantage leurs expériences de discrimination dans le quartier ou dans le dispositif pénal et un sentiment de soulagement de pouvoir s'exprimer librement et sans jugement sur les difficultés et les injustices vécues dans leur trajectoire. Ils m'ont d'ailleurs tou.te.s demandé de leur faire part des résultats de la recherche une fois celle-ci terminée.

Nous ne croyons pas qu'il y ait de risques majeurs à la participation à cette étude. Toutefois, la discrimination et la judiciarisation sont des enjeux sensibles, et en discuter représente des risques psychologiques et émotifs minimaux ou certains inconforts. Certaines personnes pouvaient réagir à certains souvenirs de situations d'injustice ou de difficultés vécues pendant leur trajectoire. Il leur était rappelé fréquemment qu'en aucun cas ils n'étaient forcé.e.s de raconter quelque chose dont ils n'avaient pas envie de parler, ainsi que la possibilité d'interrompre ou de mettre fin à l'entrevue à tout moment sans devoir se justifier.

Pour limiter le risque de reconnaissance des participant.e.s, aucun nom ne sera dévoilé, et les données sont abordées de manière collective. Aucune information personnelle ne peut être dévoilée lors de la diffusion. En ce qui concerne la confidentialité des données recueillies, toutes les entrevues ont été déposées dans mon ordinateur portable personnel, dans un dossier protégé par un mot de passe confidentiel. Les informations recueillies sur les participant.e.s, les formulaires de consentement, les enregistrements audio ainsi que les transcriptions sont conservés séparément. Les données papier sont entreposées dans un classeur privé, dans mon appartement. Toutes les données non pertinentes seront détruites de manière sécuritaire une fois le mémoire officiellement accepté, et tout document contenant des informations sur les personnes participantes seront détruits 5 ans après la fin de l'étude. Si les données sont utilisées pour une étude éventuelle, nous appliquerons les mêmes normes de confidentialité ainsi que les mêmes règles pour la conservation

des données, soit jusqu'à 5 ans après la dernière publication. Nous souhaitons préserver notre accès à ces données d'entretiens en considérant la possibilité de diffusion de notre étude par articles dans une publication scientifique. Il est possible qu'un autre projet de recherche soit entamé par la suite sur la base de ces données, et les personnes participantes en ont été informées dans le formulaire de consentement.

IV. PRÉSENTATION DE LA TERRITORIALISATION DES DISCRIMINATIONS À PARTIR DU VÉCU DES JEUNES DE RIVIÈRE-DES- PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Dans les deux prochains chapitres seront présentées les données recueillies lors des entretiens ethnographiques réalisés auprès des 15 participant.e.s. Les entretiens effectués auprès des jeunes et des intervenant.e.s de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles permettront ici d’illustrer le dispositif pénal du territoire à partir de leur vécu. Comme la recherche vise à comprendre comment les jeunes font l’expérience de la discrimination cumulative dans l’arrondissement, nous exposerons les différentes conditions objectives et symboliques qui participent à leur stigmatisation et à l’accumulation des discriminations dans leur quartier. Ce premier chapitre de présentation des données est divisé en trois parties. D’abord, nous allons faire une brève présentation sociodémographique des personnes rencontrées en expliquant certaines précautions que nous avons prises. Nous allons ensuite nous pencher sur la manière dont la territorialisation des discriminations est ressortie dans les discours des participants et participantes. Ce passage permettra de souligner les tensions sociales qui découlent des singularités territoriales. Nous compléterons ensuite ce portrait du territoire en décrivant les rapports sociaux qui sont significatifs dans la trajectoire des jeunes.

4.1 Profil sociodémographique des participants et participantes

La méthodologie choisie des récits de vie implique que les participant.e.s m’ont révélé plusieurs expériences relatives à leur position sociale. Il serait pertinent ici de s’attarder à chacun des profils pour en décrire les incidences sur les trajectoires de vie, mais le climat découvert sur le terrain rend l’exercice plutôt délicat. J’ai abordé au cours du chapitre précédent les défis que j’avais rencontrés lors de mon recrutement par rapport à la méfiance du milieu. Cette méfiance découle d’un climat très tendu et se traduit de plusieurs façons dans les entretiens, à débiter par le désir de conserver l’anonymat le plus complet. On s’attend généralement à ce que des mesures soient prises pour protéger l’identité des participant.e.s en recherche, en utilisant par exemple des noms fictifs. Ici, les précautions dépassent le souci éthique ordinaire qui règle les pratiques en milieu universitaire dû notamment à la culture particulière du milieu où les entretiens se sont déroulés. En effet, nous verrons que les participant.e.s sont bien au fait des codes de la rue puisqu’iels baignent dans des discours liés à la criminalité, et « (I) ce qui se passe dans la rue reste dans la rue »⁵. À l’origine, la

⁵ À partir de ce chapitre, les citations sans référence proviennent du matériel recueilli sur le terrain.

culture du *no-snitch* dans les milieux criminels impliquent de ne pas collaborer en divulguant de l'information aux autorités en échange d'une récompense ou d'une diminution de la peine. De manière plus courante, c'est mal vu de dénoncer qui que ce soit et d'aborder les événements et les conflits internes avec des gens de l'extérieur. Le rapport avec les chercheur.e.s n'est pas exempté de cette méfiance. Dès lors, on comprend davantage la réticence que les jeunes pouvaient avoir à me rencontrer pour me parler de leurs expériences dans le dispositif pénal ou de ce qu'ils observent dans leur quartier à cet effet. « (I) Ils sont difficiles à rejoindre, oui, parce que la loi de la rue fait que, quand tu parles tu deviens un *snitch* ». Un des jeunes rencontrés ressentait par exemple le besoin de se justifier par rapport à sa participation à l'entrevue : « (J) Je me vois pas comme un *snitch* au contraire. Regarde je me suis fait arrêter, pis j'ai pas snitch pis, c'est comme ça. Je vais jamais snitch mais je vais quand même suivre le rêve de moi et mon cousin je vais essayer de faire changer les choses ». Le *no-snitching* étant un principe à respecter pour conserver leur image et assurer leur statut dans le milieu, la participation à la recherche et le dévoilement de leur histoire et de celle du quartier pouvait constituer un enjeu d'honneur. Cette crainte s'ajoutait alors à celle des représailles et des autorités par rapport à ce qui pouvait être révélé. Le terrain étudié est aussi un milieu où les gens se connaissent et se surveillent mutuellement⁶. Il devient donc difficile d'illustrer du même coup l'âge, l'origine ethnique, le parcours familial, scolaire et judiciaire, ainsi que les organismes auxquels les participant.e.s sont affiliés sans craindre de pouvoir les identifier. Je vais donc m'abstenir de faire le portrait individuel des participant.e.s et me concentrer sur la collectivisation des discours qui m'ont été livrés dans les récits de vie.

Il est pertinent de s'attarder sur les raisons épistémologiques derrière ce choix car il laisse entrevoir le climat de mon terrain de recherche et les dynamiques sociales à grande échelle qui s'y dessinent. D'ailleurs, les jeunes n'étaient pas les seul.e.s à se montrer suspicieux.ses, puisque j'ai dû me faire des contacts et démontrer amplement mes intentions pour arriver à parler à des intervenant.e.s du milieu également. J'ai abordé dans le dernier chapitre qu'un participant avait par exemple attendu longtemps avant d'ouvrir sa caméra lors de notre rencontre ensemble par *Zoom*. Ce participant était en fait un intervenant très impliqué auprès des jeunes du quartier, et après avoir gagné sa confiance, il a fini par m'expliquer qu'il n'avait pas le choix d'être prudent lorsqu'il abordait ces enjeux. Son

⁶ Dans son ouvrage sur les parias urbains, Wacquant (2006) associe le contexte de suspicion et de peur généralisée comme une caractéristique objective des territoires de relégation qui sera abordée au chapitre 6.

expérience sur le terrain lui a appris que les discours provenant de sa communauté étaient souvent retournés contre elle. Ainsi, la méfiance est un sentiment qui semble généralisé et qui dépasse les contraintes individuelles des jeunes impliqués dans la rue. Plutôt que d'identifier les causes et les conséquences de la discrimination cumulative de manière isolée, la collectivisation des données permettra de relever les mécanismes structurels qui pèsent sur des groupes bien précis dans le territoire ciblé. Ces tensions se matérialiseront en de nombreuses frontières territoriales, sociales et politiques au fil de ce chapitre. Avant de les exposer, je vais tout de même identifier certains traits communs et généraux du profil sociodémographique des participant.e.s.

Les participant.e.s sont tous majeur.e.s et ont habité le territoire pendant plusieurs années, à l'exception du jeune d'Ahuntsic-Cartierville avec qui j'ai testé ma grille d'entrevue. Sur les 14 autres personnes rencontrées, 12 proviennent du quartier Rivière-des-Prairies. Les deux jeunes qui habitent à Pointe-aux-Trembles passent beaucoup de leur temps à Rivière-des-Prairies et y ont développé leur réseau social. L'un d'entre eux avait d'ailleurs un parent à Pointe-aux-Trembles, et un parent à Rivière-des-Prairies donc il habitait les deux quartiers simultanément. De ce fait, les organismes mobilisés dans ma recherche reflètent davantage la réalité du quartier Rivière-des-Prairies de par la population qui est desservie. Tous les intervenant.e.s rencontré.e.s ont passé leur enfance à Rivière-des-Prairies, et la plupart ont d'ailleurs bénéficié des services qu'ils offrent maintenant aux générations suivantes. D'ailleurs, je tiens à spécifier dès maintenant que je ferai la distinction entre les citations qui proviennent des intervenant.e.s (I) de celles qui proviennent des jeunes (J), car les intervenant.e.s que j'ai rencontrés sont plus âgé.e.s et leurs propos participent à la transmission orale de la mémoire intergénérationnelle des discriminations.

J'ai rencontré 5 femmes et 10 hommes. Il est important de mentionner toutefois que les 5 femmes sont des témoins, et qu'aucune n'a d'historique avec le système de justice pénale. Une grande proportion des participant.e.s est d'origine haïtienne (12). J'ai aussi rencontré des jeunes d'origine camerounaise, congolaise et italienne. Excepté la personne italienne, aucun.e des participant.e.s ne se considèrent comme Blanc. Les jeunes sont tous issu.e.s de l'immigration de deuxième génération, à savoir qu'ils sont né.e.s au Québec, mais au moins un de leur parent est né à l'étranger.

Parmi les intervenant.e.s, je sais qu'il y en a au moins un d'entre eux⁷ qui est né en Haïti et qui est arrivé à Rivière-des-Prairies lorsqu'il était enfant.

Les trajectoires familiales sont multiples, mais au moins 3 participants ont été élevés par leur mère dans une famille monoparentale. Le nombre d'enfants par famille varie de 2 à 9. Plusieurs personnes rencontrées ont mentionné avoir habité dans une habitation à loyer modique ou une coopérative d'habitation à un moment de leur vie, d'autres habitent des maisons. Malgré ce, une seule participante affirme provenir d'une famille relativement aisée, alors que les autres abordent de manière ou d'une autre des difficultés financières dans leur enfance.

Enfin, au moins trois participants - des hommes - ont été incarcérés, soit lorsqu'ils étaient mineurs ou dans une prison pour adultes. Si l'on considère que je cherchais initialement à interviewer des jeunes qui avaient fait l'expérience du système de justice pénale, ce nombre représente une minorité de mon échantillon. Par contre, nous verrons que la criminalité est perçue comme une réalité *discursive* (Maingueneau 2021) dans le quartier – on s'y réfère largement comme allant de soi, mais son contexte d'énonciation traduit plusieurs tensions, oppositions et résistances et manifeste aussi de nombreuses relations de pouvoir. En ce sens, de par leurs expériences, leurs observations et leurs discours, tou.te.s les participant.e.s ont grandement contribué à l'exploration du dispositif pénal du territoire ciblé. De plus, plusieurs participant.e.s connaissent ou côtoient des proches qui ont été judiciairisés. La plupart – toujours des hommes - raconte aussi des interactions régulières avec la police et des arrestations dans certains cas pour des infractions mineures (comme se retrouver dans un parc après 23 heures).

4.2 Territorialisation des discriminations

Nous avons vu que les particularités objectives et symboliques d'un territoire ont des incidences directes sur les individus qui y vivent et sur l'expérience des discriminations. En effet, les inégalités sociales vécues par les jeunes de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et les imageries collectives qui y sont associées renforcent la ségrégation spatiale et politique et leur

⁷ La formule « au moins un » est utilisée, car les intervenant.e.s étaient invité.e.s à discuter de leurs observations sur le quartier et sur les jeunes avec qui ils travaillent, alors que leur propre trajectoire de vie était dévoilée de manière optionnelle et spontanée en entrevue. Je n'ai donc pas les données pour faire le profil complet des intervenant.e.s.

imposent des expériences distinctes. L'expérimentation des discriminations est ainsi indissociable des fractures territoriales, mais elle est aussi directement influencée par les rapports sociaux qui en découlent. Dans les entretiens, plusieurs de ces frontières sont nommées par les participant.e.s.

4.2.1 Tensions sociales engendrées par la fragmentation territoriale

Lorsque les participant.e.s décrivent leur quartier, iels font état de frontières territoriales et sociales très définies. Iels soulignent que le quartier est divisé en plusieurs secteurs, en plusieurs *hoods* qui ont chacun leurs caractéristiques distinctes et qui ne se ressemblent pas les uns des autres. C'est sa plus grande particularité. C'est un quartier fragmenté et « (J) ça peut être question d'une rue » pour la définition de nouvelles frontières. Les participant.e.s vont surtout les mesurer par l'apparence des logements liée au statut socioéconomique. Iels vont affirmer qu'il est très commun de voir des *projects*, des HLM et des blocs appartements juste en face de grosses maisons.

(J) Y'a des endroits que c'est super aisé, pis c'est évident, tout Gouin par exemple, c'est des grosses maisons, c'est des gens riches qui sont là-bas [...], après ça t'as comme le regroupement de bloc appartement, t'as un regroupement de logements sociaux tsé c'est comme super évident que c'est fragmenté selon le revenu des gens.

Iels ne peuvent donc pas qualifier le quartier ni de pauvre, ni de riche. L'Ouest du boulevard Armand-Bombardier est considéré comme plus pauvre que la portion Est du territoire. « (J) Y'a le beau quartier, mais y'a un côté qui est un peu plus comme, un peu plus comme dirt ». Certains secteurs possèdent aussi leur nom en référence à des lieux spécifiques comme le BGP, Copernick, LBC, West Coast, et d'autres selon des repères géographiques comme « le fond » ou « le centre ».

Ces frontières sont aussi associées à l'origine ethnique de sa population. Les participant.e.s vont donc parler de quartiers où on retrouve une forte concentration haïtienne contre ceux qui sont davantage considérés comme italiens, perçus respectivement comme étant des pôles de pauvreté contre des secteurs mieux nantis. Les communautés italiennes sont alors associées à une « classe supérieure », car ils ont de grandes propriétés dans des secteurs qui leur sont réservés, alors que les autres communautés se partageraient les « trous ». En ce sens, la population haïtienne est considérée comme une « sous-classe » dont les concentrations sont autour des habitations du BGP ou de la coopérative André-Ampère. Elles se retrouvent aussi dans « le South », un secteur avec

« (I) plein de maisons en rangées, qui étaient à prix modiques à l'époque pour les premiers acheteurs immigrants, ça coûtait pas grand-chose [...] pis dans ce même coin-là il y a d'autres super grosses tours qui arrivent jusqu'à juste Maurice-Duplessis jusqu'à Armand Bombardier ». Quelques familles haïtiennes s'installent « (I) pêle-mêle un peu partout, même dans les zones italiennes. Mais ça c'est des familles qui sont plus aisées, c'est pas des concentrations ». Comme le territoire est divisé, la population a tendance à se regrouper et à développer des dynamiques communes.

4.2.2 Évolution des tensions

Ces fractures territoriales découlent de changements démographiques, sources de plusieurs tensions sociales. Les participant.e.s font part d'une évolution démographique que le quartier a connu dans les dernières décennies. Leurs observations passent surtout par la répartition démographique à l'école. Selon leur perception (I) par exemple, quand l'école Jean-Grou a ouvert au début des années 1990, les immigrant.e.s noir.e.s représentaient environ le tiers de l'école, les Italien.ne.s un autre tiers, et le reste était d'origine québécoise. L'école était d'apparence majoritairement québécoise - blanche - alors qu'aujourd'hui les Haïtien.ne.s seraient majoritaires : « (I) tu rentres dans cette école, là t'as pas l'impression d'être au Québec, t'es en Haïti là ». En effet, depuis les années 2000, le Québec a « (I) été frappé⁸ par plusieurs vagues d'immigration ». Un jeune haïtien me racontait que vers les premières années de son secondaire, des élèves lui adressaient souvent des commentaires racistes mais au fil des années, « (J) ils se faisaient un peu plus petits ces élèves-là parce qu'il y avait beaucoup plus de personnes noires à chaque année ». Ce jeune était à l'école Daniel Johnson à Pointe-aux-Trembles, qui racontait n'être que 2-3 jeunes immigrants de deuxième génération dans sa classe par rapport à une majorité québécoise blanche. Actuellement selon lui ce serait « moitié-moitié ».

En conséquence, les tensions changent, et « (I) les affrontements sont moins directs ». Le mot « affrontement » n'est pas anodin. Les plus vieux participant.e.s (I) m'ont tous fait part de conflits très intenses impliquant les Haïtiens avec les Québécois dans les années 90, et cette dynamique a

⁸ À noter que l'intervenant, lui-même d'origine haïtienne, utilise un terme plutôt péjoratif pour aborder les vagues d'immigration. L'intégration des stigmates et la reproduction de ce type de discours seront largement illustrées dans les prochains chapitres et discutés plus profondément au chapitre 6.

définitivement marqué le quartier⁹. D'une part, car les intervenant.e.s que j'ai rencontrés l'ont personnellement vécu, et d'autre part parce qu'ils portent la mémoire de ces affrontements et qu'ils évoquent le souvenir de ces événements. Un d'entre eux me raconte son arrivée d'Haïti vers la fin du secondaire où lui, ses frères et ses amis avaient du mal à s'intégrer. Plusieurs Haïtiens vivaient « (I) de la pauvreté et des problèmes d'exclusion ». Ils voulaient s'intégrer à la culture québécoise, mais ils se faisaient « taper par des motards, par des skinheads » ou des « bikers ». Ils ne pouvaient pas se promener librement dans les lieux publics, au parc ou au cinéma par exemple, sans se faire prendre par des gangs de jeunes qui s'en prenaient à eux. Ils ont commencé à se tenir en groupe pour se protéger. Les participant.e.s mettent surtout l'emphase sur la violence et le racisme que la communauté haïtienne vivait à l'époque. Un jeune participant me racontait comment son père, à son arrivée au Québec à 14 ans, se rappelait devoir se promener en groupe pour aller aux toilettes à l'école, car seul il se ferait battre. De grosses batailles ont eu lieu, et « (J) c'est vraiment une guerre qui [a] commencé, [une guerre] anti-noire¹⁰. C'est là que les gars ont commencé à former des gangs de rue, dans le temps de la gang Bélanger ». Et les groupes qui à la base servaient à se protéger ont fini par se criminaliser parce que « (I) les skinheads se sont tassés ». Les participant.e.s nomment qu'à un moment, vers la fin des années 90, « (I) les skinheads ont juste disparu de la place, dans les quartiers de RDP on entendait pu parler de personne, les motards ils

⁹ Il est important de noter que c'est à partir de ces mêmes années que les discours sur le phénomène des gangs de rue sont apparus, au Québec comme à travers le monde, et que les immigrants ont été particulièrement visés. La figure montréalaise cible spécifiquement les jeunes hommes issus de l'immigration haïtienne et jamaïcaine et son apparition dans les discours publics et les médias a instauré une panique morale qui a mené à la construction de savoirs experts vers une logique de gestion des risques (Sallée et Décary-Secours 2020a). La catégorisation des gangs de rue a ainsi largement affecté le traitement de la délinquance juvénile dans nos institutions en modulant des pratiques qui désavantagent les jeunes racisés. Il y a maintenant de la littérature qui discute de ces enjeux de manière critique et qui en documente les impacts (voir en bibliographie : Décary-Secours 2020, Livingstone et al. 2020, Sylvestre 2010), mais ce qui est à retenir ici sont les fortes tensions raciales dont elles témoignent dans le quartier et comment elles ont été vécues. Les activités criminelles qui se sont développées en parallèle sont aussi très présentes dans les discours des participant.e.s. Nous allons les aborder dans le chapitre cinq car elles sont bien ancrées dans l'imaginaire du territoire et contribuent à ses nombreuses fractures.

¹⁰ Pour en apprendre davantage, l'auteur Ted Rutland et les autrices Samiha Khalil et Anne-Marie Livingstone, notamment, ont largement documenté la guerre anti-noire et ses effets dans la planification urbaine et les pratiques de profilage. Voir leurs références en bibliographie. Consultez aussi les travaux de Paul Dejean et Lyonel Icart pour l'historique de l'immigration haïtienne au Québec et la relation entre les communautés. Enfin, la coalition abolition a rédigé un bref aperçu de la situation montréalaise à partir de travaux de chercheurs noirs : *A brief history of anti-Black policing in Montreal*.

ont changé de quartier ». Selon certains, ils auraient été « pris en charge » : « (I) le monde se sont occupés d'eux-mêmes, sauf que nous, on a jamais eu les fonds pour s'occuper des nôtres ».

Depuis, les tensions raciales auraient diminué dans le quartier, mais elles sont loin d'avoir disparu. D'abord, elles sont encore très présentes dans les imaginaires, puisque les participant.e.s m'en parlaient beaucoup. D'autre part, alors que les affrontements interraciaux directs et physiques sont moins intenses, les tensions sont toujours palpables. Dans les discours des participant.e.s, c'est davantage la rivalité « Italien.ne.s » contre « Haïtien.ne.s » qui se manifestent aujourd'hui dans la fragmentation du quartier. D'abord, parce que les différences socio-économiques sont visibles. Pour un jeune qui habite en HLM, et qu'il voit les Italien.ne.s « (I) à l'entour d'eux, majoritairement ils ont tous des grosses voitures, ils ont tous des belles maisons, piscines à l'extérieur de chez eux, argent à profusion, des beaux habits des beaux souliers, tu le vois c'est quoi ta classe sociale ». D'ailleurs, cette dynamique leur donne l'impression que les Italien.ne.s sont en majorité dans le poids démographique du quartier. Un intervenant me disait que RDP est à « (I) 80 % italien, pis je pourrais dire le reste c'est autre, genre Haïtiens, en bonne majorité après ». Alors que comme démontré dans la problématique, les Haïtiens représentent 30,9 % de l'ensemble de la population d'immigrant.e.s qui habitent le territoire de l'arrondissement, suivi des Italien.ne.s pour 24,6 % (Montréal en statistiques 2018). Les intervenant.e.s savent que de nombreuses familles immigrantes haïtiennes se sont installées dans le quartier depuis les années 2000, et qu'à l'inverse, plusieurs familles italiennes ont déménagé dans les nouveaux développements à Sainte-Rose à Laval. Mais selon elleux, le quartier est encore « (I) majoritairement italien » : « (I) le quartier leur appartient ». Cette lecture biaisée de la démographie du quartier témoigne de leurs rapports symboliques très ancrés dans le quartier et de la position hiérarchique qui leur revient.

4.2.3 Intervention différenciée

Les fractures entre les communautés haïtiennes et italiennes se répercutent aussi jusque dans l'intervention distincte destinée aux communautés. Les communautés italiennes ont leurs propres organismes, davantage anglophones, et leurs relations à l'occupation de l'espace public est divergente. Quand je discute avec les jeunes participant.e.s (qui appartiennent à la communauté haïtienne) sur leurs activités dans le quartier, iels me racontent surtout traîner dans les parcs et devant les commerces. En effet, iels sont très visibles dans le quartier, car iels ont peu de lieux où

socialiser. Rares sont ceux qui habitent dans des maisons qui permettent l'hospitalité, et encore plus rare ceux dont la culture des parents leur permet d'accueillir leurs ami.e.s. En effet, dans les entretiens, on m'a mentionné que les principaux lieux approuvés par les parents de culture haïtienne plus traditionnelle se limitaient à l'école, l'église ou leur maison, et que les sorties chez les ami.e.s étaient peu encouragées et même réprimandées. Les jeunes se retrouvent alors sur les terrains de basket pour jouer ou tout simplement se regrouper, ou encore sur « le corner », des coins de rue spécifiques qui sont plus passants. Le BGP était aussi un endroit où les jeunes se regroupaient :

(I) c'est une de nos bases où ce que nos jeunes, de tout RDP vont chiller là pourquoi, parce que c'est la façon que c'est fait, quand t'es rentré à l'intérieur il y a une rue, il y a une sortie, deux entrées. Armand-Bombardier et Élie-Beauregard. C'est les deux seules entrées pour rentrer à l'intérieur du BGP [donc] c'est une des places où ce que ils ont moins de visibilité, ils peuvent se regrouper ensemble, sans que les policiers [viennent les déranger]¹¹.

Un intervenant faisait d'ailleurs remarquer que la majorité des parcs à RDP étaient occupés par les Italiens, ou du moins que les structures leur étaient réservées.

(I) Si [les Italiens] ont besoin de structure genre pour jouer aux cartes, ils peuvent rentrer dans les petites maisonnettes de parcs. Nous n'avons pas accès à ce genre de choses-là, il faut qu'on se batte avec la ville pour avoir des places pour que nos jeunes puissent jouer. Mais quand ils sont assis à une table par exemple, en train de jouer aux dominos dans le parc, c'est une problématique. Mais dans tous les parcs de RDP, va voir où ce qu'ils jouent de la pétanque, tous les Italiens jouent de la pétanque à RDP. Pis des fois, ils nous enlèvent, sur certains terrains de basket, ils enlèvent le panier pour que nos jeunes ne puissent pas jouer au basket, au temps de la pandémie, un peu avant tout dépendamment, dans certains quartiers où ce qu'il y a trop de problématiques, ils vont enlever les paniers carrément. Mais le hockey ring que les Italiens pis que la communauté québécoise utilise va rester, mais pas le terrain de basket.

Si les structures ne leur sont pas carrément enlevées, tous les lieux fréquentés par les jeunes Haïtiens sont davantage contrôlés et surveillés. À Rivière-des-Prairies, les intervenant.e.s me nomment spontanément Maurice-Duplessis, André-Ampère, ou encore Rita-Levi-Montalcini (parc Don Bosco). Chaque été, ils doivent aller faire des rondes d'intervention dans ces endroits où les jeunes flânent et consomment, parce qu'ils savent que les corps policiers vont venir les avertir et

¹¹ Depuis la hausse de la médiatisation des fusillades dans le secteur, les policiers sont beaucoup plus présents et « (I) les jeunes se sont dissipés ».

leur donner des tickets. Certains endroits aussi sont plus susceptibles d'attirer un sentiment d'insécurité et des plaintes. Quand des jeunes Noirs se regroupent dans les parcs avec des modules pour enfants, il est très fréquent de recevoir des plaintes et d'aller intervenir à leurs endroits. Les intervenant.e.s affirment que ce sont les Haïtiens qui font face à davantage de discrimination dans les réponses policières. De plus, les jeunes Italiens seraient un peu moins présents dans les rues ou tout autre espace public, car « (I) ils ont souvent un grand cousin, un frère, quelqu'un de la famille qui est en auto alors ces gens-là, prennent rarement l'autobus ». Ce sont les Haïtiens qui marchent le plus dans les rues et qui sont davantage observés.

Même si les intervenant.e.s de mes entretiens n'interviennent pas directement auprès des jeunes Italien.ne.s, iels échangent avec les organismes de leur communauté et ces derniers reconnaissent que la surveillance est beaucoup plus « (I) pointilleuse parce que 4 jeunes Noirs qui se rassemblent dans un coin de rue, les gens le [voit] beaucoup plus menaçant que 4 jeunes Italiens blancs qui se [tiennent] à la même place ». En conséquence, « (I) les secteurs qui étaient fréquentés par les Québécois ou par les Italiens n'étaient pas surveillés par la police, ou si la police passait, elle faisait leur tour, voyait ce qu'il se passait et s'en allait ». Alors que pour les jeunes Noirs, ils se font régulièrement interpellé et demander de quitter les lieux. Cette dynamique provoque un réel sentiment d'injustice pour l'ensemble des participant.e.s rencontré.e.s :

(I) Par exemple à Rivière-des-Prairies pendant l'été, il y a un Tim Hortons sur Maurice-Duplessis, les jeunes Italiens, même en temps de Covid, peuvent arriver là, hum, se parker, fumer du buzz depuis que c'est légal, ils vont pas être inquiétés par la police, mais la police dit même ah c'est un endroit privé je peux pas intervenir. Moi je vous garantis, que si c'était des jeunes Noirs qui étaient là, ça ferait longtemps que le propriétaire du Maxi ou bien du Tim Hortons aurait appelé la police pour qu'elle débarque là pis faire une descente. Fek il y a une espèce d'inégalité par rapport aux interventions. Pis à un moment donné, on a beau vouloir dire que ah, on va pas employer le discours de racisme, mais c'est ce qu'on a vu. C'est difficile de dire que la couleur a rien à voir là-dedans. C'est vraiment difficile.

Pour les jeunes Haïtiens, ils sentent qu'ils se font toujours déranger quoi qu'ils fassent alors que « (J) les Italiens se [tiennent] pas dans le coin des Haïtiens, pis ils [peuvent] faire plus ce qu'ils [veulent et se permettre de faire] plus de conneries ».

Cette dynamique semble moins prononcée à Pointe-aux-Trembles. Le quartier est beaucoup plus blanc, et les différentes communautés se « mélangeraient » davantage. Un jeune que j'ai rencontré me raconte son arrivée à Pointe-aux-Trembles vers 12 ans où il réalise qu'il est presque le seul Noir dans sa classe, alors qu'il arrivait de Montréal-Nord et qu'il était « (J) habitué de voir quand même plusieurs personnes de d'autres nationalités noirs, africains, arabes, etc. ». Il décrit Pointe-aux-Trembles comme un « ghetto blanc » parce que « tu vois que les logements sont moins chers », mais la population paupérisée est blanche. Avec les années, « la population de d'autres nationalités augmente », et il considère qu'il y a maintenant « de tout » dans sa clique d'ami.e.s. Pour les intervenant.e.s rencontré.e.s, les réalités des jeunes Noirs à Rivière-des-Prairies et à Pointe-aux-Trembles est complètement différente : « (I) le jeune Noir de Rivière-des-Prairies et le jeune Noir de Pointe-aux-Trembles c'est deux choses différentes même si c'est des Haïtiens ». Comme le jeune fréquente une école « (I) majoritairement québécoise, il finit par développer des réflexes, il s'intègre ». À l'inverse, les jeunes haïtiens de Rivière-des-Prairies ne fréquentent aucuns Blancs : « (J) À Rivière, c'est plus entre nous [les Noirs] ».

D'ailleurs, les intervenant.e.s de RDP collaborent très peu avec les organismes de Pointe-aux-Trembles. Ils ont leurs propres intervenant.e.s, leurs propres problématiques, parce qu' « (I) ils ont pas la même clientèle ». Les intervenant.e.s abordent même une forme de compétition entre les deux quartiers pour des raisons politiques, c'est selon eux « (I) une bagarre d'enveloppes ». Chacune des équipes veulent conserver leurs jeunes pour obtenir plus de subventions, les interventions sont donc très affectées par les dynamiques de territorialisation. Par contre, ils ne s'en plaignent pas pour autant : « (I) On en a assez à gérer juste à Rivière. On en a plein les bras ».

Ainsi, l'arrondissement est fragmenté de multiples façons et la territorialisation des discriminations se dessinent pour les jeunes Haïtien.ne.s à travers leurs conditions socioéconomiques qui les concentrent dans des lieux précis et par l'intervention différenciée dont ils sont l'objet dans les espaces publics.

4.3 Rapports sociaux significatifs

Pour approfondir comment ces tensions sociales se répercutent dans le quotidien des jeunes, j'ai regroupé dans les discours des participant.e.s les différents rapports sociaux auxquels iels sont soumis au sein des institutions principales du quartier. Ces rapports sociaux, directement reliés aux fractures territoriales, affectent les trajectoires des jeunes et conditionnent leur univers symbolique.

4.3.1 Le stigmat territorial : le cas des HLM

Les HLM sont une manifestation très concrète du conditionnement symbolique des jeunes à travers leur rapport aux autres. L'imaginaire associé à ces lieux définit à lui-même les relations entre ceux qui y vivent et l'extérieur : la stigmatisation territoriale est au coeur des relations sociales au sein du quartier.

Le langage utilisé par les participant.e.s rend compte d'une fracture distincte : tantôt appelé un microhood, tantôt une microsociété, les communautés vivant dans les HLM semblent être une entité à part avec ses propres réalités. La pauvreté et les problématiques de toutes sortes y sont décrites avec beaucoup d'insistance : « (I) Il t'a parlé de HLM, il t'a parlé de coopératives d'habitation, et à chaque fois qu'on te parle de ces points-là, rentre-toi ça dans la tête, les points où il y a le plus de noirs, c'est les pôles de pauvreté ». Toutes les références à la misère sont soulignées : « (J) Aussi dans le coin où est-ce que j'habitais il y avait beaucoup de vendeurs de hash, de pot, de drogues de toute sorte de choses puis de prostitution, pis comme, donc beaucoup de consommateurs aussi ». À ce propos, nous voulons tout de suite préciser que l'association entre la pauvreté et le développement des économies informelles et du capitalisme de rue est très courante dans les discours dominants, et qu'elle semble fortement intégrée dans l'imaginaire des participant.e.s. La stigmatisation territoriale est donc une dimension même de la lecture que font les participant.e.s de leur environnement. Nous y reviendrons dans les prochains chapitres.

Les communautés haïtiennes y sont particulièrement denses : « (I) quand on regarde les HLM Marie-Victorin, c'est concentré [...] Après la coopérative qui est en face de Marc-Aurèle Fortin, André-Ampère, là c'est une autre force de concentration vraiment très noire ». Mes entretiens m'ont amené à discuter avec des jeunes et des intervenant.e.s très près du HLM Marie-Victorin,

appelé couramment le BGP. Comme expliqué dans le second chapitre sur la stigmatisation territoriale, le BGP est une abréviation pour « Blocs gris Posse », « (I) pis si tu vas visiter là-bas, tu vas voir que les blocs sont vraiment gris, sont tous de la même couleur. C'est très terne, c'est pas vivant ». Posse est tiré du film du même nom¹² où sont illustré « (I) un groupe de personnes qui vivait les mêmes affaires, qui avait les mêmes problématiques, la même culture. Alors à l'origine, les jeunes se sont associés à ce film-là pour s'appeler comme ça, les blocs gris Posse ». Les premiers jeunes qui y sont arrivés et qui venaient d'immigrer d'Haïti se sentaient

(I) différents des autres. On les traitait différents quand ils allaient à l'école, on les traitait totalement différents parce qu'ils étaient plus pauvres que les autres, ils étaient un peu rejetés [...]. Lorsque ces jeunes-là se promenaient à l'extérieur des HLM, ils vivaient de la discrimination, du harcèlement, des policiers quotidiennement.

J'ai rencontré un intervenant qui y a travaillé il y a une vingtaine d'années : « (I) à l'époque les jeunes qui étaient là-bas étaient pas nécessairement nés au Québec, c'était des jeunes nés à Haïti, alors ils sont venus avec un certain bagage parfois très traumatisant de ce qu'ils ont vécu là-bas ». Beaucoup de jeunes vivaient de la dépression et les problématiques étaient multiples. Il avait été engagé à l'époque pour intervenir sur le phénomène de gangs de rue¹³, mais il me raconte que « c'était pas ce qui était gang de rue la problématique, c'était tout ce qui était parallèle à ça qui était l'identité personnelle, il y en a beaucoup qui étaient dans la survie, les HLM c'est des blocs où ce que bon, à faible revenu donc c'est des gens qui n'ont pas beaucoup d'étude non plus, alors ça avançait pas les problèmes ».

Aujourd'hui, les jeunes qui vivent dans les HLM sont pour la plupart nés au Québec, mais les intervenant.e.s abordent des problématiques d'intégration qui sont semblables. Selon les participant.e.s de mes entretiens, les jeunes peuvent vivre beaucoup de choses à la maison. Le discours à propos des relations familiales tendues ou distantes est revenu plusieurs fois dans mes entretiens. Les participant.e.s me racontaient que les conditions de vie sont difficiles dans les HLM

¹² Van Peebles, M. (Réalisateur). (1993). *Posse* [Film], Working Title Films.

¹³ Ce constat fait écho à la dernière note concernant la construction des phénomènes de gangs de rue au Québec. La littérature sur le phénomène s'est développée de manière exponentielle à partir du début des années 90, et même si le concept n'a jamais proprement été défini, l'attention médiatique et le sentiment d'insécurité qu'elle a engendré a forcé l'État à intervenir. Plusieurs fonds ont été attribués à la recherche et à l'intervention en prévention des gangs et à la gestion des risques, et ce même si la sécurité publique elle-même réfutait l'existence de telles problématiques (Sallée et Décary-Secours 2020a).

et les parents travaillent beaucoup pour subvenir aux besoins de leurs enfants, donc ils sont peu présents ou carrément absents. Un jeune me raconte comment il avait développé « (J) beaucoup de rage dans son cœur » quand son père a quitté la maison. Les intervenant.e.s mettent l'emphasis sur le fait qu'ils sont dépourvus de moyens et que « (I) rendus à l'école ils ont pas de ressources pour verbaliser ça ou travailler ces problématiques-là ».

Toutefois, ces discours se doivent d'être nuancés. Des participant.e.s qui habitent dans un HLM ont pris l'occasion de me raconter leur expérience et leur version des choses : « (J) Il faut y vivre pour savoir. On dit toujours comme ah les HLM, ils pensent vraiment comme c'est pauvre, pis moi je dis ah bin tu sais, j'ai eu une belle enfance et une belle adolescence, je vois pas de quoi tu parles... C'est ça ». Cette citation provient d'un des membres d'une famille de 9 enfants, où le père pasteur et la mère au foyer étaient très présents et ont su visiblement répondre aux besoins de leur enfants. Dans cet entretien, les participant.e.s ont beaucoup vanté la vie communautaire de leur milieu de vie, et j'y reviendrai plus en détail prochainement dans ce chapitre. Mais il est déjà possible de constater que les expériences viennent relativiser les discours entretenus par les intervenant.e.s qui perpétuent une image uniforme des familles habitant dans les HLM avec des dynamiques qui y seraient difficiles et problématiques.

À Pointe-aux-Trembles, le HLM dont j'ai le plus entendu parler est le HLM Séguin : « (J) Dans le fond c'est comme des gros blocs orange situés à peu près à la hauteur de la 43^{ème} avenue Forsyth ». Un jeune qui y a habité m'a raconté l'évolution de son rapport à la police en allant y habiter :

(J) Les problèmes avec la police de mon quartier, j'ai commencé à m'en rendre compte quand je suis allé habiter en project, dans les HLM. C'est là que je me suis rendu compte que comme, la police était un problème. Parce que on habitait juste en face d'un parc, le parc de la 40^e, il y avait un terrain de basket. Pis qui dit terrain de basket, dit personnes noires en train de jouer, pis qui dit personnes noires en train de jouer, dit présence policière.

En effet, la surveillance policière déjà disproportionnée envers la communauté haïtienne est accentuée près des HLM. Les policiers font partie du quotidien des jeunes (J) : « il y a des patrouilles qui marchent autour la nuit », « il y en a vraiment beaucoup », « même à cheval ». Si certains participant.e.s se sentent plus en sécurité par leur présence, les réactions à cet effet sont ambivalentes. Iels nomment surtout l'anxiété que ça leur donne : « (J) Bin après c'est un peu

stressant, tu les vois arriver et tu te demandes si tu as fait quelque chose...». Le rapport à la police sera développé plus largement au point 4.3.3.

Ainsi, « (I) les gens des HLM [sont considérés] comme des problèmes, comme des gens aliénés, des rejets, des gens pauvres ». D'ailleurs, la communauté haïtienne extérieure porte un jugement sur les résident.e.s de leur communauté qui y habitent et les surnomment « Bon gen pôle », ce qui démontre que le stigmate résidentiel dépasse l'appartenance raciale. Mais la fracture est encore plus grande avec les autres communautés ethniques qui les oublient presque, « (I) soit québécoise ou italienne ou quoi que ce soit, lorsqu'on en parle, c'est comme toujours nouveau pour eux ». Même l'architecture du bâtiment tend à les isoler du reste du quartier : « (I) la façon que c'est fait, c'est comme quasiment fermé, pis ils ont mis des arbres, c'est l'autre côté des condos, tout est à l'intérieur ». C'est comme un dôme qu'on ferme, les gens ne veulent pas se mélanger : « (I) Il y a cette peur d'associer tes enfants avec les enfants de là-bas ». Peu de jeunes invitent leurs pairs, qui vont à la même école, chez eux de peur du jugement :

(J) Eux ils entendent juste ce que les médias, ou les gens de rumeurs, qu'il s'est passé tel truc, donc ils pensent que c'est ça, qu'il y a juste ça qui se passe. Quand ils me demandent où j'habite et que je réponds le BGP, ils sont comme hein quartier dangereux et tout, et des fois ils disent ah viens avec moi quand il y a prochain coup de feu comme ça je vais participer. Alors que j'ai aucun rapport, alors je suis comme ouais mais tsé c'est pas juste ça qui a dans le quartier.

Iels sont fatigués d'entendre les mêmes stéréotypes, « (J) comme le quartier est pauvre, le quartier est violent, le ghetto, trucs du genre ». Cette mise en équivalence des concepts comme la pauvreté, la violence et les ghettos ne concorde pas nécessairement avec leur propre expérience, et ça modifie leurs interactions et leurs rapports sociaux quand iels entrent en relation avec les autres.

Beaucoup de participant.e.s m'ont parlé des difficultés à se trouver un emploi pour les jeunes qui résident dans les HLM:

(I) Au niveau de l'emploi, écoute ces jeunes-là sont bafoués complètement, ils ont rien du tout. Ils ont pas nécessairement de chances de se trouver un emploi d'été, à cause de où ce qu'ils viennent. Il y a un jeune qui disait, j'ai passé des CV tout l'été, puis personne m'a appelé. Il dit c'est impossible, mon CV est super bien monté. Pis quand je regarde son CV, écœurant, c'est super bien monté vraiment. Mais lorsque les gens regardent que ce jeune-là vient des HLM, que ce jeune-là s'appelle Pierre-Jean

Baptiste, il a 16 ans pas d'expérience, ainsi de suite, les gens sont douteux. Ils se disent est-ce qu'il va venir voler, est-ce qu'il va être ponctuel... Tsé tous les préjugés viennent en ligne de compte. Je me dis écoute, qu'est-ce qu'on peut faire, tu peux pas mentir par rapport à d'où tu viens, ton nom! Tsé, parce que ça va te rattraper veut veut pas. Alors il y en a beaucoup qui ont vécu ça pis qui l'ont compris.

Comme les intervenant.e.s ont habité le quartier, iels peuvent témoigner de cette réalité qu'iels ont elleux-mêmes vécue : « (I) Et beaucoup de fois on a eu de la misère à trouver du travail. Juste trouver du travail, c'était difficile pis les jeunes vivent exactement les mêmes affaires que nous on avait l'habitude de vivre ». Cet intervenant avait d'ailleurs fait le test de changer d'adresse sur son CV et de l'envoyer aux mêmes endroits pour voir si la réception allait être différente, et il a été rappelé : « (I) Moi personnellement là j'ai fait les tests et on m'appelait, à la même place ».

En conséquence, les résident.e.s des HLM prennent conscience de ce stigmaté, et ce sentiment d'exclusion tend à modifier leurs relations sociales pour éviter de s'y heurter. Des intervenant.e.s me confiaient comment les communautés qui habitent les HLM évitent de participer à la vie citoyenne par peur du jugement des autres « (I) parce qu'ils savent, quand ils vont arriver là, hein c'est qui ça, comment ils sont habillés, comment ils vont s'exprimer, ça va jouer contre eux. Oublie, jamais jamais ». Cette crainte est alimentée par des expériences négatives où le sentiment d'être jugé et négligé se cristallise dans les rapports sociaux. Un intervenant prenait l'exemple des réunions de parents à l'école où les parents se sentent exclus et développent un fort sentiment de méfiance envers le système scolaire. S'ils arrivent à prendre la parole, « (I) c'est comme s'ils avaient rien dit : Alors pourquoi je vais parler, pourquoi je vais dire quoi que ce soit ou essayer de défendre mon enfant? On m'écoute pas, ils ont rien compris de ce que j'ai dit ». Les intervenant.e.s soulignent que l'atmosphère de l'école est particulièrement difficile pour les parents immigrants, qui ne connaissent pas bien le système et qui se font appeler « (I) seulement lorsque ça va mal avec leur enfant, alors c'est toujours négatif ». Beaucoup de parents avec qui les intervenant.e.s travaillent ne vont plus dans les réunions de parents, d'autres ont réalisé qu'une médication avait été donnée à leur enfant à leur insu, parce qu'on leur avait fait signer des papiers sans leur expliquer. Alors ils développent « (I) une crainte du système, parce qu'il n'a jamais été à leur avantage ».

4.3.2 Une approche répressive et discriminatoire en milieu scolaire

Comme toutes les institutions, les établissements scolaires reflètent la culture commune du milieu dans lequel ils s'inscrivent et reproduisent ses différentes structures de pouvoir. Ainsi, les rapports sociaux qui s'y développent sont significatifs dans la trajectoire des jeunes sur le territoire, surtout si on considère que le Québec a rendu la fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à 16 ans et que celle-ci a comme mandat de les préparer à la vie adulte et à l'intégration professionnelle. Les écoles permettent en ce sens d'observer comment les fractures sociales décrites précédemment se concrétisent, mais aussi d'envisager le milieu scolaire comme un lieu additionnel susceptible de multiplier les expériences discriminatoires. L'école Jean-Grou en sera la démonstration puisque c'est la seule école publique de Rivière-des-Prairies et que pratiquement tous les participant.e.s l'ont mentionnée pendant les entretiens.

La fracture la plus visible de Jean-Grou réside dans son organisation qui divise les classes (et l'éducation dispensée du même coup) selon des programmes distincts. La ségrégation scolaire est d'ailleurs de plus en plus discutée au Québec, notamment avec le Mouvement L'école ensemble qui a été mis sur pied en 2017. Dans son rapport « L'injuste système d'éducation québécois » publié en 2019, le Québec a été classé comme ayant le système scolaire le plus inéquitable au pays selon des chiffres inédits de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dont le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) est publié annuellement. Selon le rapport, les résultats « lamentables » du Québec seraient dus à l'existence du système scolaire divisé par des réseaux privés subventionnés, publics sélectifs et publics ordinaires (Mouvement L'école ensemble 2019). Selon mes entretiens, l'école Jean-Grou n'en fait pas exception. En effet, il y a un programme sélectif, appelé Citoyens du Monde (CDM), qui se différencie des classes régulières de plusieurs façons. C'est un programme où les parents doivent déboursier un certain montant au début de l'année et dont les enfants obtiennent des privilèges et des voyages durant l'année scolaire. Selon les jeunes que j'ai rencontrés, dans le programme CDM, qui regroupe 2 classes contre 4 environ, le parcours scolaire est considéré comme étant plus sérieux et il y a une plus grande offre de cours. Les professeur.e.s ne sont pas nécessairement les mêmes, et le cursus scolaire est plus approfondi en CDM que dans le programme régulier. À l'inverse, les classes régulières sont davantage perçues comme des classes de discipline, avec des élèves turbulents qui vont redoubler leur année. Un jeune qui a fait la transition entre les deux programmes me racontait

à quel point c'est « (J) deux mondes ». Alors que pour « (J) les réguliers, les gens ils sont là et c'est tout », les classes de CDM se font mettre beaucoup plus de pression pour réussir. Les attentes semblent très basses envers les réguliers, où la majorité des élèves auraient des moyennes plutôt basses. D'ailleurs, iels n'ont rien à perdre, puisque leur programme ne leur offre pas de privilèges ni de conséquences s'iels quittent leurs cours par exemple. À l'inverse, les élèves CDM se font dire qu'ils sont les meilleur.e.s et lorsqu'iels font des « niaiseries », ils se font comparer aux élèves dits « réguliers » et se font menacer d'être expulsés du programme.

Comme le programme exige des frais supplémentaires, il n'est pas accessible à tout le monde. Une participante faisait remarquer que « (J) dans une école défavorisée clairement que ça a pas sa place quelque chose comme ça », puisque cela crée une dynamique différente entre les classes – les classes scolaires, mais dont la répartition est basée sur la classe sociale et l'appartenance raciale. En effet, il y a une réelle ségrégation dans l'école qui se crée à partir des deux programmes. Les réguliers n'aiment pas les citoyens du monde pour le simple fait qu'ils sont citoyens du monde, perçus comme l'élite, et vice-versa. Pour les jeunes Haïtien.ne.s dont les conditions objectives ont été abordées jusqu'à maintenant, le sentiment d'être des citoyen.ne.s de sous-classe se creuse puisqu'iels sont dans des sous-classes (littéralement) pendant leur parcours scolaire.

Les intervenant.e.s qui ont aussi fréquenté l'école quand iels étaient plus jeunes ne parlent pas de ce programme précisément, mais iels se rappellent aussi de la présence des programmes différents : La Petite École pour les nouveaux arrivant.e.s, les classes fortes avec plus de cours et plus d'activités, le programme régulier, ou encore le cheminement particulier où « (I) tu pouvais rester 3 ans dans la même année sans pouvoir progresser ». Ce fonctionnement n'est donc pas nouveau dans l'école. Pour une majorité de participant.e.s, cette démarche relève sans aucun doute de racisme institutionnalisé. Selon eux, c'est une manière d'isoler les élèves haïtiens des élèves non-haïtiens, et d'envoyer ces derniers vers des classes élites : « (I) C'était une façon de faire, de créer des classes avec des élèves non-haïtiens, c'est-à-dire que tu pouvais retrouver les Québécois, les Latinos, les Arabes, en majorité, et quelques Haïtiens mais juste parce qu'ils étaient vraiment forts ». Par contre, avec l'évolution démographique du quartier, la population de l'école est devenue majoritairement haïtienne, donc « (I) ils ont de la misère à servir ces classes-là, ils prennent n'importe qui ». Une participante ayant fait partie du CDM soulève toutefois que ce « n'importe qui » demeure très homogène : « (J) moi ma petite clique on se ressemblait toute, tsé,

y'avait des personnes de couleur mais mettons les parents c'était des médecins ». Le système d'éducation serait largement caractérisé par cet égalitarisme de façade (Mouvement L'école ensemble 2019).

Un autre trait distinctif dont les jeunes me parlent est la forte présence des agents de sécurité à l'école, que je pourrais traduire ici en approche d'encadrement plutôt répressive. Les agents de sécurité sont des figures d'autorité auxquelles les jeunes doivent se soumettre à toute occasion, et particulièrement afin de garder la paix sur le campus. Ils se retrouvent principalement dans l'espace réservé aux casiers, surnommé La Cage, qui est reconnu pour être un endroit particulièrement propice aux conflits. En effet, « (J) au moment où on se rendait dans les casiers, tout le monde stressait parce que c'est là où il y avait beaucoup de taxage et de violence ». Parfois les corps policiers venaient en renfort « (J) parce que les agents de sécurité ils avaient de la misère des fois, parce que c'était dur de contrôler les gens aussitôt qu'on arrivait dans les cases ». Bref, les agents assurent une surveillance générale, et ils servent également d'escorte pour les jeunes qui sortent de classe pour aller aux toilettes ou à la direction.

Cette présence d'agents de sécurité semble justifiée par la plupart des participant.e.s qui parlent du climat général de l'école comme étant violent et difficile. C'est une école « (J) *rough* », très « (J) spéciale », parce que « (J) tu dois avoir un fort caractère pour ne pas te faire piler sur les pieds » ou « (J) te faire sauter ». Jean Grou est appelé La Jungle à cause des fréquentes bagarres, les « deux minutes » où tu te bats pour le fun et des jeux comme « pogne toute », où tout le monde taxe tout le monde. En me décrivant le fonctionnement de son école secondaire, une participante a qualifié le climat de « toxique ». Un autre m'a avoué qu'il n'enverrait jamais son enfant à cette école-là.

Or, le constat comme quoi Jean-Grou utilise une approche répressive dans son éducation est appuyé par le fait que cette forte présence d'agents de sécurité n'est pas soutenue par un travail d'accompagnement à l'apprentissage ou de soutien psychologique. Une participante fait état d'un manque important de mesures mises en place pour aider les élèves plus turbulent.e.s. Selon son expérience à cette école, il n'y avait « zéro soin », et une seule psychologue dont son implication était questionnable. Les élèves étaient plutôt envoyé.e.s dans « (J) un local de retrait, qui est qui était une petite pièce, pis c'était plein de petits cubicules [...], bien sûr ils étaient escortés par l'agent de sécurité au local de retrait, local de retrait qui était surveillé par un agent de sécurité ».

Les élèves ainsi isolé.e.s doivent garder le silence et se calmer avant de pouvoir réintégrer leur classe.

À propos du climat violent, certains participant.e.s pensent par contre que « (J) ça a beaucoup changé, c'est devenu plus calme » dans les dernières années. Les jeunes me disent qu'un nouveau directeur est arrivé vers 2018 « (J) qui a poussé tout le monde qui niaissait en dehors de l'école ». Le changement aurait commencé alors qu'il était directeur adjoint, mais depuis qu'il est directeur, « (J) il a tout nettoyé ». On m'a expliqué que dès qu'iels font une niaiserie, ou que les jeunes se battent, iels seront automatiquement renvoyé.e.s. Ce constat est cohérent avec une approche excessivement répressive dont les répercussions sont énormes pour les jeunes de ce quartier dont l'école n'offrirait pas un environnement propice à l'apprentissage. D'ailleurs, le lundi 6 décembre 2021 à l'émission Tout un matin diffusé sur Radio-Canada, Pierreson Vaval (directeur de l'organisme Équipe RDP à Rivière-des-Prairies) a été invité à parler de la réalité des jeunes du quartier dans le cadre d'une discussion sur la criminalité des jeunes suite à l'annonce de fonds dédiés à la prévention par le gouvernement du Québec. Dans cette entrevue, M. Vaval y discutait justement du grand nombre de jeunes exclus de leur milieu scolaire, et du fait qu'ils s'isolent et développent un sentiment d'échec et de perte de leur dignité.

Les propos racontés dans les entretiens laissent justement entrevoir que les relations avec le personnel de l'école ne favorisent pas nécessairement un lieu sain pour l'apprentissage. Selon plusieurs participant.e.s, beaucoup de préjugés sont entretenus à l'égard des élèves du régulier, comme si « (J) personne avait espoir [en leur réussite] » et que « (J) personne croit en toi ». En effet, on m'a relaté des incidents où des professeur.e.s manquent de respect à des élèves devant la classe, ou encore qui les aurait découragés à poursuivre leurs intérêts, et les jeunes Haïtien.ne.s seraient encore une fois davantage affecté.e.s par cette dynamique. Les intervenant.e.s qui travaillent auprès de ces jeunes-là se font dire qu' « (I) il y a deux façons d'agir à l'école. Il y a une façon d'agir avec les Blancs, et il y a une façon d'agir avec les Noirs [...] Et ça c'est nommé par les jeunes, c'est nommé c'est leur ressenti à eux ».

En plus du stigmatisme racial que je viens d'aborder, le stigmatisme territorial discuté dans le cas des HLM affecte spécifiquement les jeunes qui en sont touchés. Certains professeur.e.s ont des préjugés et ça influence la manière dont iels traitent et interagissent avec leurs élèves : « (I) même à l'école

il y a une forme d'incompréhension pour les jeunes Noirs, qui vivent dans ces quartiers-là pourquoi, parce qu'ils vont être stigmatisés ». Ces jeunes développent ainsi un mauvais rapport avec l'école, où non seulement iels ne se sentent pas encouragé.e.s, mais où iels vivent des expériences discriminatoires. D'ailleurs, quelques participants à qui j'ai parlé ont interrompu leurs études secondaires. Deux d'entre eux m'ont dit qu'ils n'auraient pas terminé leur secondaire si ce n'était pas de leur passage en centre de réadaptation. Selon les intervenant.e.s à qui j'ai parlé, environ la moitié des jeunes qu'iels côtoient n'obtiennent pas leur secondaire 5 et se retrouvent dans des écoles spécialisées ou dans les écoles pour adultes. Iels sont souvent confrontés à des jeunes adultes qui n'ont toujours pas fini leurs études secondaires: « (I) Yo bro j'ai lâché l'école parce que yo, ils me font chier. C'est pas adapté pour moi, je peux pas rester assis, j'ai de la misère, ils m'aident pas ».

Les intervenant.e.s font ainsi état du manque de confiance que le système scolaire entretient envers les jeunes racisé.e.s, et cela s'illustre encore plus clairement par le manque d'options qui leur sont offertes pour les encourager à intégrer la vie économique. Il n'y a pas d'accompagnement parascolaire ni d'outils d'orientation qui sont offerts pour préparer les élèves aux études post-secondaires. Une participante raconte qu'il n'y a jamais personne qui est venu leur parler des différentes possibilités et programmes offerts dans les cégeps ou qui ont expliqué la marche à suivre pour les inscriptions. Elle se rappelle que la majorité des élèves de sa cohorte ne se sont pas inscrits au cégep parce qu'iels ne savaient pas ce que c'était. Pour ceux plus à risque de décrochage scolaire, on les envoie par exemple dans un programme d'insertion à la formation professionnelle (IFP), dont le Ministère de l'Éducation a la charge. Par contre, pour ces jeunes du quartier, plutôt que de leur offrir une formation de base dans des métiers manuels qui leur offrirait des opportunités professionnelles,

(I) où ce qu'on les envoie? Dans les IGA, dans les Tim Hortons. Mais entre toi pis moi là, c'est quoi le salaire que tu peux espérer faire quand tu travailles dans un IGA? Quand tu travailles dans un Tim Hortons? Fek moi je finis mon secondaire, pis la place où ce que tu m'envoies travailler c'est au IGA? Pour une formation professionnelle? Alors c'est là que tu me vois aller? Il y a un problème à quelque part.

Dans leurs discours, il est possible de percevoir que les intervenant.e.s ont beaucoup de ressentiment envers le système d'éducation qu'iels ont eux-mêmes expérimenté. Iels y voient des

dynamiques profondes de racisme systémique et affirment que « (I) le système les a échappés à la base. Le système devait les éduquer, ils ont failli à leur tâche pour X ou Y raisons qu'ils ont créés ». Iels lisent une volonté de maintenir les jeunes issus de l'immigration dans l'exclusion : « (I) Est-ce qu'on veut vraiment ça, est-ce que c'est ce qu'on veut, est-ce qu'on veut les intégrer à notre communauté ? ».

4.3.3 Une relation conflictuelle avec la police très ancrée dans la communauté

Nous avons vu avec la territorialisation des discriminations que les interactions avec la police sont régulières pour la communauté haïtienne et les autres communautés noires. Ces rapports constants et disproportionnés viennent cristalliser les nombreuses fractures au sein du territoire et les jeunes en prennent conscience en grandissant. La majorité a eu des expériences négatives avec des agent.e.s, mais la relation tendue qui est partagée dans la communauté découle d'un sentiment d'injustice généralisé et d'une mémoire collective de ces interactions.

En effet, les participant.e.s expriment un rapport négatif avec la police qui dure depuis plusieurs décennies. Dès l'arrivée des premières vagues d'immigration haïtienne dans le quartier, c'est avec « (I) la police [que les nouveaux arrivant.e.s] se font accueillir, et souvent l'expérience elle est complètement négative ». Les intervenant.e.s racontent comment leurs parents avaient déjà un rapport très distant avec la police qui ne leur ressemble pas : « (I) Le moindre que tu as l'air louche, tu es questionné ». Cette citation fait état d'une association directe entre la couleur de peau et le fait d'avoir l'air louche pour les corps policiers, à savoir de prêter des intentions malhonnêtes ou des caractéristiques intrinsèques et questionnables à toute personne noire. Enfants, les intervenant.e.s se faisaient dire par leurs parents : « (I) Fais qu'est-ce que tu veux, mais ne laisse pas la police ou le Blanc venir chez moi. Ça déjà là, ça crée une crainte ». Ainsi, avant même d'avoir personnellement vécu des expériences avec la police, les jeunes ne l'aiment pas et se méfient.

(I) Alors, la réalité avec la relation avec la police, ça date de longtemps. Et il y a des séquelles qui sont restées chez ces jeunes-là. Et on s'entend, ça fait l'effet boule de neige. T'en abuses un, deux ou trois, mais eux autres ils passent le message aux autres. Même si lui a pas été abusé par la police, lorsqu'il voit la police, il a une peur. Il pense pas que ces gens-là sont là pour l'aider, pour le protéger de quoi que ce soit. Ils

détestaient la police juste parce que tu t'habilles en bleu. Parce que t'es policier. À cause du travail de certains policiers dans le quartier.

D'ailleurs, plusieurs participant.e.s semblent avoir été marqué.e.s par l'escouade Éclipse¹⁴ du SPVM, une équipe spéciale dont les interventions destinées spécifiquement à la lutte aux gangs de rue ont été extrêmement discriminatoires pour les jeunes racisés : « (I) cette unité spéciale-là était terrible pour nous, dans ces années-là ». Les intervenant.e.s ont eu beaucoup de témoignages comme quoi ces policiers, reconnus par leur casquette rouge, faisaient des interventions particulièrement problématiques avec les jeunes noirs du quartier : « (I) chaque fois qu'ils descendaient pour une intervention, il y avait un problème avec un de nos jeunes, pis on finissait par le savoir pis c'était toujours dans des mauvaises conditions ». Selon les intervenant.e.s rencontrés, les jeunes ne seraient pas non plus insensibles à tout ce qu'ils voient dans les médias depuis

(I) les dernières années, jusqu'à 7-8 ans. Tous les crimes qui ont été perpétrés par les policiers blancs, auprès de communautés ethniques, en Amérique du Nord, pas juste au Québec là, en Amérique du Nord, mais dû à l'exposition dans les médias sociaux, la crainte maintenant de ces jeunes-là, quand ils voient un policier, ils voient pas nécessairement un agent de la paix! Ils voient un Blanc qui peut mettre sa vie en danger [...] Avec ça, est-ce qu'il nous faut autre chose pour comprendre pourquoi les jeunes issus de la diversité ont un rapport bafoué avec la police?

Le rapport des jeunes avec la police découle ainsi de relations conflictuelles très ancrées. Les jeunes que j'ai rencontrés me disent ne pas faire confiance en la police « (J) au vu des bavures qu'ils ont déjà commis [...] et des discriminations qu'ils ont déjà faites ». La plupart les évite : « (J) je vois un policier, je suis comme, je les *trust* pas, je leur parle pas, je lui dis pas bonjour et je change de direction ». Ils s'arrangent « (J) pour pas que la police [les] voit ». Les mauvaises expériences se manifestent souvent « (J) dans le ressenti de l'interpellation ». Plusieurs trouvent que « (J) les policiers sont racistes » et que leur attitude est « (J) très déplorable ». Les participants m'ont raconté comment dans leur arrestation, ils se sont faire dire « (J) des commentaires fous » et très

¹⁴ L'escouade Éclipse a été mise sur pied en 2008 par le SPVM dans le contexte de la lutte aux gangs de rue, bénéficiant d'une aide financière de 92 millions de dollars du gouvernement fédéral et de 37 millions du gouvernement provincial (Sallée et Décary-Secours 2020b). Elle était composée de 66 policiers attirés spécifiquement contre « ce nouveau type de délinquance » qui dominait les discours publics. Le phénomène étant associé aux jeunes immigrants, c'est sans grande surprise que « cette escouade a été reconnue par le SPVM lui-même comme ayant favorisé le profilage racial par ses stratégies, tactiques et politiques opérationnelles discriminatoires, tel qu'énoncé dans son plan stratégique en matière de profilage racial et social (2012-2014) » (*Ibid.*).

irrespectueux. Un jeune m'a par exemple raconté comment il s'était fait menacer : « (J) Bin si t'es pas content bin retourne dans ton pays », ou encore « (J) C'est moi la loi. Si t'es pas d'accord je te coffre ». Un autre m'a raconté qu'à une arrestation, un policier lui aurait dit : « (J) Je vais m'assurer que tu vas pu jamais voir la lumière du jour de ta vie ». Ces propos témoignent d'une extrême violence dont les jeunes ne sont pas insensibles. Ils représentent de nouvelles expériences discriminatoires et contribuent à nourrir leur sentiment d'infériorité.

Les participant.e.s me décrivent plusieurs expériences où les interventions ne font pas de sens :

(J) Je me rappelle pas avoir subi une intervention qui faisait du sens à mon goût à part quand j'ai trainé dans le parc genre. Ou été témoin. Le règlement est clair, j'étais dans le parc, c'était après 11h. Tsé lui il le sait pas si je me suis assis deux secondes ou pas... Tsé ça je peux comprendre fek. C'est probablement la seule intervention que j'ai fait comme, ok. Mais tous les autres après sur les 17 que j'ai été témoins ou que j'ai subies, genre... Y'en a aucune...

Un participant a déjà été témoin d'un jeune qui s'est fait interpellé devant chez lui, pour aucune raison, et comme le jeune connaissait ses droits et qu'il a refusé de s'identifier, le policier l'aurait amené en voiture jusqu'à Ville Saint-Laurent, complètement à l'Ouest de la ville, pour se faire dire de se débrouiller pour rentrer chez lui. « (I) Comment penses-tu ce jeune de 15 ans se sent par rapport à la police, par rapport à l'autorité? ». Ce participant juge que les policiers abusent de leur pouvoir avec certains jeunes et que c'est loin d'être nécessaire : « (I) Oui t'as l'autorité, t'as le badge, t'as l'arme et tout, tu fais déjà peur là. T'as pas besoin de pousser, vraiment pas ».

Les participant.e.s s'entendent pour dire que certains lieux sont davantage surveillés par les policiers : « (J) Y'a des spots où on sait qu'ils se promènent plus ». Ils sont là par exemple généralement à tous les jours à la sortie des cours à l'école secondaire. Ils assurent une présence et une surveillance car la fin de l'école est synonyme d'attroupements de jeunes. « (J) Autour de l'école c'était souvent quand il y avait des batailles, tsé des batailles d'école secondaire. En dehors de l'école, c'était vraiment le terrain de basket, c'était la 40^e, il y avait toujours la police. Tout le temps tout le temps ». Ce participant nomme les abus dont il a été témoin près de son HLM. Pour ce jeune, cette présence n'était pas justifiée : « (J) Pis c'est pas comme si c'était un spot chaud, c'est juste un spot pauvre où les gens essaient juste de s'en sortir de différentes façons. Pis les chicanes qu'il y a, c'est rare que ça escalade à ce point-là. C'est rien qui nécessite autant de

présence policière là ». Avant ça, pour lui il était « (J) normal qu'un policier vienne te demander qu'est-ce que tu fais là. Pis que t'es obligé de répondre, parce que tu vas avoir des problèmes ». Parce que c'est ce que les jeunes Noirs connaissent, et c'est ce qui est fréquent dans le quartier.

Dans les discours des participant.e.s, iels apprennent en vieillissant qui est visé de qui ne l'est pas dans les interventions. Même s'ils entretiennent un rapport négatif car c'est qu'on leur a appris dans leur famille et leur communauté, ce sont leurs expériences vécues et observées qui leur fait comprendre spécifiquement le traitement particulier dont ils sont victimes. Un participant me racontait comment dans la même semaine, il avait été témoin de deux interactions complètement différentes, ce qui venait lui faire réaliser les pratiques inégalitaires et injustes. La première avait eu lieu alors que son père s'était fait arrêter au volant de sa voiture, et le policier lui avait manqué de respect et lui avait donné un ticket sans raison valable; la deuxième était sa professeure de français qui s'étant vanté d'avoir évité un ticket en simulant des pleurs, alors qu'elle était véritablement en faute selon le code de conduite. « (J) C'est donc en vieillissant que j'ai compris que c'est pas tout le monde qui vit les problèmes avec la police de la même façon, alors que moi je pensais que oui ». Un participant me raconte comment il a réalisé que la dynamique était problématique dans son quartier en observant ce qu'il se passait autour de lui :

(J) J'ai vu toutes sortes d'interpellations. J'ai vu des gens se faire arrêter pour rien, se faire poser des questions pour rien. Beaucoup de questions pour rien, moi-même. Tsé qu'est-ce que tu fais là avec eux, je suis comme bin, pourquoi ça te regarde, trucs comme ça. C'est difficile à expliquer au début si ça fait partie de leur travail de juste venir poser des questions comme ça, ou si c'est pour nous. Surtout ma perception, j'ai toujours essayé de comprendre c'est quoi qui avait de wrong vraiment mais là en vieillissant je me rends compte que non, beaucoup de choses qui se sont passées que je pensais que c'était correct pendant mon adolescence, bin ça faisait pas de sens.

Les participant.e.s me racontent alors plusieurs exemples de profilage racial (qu'ils soient au parc en train de jouer au basket, en train de marcher dans la rue, ou au volant d'une voiture, ils vont se faire demander des informations sur qui ils sont et ce qu'ils font, se faire fouiller, etc.) et leur sentiment d'être constamment épiés : « (J) Je trouve que quand t'es Noir, déjà là... et à mettons t'es Noir, t'as des dreads. Tsé, ils vont passer devant toi, ils vont te calculer là, ils vont te calculer ». Un participant m'a d'ailleurs raconté une arrestation vécue qui a été définie en cours comme du profilage racial. Ce participant sent qu'il a été abusé et m'en parle avec frustration : « (J) Ce que le

policier a fait, c'était illégal et de l'abus de pouvoir, puis ils pensaient qu'ils allaient faire ce qu'ils voulaient avec moi mais c'était pas le cas ». Son discours insinue par le fait même l'impunité générale dont les policiers bénéficient : « (J) Moi dans ma tête c'était fini, qui qui va me croire, qui va me croire moi versus le policier ? ».

Les interpellations sont souvent perçues comme des provocations : « (I) Il y a des situations qu'on a l'impression que, les policiers viennent à la pêche là. Tsé, pis on a des jeunes quand qu'ils mordent à l'hameçon bin c'est vraiment pas bon pour eux ». Pour les éviter, plusieurs vont modifier leurs habitudes en conséquence, comme éviter de conduire : « (J) C'est pas normal que tu peux pas te permettre de te payer une belle voiture parce que t'as toujours la crainte de te faire arrêter [...] Souvent je conduis même pas, j'ai une auto, mais je demande au monde de me conduire ». D'autres développent des stratégies pour éviter d'avoir des ennuis lors des interpellations, comme demander le matricule de l'agent : « (J) Depuis que j'ai appris cela, plus jamais un policier m'a emmerdé ».

Dans les entretiens recueillis, il y a quelques exceptions dans les expériences avec la police, grâce aux policiers communautaires. Ceux-ci sont décrits par les participant.e.s comme étant plus près de la réalité des jeunes et de la communauté haïtienne, avec une approche d'intervention plus adaptée. Deux noms revenaient sans cesse dans les entretiens comme étant des agents qui avaient vraiment amélioré le rapport des jeunes avec la police. Ce sont des policiers qui sont maintenant à la retraite, ils appartiennent à « (I) la première génération des policiers » qu'ils ont connus. Ils pouvaient être habillés en civils et développaient des techniques beaucoup plus humaines quand ils devaient intervenir. Ces policiers « (I) allaient faire des activités dans les écoles, ils allaient justement présenter aux jeunes des ateliers pour leur expliquer c'est quoi leurs droits et leurs devoirs en situation d'interpellation ». Les jeunes qui les ont connus ont beaucoup apprécié leurs approches : « (J) pis le pire c'est qu'on l'aimait pareil, il était très cool. Je pense que c'était un policier qui essaie de comprendre les jeunes ». Aujourd'hui, les participant.e.s nomment que cette approche a complètement disparue : « (I) Les plus jeunes [policiers] c'est des Rambo là, ils sont prêts à tirer, c'est des gros bras... Ils se sentent toujours menacés par les jeunes ». Ce constat n'est pas surprenant compte tenu de la perception médiatique et politique des jeunes du quartier actuellement.

4.3.4 Le soutien communautaire

Devant toutes les fractures nommées précédemment et les rapports tendus entre les jeunes de la communauté haïtienne et le reste du quartier, les organismes communautaires semblent apporter une présence significative. Ils sont très ancrés dans le territoire et leur soutien contribue à alléger le quotidien des jeunes et à leur offrir des expériences positives et des opportunités différentes.

Les maisons des jeunes sont des organismes dont tous les participant.e.s m'ont parlé comme un endroit largement fréquenté lorsqu'ils étaient adolescent.e.s. Elles offrent plusieurs activités parascolaires dont les activités sportives sont généralement les plus populaires. Elles participent activement à la vie communautaire du quartier et produisent un sentiment d'unicité, de vivre-ensemble :

(J) Dans ma maison de jeunes tout le monde se connaît, tout le monde est ensemble, tout le monde joue ensemble. Il y a toujours une activité, un jeu de société qui se fait, y'a une discussion ou whatever. Aussi il y avait des trucs sportifs, on jouait au basket avec mes frères, on ouvrait un gymnase d'une école primaire pis même les intervenants jouaient avec nous fek il y avait vraiment une vie, il y avait une vie.

Dans les discours, les maisons de jeunes sont décrites comme un endroit accueillant où ils se sentent enfin légitimes et libres d'y passer du temps, contrairement au système scolaire et aux espaces publics du quartier. Les intervenant.e.s sur place sont bien perçus.e.s car « (J) ils ne sont pas là pour faire la morale », leur rôle est d'animer et d'assurer une présence. « (J) C'est chill parce qu'ils ont pas à faire d'intervention sur toi, tsé t'as certaines choses à respecter mais comme, ils vont te les faire respecter d'une façon ». Pour plusieurs participant.e.s, c'est un « chilling spot », où on peut se changer les idées : « (J) J'allais là chaque vendredi, je chillais, y'avait tout le monde, y'avait beaucoup de monde ».

Ces maisons de jeunes sont souvent associées à des HLM, et la dynamique positive et inclusive qu'elles apportent est particulièrement bien reçue dans ces milieux de vie. Pour certain.e.s, les locaux offrent des espaces extrêmement près de chez eux : « (J) je pouvais descendre en pyjama là, sans prendre mon manteau, il y avait un passage direct ». Dans ces cas, les jeunes y passent la majorité de leur temps : « (J) le plus clair de mon temps que je passais avec mes frères c'était on descendait, parler avec les intervenants qui étaient là ». Une jeune s'y sentait comme chez elle :

« (J) Moi c'est ma deuxième maison, même souvent on passe plus de temps ici que chez nous ». Cette proximité et cette disponibilité de la part du personnel leur donnent un sentiment d'importance et l'impression d'être enfin entendu : « (J) ils s'intéressent à ce que les jeunes pensent et à ce que les jeunes ont à dire, pis ils essaient de développer la prise de parole et les jeunes qui habitent en HLM ont une voix ».

L'endroit offre aussi un soutien aux parents qui sont alors accompagnés avec leurs enfants. Il y a par exemple des programmes de camps de jour à très bas prix pour offrir une multitude d'activités pendant l'été, certaines qui leur était impossible d'offrir autrement :

(J) un parent qui veut que son enfant s'inscrive à toutes les activités, ça inclut la Ronde, les glissades d'eau, une visite au Vieux-Port, un truc comme ça, n'importe quoi de super cool, des ateliers d'écriture, du graffiti, tout ça là, tu pouvais payer pendant tout l'été 120 dollars. C'était génial. Alors que 120\$ c'est genre deux personnes aux glissades d'eau. Pis là toi tu pouvais avoir toutes ces activités-là. Fek c'était vraiment une bonne nouvelle dans le quartier.

Parfois, ce sont des activités familiales pour aller au Zoo de Granby ou à la cabane à sucre par exemple, ce qui permet d'inclure les parents dans les activités.

Les organismes contribuent aussi à renforcer le sentiment de solidarité et d'harmonie entre les familles des HLM : « (J) dès qu'on arrive ici on sent que on est pas jugé, on est pris avec nos différences et tout ça, on a pas de jugement et on est accueillis comme si on faisait partie d'une grande famille ». Des jeunes participant.e.s décrivaient que les activités favorisaient le rapprochement entre les différentes cultures par exemple. Les gens se tiennent ensemble, se parlent entre eux et développent un sentiment de partage et de complicité : « (J) Ça fait en sorte que les enfants ont des connaissances dès très jeunes avec les autres enfants, puis en plus ils vont à l'école ensemble la plupart du temps, donc ça fait qu'il y a des liens qui se créent ».

Même si elles sont établies dans un lieu précis, les maisons de jeunes peuvent avoir des répercussions à grande échelle. Un jeune m'a raconté comment l'ouverture de la maison des jeunes dans son habitation avait modifié la dynamique de tout son quartier : « (J) Quand la maison des jeunes est arrivée, la présence policière s'est un peu estompée parce que de toute façon c'était

comme, c'était comme une bonne nouvelle dans ce spot de quartier-là ». La maison des jeunes a détendu l'atmosphère :

(J) Ça s'est détendu, ça s'est assoupi, il y avait moins de tensions. J'ai vu la différence. Entre avant que la maison des jeunes ouvre, et après là, wow. Genre le quartier était animé, genre. Premièrement ça fait en sorte que les différents jeunes qui sont là se parlent entre eux. On s'aimait pas tous mais au moins on se parlait, on se côtoyait, on était dans la même communauté, pis... C'était fou là, c'était cool.

Les intervenant.e.s de mes entretiens soulignent que les activités qui y sont offertes donnent un espace aux jeunes, les occupent et ouvrent sur plusieurs opportunités. En effet, un jeune me raconte que c'est à sa maison de jeune qu'il a commencé son développement artistique et à « forger sa personnalité », alors qu'un autre est très reconnaissant des intervenant.e.s qui l'ont aidé à développer son intérêt pour le basket : « (J) Ils ont fait en sorte que tu peux même voir un futur dans le sport, tu peux te rendre jusqu'aux États-Unis, avoir un scholarship, donc ils font tout pour les jeunes ». D'autres y ont même vécu leurs premières expériences de travail pour faire de l'animation ou de l'aide aux devoirs.

Par ailleurs, la collaboration entre les différents organismes communautaires haïtiens de RDP permet de créer un filet social : « (I) à RDP je pourrais dire qu'on est quand même assez bien assez outillés, on a une toile assez grande au niveau des organismes communautaires et on travaille ensemble. Fek ça nous aide beaucoup pour aller toucher beaucoup de jeunes dans le quartier ». Leur travail de longue date dans le quartier leur permet de créer un lien de confiance avec les jeunes : « (I) des fois, ils nous connaissent pas directement, mais comme leurs plus vieux frères, leurs plus grandes sœurs vont dire, hey mais [on le connaît], c'était mon coach, ah bin c'était mon intervenant ». Certains sont même rendus à intervenir avec la génération suivante : « (I) Moi je suis né à RDP, je suis né ici pis je suis encore ici, so il y a même du monde, que moi quand j'ai été à l'école, qui ont des enfants qui sont rendus à l'adolescence, avec qui je travaille ». D'ailleurs, comme la plupart des intervenant.e.s rencontré.e.s ont aussi grandi dans le quartier, iels sont plus sensibles à leur vécu : « (I) Fek les jeunes quand ils viennent nous expliquer ça c'est des réalités que nous on pouvait comprendre, donc la façon de créer des liens avec les jeunes pour nous est encore plus facile, parce que tout ce qu'ils ont vécu, on l'a vécu nous aussi ».

V. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF PÉNAL DES JEUNES DE RIVIÈRE-
DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES À PARTIR DES DONNÉES
RECUEILLIES LORS DES ENTRETIENS ETHNOGRAPHIQUES

Dans le chapitre précédent, nous avons vu que les jeunes Haïtien.ne.s de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles accumulent plusieurs fractures territoriales et sociales. Celles-ci marquent l’ensemble de leurs relations sociales et conditionnent leur univers symbolique. Ce vécu est par ailleurs un élément constitutif de leur expérience dans le dispositif pénal. En effet, les rapports sociaux avec les différentes institutions abordées jusqu’à maintenant témoignent d’une approche discriminatoire et répressive qui modulent leurs représentations et leurs expériences de vie à plusieurs égards, et dont l’expérience du système de justice pénale vient accentuer. Dans le présent chapitre, nous allons ainsi explorer les différentes trajectoires vécues, observées et perçues dans le dispositif pénal. Nous verrons que les discours des participant.e.s contiennent plusieurs tensions. Parfois, les représentations symboliques de la criminalité sont très présentes et les stigmates sont mobilisés. D’autres fois, nous verrons qu’iels tentent au contraire de s’en dissocier et de rendre visible des contraintes symboliques et institutionnelles. Nous allons ainsi observer comment les participant.e.s décrivent les différentes dispositions et répercussions face au dispositif pénal, et nous discuterons du prolongement du sentiment d’infériorité et des interactions méprisantes perpétuées dans les rapports sociaux du quartier. Nous terminerons par commenter un thème qui a fortement émergé pendant les entretiens, soit les différents imaginaires de la violence.

5.1 Trajectoires vécues, observées et perçues dans le dispositif pénal

Nous avons préalablement défini le dispositif pénal comme étant l’ensemble des interactions dans la chaîne pénale qui se déroule sur le territoire avec les différentes institutions et acteur.trice.s, en tenant compte de son application différenciée et de la multiplicité des dimensions de contrôle. Selon cette conception, la territorialisation des discriminations est une première dimension importante à considérer pour étudier les trajectoires des jeunes dans le dispositif pénal, ce que nous avons réalisé dans le dernier chapitre. Dans ce chapitre-ci, nous allons explorer l’univers symbolique du dispositif pénal du territoire et le prolongement de la construction du stigmaté du délinquant.

5.1.1 Omniprésence de la criminalité dans les discours

La première réalisation découlant des données sur l'expérimentation du dispositif pénal du territoire réside dans le fait que l'ensemble des participant.e.s, les jeunes comme les intervenant.e.s, ont abordé la criminalité comme une réalité discursive de leur quartier – les discours mêmes et les pratiques sociales étant les éléments constitutifs de cette réalité. Alors que les entretiens étaient présentés comme une recherche portant sur l'expérience des jeunes dans le quartier et sur les effets du système de justice pénale dans leurs trajectoires, les personnes rencontrées s'orientaient presque instinctivement sur *la propension des jeunes pour la délinquance*. Pendant les entretiens, la structure des discours me semblait par moment déjà établie : sans même que je n'évoque le sujet, les répondant.e.s parlaient de la criminalité et l'abordaient comme quelque chose d'excessivement présent et caractéristique des jeunes du quartier, et mobilisaient pour ce faire des représentations typées comme si c'était ce à quoi je m'attendais, ou encore, comme le seul langage que je pouvais comprendre. Je suis donc restée excessivement attentive à cette dynamique de catégorisation des expériences afin de voir comment elle pouvait se matérialiser dans les descriptions des trajectoires nommées dans les entretiens, mais surtout pour observer comment elle définissait leurs propres représentations et leurs relations aux autres.

En effet, la criminalité est si présente comme figure dans les discours qu'elle semble avoir structuré l'organisation même de la vie sociale dans le quartier. Les participant.e.s soulignent que les jeunes se font éduquer par leurs parents en fonction d'éviter la trajectoire de « délinquance », ce qui témoigne de la place que la catégorie occupe dans leur imaginaire. Iels semblent avoir intériorisé la criminalité comme une tendance naturelle pour les jeunes de leur communauté, comme en témoigne la citation suivante : « (J) justement parce qu'ils savent, par rapport à notre situation par rapport au quartier que c'est très facile de tomber dedans ». Comme les participant.e.s connaissent tous des proches dans la rue ou qui ont été judiciairisés et que cette réalité est intégrée dans l'imaginaire du quartier, ça renforce leurs perceptions :

(J) Parce que d'où on vient c'est fucked up. Et c'est très facile et c'est un choix facile à faire, pis j'en ai vu, j'ai grandi, moi je suis à une place que je suis safe, mais tsé j'ai perdu des amis, j'en ai qui se sont fait poignarder, j'ai un ami, mon cousin avec qui je faisais les fêtes à la maison, il vient de sortir de prison, des trucs comme ça. Fek c'était courant là.

Ainsi, lorsque les intervenant.e.s souhaitent m'expliquer comment les jeunes sont judiciairisés, iels le font principalement en fonction de la criminalité :

(I) On a beaucoup de gars qui se font arrêtés, et que veut veut pas, on a beaucoup de jeunes qui sont dans le quartier, proche ou qui gravitent à l'entour des gangs de rue. Veut veut pas, des jeunes qui se sont fait interpeler de plusieurs façons, juste pour des check up de routine mais qui sont tournés en arrestation et tout, des jeunes qui étaient dans la criminalité qui se sont fait arrêtés, on en a, pis des nombres je pourrais pas te dire un chiffre, mais c'est quand même assez élevé.

En conséquence, le dispositif pénal semble se matérialiser en premier lieu dans le quartier avec la reproduction des discours sur la prépondérance de la criminalité, et ces discours viennent structurer l'ensemble des interactions et des relations sociales. La criminalité se retrouvant en filigrane de toutes les expériences sociales, cette dynamique n'est pas sans conséquence sur les représentations que se font les jeunes d'eux-mêmes, de leur environnement et de leurs trajectoires de vie. Cette tendance se dessinera à plusieurs reprises dans les données récoltées.

5.1.2 Dispositions vers la rue : tensions au sein des représentations

Ainsi, malgré mon intérêt pour les effets du dispositif et les expérimentations des discriminations, les dispositions qui mènent les jeunes à intégrer le système de justice pénale sont discutées davantage comme des dispositions personnelles à intégrer la rue. Les discours abordent les expériences des jeunes en fonction de leurs activités délinquantes, et les participant.e.s vont se l'expliquer de plusieurs façons. En surface, iels nomment principalement des représentations et des arguments empruntés à la stigmatisation territoriale, comme la précarité économique et la gratification de la rue. Les discours sur la violence et la pauvreté sont si présents sur le territoire qu'ils ne peuvent faire autrement que modifier les perceptions des premières personnes concernées. De la même façon que la communauté italienne leur semble plus nombreuse de par leur importance symbolique, en dépit des statistiques, la culture populaire de la pauvreté et de la criminalité dans le quartier intègre leur imaginaire. Par contre, nous verrons que les discours mettent aussi en relief la frustration des jeunes face aux discriminations vécues quotidiennement, ce qui permet aux participant.e.s de se dissocier du stigmate et qui nous permettra à nous ultérieurement de repolitiser les enjeux en fonction de leur nature symbolique et structurelle.

Il est d'abord possible de constater que les discours sont imprégnés de croyances et d'affirmations qui découlent directement de l'individualisation des problèmes sociaux. On peut démontrer ici en exemple des discours portant de manière générale sur les conditions économiques des familles haïtiennes issues de l'immigration. Les jeunes en viennent à justifier leur propre délinquance le cas échéant par la situation précaire de leurs propres parents qui ne peuvent pas répondre à leurs besoins de base ou même en fonction de la monoparentalité.

(J) Tsé moi je suis quelqu'un qui, je suis rentré dans la rue quand j'étais jeune parce que ma mère était seule, tsé elle était pas dans la même maison que mon père, et mon père est parti. Donc ma mère nous a élevé tout seul, c'était très difficile. Mon frère est rentré dans la rue, en même temps on avait de la rage. Je pense que c'est pour ça que je suis rentré dans la rue parce que, je voulais aider ma mère, pour qu'on puisse manger. Pis tsé quand on parle des places comme HLM, comme BGP, c'est ça que les jeunes tsé ils rentrent dans la rue parce que, faut j'aide ma mère.

Dans ces extraits, on ne retrouve aucune précision sur les conditions politiques et sociales qui font que l'on maintient les familles immigrantes, et les mères plus particulièrement, dans cette situation de précarité¹⁵.

(I) Beaucoup de jeunes qui vivent dans un milieu monoparental, qui fait que tu deviens l'homme de la famille. Très jeune, 15-16 ans. La mère dit écoute, je peux pu payer ta passe d'autobus là. Je peux pu payer tes vêtements, tes activités, ton sport que t'aimes bien pratiquer, pis c'est ça qui t'aide, là maintenant ça me coûte un peu plus cher, je peux plus t'aider là-dedans. Alors lui, c'est un message de hey, t'es un homme maintenant.

Les participant.e.s sont contraint.e.s de se rabattre sur des explications causales et individualisantes. Celles-ci participent grandement à leur lecture de la réalité, où le lien entre la pauvreté et la criminalité est très ancré : « (I) les jeunes qui habitent dans les HLM vivent la pauvreté de façon encore plus dure, donc entrent plus rapidement, plus facilement dans la criminalité ».

¹⁵ Pour en apprendre davantage, la chercheuse Marie-Thérèse Chicha a beaucoup travaillé sur les questions de discrimination systémique dans l'insertion professionnelle des populations immigrantes à Montréal. Consultez notamment :

Chicha, M.-T., et Charest, E. A. (2008). L'intégration des immigrés sur le marché du travail à Montréal: politiques et enjeux. IRPP.

Chicha, M.-T. (2012). Discrimination systémique et intersectionnalité: la déqualification des immigrantes à Montréal, *Canadian Journal of Women and the Law*, 24(1), 82-113.

Les participant.e.s soulignent du même coup que la pauvreté est un phénomène généralisé qui n'est pas exclusif aux familles des habitations à loyer modique. Ce constat permet déjà de déconstruire les discours qui associent directement la pauvreté uniquement avec les HLM. Dans plusieurs récits, les participant.e.s soulignent que les familles qui habitent dans des maisons qui sont d'apparence plus aisée dans le quartier peuvent quand même avoir des difficultés à vivre sans souci financier : « (J) Tsé, la grande maison où est-ce qu'on habite, bin tsé des fois il manque des trucs, [mon père] a de la difficulté à créer une certaine synchronisation entre vivre dans un bel endroit et bien vivre ». On peut y lire que peu importe le lieu d'habitation, ce sont les parents immigrants qui sont fortement responsabilisés. Les intervenant.e.s vont jusqu'à mentionner que les parents peuvent passer beaucoup de temps à payer le loyer et qu'ils se retrouveraient dans l'impossibilité de pouvoir répondre à tous les besoins de leurs enfants : « (I) Les parents peuvent passer de 40 à 60 heures par semaine à travailler, mais ils sont pas capables de [leur] acheter une paire de souliers parce que tout l'argent rentre dans la maison [...]. Les jeunes doivent parfois contribuer et payer l'épicerie ou les frais d'électricité ».

De la même façon, on peut observer que les participant.e.s discutent du capitalisme de rue comme une voie « plus facile » afin de pouvoir pallier à leurs besoins financiers, alors même qu'ils sont capables de nommer les paradoxes d'une telle affirmation et de souligner toute la complexité du phénomène. En effet, les participant.e.s semblent expliquer momentanément que le moyen le plus facile de pallier aux difficultés financières serait d'intégrer la rue. Ils affirment que les jeunes qui vivent les mêmes problématiques s'en parleraient et trouveraient alors des solutions pour subvenir à leur besoin, et que la vente de drogues est le moyen qui leur est le plus accessible et dont le gain est le plus rapide et intéressant.

(J) C'est pas une question d'être délinquant, tsé on fait quelque chose pour survivre d'une certaine façon. La société nous montre une certaine façon de vivre les choses tu comprends [...] pis y'a certaines personnes qui sont pas nécessairement bons à l'école, y'a certaines personnes qui ont certains problèmes, que c'est plus difficile pour eux pis il y a une certaine voie qui est plus facile, qui rapporte plus.

D'ailleurs, comme toutes les relations sociales du quartier sont basées sur ce type d'affirmations, les jeunes qui correspondent aux stigmatisés et qui sont visés par ces discours peuvent être amenés à se représenter que c'est leur seule trajectoire possible pour eux : « (J) C'est tellement fucked up,

c'est mal vu d'avoir 16 ans pis t'as pas encore trouvé ton petit gagne-pain, t'es pas encore en train de vendre ta petite dose pour faire ton petit cash. En mode c'est la seule option ».

Ce genre d'explication causale est non seulement très réductrice de la réalité des jeunes du territoire, mais elle entretient l'idée que la petite criminalité est courante dans le quartier, et même incontournable, et propre aux jeunes qui vivent des difficultés financières. Ces propos participent ainsi à la (re)construction même du stigmat territorial. Or, il est aussi possible de constater que leurs discours pointent en même temps les difficultés et les obstacles vécus par les jeunes issus de la communauté haïtienne à persévérer à l'école ou à intégrer le marché du travail, comme nous avons élaboré dans le dernier chapitre. La discrimination et le sentiment de découragement qui en découle sont donc reconnus et nommés par les participant.e.s : « (I) Ces jeunes reconnaissent les conditions dans lesquelles ils vivent et veut veut pas, sont regardés comme des personnes de sous-classe. Et quand t'es une personne de sous-classe, bin arrivé à un moment donné, tu veux trouver des solutions pour pouvoir sortir de cette sous-classe là de la pauvreté ».

Outre les conditions économiques, les discours des participant.e.s tendent à expliquer l'intégration de la petite criminalité des jeunes du territoire par la gratification de la rue et l'effet de mode. Ces affirmations tendent à expliquer la délinquance avec un registre qui découle de la volonté individuelle et de la poursuite d'un idéal. En effet, autant les jeunes que les intervenant.e.s ont mentionné la reconnaissance et le pouvoir comme de forts incitateurs à intégrer la rue et à en y retirer de la satisfaction. « (J) Tranquillement on te propulse dans ce milieu, que t'es comme wow, pis y'a aussi ce côté de vouloir toujours plus, plateau de puissance, la gloire, le pouvoir ». Les participant.e.s discutent ainsi de la valorisation qui vient avec le fait de pouvoir s'offrir de produits de luxe et de le faire savoir en portant des chaînes, en se promenant avec une belle voiture, etc.

Un jeune m'expliquait en ce sens comment certains jeunes pouvaient entretenir une pensée magique par rapport à la rue : « (J) Il faut que tu sois conscient quand tu fais quelque chose, tu te dis que y'a des chances que je peux me faire arrêter, y'a des chances que je prends du temps. [...] C'est un risque. Y'a certaines choses que tu peux faire qui peuvent faire en sorte que t'évites ça, mais, l'éviter à 100% c'est impossible ». En même temps, les risques de se faire arrêter peuvent contribuer à ce sentiment de valorisation. La prise en charge pénale permettrait d'asseoir son statut : « (I) Pis à chaque fois qu'ils sortent d'en-dedans, quand ils viennent dehors, ils viennent avec une

notoriété, ils prennent du grade. Parce que là lui c'est un vrai ». Nous reviendrons dans le sixième chapitre sur cette citation puisqu'elle permettra d'exprimer les stratégies utilisées par les jeunes pour contrer la discrimination vécue et élargir leurs perspectives sociales.

Ce discours est notamment amplifié par la perception que la culture hip hop et « (I) les vidéos qui nous viennent des États-Unis » sont la source de cette gratification. L'influence de l'industrie de la musique est aussi mentionnée par un des jeunes : « (J) Moi je suis dans l'industrie de la musique, et aux États-Unis, tu rentres dans une compagnie bin on te donne des chaînes, on te donne des autos, pourquoi parce que c'est ça qu'on veut que tu projettes aux jeunes. C'est ça, il faut que tu sois un gangster ». Deux participant.e.s expriment par contre ce qu'il y a de paradoxal et tendu de ces représentations, en nommant le stigmate qui est porté sur eux par la société dominante. En effet, il est explicité que les modèles imposés dans la culture perpétue les stéréotypes à l'égard des personnes noires, et il est précisé que les médias ne sont pas contrôlés par les Noirs, mais plutôt par « (I) la majorité blanche : ils nous ont concocté des modèles, via justement ces médiums-là qui étaient extrêmement puissants. Parce que ça a influencé toute une génération. Toute une génération, la façon de nous habiller, la façon de parler, toute, ça venait de là. Ça venait pas des familles ». Ces participant.e.s voient ces médiums d'un très mauvais œil, puisqu'ils auraient suggéré un modèle à des individus en recherche d'identité : un modèle de « gangster » et sa valorisation.

Ces représentations sur les conditions socioéconomiques des jeunes et sur la recherche de valorisation par la gratification de la rue permettent d'entrevoir les tensions et contradictions au sein des discours des participant.e.s. En effet, on peut d'abord y décerner que les prédispositions à la criminalité envisagées par les répondant.e.s sont imprégnées des discours ambiants sur la délinquance juvénile qui ciblent spécifiquement les jeunes Noirs de l'arrondissement. Leurs explications semblent parfois simplistes et illustrent la tendance à instrumentaliser et responsabiliser les conditions objectives de leur communauté. Toutefois, alors même qu'ils semblent avoir intériorisé les stigmates et s'en servir pour justifier ces dits comportements délinquants, ils démontrent également les réflexions portées sur les conditions symboliques qui pèsent sur eux. En effet, leurs discours tendent aussi à se détacher des théories dominantes pour rendre compte non seulement de la complexité des expériences, mais surtout de la conscience qu'ont les jeunes des stigmates qu'ils portent et du désir de s'en détacher.

Ainsi, les participant.e.s dévoilent en fait une multitude de frustrations liées aux discriminations vécues dans le système en place, et cela motiverait les jeunes issu.e.s de l'immigration à se former un système parallèle où iels se sentent enfin reconnus. Selon cette proposition, les expériences discriminatoires quotidiennes et le racisme persistant leur offre peu d'opportunités de se sentir comme un.e citoyen.ne à part entière. Les intervenant.e.s à qui j'ai parlé m'ont dit que plusieurs jeunes utilisent d'ailleurs le terme « société d'accueil » pour qualifier l'endroit où iels vivent alors qu'iels sont né.e.s ici à Montréal. Les intervenant.e.s qui ont leurs propres expériences étaient très investi.e.s émotionnellement à me raconter que les membres de leur communauté se font toujours demander d'où ils viennent à cause de la couleur de leur peau ou de leur accent.

L'intégration économique est un enjeu fondamental qui a été discuté, de par le manque d'accès à une éducation adaptée et à des métiers valorisés et valorisants. Trouver un travail peut être particulièrement difficile, tel qu'un intervenant me racontait : « (I) Même moi qui est né ici, ça a été l'enfer trouver du travail. Mais l'enfer, pendant des années. Le premier emploi que j'ai eu j'avais 19 ans, crois-moi j'en ai jeté des CV. J'ai frappé à des portes comme on dit ». Cet intervenant semble avoir été particulièrement marqué par les difficultés que sa communauté a connues pour s'installer dans le quartier lors des dernières vagues d'immigration haïtienne. Les familles autour de lui peinaient à trouver des logements abordables et du travail qualifié. Comme il travaille maintenant auprès des jeunes du quartier, il observe que ces mêmes expériences se répètent : « (I) Il y en a beaucoup d'entre eux que même s'ils ont été à l'école, ils se font pas prendre au niveau du travail ». Les jeunes auraient donc peu d'occupation, de projets et d'attachements, ce qui s'ajoute au fait que leur présence même dans les lieux publics leur est reprochée et qu'ils peuvent en être punis. Ces « (I) jeunes-là ils ont pas de place où être, ils sont pas acceptés nulle part [...] Qu'est-ce qui leur reste? Si même l'école les veule pas? Le travail les veule pas? Les gens les veulent pas? ». Cette citation révèle extrêmement de violence vécue par ces jeunes : nous avons réservé une section pour en discuter à la fin de ce chapitre.

Pour les intervenant.e.s, c'est dans la rue que les jeunes trouvent une raison d'être et le droit d'exister. En ce sens, nous pouvons constater qu'iels tentent au mieux de leur capacité discursive de politiser les enjeux et de briser le cercle vicieux du stigmatisme : « (I) Ils se sont créés une société distincte dans laquelle eux ils peuvent travailler, eux ils peuvent faire de l'argent, eux ils peuvent être qui ils sont [...] Fek tout ce que la société d'accueil ne leur donne pas, bin ils vont le chercher

ailleurs ». Les jeunes sont fatigués de se battre dans une société qui les exclue et ils portent en eux la mémoire de leur communauté « (I) parce qu'il y en a qui sont fatigués, ils ont vu leurs parents bûcher, il y en a qui n'ont pas eu leurs parents avec eux à cause de ce genre de choses-là, pis qui se sont dit non. Moi je ferai pas parti de ce système-là, je préfère être complètement à gauche, que de faire partie de ce système-là ».

Les intervenant.e.s expriment aussi que les opportunités évoluent et s'agrandissent pour ces jeunes. En se tournant vers la rue, un jeune

(I) trouve la reconnaissance de ces pairs, il trouve l'argent qu'il a besoin de faire, les activités, son clan social, tout ça il le trouve à l'extérieur, les gars-là, non seulement ils vont faire de l'argent, mais ils vont faire du bateau, ils vont faire du 4 roues, ils vont faire des activités que même leurs parents auraient jamais penser faire.

La criminalité est donc également envisagée comme une réponse stratégique face à l'exclusion vécue par les jeunes Haïtien.ne.s dans le quartier : « (I) puis maintenant ils vivent des fruits de qu'est-ce qu'ils font dans la rue. Pour eux ça fonctionne, c'est la seule chose qui fonctionne ».

5.1.3 Le système de justice pénale comme une pièce de l'engrenage du dispositif pénal

Le dispositif pénal semble ainsi s'installer tranquillement, mais solidement, à travers les représentations de la criminalité qui sont reproduites dans la communauté stigmatisée. En effet, les discours s'orientent sur des catégorisations qui reprennent les imaginaires collectifs de la pauvreté et de la délinquance, tout en faisant ressortir la hiérarchie symbolique des rapports sociaux qui caractérise le territoire. Il convient maintenant de s'intéresser plus spécifiquement au système de justice pénale pour les mineur.e.s et au rôle qu'il occupe dans le dispositif pénal. Dans les discours des participant.e.s, la rue et le système de justice sont décrits comme faisant partie d'un seul et même cycle de marginalisation, où la prise en charge pénale représenterait une couche supplémentaire.

Plusieurs termes et expressions ont été utilisés pour décrire ce cycle : engrenage, rouleau compresseur, mettre une main dans le tordeur. Dans tous les cas, les données récoltées dans les entretiens illustrent que la discrimination, la criminalisation et la judiciarisation sont des

phénomènes qui se déroulent en chaîne : « (I) On a l'impression qu'une fois que le jeune est tagué, une fois qu'on t'a mis la main une fois dessus par la police, bin ils rentrent dans un espèce d'engrenage dans lequel que lui-même a de la misère à s'en sortir ». D'un côté, les intervenant.e.s expriment qu'une intervention banale ou une simple interpellation peut déclencher la judiciarisation des jeunes : « (I) C'est une première mauvaise expérience avec la police, tu te fais arrêter pour n'importe quoi, tu t'es fait accrocher par la police, t'as été en dedans pour une fin de semaine [...] pis ça va les amener en cours, pis tout le tralala après ».

D'un autre coté, et en cohérence avec les tensions et paradoxes décrits précédemment, les participant.e.s semblent être coincé.e.s dans une conception très linéaire du système de justice pénale. Iels témoignent par exemple que la judiciarisation peut renforcer la criminalisation chez certains jeunes, alors même que cette conception contribue à leur exclusion : « (I) une fois que tu rentres dans le système judiciaire, laisse-moi te dire que ça te magane, pis ça te fait prendre une direction, que peut-être que t'avais jamais pensé voulu prendre. Fek tu finis par prendre cette direction-là par défaut ».

5.1.4 Sentiment de fatalité par rapport aux trajectoires des jeunes

Cette conception linéaire du système de justice pénale nourrit un sentiment de fatalité par rapport aux jeunes qui intègrent le système. Cela s'ajoute ainsi à la perspective déjà ancrée et négative selon laquelle la criminalité serait incontournable pour les jeunes ciblés du quartier. Les participant.e.s nomment des répercussions très sérieuses comme l'isolement social et l'intégration économique complexifiée, des enjeux qui ne sont pas négligeables. Cependant, leur argumentation laisse transparaître leur découragement et reproduit ce faisant une vision réductrice des expériences. Dans le même ordre d'idée que les discours sur les dispositions menant vers la criminalité, les conséquences sur les trajectoires de vie sont appuyées avec des représentations communes, notamment sur les familles issues de l'immigration.

Ce sentiment de fatalité se répercute en premier lieu dans l'impression d'un double rejet - celui de la société et de la famille : « (I) Ce qui est dommage lorsqu'ils rentrent dans le système, soit la DPJ ou police, incarcéré, c'est pas mal sûr lorsqu'ils sortent ils sont tout seuls ». Les intervenant.e.s expliquent ainsi que la communauté haïtienne aurait tendance à se montrer davantage sévère par

rapport aux comportements criminels et que très peu de famille vont vouloir être associée à leur enfant à sa sortie : « (I) La culture, je mettrais pas ça sur la culture haïtienne, mais dans l'ensemble, si par malheur tu te fais arrêter, puis tu es criminel, on ne veut plus s'associer à toi ». Quelques jeunes ont corroboré cette dynamique. L'enjeu dans ce type de discours est de réactiver les stigmates pour insister sur la gravité de la situation. Les intervenant.e.s affirment par exemple que cet isolement « (I) les amène à intégrer les groupes de gang de rue ou de criminalité pis ça devient leur famille ».

Les participant.e.s nomment aussi que la réintégration économique est particulièrement difficile parce que les chances d'obtenir un emploi avec un dossier criminel sont faibles. La judiciarisation serait un obstacle supplémentaire à l'intégration professionnelle pour ces jeunes, qui s'ajoute, on le rappelle, aux difficultés déjà vécues et nommées précédemment en lien au stigmatisme territorial et à la discrimination par adresse.

(I) Parce qu'on fait des recherches sur toi par rapport à des dossiers criminels, puis la fraude, c'est beaucoup de jeunes qui sont dans la fraude maintenant. Alors n'importe où, si on voit que t'as eu un dossier de fraude, on t'accepte pas. Alors qu'est-ce qu'ils font, ils vont retourner dans le milieu criminel, alors ils sont foutus.

Cette dernière citation illustre que les participant.e.s semblent conditionnés à mobiliser et à envisager des trajectoires pessimistes pour décrire les expériences des jeunes judiciarisés. Les expériences des trois participants qui ont connu personnellement le système de justice dans mes entretiens viennent relativiser ces représentations et nuancer les enjeux. En effet, ils ont chacun maintenu leurs relations avec leurs parents. L'un d'entre eux se considérait à cet effet particulièrement chanceux : « (J) Pour de vrai j'ai eu la chance d'avoir des bons parents comme ça parce que y'a beaucoup de gars qui n'ont pas de parent ici ». Il nomme toutefois qu'il y a eu plusieurs jugements extérieurs envers sa famille, ce qui a affecté les relations sociales de ses parents. Il semble en ce sens que ce soit la stigmatisation vécue qui soit la plus problématique. Un jeune me raconte ainsi comment sa mère particulièrement a vécu son incarcération : « (J) Je pense qu'elle a peut-être ressenti le sentiment d'avoir échoué [...] Les amies à ma mère qui voient ça, la famille qui voit ça t'es comme shit... Tu sais comment les gens parlent beaucoup à l'extérieur, tsé. Lui il est comme ça, son fils est comme ça, il fait ça... tsé c'est beaucoup de jugement ». Les familles sont donc tout autant affectées par les stigmates que portent les jeunes, et probablement

en partie justement parce que les représentations les responsabilisent et leur confèrent le statut d'*anomalie sociale* dont il a été discuté dans le cadre théorique. Cette répercussion sur la famille a aussi été abordée par les autres jeunes : « (J) Les gens voyaient ma mère, ah ouais c'est la mère de ce gars-là? Ayoye, quelle éducation qu'elle lui a donnée, tu comprends. Pis mes sœurs, ah c'est ses sœurs ça ? ».

De plus, même s'ils reconnaissent les défis généraux pour se trouver un emploi, « (J) parce que le système ne veut pas les aider à changer », les justifications nommées rendent compte de contraintes structurelles. Malgré la reconnaissance des obstacles systémiques, leur situation actuelle et leur avenir n'est pas envisagé nécessairement selon le même sentiment de fatalité. L'un était encore en centre de réadaptation quand je l'ai rencontré, et il était en train de suivre une formation en soins infirmiers. Les deux autres affirmaient être sorti du milieu de la rue, l'un prévoyait faire des études universitaires et l'autre envisageait une carrière en musique.

5.1.5 Le prolongement du sentiment d'infériorité

Les données récoltées en entretien dévoilent surtout le rapport inférieur dans la hiérarchie symbolique qui pèse sur les jeunes au sein du dispositif pénal. Pour les jeunes qui ont été judiciairisés, les interventions méprisantes sont la dimension du dispositif pénal qui semble le plus les avoir marqués. Le système de justice pénale prolongerait ainsi leurs expériences vécues dans leur quartier en fonction d'une perception négative et reproduirait les discriminations symboliques perpétuées dans tous leurs rapports sociaux. Les exemples sont nombreux avec certains éducateur.trice.s en centre de réadaptation qui font des commentaires pessimistes par rapport aux capacités des jeunes et à leur éventuelle sortie : « (J) ils disaient beaucoup ah non lui, il va pas réussir, il fait juste [sa scolarité] pour le paraître mais c'est pas ça qu'il veut faire genre... C'est des éducateurs qui me croyaient pas, qui croient pas ». Ce constat résonne beaucoup avec le sentiment d'infériorité que les jeunes évoquaient plus tôt avec le personnel du milieu scolaire ou avec les corps policiers. Les participants parlent beaucoup de leur ressenti quand les éducateur.trice.s s'adressent à eux et ils nomment même que ça modifie leurs propres représentations : « (J) C'est sûr que d'un côté, on dit que t'es là pour travailler sur certaines choses, mais techniquement si moi je te fais rentrer dans la tête que t'es un délinquant tu vas finir par croire que t'es un délinquant tu comprends ». En effet, les interventions sont orientées par le même regard

méprisant, mais le stigmatisme est ainsi formalisé par l'appareil législatif. Or, c'est le même stigmatisme qui affecte les jeunes Noirs qui résident dans des coins spécifiques du quartier et qui occupent l'espace public, à savoir un stigmatisme associé à la délinquance dont on catégorise les comportements et les aspirations. Ce stigmatisme est si puissant qu'il module l'ensemble de leurs interactions quotidiennes, à travers toutes les institutions du quartier, mais où le système de justice pénale vient en quelque sorte endurcir les perceptions. Même les intervenant.e.s à qui j'ai parlé entretiennent eux-mêmes des jugements envers les jeunes avec qui ils travaillent. Lorsqu'il me parlait de son travail auprès des jeunes du quartier, un participant a fait la remarque suivante : « (I) Et il faut garder des liens avec ces gars-là, parce que, je me dis souvent, on est le seul lien pour les garder sains d'esprit. Si la seule chose que tu fais c'est de parler avec des prisonniers comme toi, des gens qui sont déséquilibrés, bin tu peux pas garder ton cerveau droit ». Le stigmatisme du délinquant semble ainsi bien ancré dans toute la communauté.

5.1.6 Le stigmatisme du délinquant

Comme le stigmatisme du délinquant n'est pas propre aux jeunes judiciairisés, il est pertinent de s'arrêter plus longuement sur sa matérialisation dans le quartier. En effet, nous avons vu que les représentations et les interventions destinées à la jeunesse noire étaient directement associées aux questions de la criminalité. Le stigmatisme du délinquant est ainsi intrinsèquement lié à l'expérimentation de la territorialisation des discriminations, car toutes leurs interactions sont basées sur ces imaginaires associés à la violence. En ce sens, la stigmatisation des jeunes Noirs du quartier est la conséquence première du dispositif pénal et la dimension centrale de l'expérimentation des discriminations cumulatives.

Les stéréotypes associés au stigmatisme du délinquant sont d'abord fortement basés sur l'appartenance raciale des jeunes, et ce sont les jeunes hommes qui sont perçus comme tels. C'est d'ailleurs ce qui cause problème avec les jeunes Noirs lorsqu'ils occupent l'espace public, car la machine discursive des stigmates associe leur présence directement avec une potentielle délinquance et induit des logiques de contrôle. La police les voit nécessairement comme des jeunes en train de troubler l'ordre, et ce, peu importe ce qu'ils font. « (I) Si j'ai un jeune Noir qui est en train de fumer un joint sur le coin de la rue, bin on va le considérer comme un gang de rue. Si j'ai un québécois qui est en train de fumer un joint sur le coin de la rue, bin il fume à titre récréatif. C'est notre réalité ».

Ainsi comprise, ladite délinquance des Noirs dans le territoire est dans les faits largement indépendante des comportements délinquants : elle est en filigrane de toute l'organisation sociale de la vie dans le quartier. Ce n'est pas le seul fruit des agent.e.s, mais de l'ensemble de la population. Il faut ainsi comprendre que le stigmate du délinquant est indissociable des rapports sociaux décrits dans le chapitre précédent – dans les HLM, à l'école, dans les espaces publics – qu'il structure leur quotidien d'expériences discriminatoires et qu'il induit la manière dont les autres interagissent avec elleux.

Les jeunes de mes entretiens m'ont démontré de plusieurs manières qu'ils sentaient la présence du stigmate dans leurs interactions les plus quotidiennes et ordinaires. Dans plusieurs commerces près de l'école Jean-Grou, comme le IGA ou le Dollorama, les élèves sont tenus de faire une file séparée et de laisser leurs effets personnels à l'entrée : « (J) pis quand on rentre dans les magasins, c'est toujours comme enlève ton sac, comme si on allait te voler ». Iels doivent entrer deux par deux et n'ont pas le droit d'occuper les espaces de restauration même s'ils consomment. Plusieurs m'ont mentionné trouver cette pratique particulièrement injuste et humiliante : « (J) Ouais mais moi ça me dérangeait parce que je savais que j'avais rien fait, que j'allais rien voler, pis là j'arrive je rentre tout ça, elle me dit dépose ton sac, ok je dépose, mais ça sert à rien ». Le sentiment d'infériorité dans les relations sociales du quartier continue de se creuser :

(J) Moi je comprends le fait qu'ils vont faire et tout ça, mais c'est comment ils nous traitent tu vois. Comme si on était inférieurs, comme si on était juste là pour voler et tout ça, moi c'est ça qui me dérange pour de vrai. Je me souviens, au Tim, ils nous font sentir mal qu'on achète. Alors que c'est à cause de nous qu'ils font le plus d'argent, et c'est vraiment un manque de respect. Après je peux comprendre parce que les jeunes peuvent être... mais ils peuvent pas tout généraliser pis faire comme si on était tous comme ça.

Or, malgré eux et comme les jeunes le nomment bien plus haut, la répétition des discours peut tout de même amener la communauté stigmatisée à adopter les mêmes représentations. Dans la communauté haïtienne, les jeunes qui ne respectent pas les parcours traditionnels sont perçus comme des vagabonds : « (I) quelqu'un qui va pas à l'école, qui étudie pas, qui a pas de job, qui est un espèce de va-nu-pieds un vagabond, fek là une fois que tu identifies à ça, bin là tu vas prendre tous les stéréotypes du gangster dans la rue ». La reproduction de ce stigmate à travers toutes les relations sociales, et à tous les niveaux, donne ainsi l'impression que tous les jeunes Noirs du

quartier sont dans la criminalité, ou qu'il est impossible pour eux d'éviter cette trajectoire. C'est un glissement facile mais délicat auquel même les intervenant.e.s peuvent être confronté.e.s. Et ils semblent le réaliser momentanément pendant les entretiens :

(I) La plupart des problèmes que vous voyez à Rivière-des-Prairies, c'est une minorité, c'est pas la majorité des jeunes. C'est ça qui est bizarre aussi, même moi je vous parle comme si c'était tous les jeunes Noirs de Rivière-des-Prairies étaient des criminels potentiels, non! C'est une minorité de jeunes.

Les jeunes m'ont d'ailleurs parlé d'une pratique courante qui consiste à faire éclater des feux d'artifice pour simuler des coups de feu, de manière à « (J) faire courir la police ». Cette mise en scène est très parlante pour explorer la conscience manifestée par les jeunes du stigmatisme qu'on leur fait toujours porter et les stratégies mobilisées pour s'y adapter. Nous y reviendrons dans l'analyse.

Pour les jeunes que j'ai rencontrés qui reconnaissent être ou avoir été dans la criminalité, ils sont aussi conscients du stigmatisme et de la catégorisation qui est faite automatiquement à leur égard : « (J) Je trouve que les gens ils vont souvent avoir une certaine vision genre, on va te mettre dans certaines cases. C'est un délinquant, c'est lui qui fait ça, c'est lui qui fait rentrer ça. Mais tsé hum... C'est juste une vision que t'as de la personne parce que tu vois son style ou, tu vois de la façon qui agit ». Pour eux, la délinquance semble être un concept beaucoup plus objectif : « (J) Un délinquant, c'est quand tu respectes pas la loi. La règle. Fek techniquement, quand tu conduis pis que tu passes un feu rouge là, t'es un délinquant ». Ils mettent ainsi en lumière les tensions de ce stigmatisme relativement à leur position symbolique moins privilégiée dans la société, tout en dénonçant les conditions structurelles dont bénéficient les élites : « (J) Tsé parce que rendu là, quand tu y penses là, ok oui, tu nous traites de délinquant, mais tu parles de certains présidents, gouvernements, qui blanchit l'argent, eux c'est quoi, c'est des hommes d'affaires? ».

5.2 Les imaginaires de la violence

Avant de conclure ce chapitre, nous voulons explorer brièvement un thème qui a fortement émergé de lui-même pendant les entretiens et qui correspond aux différents imaginaires de la violence. Nous verrons effectivement que la violence s'est matérialisée de plusieurs façons dans les entretiens, passant de la description des conflits physiques à la perception des violences

symboliques. Cette dynamique vient confirmer les observations déjà effectuées à propos des différents positionnements empruntés par les participant.e.s face à la stigmatisation, naviguant entre la reproduction et la distanciation.

5.2.1 Conflits physiques

Dans les entretiens, la violence est un thème qui revenait spontanément sans même que je ne l'initie. L'omniprésence des discours sur la criminalité semble ainsi actualiser ces représentations associées à la violence. De ce fait, les participant.e.s décrivent naturellement que les secteurs et les quartiers « (I) sont délimités en fonction du contrôle des gangs » donc les fractures territoriales en sont affectées. À Rivière-des-Prairies, la stigmatisation des jeunes Haïtien.ne.s perpétue l'idée que l'Ouest du boulevard Armand-Bombardier est le plus chaud et le plus actif en matière de criminalité, puisque c'est à l'Ouest que la communauté haïtienne est concentrée. Or, les discours des participant.e.s font plutôt ressortir la présence de plusieurs gangs qui sont réparties à différents endroits : « (J) RDP est un coin qui est divisé en plusieurs hoods. [...] Autant les Italiens, autant les Haïtiens, l'école était remplie d'Haïtiens, mais on avait toutes des gangs ». Pour les participant.e.s, c'est la présence et la proximité de chacun de ces groupes qui créaient des tensions et des rivalités dans le quartier : « (J) C'était la guerre, RDP était un coin que tu voulais pas vraiment niaiser avec parce que RDP était un coin divisé, et en guerre entre eux-mêmes. Donc il y avait beaucoup de violences ».

En conséquence, certains participants me disent être touchés par des conflits physiques. Dans les cas les plus extrêmes, j'ai reçu des témoignages des jeunes de mes entretiens où leurs amis étaient morts dans des fusillades (et parfois même devant leurs yeux) ou qu'ils avaient été poignardés. Les manifestations de violence sont décrites comme étant courantes et répandues.

(J) C'était très violent. Des fois je réalise, je réalisais pas dans le temps, parce que t'es dans l'action, mais quand tu vieillis pis que tu regardes en arrière, pis t'es comme wow, voir que on était comme ça, voir que on allait à l'école avec un couteau. On allait dans les cases et on regardait toujours à l'arrière de nous, tout le temps tout le temps tout le temps. C'est pas normal, c'est vraiment pas normal.

Pour un jeune qui me disait avoir été impliqué dans une organisation criminelle, ces tensions créent aussi un climat de peur constante :

(J) T'as peur de prendre l'autobus, beaucoup de jeunes avaient peur de prendre l'autobus. Je sais pas, surtout pour les jeunes qui s'impliquaient dans les gangs, parce que si tu te mêles de tes affaires, tu restes dans ton coin, tu te faisais moins achaler, si t'étais quelqu'un qui voulait des amis, puis qui voulait commencer à être populaire, ça commençait à être un peu dangereux pour toi.

Toutefois, ce sentiment d'insécurité n'est pas propre aux jeunes qui se disent impliqués dans la rue. Beaucoup de jeunes m'ont mentionné avoir peur lorsqu'ils sortent de chez eux. En effet, l'actualisation des discours sur la violence crée une crainte à l'idée même de se promener dans le quartier. Dans certains cas, les discours des participant.e.s font état de la stigmatisation territoriale qui associe certains lieux comme étant plus dangereux : « (J) Tsé moi personnellement y'a des endroits à RDP que j'irais pas marcher seule ».

Dans les discours médiatiques, ce sont davantage les fusillades qui participent au climat de peur. C'est particulièrement le cas pour le BGP où « (I) dernièrement, c'est une des places à Rivière-des-Prairies où ce qu'on a eu un nombre de coups de feu quand même assez élevé record ». Des jeunes qui y habitent ont témoigné avoir assisté à des incidents de la fenêtre de leur chambre par exemple : « (J) J'étais à l'étage mais la fenêtre était ouverte, fek j'entendais les voitures et tout, et là j'entends [des coups de feu], et là je sors, je vois deux personnes à terre, là je vois une voiture qui est en train de filer. C'est vraiment stressant ». Ces jeunes semblent ambivalents sur leur réel sentiment de sécurité, mais ils affirment que les discours extérieurs alimentent la peur : « Genre moi je panique pas, mais eux me font paniquer, sans que pour autant j'ai besoin de paniquer ». Ils semblent affecté.e.s par ces événements car chacun.e affirme y penser quand ils circulent dans leur quartier et s'imaginent des scénarios avec des balles perdues. Ainsi, les conflits physiques et les manifestations de la violence semblent définitivement faire partie de la réalité des jeunes : s'ils ne la vivent pas concrètement, elle est dans tous les cas fortement activée dans les imaginaires.

5.2.2 Violence symbolique

Parallèlement à ces discours portant sur les conflits physiques, les participant.e.s font aussi état à plusieurs moments d'une violence beaucoup plus implicite, une violence perpétuée par le système

que les jeunes vivent quotidiennement. La violence qui est visible actuellement est perçue comme étant le résultat de l'accumulation des différentes formes de discriminations qui ont été élaborées dans les précédentes sections, et de la prolongation de la stigmatisation portée à leur communauté.

En ce sens, les intervenant.e.s s'étonnent que les gens soient surpris des événements violents qui font surface actuellement. Toutes les difficultés auxquelles les jeunes sont confrontés dans le quartier sont visibles depuis longtemps et elles s'accumulent :

(I) Pour moi, ce que ces jeunes-là ont fait, c'est de chercher une façon de survivre à la société, qui les reconnaissait pas tu comprends, pis maintenant qu'ils ont trouvé leur façon de survivre pis qu'ils foutent le bordel un peu à gauche pis à droite, tout le monde est fâché, mais ça fait longtemps que ces jeunes-là ils crient.

D'ailleurs, pour les participant.e.s, la criminalité n'est pas nouvelle sur le territoire, elle se serait seulement transformée, et sa forme actuelle est plus visible. Pour un jeune, la situation est identique dans la rue depuis très longtemps, « (J) c'est juste que les jeunes ont vieilli et ils sont maintenant armés ». Les coups de feu seraient plus difficiles à dissimuler et les conséquences sont moins pardonnables.

Face à la médiatisation de cette violence, les participant.e.s font valoir le déni collectif face à la situation et la nécessité d'aller au-delà de la reproduction d'une lecture unidimensionnelle du phénomène, en écart avec ce que les jeunes vivent réellement sur le terrain. En effet, les jeunes « (I) s'entredéchirent entre eux parce qu'ils peuvent pas atteindre le système ». D'après cette citation, le système parallèle qu'ils se sont créés est perçu comme l'endroit où évacuer leur colère et reprendre du pouvoir sur leur situation.

Dans les discours des participant.e.s, cette violence symbolique s'illustre entre autres par les frustrations liées à l'immobilité des différentes instances étatiques que nous associerons ici à un sentiment d'abandon des différentes institutions et de la société en général. Rappelons que l'abandon institutionnel est une caractéristique des territoires de relégation si l'on suit l'analyse proposée par Wacquant. Tou.te.s les intervenant.e.s ont par exemple exprimé du découragement par rapport aux tables de concertation jeunesse, car les discussions ne seraient pas portées sur l'intérêt des jeunes :

(I) Je te dirais, j'ai passé deux ans, dans les dernières années, les deux dernières années là-bas, à être assis à des tables, des concertations où on ne parlait plus des jeunes. Et dans l'ordre du jour, il y avait pas nécessairement un espace pour jeunes. J'ai dû me battre pour qu'on mette un 20 ou un 30 minutes pour qu'on parle des jeunes, de ce qu'ils vivent, de ce qui se passe, des besoins, des manques. Et, même là, c'était comme trop lourd pour les gens, les gens n'embarquaient pas, on n'avait pas de projet, il y avait rien qui émanait de tout ça.

Les intervenant.e.s sentent que le travail de prévention auprès des jeunes a été abandonné et iels dénoncent le manque de fond alloué aux organismes communautaires du quartier. Leur expérience sur le terrain laisse aussi entrevoir des rapports de pouvoir avec les autres acteur.trice.s : « (I) des fois quand j'amenaient certains points de vue sur des tables de concertation, il y avait tout le temps quelqu'un pour me contredire pis, ils prenaient même pas le temps de m'écouter parce qu'ils avaient leur agenda ».

Un organisme prétend d'ailleurs s'être mobilisé en réponse à cette inaction perçue dans les tables de concertation. Un intervenant discutait ainsi de l'écart entre leur lecture de la situation par rapport à la crédibilité et les ressources qu'on leur accordait :

(I) Moi j'ai passé des années sur des tables de concertation à discuter sur, juste comment nommer la problématique, sur un plan d'action. Donc c'est pas l'endroit idéal pour un intervenant qui veut être dans l'action, c'est pas l'endroit idéal pour être dans le quartier, y'a eu ces tables-là mais nous on était pas contents du résultat donc c'est pour ça [qu'on a] toujours été comme proactifs par rapport à notre action, on attendait pas nécessairement que les plans d'action soient déposés, nous autres on les connaissait les problèmes, mais on y allait avec les moyens du bord.

Cet organisme est un des plus militants par rapport à la situation des jeunes à Rivière-des-Prairies, et les intervenants mettent en lumière le manque de reconnaissance pour leur travail : « (I) On a jamais vraiment eu une reconnaissance réelle ». Ils ne se sentent pas écoutés alors qu'ils considèrent connaître mieux que quiconque les besoins des jeunes. Ils pensent d'ailleurs que ce manque d'intérêt pour la problématique des jeunes du quartier et pour les organismes qui travaillent auprès d'eux relèvent de la discrimination systémique :

(I) On s'est senti discriminé. C'est une forme de discrimination, carrément. Parce qu'on est une organisation, principalement avec un directeur qui a tenu l'organisme sur ses bras pendant des années, avec des intervenants noirs, avec une clientèle majoritairement noire. [...] Le fait qu'on était une organisation construite de cette

façon-là, ça nous a causé des préjudices. Parce qu'on a pas eu des, comment je pourrais vous dire, on a pas tout le temps eu des informations favorables, ni au gouvernement ni du quartier. Il a fallu qu'on se batte, pis vraiment l'expression là, travailler deux fois plus fort que les autres pour le même résultat, j'ai l'impression que c'est vraiment ça qui s'est passé.

Cette perception est aussi soutenue et appuyée par une approche répressive de la sécurité publique, puisque les participant.e.s dévoilent à certains égards le sentiment d'un désengagement des policiers pour leur protection, en contradiction avec leur réponse punitive pour d'autres occasions.

(J) Les policiers ils savaient la situation, ils connaissaient les situations, ils savent toute les policiers. Mais t'en entendais pas trop parler, même aujourd'hui c'est drôle parce que à RDP, quelqu'un se fait tirer, bin là ils vont glisser ça sur papier dans les nouvelles, mais ils vont pas essayer après ça d'empêcher les jeunes, pis les jeunes se feront pas arrêter [...] C'est comme s'ils laissaient les jeunes, allez-y, entretuez-vous. Dans les gangs de rue, entretuez-vous, nous on va juste regarder.

(I) Les policiers sont sur la rue lorsqu'il y a des méfaits qui se passent, et ils attendent que les méfaits se fassent, avant qu'ils interviennent. Parce qu'ils veulent les arrêter sur le coup. Moi le jeune il dit je me suis fait tirer après, pis le policier était là pis ils ont rien fait! Bin fuck that moi aussi je vais aller m'acheter une arme! Si le gars il vient prochainement, faut que je sois capable de respond, le policier est même pas là pour me protéger. Bin ça aussi c'est une forme de racisme, rester dans l'inaction. Fek nos jeunes le voient, le perçoivent, ils sont sur le terrain là! Sont avec nous.

Ces discours viennent ainsi alimenter leur sentiment d'infériorité dans le quartier et leur rappelle la place qui leur revient dans la hiérarchie symbolique. Les participant.e.s jugent que si ce n'était pas des jeunes immigrant.e.s qui se faisaient tirer, la réponse serait différente : « (J) Je me dis que si ça aurait été des hommes blancs qui se tiraient, et non des immigrants, je pense que ça l'interviendrait plus ».

Ce passage sur les imaginaires de la violence vient mettre en perspective les discours entretenus par la société dominante. Il rappelle surtout le rôle de la fonction politique dans la reproduction de la territorialisation des discriminations et illustre en ce sens le rôle de l'État et des structures institutionnelles dans la reproduction des violences.

5.3 Conclusion

Finally, ce chapitre sur l'exploration du dispositif pénal à travers les entretiens des participant.e.s a permis d'initier la discussion sur la stigmatisation des jeunes Noirs et de leur communauté comme expérience spécifique et déterminante de toute l'organisation de la vie sociale du quartier. L'imaginaire de la délinquance est à cet effet l'élément central du dispositif pénal du territoire, puisqu'il conditionne les représentations et entretient une vision programmée des jeunes et de leurs trajectoires peu importe leur réelle implication dans la criminalité. Les tensions relevées dans les discours des participant.e.s ont toutefois permis d'entrevoir les différents mécanismes d'adaptation développés face à la stigmatisation. En effet, les représentations avaient tantôt tendance à la reproduire, tantôt à s'en distancier. L'ensemble de ces dimensions symboliques sera un point d'ancrage déterminant pour analyser l'expérience des jeunes du territoire au sein du dispositif pénal de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

VI. L'INTRUSION DU DISPOSITIF PÉNAL SUR LE TERRITOIRE ET SES
CONSÉQUENCES SUR LES PERSPECTIVES SOCIALES DES JEUNES
RACISÉS ET STIGMATISÉS

Ce dernier chapitre analyse et discute des résultats de la recherche en lien avec la construction du dispositif pénal et ses effets sur les perspectives sociales des jeunes de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Nous reviendrons d’abord sur les objectifs initiaux de la recherche, et nous allons ainsi analyser la stigmatisation territoriale vécue par les jeunes de l’arrondissement en abordant spécifiquement les dynamiques propres aux territoires de relégation. Nous en profiterons pour aborder rapidement les différentes manifestations de la discrimination cumulative telle qu’elle a été rapportée dans les récits de vie. Toutefois, nous verrons qu’afin de bien comprendre les données récoltées, il faudra approfondir de manière importante notre objet de recherche et mobiliser plus en profondeur la théorisation de la stigmatisation. Ce détour théorique nous permettra d’illustrer l’intrusion du dispositif pénal dans les expériences quotidiennes sur le territoire. En effet, si le chapitre 4 sur la territorialisation des discriminations a permis d’observer les conditions objectives et les rapports sociaux qui structurent le quotidien des jeunes Noirs du territoire ciblé, le chapitre 5 a révélé l’imaginaire symbolique de la délinquance comme la dimension la plus influente des rapports sociaux et des pratiques institutionnelles. Cette démonstration permettra enfin de traduire les conséquences de ce dispositif sur les trajectoires des jeunes en fonction d’une vision limitée de leurs opportunités et les stratégies déployées pour élargir leurs perspectives sociales.

6.1 Rappel des objectifs

La recherche s’est intéressée à l’expérience de la discrimination cumulative des jeunes de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles dans le cadre du dispositif pénal. Les entretiens cherchaient à observer l’ensemble des rapports sociaux qui structurent le quotidien des jeunes sur le territoire et à rendre compte de leurs conditions objectives et symboliques. En étudiant la territorialisation des discriminations et la répétition des injustices vécues au contact des institutions du quartier, je cherchais ainsi à exposer les manifestations de la discrimination dans une perspective cumulative et à analyser les conséquences dans la trajectoire des jeunes.

M’intéressant globalement à l’expérimentation du dispositif pénal, j’ai initialement choisi de questionner les jeunes qui avaient eux-mêmes fait l’expérience du système de justice pénale. En revanche, le sentiment de méfiance face à la stigmatisation territoriale de l’arrondissement s’est exprimé immédiatement par l’ensemble de la communauté. De plus, la collecte de données a révélé

rapidement que toutes les relations sociales dans l'arrondissement étaient fortement conditionnées par un univers symbolique associé à la délinquance, et que les jeunes Noirs étaient ciblés par les discours et les interventions discriminatoires indépendamment du fait qu'ils soient judiciairisés ou non. Dès lors, il ne devenait même plus pertinent de s'interroger uniquement sur les jeunes qui avaient été pris en charge formellement par le système de justice pour comprendre comment se matérialisait le dispositif pénal sur le territoire. Comme les interactions quotidiennes semblaient être modulées par les mêmes représentations, j'ai poursuivi mes entretiens auprès de jeunes et d'intervenants qui habitaient le quartier, donc qui partageaient des expériences et des perceptions communes, et j'ai ciblé des participants qui gravitaient autour du milieu jeunesse. Par l'analyse de leur vécu et de leurs discours, j'ai souhaité explorer le contexte singulier des dimensions expérientielles et globales des discriminations des jeunes de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Je me suis donc penchée sur la symbolique propre à la stigmatisation territoriale pour appréhender l'expérience concrète de la discrimination cumulative au sein du dispositif pénal et son incidence dans les perspectives sociales des jeunes.

6.2 La stigmatisation territoriale

Dans le deuxième chapitre, nous avons exposé comment la stigmatisation territoriale était fondamentalement intrinsèque à l'expérience des discriminations cumulatives pour les jeunes de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles dans le dispositif pénal. En effet, la stigmatisation territoriale s'étudie à partir de mécanismes qui conditionnent les relations sociales de la communauté étudiée, à travers ses conditions objectives distinctes, le conditionnement symbolique qu'elles induisent et la réponse politique qui y est associée. Dans l'analyse des données récoltées, l'ensemble de ces mécanismes tend à démontrer la dépossession symbolique des jeunes du territoire, le sentiment d'infériorité creusé par les interventions qui leur sont destinées par les différentes institutions, ainsi que l'expression dans certaines circonstances d'un désir de s'en dissocier. Ces effets de la stigmatisation territoriale démontreront que celle-ci parvient à s'imposer de manière insidieuse dans toutes les interactions quotidiennes des jeunes, mais que ceux-ci tentent aussi de s'adapter en réponse aux différentes représentations qu'on leur impose.

6.2.1 *Le quartier est pauvre, le quartier est violent, le ghetto, trucs du genre...* : la dépossession symbolique des jeunes du territoire

Nous avons vu que Wacquant défini la stigmatisation territoriale à partir des territoires de relégation, dont les caractéristiques s'apparentent au terrain étudié notamment par la présence de dynamiques de relégation spatiale et de fermeture sociale. Rappelons que ces dynamiques rapportées par les participant.e.s doivent être comprises à l'intersection de l'organisation spatiale du quartier et des représentations collectives qu'elles engendrent. En ce sens, les propos récoltés soulignent des formes très sensibles d'exclusion et de division spatiale qui façonnent les imaginaires. Les participant.e.s entendent leur quartier comme un lieu de délimitations et celles-ci structurent l'ensemble de leurs relations sociales dans toutes les sphères d'activité ; iels discutent de leur quartier selon une cartographie mentale très présente où se matérialisent plusieurs fractures notamment entre les communautés noires et le reste de la population.

En effet, les données ont permis d'observer que les frontières concrètes se manifestent en premier lieu par la fragmentation territoriale de l'arrondissement en sous-secteurs, où les logements sont répartis en fonction des écarts de richesse. Les secteurs les plus pauvres seraient enclavés à l'Ouest de l'arrondissement, où serait également concentrée la communauté haïtienne. Les discours portés par les participant.e.s permettent en ce sens d'observer une forme ethnicisée dans la perception de l'espace, où certains secteurs et immeubles tendent à être identifiés et désignés par la composition ethnoraciale la plus visible.

Les récits du territoire étudié démontrent en ce sens une certaine proximité avec ce que Wacquant avait lui-même observé dans ses recherches dans certains quartiers de Chicago, où les communautés noires semblent être affectées « d'une conjugaison des stigmatisations : [elles] cumulent le capital symbolique négatif attaché à la couleur de peau et au fait d'être consigné dans un territoire clos, réservé et inférieur » (188). Cette ségrégation *noir contre blanc* s'observe à plusieurs reprises dans les données récoltées, et elle alimente les différentes frontières – à savoir dans les concentrations d'habitations, dans l'occupation distincte des structures et des espaces publics, dans la répartition des classes dans le milieu scolaire, et même dans les services dispensés par les organismes communautaires. Comme nous avons vu, les jeunes Noir.e.s du quartier ont des

expériences distinctes des jeunes Italiens par exemple, et ce parce que leur apparence n'évoque pas les mêmes représentations collectives.

L'appartenance raciale est inscrite [...] dans l'objectivité de l'espace physique et dans les institutions séparées et inférieures qui enserment sa population à la manière d'une masse, mais aussi dans la subjectivité des catégories de perception et de jugement que ses résidents engagent dans leurs comportements les plus routiniers (191).

Toutefois, au-delà des conditions de discriminations raciales ou d'exclusion économique qu'elles peuvent représenter, les expériences des communautés refoulées sur ces territoires sont surtout modulées par le stigmate territorial attaché à ces lieux qu'on associe aux difficultés multiples. Le lexique reproduit par les participant.e.s pour décrire certaines portions du quartier – des coins *chauds*, *dirt*, ou des *ghettos* - témoigne d'une image publique négative associée à la misère et à la violence. Même les qualificatifs inspirés des repères géographiques comme *le fond* sont porteurs d'une symbolique qui exprime l'exclusion et des logiques distinctes.

La stigmatisation territoriale de l'arrondissement se manifeste ainsi à travers plusieurs types de fractures sociales que confrontent les jeunes chaque jour, et nous l'observons jusque dans la qualification des lieux dans le langage courant. Les HLM représentent d'ailleurs une illustration très tangible de division sociale causée par la reproduction d'un vocabulaire stigmatisant, et la persistance de ces discours et de ces représentations collectives ont des incidences sur la dépossession symbolique de ses résident.e.s. En effet, l'appareillage symbolique y est encore plus marqué : c'est le cas des communautés habitant le BGP qui a été maintes fois abordées dans les entretiens comme une catégorie inférieure ou dont les pratiques quotidiennes seraient empreintes de violence. Nous avons vu que les participant.e.s sont d'ailleurs parfois porté.e.s à se joindre aux discours dominants et insistent sur les problématiques liées à l'immigration, aux conditions familiales difficiles et à la pauvreté sévère pour décrire la spécificité des lieux et des dynamiques sociales au sein des blocs d'habitation. Cependant, comme Wacquant propose, « être pauvre dans une société riche revient à se voir assigner le statut d'anomalie sociale et implique d'être dépourvu de la maîtrise de sa propre représentation et de son identité collective » (177). Plus encore, la simple présupposition de l'association d'un groupe à la pauvreté conditionne directement la perception qu'on se fait de celui-ci et l'empêche de se définir par lui-même. Selon nos données, toutes les interactions sociales des résident.e.s sont initiées par l'entremise des problématiques soulevées

dans les représentations collectives. Ainsi, l'imaginaire de la pauvreté comme anomalie sociale dans le BGP est si fort qu'on le prend pour acquis en faisant abstraction des expériences qui sont réellement vécues sur le terrain, de manière qu'elles ne semblent même plus considérées. Même si leur vécu n'y correspond pas nécessairement, la stigmatisation envers la communauté diminue considérablement sa possibilité de se positionner autrement. La situation des participant.e.s que j'ai rencontrés qui y habitent ou qui y ont habité représentent bien l'écart entre les discours qui sont formulés par rapport à leur réalité ainsi que la difficulté qu'ils ont à se représenter autrement. Comme nous avons vu au chapitre 4, ils sont fatigués d'entendre les mêmes stéréotypes, « (J) comme le quartier est pauvre, le quartier est violent, le ghetto, trucs du genre », stéréotypes qui ne concordent pas avec leur vécu. Rapportons ici encore une fois les propos d'une participante qui y réside : « (J) Il faut y vivre pour savoir. On dit toujours comme ah les HLM, ils pensent vraiment comme c'est pauvre, pis moi je dis ah bin tu sais, j'ai eu une belle enfance et une belle adolescence, je vois pas de quoi tu parles... C'est ça ». Alors que son expérience lui est positive, chacune de ses interactions la renvoie à cet imaginaire de la misère et il lui est difficile de s'en dissocier.

Dans ce contexte où l'ensemble des relations sociales et des interventions destinées à la jeunesse sur le territoire découlent des mêmes fractures sociales et sont modulées par des perceptions associées à la pauvreté et à la violence, la redondance des expériences discriminatoires vécues par les participant.e.s ne peut faire autrement qu'engendrer un sentiment d'infériorité.

6.2.2 *Comme des personnes de sous-classe* : le sentiment d'infériorité et d'indignité

La stigmatisation territoriale est ainsi intrinsèquement reliée à l'expérience des jeunes Noir.e.s de l'arrondissement et elle caractérise leur univers symbolique et relationnel vers une impression d'infériorité. En effet, les représentations du territoire sont transposées dans les trajectoires individuelles puisque le stigmate leur colle à la peau et actualise les attitudes méfiantes et méprisantes venant de l'extérieur. Dans toutes les sphères de leur vie, les jeunes sont réduits à un imaginaire souillé qui les définit comme indésirables ou incapables de participer à la collectivité. Les participant.e.s sont ainsi perçus.e.s comme des citoyen.ne.s de sous-classe,

dans la mesure où la souillure sociale attachée au fait de vivre dans un [territoire] synonyme de misère, de délinquance, et de dégradation morale affecte tous les

domaines de l'existence – qu'il s'agisse chercher un emploi, d'entretenir des relations amoureuses, de s'affronter aux agences de contrôle social telles que la police ou les services sociaux, ou simplement d'engager une conversation avec leur entourage (180).

Nous avons pu observer que les participant.e.s ont partagé leur ressenti dans les rapports sociaux et celui-ci dévoile un sentiment d'infériorité vécu par les membres de leur communauté dont tous les discours et les interventions qui leur sont destinées actualisent cette perception. Les participant.e.s suggèrent qu'ils sont traité.e.s comme des personnes de sous-classe, surtout lorsqu'ils comparent leurs expériences avec celles des communautés italiennes. D'ailleurs, il est pertinent de rappeler ici la perception des intervenant.e.s rencontrés selon laquelle la communauté italienne serait plus nombreuse, alors que la communauté haïtienne est supérieure selon la démographie du quartier. Cette perception n'est pas anodine ; elle témoigne des rapports tendus dans la vie de quartier, des rapports qui diminuent leur importance de manière symbolique.

Dans les entretiens, le sentiment d'infériorité s'approfondi chez les participant.e.s par l'accumulation des discriminations vécues dans chacune des dimensions de la vie sociale : les perceptions entretenues par la stigmatisation territoriale diminue leurs perspectives peu importe l'activité ou l'institution mentionnée. Dans le milieu du travail par exemple, les participant.e.s révèlent des manifestations de la discrimination par adresse, que nous avons traduit par le stigmate du code postal, et témoignent ainsi être pénalisé.e.s sur le marché du travail. Habiter dans l'Ouest de Rivière-des-Prairies par exemple, *ou pire*, provenir du BGP active les stéréotypes : « (I) lorsque les gens voient que ce jeune-là vient des HLM, que ce jeune-là s'appelle Pierre-Jean Baptiste, qu'il a 16 ans pas d'expérience, ainsi de suite, les gens sont douteux. Ils se disent est-ce qu'il va venir voler, est-ce qu'il va être ponctuel ». De par cet imaginaire, ces jeunes sont perçu.e.s comme incompétent.e.s au travail avant même d'avoir eu la chance de travailler.

Dans le même ordre d'idée, la ségrégation scolaire discutée au chapitre 4 perpétue également les stigmates selon l'organisation spécifique qui défavorise les classes du programme régulier, les classes qui, rappelons-le, regroupent principalement les communautés stigmatisées. Dans la structure même de cette institution spécifique qu'est l'école Jean-Grou, l'encadrement suppose que des groupes d'élèves ne mériteraient pas une offre de cours diversifiée ni des attentes très élevées quant à leur réussite. Dans le même ordre d'idée, la présence des agents de sécurité, le manque d'accompagnement psychologique et les renvois fréquents sont tous des symboles d'une approche

répressive qui actualisent la perception négative des jeunes perçus.e.s comme sans avenir. Dans ce contexte, les relations avec le personnel viennent cristalliser le sentiment d'infériorité puisque personne ne semble croire en des perspectives sociales normatives pour les élèves qui sont stigmatisés. Rappelons à cet effet le manque d'accompagnement vers les études post-secondaires ou vers des formations professionnelles digne de ce nom qui suggère une fois de plus qu'ils se trouvent au plus bas de la hiérarchie symbolique.

Le même principe s'applique ainsi dans l'ensemble des sphères sociales de ces jeunes, dans les interactions d'apparence insignifiantes comme dans les plus significatives. En effet, la stigmatisation territoriale s'insère jusque dans les relations amicales, où les jeunes du BGP sont par exemple directement considérés par leurs propres pairs comme des parties prenantes des désordres urbains dépeints par les médias.

(J) Eux ils entendent juste ce que les médias, ou les gens de rumeurs, qu'il s'est passé tel truc, donc ils pensent que c'est ça, qu'il y a juste ça qui se passe. Quand ils me demandent où j'habite et que je réponds le BGP, ils sont comme hein quartier dangereux et tout, et des fois ils disent ah viens avec moi quand il y a prochain coup de feu comme ça je vais participer. Alors que j'ai aucun rapport, alors je suis comme ouais mais tsé c'est pas juste ça qui a dans le quartier.

Les propos récoltés dans mes entretiens suggèrent ainsi que l'ensemble des relations sociales des participant.e.s est initiée à travers ce stigmat. En ce sens, il est possible de considérer que cette dynamique engendre des répercussions importantes lorsque les mêmes présuppositions sont partagées par le corps policier. En effet, le ressenti des interpellations à plusieurs fois été nommées par les jeunes que j'ai rencontrés. Une attitude différente est observée sur la surveillance et le contrôle des jeunes Noirs par rapport aux Italiens dans l'occupation de l'espace public. En ce sens, la conjugaison des stigmatisations vécue par les jeunes Noirs de certains secteurs du quartier semble susciter un soupçon de déviance voire de culpabilité et incite les policiers à intervenir davantage auprès d'eux. Les participants se sentent infériorisés de par cette impossibilité d'occuper les lieux sans se faire déranger et de par le ton arrogant qui leur est continuellement infligé dans leurs échanges avec la police.

Bref, l'ensemble de ces interactions fait « peser sur leur existence une sorte de fatalité qu'il n'est pas facile d'ignorer, tant est omniprésent et tenace le mépris » (158) dont iels sont l'objet. Pour les

participant.e.s, c'est d'ailleurs face à ce poids symbolique et drainant qu'ils semblent par moment incarner et reproduire certains stigmates, en mobilisant des représentations communes pour s'expliquer la situation. Dans d'autres circonstances, ils expriment au contraire le besoin de s'en détacher et illustrent leurs contraintes symboliques et institutionnelles. En effet, dans un contexte où chacune de leurs interactions sociales sont porteuses du stigmate et les rabaisse, les jeunes semblent porté.e.s à déployer différentes stratégies pour tenter de se représenter autrement et de reprendre le contrôle de leur propre narratif.

6.2.3 Limites observées sur l'apport de la stigmatisation territoriale

L'argumentaire développé jusqu'à maintenant s'est avéré très utile pour rendre compte du contexte singulier du terrain grâce à l'exploration de la territorialisation de la discrimination et de la symbolique rattachée aux expériences quotidiennes des jeunes du territoire. Cependant, la théorie de la stigmatisation territoriale telle que nous l'avons exposée comporte certaines limites pour rendre compte de la complexité des stratégies d'adaptation utilisées par les participant.e.s. Elle ne permet pas d'analyser avec finesse les mécanismes sociaux qui se dessinent dans les données récoltées et qui pourraient nous renseigner sur les réponses développées par les participant.e.s face au dispositif pénal de l'arrondissement. Il nous faudra ainsi approfondir notre conceptualisation de la stigmatisation, mais nous allons d'abord explorer en quoi la discrimination cumulative peut nous aider à comprendre les expériences des jeunes de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

6.3 Les limites de la discrimination cumulative

La stigmatisation territoriale vient apporter une dimension centrale à l'expérience de la discrimination cumulative des jeunes de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Après avoir démontré que la reproduction des stigmates affecte les rapports sociaux et tend à défavoriser les jeunes dans toutes les sphères de leur vie, il est à première vue impossible de ne pas considérer le caractère cumulatif de chacun de ces épisodes de discrimination dans leur trajectoire. Rappelons à cet effet que la discrimination cumulative est un concept qui permet d'appréhender l'expérimentation des discriminations comme un processus dynamique qui interfère à travers le temps, l'espace et les sphères sociales de l'individu, ayant des répercussions à plusieurs

niveaux dans le temps. Cependant, en rendant ici explicites quelques-unes de ses manifestations telles qu'elles se dégagent des entretiens, nous verrons aussi qu'elle ne permet pas de rendre justice aux processus complexes qui sont apparus sur le terrain.

Premièrement, les récits récoltés ont démontré que les expériences de discrimination vécues par les jeunes du territoire sont bien ancrées dans leur communauté. Nous avons pu observer que les relations tendues et conflictuelles avec les différents acteur.trice.s ont évolué dans les dernières décennies et que ce bagage conditionne encore leurs réalités objectives et subjectives. Ce constat est l'illustration du premier processus de la discrimination cumulative selon lequel les effets de la discrimination peuvent s'accumuler d'une génération à l'autre. On a pu l'observer notamment avec l'engagement personnel et émotionnel des intervenant.e.s que j'ai rencontré.e.s pour aborder les difficultés vécues par leurs jeunes. Iels perçoivent leur réalité comme la continuité de ce qu'iels ont eux-mêmes vécus : « (I) Ça a commencé dans les années 80, et jusqu'à aujourd'hui, on vit la même chose. Nos jeunes vivent la même chose, je l'ai vécu, et mes enfants vont le vivre ». On peut lire dans cette citation le même sentiment de fatalité évoqué plus haut à force de vivre dans un environnement qui les stigmatise.

D'ailleurs, les jeunes que j'ai rencontré.e.s reconnaissent les problématiques qui perdurent et qui ont marqué leur famille. Plusieurs m'ont raconté des expériences que leurs parents avaient vécu et qui leur avaient fait réaliser le contexte plus large de leurs propres expériences : « (J) C'est là que j'ai compris. Maintenant je comprends qu'est-ce que mon père veut dire quand il fait allusion au fait que c'est parce qu'il conduit une Mercedes ». Dans le même sens, les expériences de discriminations vécues par les parents s'infiltrèrent dans l'éducation qu'ils vont dispenser à leurs enfants.

(I) Nos parents ont été tellement traumatisés dans la communauté dans laquelle ils vivent, que maintenant lorsqu'ils nous élèvent, ils nous élèvent avec cette crainte-là : Ah mais fais attention lorsque tu t'en vas au dépanneur, parce qu'ils vont penser que t'es un voleur, fêk garde tes mains dans tes poches, achète juste ce que tu veux acheter, rentrez pas plusieurs dans un dépanneur parce que si vous rentrez plusieurs, ils vont penser que vous êtes des voleurs, et promenez-vous surtout pas à 4 dans une voiture, mais crime, c'est où ce qu'on peut vivre!

En effet, les parents socialisent naturellement leurs enfants de manière à éviter certains lieux et certaines situations qui représentent des vecteurs d'actes discriminatoires dans le quotidien. Cette socialisation est vécue dans les familles comme allant de soi et module les perspectives des jeunes. Toutefois, les entretiens ont aussi laissé comprendre comment le dispositif pénal avait une incidence dans la manière même que les familles avaient de se représenter leur réalité, leur avenir et leurs possibilités : ce qui est difficile d'approfondir avec le concept de la discrimination cumulative.

Deuxièmement, la discrimination cumulative suppose que les épisodes de discrimination se cumulent et s'influencent dans les différentes sphères sociales des jeunes de manière à alimenter un sentiment que le « (I) le système n'est pas fait pour eux ». En s'exprimant ainsi, les intervenant.e.s témoignent certainement d'un sentiment d'échecs répétés et de rejets continuels qui transcendent toute leur expérience de vie. Dans mes entretiens, les exemples sont multiples. La division sociale influence les activités quotidiennes des jeunes et leur participation à la vie communautaire ; les tensions raciales sont en filigrane de toutes les expériences scolaires et des parcours professionnels ; leur occupation de l'espace public est distincte et ciblée par une surveillance disproportionnée. Dans chacune de ces manifestations de la discrimination cumulative, les jeunes issu.e.s de la communauté stigmatisée sont ceux dont chacune de leurs expériences apportent de nouvelles conséquences et dont les perspectives se rétrécissent. Même si on peut entrevoir ici la complexité du dispositif pénal et son intrusion dans toutes les sphères de vie, la même question demeure : quels sont les mécanismes qui permettent sa reproduction, et comment pourrait-on expliquer comment les participant.e.s y réagissent ?

Troisièmement, le dernier mécanisme de la discrimination cumulative s'articule autour des conséquences à long terme de la discrimination dans une même sphère. Ainsi compris, il s'agirait ici d'isoler les expériences vécues dans le dispositif pénal afin de voir comment elles s'accumulent. Or, nous avons vu que toutes les données récoltées nous mènent à une compréhension beaucoup plus complexe et approfondie du dispositif pénal, de manière qu'il est impossible de le considérer comme une sphère indépendante de toutes les autres dimensions de la vie communautaire du quartier. En effet, chacune des sphères de leur vie s'articule ensemble de manière à conditionner un vécu commun ancré dans la stigmatisation. Ainsi, au-delà de ces expériences spécifiques de discrimination que les participant.e.s peuvent nommer et rendre visibles, les données obtenues nous

renseignent sur un phénomène beaucoup plus implicite et pernicieux. En ce sens, nous jugeons qu'il faut se pencher sur l'illustration du dispositif pénal pour être en mesure d'exposer le vécu commun tel qu'il a été livré.

Jusqu'à maintenant, la stigmatisation territoriale a permis d'exposer comment l'imaginaire de la pauvreté et de la violence s'incrustait dans l'organisation sociale du territoire étudié. C'est d'ailleurs ce concept qui m'a permis d'illustrer comment s'y opérait la territorialisation des discriminations et qui m'a confirmé la pertinence d'accorder une importance toute particulière aux rapports sociaux et à leur poids symbolique dans les représentations que se font les jeunes d'eux-mêmes et de leurs conditions. En approfondissement notre conception du dispositif pénal, nous pourrions explorer davantage le sens commun derrière les expériences, et l'étude des mécanismes sociaux engendrés par la stigmatisation nous éclairera sur les différentes attitudes adoptées par les participant.e.s en réponse au dispositif pénal.

6.4 Approfondir la conceptualisation du dispositif pénal

Avant de développer notre nouveau cadre conceptuel, il faut ici rappeler de manière explicite qu'en me rendant sur le terrain pour essayer de comprendre comment les jeunes de l'arrondissement faisaient l'expérience du dispositif pénal, je me suis plutôt buté à des discours qui reproduisaient les représentations dominantes sur la délinquance. Dans ma recherche, le système de justice pénale pour les mineur.e.s est ainsi devenu secondaire. Il faut bien comprendre que je ne néglige aucunement qu'il puisse véritablement représenter un vecteur de discriminations et que ses conséquences sont importantes dans les trajectoires des jeunes : il fait partie du dispositif pénal. Seulement, mes données m'ont plutôt mené vers un dispositif beaucoup plus puissant et indépendant de sa forme uniquement législative, et qui précède même les expériences qui puissent être vécues dans ce dit système de justice. En effet, le dispositif pénal semble plutôt se matérialiser dans la vie de toute la communauté à travers la reproduction des stigmates et de la lutte pour s'en détacher, et c'est ce qui vient donner la texture nécessaire et la spécificité propre à mon terrain de recherche. C'est sur cette démonstration que la prochaine section de ce chapitre va se consacrer.

Pour rendre justice aux données récoltées, nous devons ainsi focaliser notre regard sur les mécanismes sociaux développés en réponse à ce dispositif. Talpin et ses collègues proposent en ce sens que les récits de vie peuvent révéler « les conséquences biographiques à plus long terme d'épreuves répétées : afin de se prémunir d'expériences violentes et traumatisantes, les individus peuvent modifier leur rapport à l'espace, leur façon de se présenter et de s'identifier » (Talpin 2021, 42). À ceci s'ajoute que selon mes données, le fait d'avoir commis des actes criminels ou d'être judiciairisés importe peu à l'expérience beaucoup plus collective de la discrimination et du désir de s'en dissocier : les entretiens avec les participant.e.s attestent que la reproduction des stigmates les affecte tous et toutes. Par conséquent, le dispositif pénal du territoire doit être appréhendé indépendamment des comportements criminels et judiciairisés, et plutôt comme le résultat des processus de stigmatisation avec lesquels tous les jeunes et leur communauté doivent quotidiennement composer.

6.4.1 Le dispositif pénal : un vécu commun, imposé et intériorisé

Avec la présentation des données sur la matérialisation du dispositif pénal, nous avons vu que le discours des participant.e.s s'orientait presque instinctivement sur *la propension des jeunes pour les activités criminelles* plutôt que sur les effets du dispositif sur la judiciairisation. Les données récoltées dans les entretiens nous ont permis de constater que le dispositif pénal était largement alimenté par l'imaginaire symbolique qui associait les jeunes Noirs à la délinquance, et que cette représentation était à la base de l'organisation de la vie sociale dans le quartier. Les propos sur l'omniprésence de la délinquance révèlent en ce sens le dispositif pénal comme un appareillage symbolique qui est central à l'expérience des participant.e.s et selon lequel iels doivent se positionner. Pour le comprendre, nous allons principalement mobiliser deux ouvrages du sociologue Erving Goffman : *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps* (1975) et *La mise en scène de la vie quotidienne. La présentation de soi* (1973).

Si nous avons choisi sa théorie pour faire la démonstration du dispositif pénal dans l'arrondissement, c'est parce que le stigmate y est pensé en fonction des relations sociales plutôt que d'attributs. L'individu stigmatisé est défini

comme n'étant en rien différent d'un quelconque être humain, alors même qu'il se conçoit (et que les autres le définissent) comme quelqu'un d'à part. On comprend donc qu'habité par une contradiction aussi fondamentale, il s'efforce de trouver une issue à son dilemme, ne serait-ce que pour rencontrer enfin une doctrine qui donne un sens cohérent à sa situation (Goffman 1975, 130).

La première partie de cette définition stipule que le stigmaté n'existe pas en dehors des représentations que se fait la société dominante et qui infligent à l'individu une position particulière d'exclusion. En effet, un rapport dissymétrique est admis entre les personnes stigmatisées et celles qui stigmatisent, de par la construction d'un appareillage symbolique, médiatique et politique. Nous avons d'ailleurs déjà mentionné le sentiment d'infériorité développé par les participant.e.s face aux représentations associées à la souillure sociale reproduites par cet appareillage. Ainsi, « si le stigmaté peut être caractérisé comme une construction extérieure, il entre aussi dans un mécanisme d'intériorisation [...] : il affecte le rapport avec soi-même et accentue la distance avec les autres » (Bailleul 2015, 38-39). En effet, à l'instar de Bailleul qui a observé l'intériorisation des stigmates chez les *jeunes des quartiers* en France, la littérature inspirée des théories de l'étiquetage suggère que la vision négative entretenue par la société contribue à modifier les processus identitaires. Le fait d'être sans cesse confronté aux observations suspicieuses et aux partis pris négatifs contribuerait à se forger une identité discréditée socialement.

La structure même de la société est donc basée selon une hiérarchie symbolique, dissimulée sous l'égalité du consensus de surface, qui module les relations entre chacun des groupes selon la place qui leur revient. Le dispositif pénal peut en ce sens être comparé à cette structure où certains jeunes sont maintenus dans cette position d'infériorité, et où

nous pratiquons toutes sortes de discriminations, par lesquelles nous réduisons efficacement, même si c'est souvent inconsciemment, les chances de cette personne. Afin d'expliquer son infériorité et de justifier qu'elle représente un danger, nous bâtissons une théorie, une idéologie du stigmaté (Goffman 1975, 15).

L'idéologie du stigmaté représente donc la structure discursive utilisée pour qualifier et intervenir auprès des jeunes Noirs de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et elle est fondée sur la construction et l'amplification de leurs activités délinquantes et leurs démonstrations de violence. C'est ce dispositif même qui permet de rationaliser les actes discriminatoires qu'on perpétue à leur égard à travers les institutions du quartier et de justifier les inégalités dans lesquelles on les

maintient. En insistant sur l'imaginaire de la délinquance, on se permet collectivement l'utilisation d'approches différenciées, infériorisantes et répressives à leur égard. Selon cette conception, il est beaucoup plus facile de concevoir l'ensemble des discriminations vécues par les jeunes sur le territoire comme des manifestations concrètes du dispositif pénal. Les institutions et les différentes interactions quotidiennes qui se déroulent sur le territoire représenteraient à la fois l'extension du dispositif pénal et son expression concrète. C'est ainsi que le quotidien des jeunes est régulé en fonction des représentations sur la délinquance, et celles-ci sont construites et reproduites par un ensemble de discours et de pratiques qui viennent les renforcer davantage.

On peut ici réitérer en exemple : La concentration de leurs communautés dans des lieux définis et restreints dont les frontières alimentent les tensions sociales; La territorialisation des discriminations qui accentuent la surveillance et le contrôle effectué par le corps policier dans les lieux qu'elles occupent ainsi que l'attitude infériorisante des agents; Les expériences spécifiques à l'école dont l'organisation consolide la ségrégation raciale et dispense une éducation différenciée, de même que les relations répressives et empreintes de mépris avec le personnel; La discrimination par adresse qui complexifie la possibilité d'obtenir un emploi dans l'économie formelle. Ces dernières démonstrations apparaissent explicitement dans mes données, bien que les personnes interrogées ne fassent pas nécessairement de liens entre ces différentes manifestations du dispositif. En surface, ces expériences pourraient sembler indépendantes les unes des autres, mais l'analyse conceptuelle du dispositif pénal confirme que sont des expériences loin d'être isolées. Elles constituent des épreuves ancrées dans un système plus large qui les relie entre elles. Elles pourraient représenter en ce sens les différents tentacules du dispositif pénal qui s'incarnent concrètement dans la vie quotidienne du quartier.

La pieuvre est d'ailleurs une métaphore que nous avons jugé très appropriée pour illustrer le dispositif : c'est un animal extrêmement intelligent dont les capacités sont sous-estimées, et qui est reconnu pour ses habiletés de camouflage. Nous avons d'ailleurs été prises au piège au début de la démarche en portant notre attention uniquement sur le système de justice pénale pour explorer sa matérialisation. Nous avons découvert que la bête peut en fait se faufiler au travers de minuscules

failles¹⁶ : le dispositif pénal est sournois et s'insère dans le quotidien des jeunes à petite échelle, que ce soit à travers leurs relations avec leurs pairs et avec leurs parents, ou à plus grande échelle avec les différentes figures d'autorités et institutions. Chacune de leur expérience de discrimination dans le quartier relève en fait des mêmes mécanismes dont les répercussions s'accumulent, qui alimentent le même sentiment d'infériorité et d'indignité, et dont les interventions justifiées par ce dispositif réduisent leurs perspectives sociales. De la même manière, si chacun des tentacules de la pieuvre a un cerveau et que ses activités puissent paraître indépendantes les unes des autres, chacun peut communiquer entre eux et sont régulés par un cerveau principal. Ses activités relèvent de la même intention. La pieuvre sait d'ailleurs différencier des individus et adapter son comportement selon la personne qu'elle rencontre¹⁷. Nous nous rapprochons beaucoup de la fonction politique du dispositif pénal qui cible spécifiquement les jeunes racisés et stigmatisés et de la hiérarchie symbolique qu'elle exprime.

La deuxième partie de la définition initiale de la stigmatisation, où Goffman propose que l'individu « s'efforce de trouver une issue à son dilemme, ne serait-ce que pour rencontrer enfin une doctrine qui donne un sens cohérent à sa situation », signifie que dans ce contexte d'infériorisation et d'exclusion, les jeunes doivent nécessairement développer une compréhension pour faire sens de leur condition et interagir avec les différents acteurs qu'ils côtoient. Et cette compréhension ne peut se faire autrement qu'en fonction des discours qui circulent dans la société dominante : « L'individu stigmatisé se trouve au centre d'une arène où s'affrontent les arguments et les discours, tous consacrés à ce qu'il devrait penser de lui-même » (147). À partir de cette structure discursive du dispositif pénal, les jeunes apprendraient les codes de conduite préconisés dans leur communauté quant à la meilleure attitude à adopter pour se représenter.

Ces mécanismes utilisés par la communauté en réponse à la stigmatisation seront exposés dans les prochaines sections. Cette démonstration me permettra ainsi de faire une analyse fine des discours qui m'ont été partagés par les participants, et ainsi de dévoiler la complexité des relations et des

¹⁶ Chacun des tissus et des organes de la pieuvre (excepté son bec) ont la caractéristique d'être extrêmement élastiques et malléables de façon à ce qu'elle puisse s'infiltrer dans des trous beaucoup plus petits qu'elle. Même les pieuvres les plus larges pourraient entièrement passer par un trou de 2,5 cm de diamètre. Source : <https://www.brut.media/fr/entertainment/les-pieuvres-maitrisent-l-art-de-la-fuite-f0ee07f5-8f7d-4765-8fac-37fe32b2ed2b>

¹⁷ Source : <https://www.youtube.com/watch?v=pVfZBxFqFag>

représentations qui figurent dans le dispositif pénal et qui permettent sa reproduction de même qu'elles empêchent simultanément sa remise en question. Avant de faire cet exercice, nous allons expliciter davantage la structure discursive dans laquelle les jeunes évoluent.

6.4.2 La structure discursive du dispositif pénal : quand l'identité sociale prend le dessus sur l'identité personnelle

Nous pourrions définir la structure discursive comme le cadre symbolique qui permet au dispositif pénal de se perpétuer. Elle peut se comparer en ce sens au concept de *façade sociale* développé par Goffman (1973). En effet, la façade sociale serait le contexte établi qui détermine les interactions, les rôles et les conditions même d'énonciations. On distingue la façade personnelle qui est propre à l'individu (âge, genre appartenance raciale) de la façade sociale qui « tend à s'institutionnaliser en fonction des attentes stéréotypées et abstraites qu'elle détermine et à prendre une signification et une stabilité indépendantes des tâches spécifiques qui se trouvent être accomplies sous son couvert, à un moment donné » (33). En effet, sa particularité est que la façade devient à elle seule une représentation collective et un fait objectif : la façade sociale des jeunes Noirs d'un territoire donné leur impose donc des rôles et des attentes liées à la délinquance et s'institutionnalise sans tenir compte des réelles actions qui se produisent dans le quartier.

La façade est ainsi intrinsèquement liée à la stigmatisation territoriale, car le territoire donne des délimitations précises quant à l'imaginaire construit et aux interactions qu'on suppose qui pourrait s'y dérouler. C'est ainsi qu'à la vue des individus dont la façade personnelle active les représentations associées à la déviance, soit les jeunes hommes Noirs qui se tiennent dans les lieux publics particulièrement à l'Ouest de l'arrondissement dans le cas qui nous intéresse, la façade sociale indique les comportements propices à se dérouler. La structure discursive du dispositif pénal « apparaît ici associé[e] à la délinquance et/ou à la déviance, en ce sens qu'[elle] évoque pour les « non- déviants » des conduites amORALES qu'il ne faudrait absolument pas suivre » (Bailleul 2015, 38). En fonction de l'imaginaire décrit dans les entretiens, ces conduites pourraient signifier par exemple la participation à des activités illicites ou à des manifestations de violence. On aurait ainsi tendance à les définir, les juger et les observer selon ce prisme préétabli.

Lorsqu'ils n'ont aucune connaissance préalable de leur partenaire, les observateurs peuvent tirer de sa conduite et de son apparence les indices propres à réactiver l'expérience préalable qu'ils peuvent avoir d'individus à peu près semblables, ou, surtout, propres à appliquer à l'individu qui se trouve devant eux des stéréotypes tout constitués. Ils peuvent postuler, sur la base de leur expérience passée, que dans un milieu social donné on ne peut trouver des gens d'une certaine espèce (Goffman 1973, 11).

Cette façade est évoquée par les participant.e.s qui sont capables de sentir le regard des autres sur elleux et de deviner qu'on leur prête des intentions, « (J) comme si on était inférieurs, comme si on était juste là pour voler et tout ça, moi c'est ça qui me dérange pour de vrai ». C'est ainsi que les jeunes reconnaissent leur identité sociale, distincte de l'idée qu'ils ont de leur identité personnelle. Dans notre recherche, la constitution de cette identité sociale est d'ailleurs capitale chez les participant.e.s. Dans les expériences qui ont été racontées, c'est elle qui prend le dessus dans chacune de leurs interactions quotidiennes, puisque toutes leurs relations sont initiées à travers les représentations sociales. Les jeunes sont ainsi constamment exposés au reflet de leur identité sociale, contrairement à l'espace restreint qu'il leur reste pour développer leur identité personnelle.

La façade sociale du dispositif pénal implique donc une division de l'espace qui définit d'avance les interactions qui se déroulent dans certains lieux, et où on va intervenir en prévention de comportements fictifs, puisque relatifs à l'appareillage symbolique. Cela oblige les jeunes à agir consciencieusement et à éviter de se retrouver dans des situations qui pourraient leur être compromettante.

Cette division du monde en lieux interdits, ouverts et réservés définit ce qu'il en coûte à chaque fois de dissimuler ou bien de révéler, et, dans les deux éventualités, l'importance qu'il y a à être connu ou à ne pas l'être. De même que l'identité sociale, l'identité personnelle d'un individu découpe le monde qui l'entoure (102).

L'atmosphère décrite dans les maisons de jeunes expliquée au chapitre 4 permet d'illustrer ce concept, puisqu'elles représentent un endroit accueillant où les jeunes se sentent enfin légitimes et libres d'y passer du temps. En effet, ces organismes communautaires viennent donner un espace pour que les jeunes du quartier puissent développer leur identité personnelle et leurs intérêts indépendamment de la stigmatisation vécue à l'extérieur. Les maisons des jeunes représentent ainsi

un espace pour exister hors de la façade sociale qui leur impose une identité sociale délinquante, comme celle qui persiste dans leurs interactions à l'école ou dans les parcs par exemple.

La structure discursive est donc un cadre général préétabli où, dans un territoire donné, les rôles et les fonctions sont fixés. C'est un ensemble de discours et de pratiques discriminantes qui fixe les interactions et les interventions avec les groupes stigmatisés et qui permet au dispositif pénal de subsister, de se produire et se reproduire. Les jeunes Noirs de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles évoluent donc dans un contexte où tous leurs rapports sociaux sont modulés selon la perception qu'ils seraient portés à faire des activités criminelles et à développer des comportements violents. Cette structure discursive est d'ailleurs nourrie par les médias qui renouvellent constamment les représentations collectives. En effet, comme nous avons vu au chapitre 2, les discours journalistique, politique et intellectuel créent une forme de panique morale indispensable au dispositif pénal, en accentuant les causes et les conséquences des inégalités sociales et en les récupérant de manière à engendrer un sentiment d'insécurité et de menace pour la cohésion sociale. Les problématiques diverses et les manifestations de violence qui y sont véhiculées sont soustraites de leur structure sociohistorique et établies comme des phénomènes *de facto*.

Nous avons d'ailleurs démontré comment la violence par armes à feu dans le Nord-Est de Montréal semblait un des principaux sujets de préoccupation dans les derniers mois et que sa médiatisation avait comme conséquence de stigmatiser davantage les jeunes racisés de ces territoires (et d'amplifier les approches répressives qui leur sont destinées). Ce climat politique et médiatique participe intimement à la construction de la structure discursive et de la reproduction des territoires de relégation grâce à des mécanismes bien ancrés et insidieux. En effet, Wacquant (2006) explique que la panique morale proviendrait d'une

logique bien connue des analyses de la construction médiatique des problèmes sociaux, qui veut notamment que, s'appuyant les uns sur les autres, [...] chaque organe d'information « cadre » son reportage sur ceux des concurrents et y puise une partie de ses matériaux et de ses schèmes interprétatifs, d'où la convergence des « analyses » journalistiques du phénomène et leur apparition concomitante sur la scène de « l'actualité » bien faites pour produire un fort « effet d'objectivité » (150).

Ce constat réitère que la structure discursive, malgré qu'elle soit construite et constamment alimentée de toute part par divers procédés et acteur.trice.s, est perçue et acceptée par tous et toutes comme un fait objectif de par la répétition et l'omniprésence des représentations.

Maintenant que nous avons exposé la structure discursive comme le contexte global duquel prend forme le dispositif pénal, nous pouvons mieux observer les mécanismes qui se déroulent en son sein et ainsi analyser en profondeur les interactions complexes et les tensions qui ont été révélées par les participant.e.s dans les entretiens. Nous allons comprendre comment les jeunes du territoire, de même que l'ensemble de la communauté stigmatisée dont font partie les intervenant.e.s, apprennent à se représenter et à interagir à travers cet appareillage symbolique puissant.

6.4.3 La socialisation particulière des jeunes Noirs en fonction de la structure discursive du territoire de relégation

Nous avons mentionné que les différents discours et arguments perpétués collectivement sur la délinquance dans le quartier constituait une arène à l'intérieur de laquelle les jeunes devaient se positionner. En effet, bien qu'au centre d'un dispositif construit à leur dépens dont ils peuvent paraître passifs, il n'en demeure pas moins qu'ils développent plusieurs ressentiments aux injustices vécues et qu'ils s'engagent activement vers des réponses (à la fois consciemment et inconsciemment) à la stigmatisation vécue.

Dans son ouvrage *Stigmat* (1975), Goffman élabore sur les phases de socialisation que traverserait l'individu stigmatisé : « celle où il apprend à connaître le point de vue des normaux, et celle où il comprend qu'il n'y correspond pas. On peut supposer que la phase suivante est celle où il apprend à faire face à la manière dont les autres traitent le genre de personne auquel il apparaît désormais qu'il appartient » (99). Goffman définit ici les « normaux » comme étant ceux qui ne portent pas de stigmat et qui correspondent aux attentes normatives de la société, en contradiction avec les déviants que seraient les individus stigmatisés. Pour notre recherche, nous pouvons interpréter que les discours normatifs sont ceux de l'élite politique, médiatique et intellectuelle responsable de la matérialisation du dispositif pénal. Le processus de socialisation décrit par l'auteur est donc celui par lequel les jeunes du quartier réalisent qu'ils sont la cible d'un processus de stigmatisation, et où ils doivent apprendre à s'y conformer.

Dans les entretiens, les participant.e.s ont démontré que leur trajectoire de vie était ponctuée de réalisations quant à leur traitement différencié. C'est ainsi que les jeunes qui ont des interactions quotidiennes avec la police réalisent tranquillement que ce n'est pas une réalité vécue par tout le monde :

(J) C'est difficile à expliquer au début si ça fait partie de leur travail de juste venir poser des questions comme ça, ou si c'est pour nous. Surtout ma perception, j'ai toujours essayé de comprendre c'est quoi qui avait de wrong vraiment mais là en vieillissant je me rends compte que non, beaucoup de choses qui se sont passées que je pensais que c'était correct pendant mon adolescence, bin ça faisait pas de sens.

Plus iels vieillissent, plus iels ont expérimenté des situations qui prouvent qu'on agit différemment avec elleux qu'on agirait avec les Italien.ne.s par exemple. À cet effet, le chapitre 4 nous a amplement renseigné sur les tensions sociales qui découlaient de la fragmentation territoriale du quartier et qui amenaient les jeunes haïtien.ne.s à se sentir infériorisé.e.s par rapport à leurs homologues italien.ne.s. Nous pouvons rapporter ici une citation d'un intervenant qui éclaire très bien comment cette dynamique est perçue.

(I) Par exemple à Rivière-des-Prairies pendant l'été, il y a un Tim Hortons sur Maurice-Duplessis, les jeunes Italiens, même en temps de Covid, peuvent arriver là, hum, se parker, fumer du buzz depuis que c'est légal, ils vont pas être inquiétés par la police, mais la police dit même ah c'est un endroit privé je peux pas intervenir. Moi je vous garantis, que si c'était des jeunes Noirs qui étaient là, ça ferait longtemps que le propriétaire du Maxi ou bien du Tim Hortons aurait appelé la police pour qu'elle débarque là pis faire une descente. Fek il y a une espèce d'inégalité par rapport aux interventions.

En effet, la communauté italienne est nettement moins stigmatisée, « (I) parce que 4 jeunes Noirs qui se rassemblent dans un coin de rue, les gens le [voit] beaucoup plus menaçant que 4 jeunes Italiens blancs qui se [tiennent] à la même place ». Les jeunes perçoivent ainsi que peu importe ce qu'ils fassent, ils sont spontanément considérés comme plus dangereux. Leur simple présence dans un lieu suffit pour réveiller les soupçons et les interventions répressives.

Ainsi, les jeunes Noir.e.s traversent des expériences qui leur font comprendre graduellement la structure discursive à laquelle iels font face dans leur quartier. Iels réalisent que l'ensemble des institutions perpétue des pratiques discriminatoires basées sur des préconceptions, sans pour autant

être en mesure d'en expliquer la complexité et la profondeur. Le racisme est souvent la principale raison évoquée par les participant.e.s : « (I) C'est difficile de dire que la couleur a rien à voir là-dedans. C'est vraiment difficile ». À cet effet, même si le racisme est effectivement une dimension importante du dispositif pénal, son fonctionnement ne s'y limite pas. Comme nous avons vu, la façade sociale des jeunes de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles définit les rôles des jeunes Noir.e.s dans un contexte particulier propre à la nature du territoire de relégation. L'identité sociale des jeunes Noir.e.s du quartier dépend de ce fait de la conjugaison de leur condition raciale et territoriale ancrée dans un cadre symbolique associé à la déviance.

6.4.4 L'incarnation de la façade sociale du territoire et de l'identité sociale chez les participant.e.s

Au cours de ce processus de socialisation décrit par Goffman, ce dernier nous invite à comprendre que les individus développent plusieurs tensions face à l'identité sociale qu'on leur impose et le traitement particulier qui en découle. Ils peuvent ressentir notamment de l'injustice et la négligence de leurs droits, tout en percevant que, quoi qu'ils fassent, la société ne les acceptera jamais pleinement ni sera disposée à les considérer sur un pied d'égalité. Ceci est particulièrement manifeste sur le territoire: « (I) les gars savent qu'on est pas sur le même pied d'égalité du tout là. Pis on est loin d'être sur le même pied d'égalité, on est comme 10 cochés en-dessous. Fek à la base maintenant, on est obligé de se débrouiller tout seul ». À l'instar de cette citation, nous avons vu que les intervenant.e.s expriment cette position à plusieurs reprises, en expliquant par exemple que leurs jeunes sont exclus du milieu scolaire et professionnel, et qu'ils sont jugés partout où ils vont : « (I) le système ne les accepte pas tels qu'ils sont ».

(I) Tant et aussi longtemps que le gouvernement ne va pas donner une chance égale à la communauté de s'intégrer et d'avoir des chances égales de pouvoir évoluer dans cette situation-là, on va se ramasser avec des problèmes de jeunes, parce que les jeunes sont le reflet de la situation globale. C'est un bilan, regardez les jeunes, si les jeunes vont bien, font du sport, ils font des choses pour atteindre leur rêve, bin si la majorité est comme ça, bin la petite minorité on va être capable de les gérer, mais là pour l'instant là, j'ai l'impression qu'il y a beaucoup de jeunes de la communauté, qui sont vraiment à se battre pour juste arriver à satisfaire leur besoin de base.

En décortiquant cette dernière citation, on peut y lire que l'intervenant reconnaît que ce sont les mesures institutionnelles qui sont à l'origine de l'exclusion des jeunes du territoire. Mais tout en le

dénonçant, son discours fait aussi état « de problèmes de jeunes » et insinue que ceux-ci ne seraient pas en train de se mobiliser pour leur avenir et que c'est la pauvreté qui les freine. On peut donc observer comment le dispositif pénal amène la communauté stigmatisée à intérioriser les critères auxquels elle ne satisfait pas, et l'amènerait « ne serait-ce que par instants, à admettre qu'en effet [elle] n'est pas à la hauteur de ce qu'[elle] devrait être » (18). C'est ainsi que les propos recueillis dans mes entretiens soulignent épisodiquement que ces dits « problèmes de jeunes » sont causés par la pauvreté, l'immigration, les familles monoparentales ou absentes, ou encore le décrochage scolaire. Ce sont tous des éléments propagés à travers la structure discursive, éléments palpables auxquels iels peuvent s'accrocher. Les participant.e.s démontrent ainsi qu'iels ont appris et intégré les images de leur communauté qui sont véhiculées dans la société, qu'iels incarnent tranquillement la façade sociale du territoire.

En effet, leur propos illustrent qu'en plus de normaliser les discours ambiants et d'y adhérer, les participant.e.s finissent par incarner ce qu'on attend d'eux : « dans ces conditions, *être réellement* un certain type de personne, ce n'est pas se borner à posséder les attributs requis, c'est aussi adopter les normes de la conduite et de l'apparence que le groupe social y associe » (Goffman 1973, 76). Afin de comprendre les codes de cette stigmatisation, les individus deviendraient nettement plus conscients des discours dominants. En effet, ils ne peuvent faire autrement que de porter une attention particulière aux représentations qu'on leur impose, à la fois pour les incarner que pour comprendre leur nature. Goffman discute d'une extension de la conscience « de par cette nécessité de respecter les mêmes codes et les mêmes représentations, [où ils se transforment] en critique de la scène sociale, en observateur des sciences humaines » (133). Chacune de leurs interactions quotidiennes deviendrait un moyen d'intérioriser les explications liées à leur exclusion.

6.4.5 L'utilisation des représentations dominantes par les participant.e.s

Cette conscience des discours dominants discutée dans la section précédente est plus qu'un simple mécanisme d'intériorisation et de reproduction. C'est aussi cette conscience des arguments propres à leur stigmatisation qui leur procure en certaines circonstances le pouvoir de les contester. L'enjeu social et politique est tel dans ce type de processus qu'afin de pouvoir prendre part à la discussion collective sur les problématiques qui les concernent, iels comprennent instinctivement qu'ils doivent employer les mêmes représentations dominantes.

Le militant en vient souvent à constater qu'il lui est impossible de présenter des efforts autrement que dans le langage et le style de ses adversaires. Bien plus, les plaidoyers qu'il prononce, les malheurs qu'il décrit, les stratégies qu'il préconise, ressortissent sans exception à un idiome culturel fait d'énoncés et de sentiments qui sont la propriété de la société tout entière. Son mépris pour celle-ci qui la rejette ne se comprend qu'en fonction des conceptions qu'elle se fait de l'honneur, de la dignité et de l'indépendance. En d'autres termes, à moins qu'il n'existe une culture étrangère sur laquelle se rabattre, plus il se sépare structurellement des normaux, plus il en vient à leur ressembler culturellement (136).

Dans cet extrait, le militant représente l'individu stigmatisé qui doit se plier aux stigmates pour pouvoir se battre contre ceux qui les perpétuent. Ainsi compris, pour être entendu, les gens du quartier doivent se servir d'un langage et de catégorisations à même des discours qui leur sont défavorables et stigmatisants. C'est notamment le cas avec les représentant.e.s des organismes communautaires lorsqu'ils participent aux débats publics par exemple. Ils finissent par développer des raccourcis conformes à la structure discursive et les mobilisent sans avoir besoin d'y réfléchir et parfois sans même se rendre compte qu'il s'agit de représentations provenant de tout un appareillage symbolique. Les intervenant.e.s dans mes entretiens reproduisaient parfois cette dynamique. En ce sens, le dispositif pénal est tel qu'il parvient à conceptualiser une propension à la délinquance pour un groupe ciblé de jeunes, et arrive à parler non seulement pour lui, mais à travers lui.

6.4.6 La fonction politique du dispositif pénal

Considérant cette plasticité du dispositif pénal, il importe de rappeler rapidement que celui-ci possède une fonction politique bien calculée. Nous avons vu dans le deuxième chapitre que l'État justifie la stigmatisation territoriale par le déploiement d'un appareil policier et pénal intrusif et omniprésent qui lui donne l'illusion qu'il « répond aux attentes du peuple tout en se disculpant de sa responsabilité historique dans la fabrication des *parias urbains* » (Wacquant 2006, 15). À l'instar de cette proposition, Goffman prétend que la stigmatisation permet aux normaux (lire ici ceux qui construisent et bénéficient du dispositif pénal) de ne pas affronter l'injustice. Sur le territoire étudié, le dispositif pénal permet d'ignorer les conditions structurelles dans lesquelles on maintient les jeunes racisés et stigmatisés de l'arrondissement et tend à conserver la dynamique comme étant naturelle de manière à ce qu'on demeure « relativement en sécurité dans [notre] image de [nous]-même » (11).

En constatant comment ce dispositif fonctionne, il n'y a rien de bien étonnant dans le fait que les participant.e.s abordent naturellement la criminalité dans les entretiens. Le simple fait que je m'intéresse aux réalités des jeunes du quartier a comme effet d'activer les raccourcis qui ont été développés dans notre société, sur le territoire et par les participant.e.s eux-mêmes. Les entrevues étaient d'ailleurs perçues par les participant.e.s comme l'actualisation de discours maintes fois répétés : « (I) on dirait c'est toujours en train de ressasser exactement les mêmes affaires pis cette réalité-là est tellement dans ma face, mais que je dois la réexpliquer, la réexpliquer, la réexpliquer. Ça me fait juste voir que tabarnac, on est pas sortis de l'auberge là ». Toutefois, pour illustrer la profondeur de ma démonstration, il me faut réitérer que leurs explications répondaient techniquement à des problématiques qu'ils avaient eux-mêmes soulevées. Et malgré leur fatigue à se répéter et malgré la reconnaissance d'un système discriminatoire, les discours abondaient dans le même sens : les jeunes Noirs du quartier sont plus enclins à intégrer la criminalité.

6.4.7 Les savoirs d'adaptation et de résistance face au dispositif pénal

Finalement, le cadre de notre recherche a aussi permis à chacun.e d'explorer les paradoxes et les tensions vécues à l'intérieur du dispositif pénal, et de rendre ses mécanismes visibles. Nous voulons réitérer que la conscience des discours dominants propres à la stigmatisation est aussi une manière de s'en affranchir. En effet, l'analyse de mes données permet de rendre très perceptible la lutte intérieure des participant.e.s qui ont intégré les stigmates certes, mais qui en produisent aussi des savoirs d'adaptation et de résistance (Bailleul 2015). Il est possible de constater que par moment, leurs propos ou leurs démonstrations s'éloignent des discours auxquels le dispositif les force toujours à se positionner et cela leur confère une réflexivité quant à la puissance des représentations sur le territoire. Nous avons vu à cet effet que leurs discours relevaient de manière ponctuelle les contraintes symboliques et institutionnelles. Nous nous inspirons ici de la démarche de Bailleul qui a choisi d'observer l'émergence et les différentes formes de savoir dont les *jeunes des banlieues* font preuve dans la société française face à leurs expériences vécues ou observées en étant quotidiennement confrontés au stigmate. Il propose de montrer de quelle façon le fait d'être stigmatisé peut constituer un vecteur d'apprentissage positif et la source d'une négociation active.

Ils ne sont pas pour autant passifs face à ces difficultés. Ils expérimentent activement au lieu de se placer en situation de récepteurs de l'expérience des autres. Ils

développent ainsi une réflexion critique qui engage une analyse plus ou moins fine de la situation ou du moins des types de situations rencontrées (40).

Dans mes entretiens, les participant.e.s font état de plusieurs observations systémiques quant aux stigmates qu’iels portent dans le quartier, et qui rend compte d’une analyse de leur situation. Pour faire sens des discriminations vécues quotidiennement, qui renvoient essentiellement à des expériences individuelles pénibles, déstabilisantes, voire humiliantes, les jeunes tentent d’élargir leur compréhension vers la conceptualisation d’un phénomène plus général. C’est le cas par exemple du jeune qui racontait avoir des problèmes fréquents avec la police lorsqu’il jouait au basket avec ses frères, et qui explique que « (J) qui dit terrain de basket, dit personnes noires en train de jouer, pis qui dit personnes noires en train de jouer dit présence policière ». En dévoilant la corrélation entre les jeunes Noirs dans les espaces publics et la présence policière, ce participant témoigne non seulement d’une stratégie de distanciation par rapport à ses expériences, mais il établit aussi une certaine conceptualisation du dispositif pénal, ancrée ici dans une discrimination ethnique.

Ces observations et les discussions que vont avoir les jeunes entre elleux pour partager les mêmes expériences leur permettent aussi d’adapter leur comportement. En développant une lecture commune de la situation, iels peuvent dégager des « conduites de description, d’analyse, d’évaluation et d’interprétation de l’expérience vécue » (42). C’est ainsi que les jeunes du BGP, par exemple, discutent de la réputation violente et dangereuse de leur communauté, y réfléchissent, et nuancent les discours : « (J) c’est pas juste ça qui a dans le quartier¹⁸ ». Iels discutent aussi des pratiques qui font sens de celles qui n’en font pas, comme lorsqu’iels interrogent la pertinence de demander aux élèves de retirer leur sac à l’entrée des commerces :

(J) Moi je comprends le fait qu’ils vont faire et tout ça, mais c’est comment ils nous traitent tu vois. Comme si on était inférieurs, comme si on était juste là pour voler et tout ça, moi c’est ça qui me dérange pour de vrai. Je me souviens, au Tim, ils nous font sentir mal qu’on achète. Alors que c’est à cause de nous qu’ils font le plus d’argent, et c’est vraiment un manque de respect. Après je peux comprendre parce que les jeunes peuvent être... mais ils peuvent pas tout généralisés pis faire comme si on était tous comme ça.

¹⁸ Les jeunes du BGP discutent du territoire couvert par les blocs d’habitation Marie-Victorin comme leur quartier.

Ces apprentissages évoluent de façon à « tester différentes hypothèses ou raisons leur permettant d'éviter ou de reproduire certains comportements » (42). Ainsi, les jeunes du quartier s'adaptent à faire face aux discriminations et se socialisent de manière à éviter certains commerces, certains accessoires, le fait de se tenir en groupe, etc. Toutefois, iels sont aussi capables de faire ressortir les traits absurdes de certaines pratiques légitimées dans le dispositif pénal, comme pour les interpellations au sujet des *atroupements* de jeunes : « (J) Bin pour ce qui est des atroupements là, c'est quand on est trop sur un trottoir genre. Mais tsé après une game de basket souvent j'suis avec mes frères, pis avec mes frères on est déjà 4 là (rires), genre c'est déjà un atroupement ». En effet, en plus d'illustrer leur connaissance fine des principaux attributs du stigmatisme et la capacité de transférer leurs apprentissages en savoirs qui leur permettent de négocier leur situation, les participant.e.s ont démontré que ces mises en réflexivité leur permettent aussi de revendiquer l'imagerie négative du stigmatisme avec humour et dérision. « Cette attitude combative leur permet, dans l'action, de mobiliser le ou les signe(s) victimaire(s) le(s) plus efficient(s) dans un contexte donné, pour le(s) décrédibiliser ou du moins le(s) minorer » (43). On peut rappeler à cet effet la pratique qui consiste à faire éclater des feux d'artifice dans le quartier, exercice particulièrement à la mode selon les jeunes que j'ai rencontrés : « (J) Dans le fond, c'est des gens qui font exploser des feux d'artifice, pis après on appelle la police, là ils vont exploser à un autre endroit, c'est juste pour faire courir la police, c'est juste ça ». Il est possible d'observer que les jeunes reproduisent l'artifice de leur stigmatisme, en reproduisant les manifestations de violence qu'on leur reproche, pour le tourner en dérision.

Nous pouvons ainsi constater que les participant.e.s, malgré le fait que le dispositif pénal les force à intégrer et reproduire certains éléments du discours, démontrent plusieurs niveaux de réflexivité quant à la stigmatisation vécue. À différents moments dans les entretiens, leurs propos font état de la lucidité des mécanismes dans lesquels iels sont piégé.e.s et de leurs stratégies pour y résister. Pour certains jeunes, leur vécu leur confère aussi « une stabilité émotionnelle orientée vers l'avenir » (44). Les difficultés expérimentées deviennent un levier pour améliorer leur représentation d'eux-mêmes et leur confiance en soi. Cela peut s'observer notamment lorsque les commentaires stigmatisants deviennent une motivation à se surpasser :

(J) Tsé les gens ils faisaient tout pour me décourager. Ah il est pas capable, bin non, je fais juste semblant là. Tu vas pas tenir longtemps, bin non. Ah, il va pas tenir. Il va pas

tougher. C'était les mots que je recevais tous les jours. Mais ça tu vois ces mots-là, ça me motivait. Je voulais leur montrer que je pouvais réussir.

Ainsi, en luttant contre les représentations infériorisantes, iels apprennent beaucoup sur leurs capacités personnelles et leur résilience face à l'adversité. Iels savent qu'iels doivent « (I) travailler deux fois plus fort que les autres pour le même résultat ». Un participant me disait que c'est d'ailleurs ce qu'il essayait de transmettre à sa fille : « (J) Tu vas être bronzée¹⁹, fek tsé quand on te demande de faire une application faut tu dises que t'es une minorité visible, t'es une minorité tu coches oui. Donc toi tu dois travailler plus fort que tout le monde, tu comprends ». Cette force de caractère peut aussi devenir une fierté et un trait identitaire, et celui-ci va même jusqu'à orienter leur projet de vie. La majorité des participant.e.s dans mes entretiens a discuté de vouloir redonner à sa communauté d'une manière ou d'une autre. Pour un jeune, faire de la musique lui permet d'incarner un modèle de réussite : « (J) Fek là moi de me présenter à la télé, de faire des mouvements, pis d'être impliqué dans la scène culturelle, c'est ma façon à moi de leur montrer que guys genre, je viens du même endroit que vous ». Pour un autre, il désire s'impliquer auprès des organismes communautaires de son quartier, particulièrement avec les jeunes de l'école Jean-Grou que nous avons présenté au quatrième chapitre :

(J) Je veux commencer à m'impliquer avec les jeunes à Jean-Grou. J'attends juste quand tous mes problèmes vont être réglés, mais à cause aussi de mon passé, je voulais commencer à m'impliquer avec les jeunes. Parce que les jeunes vont entendre tu sais quoi, si je dois être un modèle pour montrer c'est quoi, je vais leur montrer c'est quoi être cool. Être cool c'est travailler fort pour ce que tu as.

Ainsi, ces différentes formes de savoirs développés par l'expérimentation des stigmatisations témoignent « à la fois à des aptitudes de réflexivité [...], à des stratégies sociales [...] ou encore à une identité personnelle plus construite [...]. Ces postures sont largement favorisées par des situations individuelles satisfaisantes et stables qui offrent un « champ des possibles » conscientisé par les jeunes » (46). Les différents mécanismes développés deviennent en ce sens des ressources indispensables pour contrebalancer le stigmate de façon à ouvrir de nouvelles perspectives autrement camouflées par le dispositif pénal.

¹⁹ Le participant qui s'exprime, d'origine haïtienne, a la peau noire et la mère de sa fille a la peau blanche.

Enfin, la démarche préconisée par Bailleul rend aussi compte des bénéfices des entretiens pour participer à la réflexivité des participant.e.s. L'auteur propose que « conscientiser son vécu offre aux jeunes la possibilité d'enrichir et de modifier leurs systèmes de croyance et d'interprétation dans un environnement qui n'est pas particulièrement favorable » (39). Ainsi compris, le fait de m'expliquer leurs façons de voir les choses contribuait au renforcement de la réflexivité des participant.e.s. En discutant de leur réalité dans les entretiens, iels arrivent même à se rendre compte des éléments dans leur propre parole qui participent à la reproduction du dispositif.

(I) La plupart des problèmes que vous voyez à Rivière-des-Prairies, c'est une minorité, c'est pas la majorité des jeunes. C'est ça qui est bizarre aussi, même moi je vous parle comme si c'était tous les jeunes Noirs de Rivière-des-Prairies étaient des criminels potentiels, non! C'est une minorité de jeunes.

Cette citation est très révélatrice dans notre démarche. Elle permet de voir que notre recherche a offert un nouvel espace avec une structure discursive différente pour penser leurs expériences.

6.4.8 Synthèse de la conceptualisation du dispositif pénal

Avec la conceptualisation du dispositif pénal sous l'angle du stigmat, nous avons exposé la structure discursive propre aux jeunes de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et les mécanismes sociaux développés par les participant.e.s en fonction de cette dernière. Nous avons pu comprendre en quoi les rôles établis liés à la délinquance dans les représentations collectives amenaient les participant.e.s à discuter de leur vécu selon les mêmes catégorisations. Toutefois, les données recueillies dans les entretiens nous ont aussi permis de relever plusieurs tensions et paradoxes dans le positionnement face à ce dispositif qui viennent confirmer que les participant.e.s cherchent aussi quotidiennement à y résister et qu'iels développent plusieurs stratégies d'adaptation. En effet, dans mes entretiens, ceux-ci tentent visiblement et au mieux de leur capacité discursive de politiser leurs enjeux et de briser le cercle vicieux du stigmat.

6.5 *Alors c'est là que tu me vois aller?* La répercussion du dispositif pénal sur les perspectives sociales

Nous avons ainsi répondu à un premier objectif de la recherche en explorant la territorialisation des discriminations à partir du vécu des jeunes au sein du dispositif pénal. Tel que nous l'avons maintenant conceptualisé, le dispositif pénal permet de considérer l'apport symbolique de la stigmatisation territoriale dans la reproduction de la discrimination dû à la construction d'un imaginaire associé à la délinquance. En effet, la structure discursive particulière de l'arrondissement impose des rôles aux jeunes Noir.e.s dans des territoires et des situations spécifiques, et celle-ci conditionne l'ensemble des discours, des représentations et des rapports sociaux dans la communauté. Les jeunes stigmatisé.e.s sont ainsi particulièrement visé.e.s dans les interventions toutes institutions confondues, selon une attitude répressive et infériorisante, et développent plusieurs mécanismes d'adaptation à cet égard. Cette section va maintenant se pencher sur le deuxième objectif, à savoir de documenter les conséquences du dispositif pénal dans les trajectoires de vie.

À plusieurs reprises dans le mémoire, la littérature et les données récoltées ont initié la réflexion à propos de la réduction des opportunités et des perspectives sociales comme étant la répercussion principale de l'expérimentation des discriminations. Pour en exposer que quelques exemples parmi les auteurs que nous avons cités dans notre recherche, Wacquant discute que les territoires de relégation représentent un *espace séparé d'infériorité et d'immobilité sociales institutionnalisées*, et Talpin mentionne que « la discrimination a [...] des incidences importantes sur les parcours de vie et les possibilités d'ascension sociale » (42). Nous avons effectivement démontré dans le cadre théorique de la recherche que l'exposition chronique et quotidienne des discriminations avait des répercussions sur l'ensemble des sphères sociales des jeunes, et les intervenant.e.s ont insisté dans les entretiens sur la nécessité d'augmenter les opportunités professionnelles des jeunes du quartier. Nous voulons ici approfondir la proposition selon le concept de *geography opportunity*, que l'on traduira par la géographie des opportunités. Nous discuterons de la reproduction des stigmates comme dimension essentielle des perspectives sociales des jeunes du territoire et de leur conscience des obstacles à la mobilité sociale que représentent les différentes formes de discriminations perpétuées par le dispositif pénal.

6.5.1 La géographie des opportunités

Le développement du concept en ces termes est attribué aux chercheurs américains George Galster et Sean Killen dont les travaux se consacrent aux politiques urbaines dans différents États des États-Unis. Dans leur article « The Geography of Metropolitan Opportunity: A Reconnaissance and Conceptual Framework » apparu dans la revue *Housing Policy Debate* en 1995, ils définissent la *metropolitan opportunity structure* comme étant « the markets, institutions, and systems that act on and convert personal attributes into outputs affecting social advancement » (Galster et Killen 1995, 9 cités dans Dawkins 2016, 898). Les auteurs cherchaient ainsi à présenter un cadre conceptuel permettant de comprendre les effets du contexte socioéconomique d'un quartier sur les décisions et les trajectoires des individus de manière à orienter les politiques sociales. Le concept nous semble pertinent pour notre recherche puisqu'il établit une conceptualisation spatiale de la justice sociale, en cohérence avec notre étude sur la territorialisation des discriminations, en plus d'être ancrée dans une démarche d'application concrète fidèle aux motivations du travail social. Le concept de la géographie des opportunités s'éloigne aussi des représentations dichotomiques entre le centre des villes et les banlieues en reconnaissant les logiques et les particularités sociales distinctes qui fluctuent à l'intérieur des frontières, et qui rend ainsi compte de la fragmentation territoriale d'un arrondissement ciblé (Reece et Gambhir 2008).

Depuis l'apparition du concept, plusieurs autres auteur.trice.s ont démontré de manière empirique et théorique les relations entre le contexte socioéconomique d'un quartier et les perspectives qui en découlent (Dawkins 2016). Les débats dans le domaine se situent surtout au niveau de l'identification des facteurs pour pouvoir le mesurer (par l'entremise du *mapping* qui consiste à établir une carte géographique représentant la distribution des opportunités sur un territoire donné), ainsi que sur les politiques à mettre de l'avant pour réduire les disparités (opposant les politiques de *housing policy* aux *mobility strategy* – respectivement des politiques qui priorisent des options de logement abordable dans les territoires de relégation contre celles qui encouragent les familles à faible revenu à déménager dans des endroits offrant des opportunités supérieures) (Knaap 2017).

Pour démontrer comment le dispositif pénal affecte la géographie des opportunités pour les jeunes de notre territoire, il nous faut définir les critères qui permettent de la mesurer, et ceux-ci doivent tenir compte des mécanismes sociaux et symboliques associés à l'expérimentation de la

discrimination que nous avons exposé dans la section précédente. Habituellement, les indicateurs sont assez objectifs et concernent les facteurs liés à l'éducation, à l'employabilité, au logement, au transport et à la santé (*Ibid.*). En ce sens, l'argumentaire de Eli Knaap (2017) est celui que nous jugeons le plus intéressant, car il propose de tenir compte des expériences singulières et différenciées face à ces indicateurs. Sa proposition est cohérente avec la conjugaison des stigmatisations vécue par les jeunes du territoire ciblé en fonction de sa structure discursive particulière. « Younger people and minorities are more prone to neighborhood effects in general ; girls experience a larger effect on their mental health, and boys experience a larger effect on their education, employment, and criminality » (13). Les critères de son argumentaire sont ainsi pensés selon les quatre *mechanisms of neighborhood* de Galster (2012), une catégorisation beaucoup plus empirique : les interactions sociales, environnementales, géographiques et institutionnelles. Ainsi, nous allons exposer brièvement que la géographies des opportunités telle que théorisée par Knaap pourrait devenir dans des recherches futures une avenue intéressante à développer pour évaluer les conséquences du dispositif pénal dans les trajectoires des jeunes de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Afin de pouvoir observer la disparité des opportunités sur un territoire donné, il faudrait tenir compte de chacune des quatre dimensions, dans lesquels sont regroupés plusieurs indicateurs. Il est d'ailleurs considéré que chacune des sphères interagissent entre elles et que leurs effets sont variables dans les expériences des individus, en cohérence avec notre conception du dispositif pénal. La cartographie nécessiterait de mesurer l'influence des indicateurs, en distinguant leur effet positif ou négatif sur les opportunités, et de développer des corrélations. Nous n'avons évidemment pas les données nécessaires pour réaliser un tel exercice, mais nous pouvons toutefois démontrer que les effets du dispositif pénal ont effectivement une incidence sur les opportunités des jeunes stigmatisés.

Parmi les mécanismes identifiés, nous pouvons distinguer ceux qui relèvent des conditions objectives de celles dont les processus sont plus subjectifs. La présentation des données récoltées dans les entretiens nous a justement permis d'observer les expériences différenciées dans l'arrondissement en prenant compte de l'interaction entre les réalités objectives et symboliques des jeunes stigmatisés. Nous avons identifié les fractures sociales et territoriales, les rapports sociaux significatifs dans le quartier ainsi que la construction d'un imaginaire venant nourrir les pratiques

discriminatoires et cristalliser les interactions quotidiennes. Considérant que les dimensions géographiques et environnementales observent respectivement l'organisation spatiale des ressources du territoire et les variables associées à la santé, elles représentent les conditions davantage objectives. Même si celles-ci ont un impact indispensable dans l'expérimentation des discriminations et dans la concrétisation du dispositif pénal, nous allons nous concentrer sur les mécanismes institutionnels et ceux s'intéressant aux interactions sociales, puisque leur influence est beaucoup plus grande dans les expériences qui ont été rapportées dans les entretiens. En effet, nous avons démontré que le dispositif pénal a des effets concrets dans la communauté, alors qu'il s'agit d'un concept qui repose sur la reproduction de représentations symboliques. À elles seules, les représentations symboliques sont suffisantes pour conditionner les rapports sociaux au sein du quartier et moduler les trajectoires des jeunes.

Ainsi, il importe de s'intéresser plus particulièrement à l'apport des dimensions subjectives dans la géographie des opportunités. Alors que le mécanisme des interactions sociales analyse les processus sociaux endogènes dans la communauté (comme le capital social et les processus de socialisation), les mécanismes institutionnels étudient les pratiques perpétuées par l'extérieur et qui ont le contrôle des ressources (Knaap 2017). Ainsi, en étudiant ces mécanismes, la géographie des opportunités suppose que la justice sociale (et donc l'égalité d'accès aux ressources et aux opportunités) dépend des responsabilités que les individus ont les uns envers les autres ainsi que celles d'un gouvernement envers ses citoyen.ne.s (Dawkins 2016). Les décisions des individus et leur trajectoire seraient largement influencées par leur perception de la réussite et des options qui leur sont présentées. Ainsi compris, la structure discursive qui socialise les jeunes de manière à se représenter comme des membres d'une classe inférieure et sujets à développer des comportements violents et délinquants a une incidence importante sur leurs perspectives sociales. Au sein du dispositif pénal, chacune des interactions quotidiennes dont nous avons démontré le mépris et le sentiment de fatalité participe en ce sens à construire le champ des possibles des jeunes stigmatisés. Cet « effet diffus de démoralisation » (Wacquant 2006, 184) est d'ailleurs une caractéristique des territoires de relégation qui a été observée par Wacquant pour les résident.e.s des ghettos de Chicago, où des sentiments de découragement sont exprimés et peu de discours sont portés vers l'avenir.

D'ailleurs, bien que l'étude des mécanismes sociaux implique plusieurs institutions, les écoles sont considérées comme un véhicule principal de transmissions du capital et des opportunités institutionnelles (Knaap 2017). Le climat du milieu du scolaire, la qualité de l'enseignement et la réussite scolaire sont des indicateurs qui ont été validés dans l'étude de la géographie des opportunités, et ceux-ci ont été largement abordés par les participant.e.s. Le portrait de l'école Jean-Grou tel que rapporté dans les entretiens laisse croire que les opportunités institutionnelles seraient réduites pour les jeunes Noir.e.s qui fréquentent cette école. Que ce soit la ségrégation scolaire, les interactions négatives avec le personnel ou encore la faible qualité des stages professionnels, ces pratiques sont significatives pour leurs trajectoires. Outre l'institution scolaire, nous devons aussi mentionner la discrimination par adresse dans le milieu du travail, le profilage racial effectué par la police et les politiques répressives en matière de sécurité publique. En fait, l'ensemble des discriminations vécues par les jeunes qui découlent de mesures structurelles ont une incidence sur la géographie des opportunités.

Enfin, la stigmatisation est un processus qui a été validé pour analyser les opportunités et les perceptions d'une communauté :

Neighborhoods may be stigmatized on the basis of public stereotypes held by powerful institutional or private actors about its current residents. [...] Such stigma may reduce the opportunities and perceptions of residents of stigmatized areas in a variety of ways, such as job opportunities and self-esteem (Galster 2012, 3).

En conséquence, la reproduction des discours et des représentations collectives au sein du dispositif pénal de l'arrondissement est non seulement centrale à l'expérimentation des discriminations des jeunes Noirs, mais elle est aussi déterminante dans leur trajectoire de par une vision limitée de leurs opportunités. Le dispositif pénal se reproduit ainsi par l'interaction et l'influence entre les conditions objectives et les mécanismes sociaux et institutionnels du quartier étudié de manière à conditionner les perspectives sociales.

De surcroit, nous avons établi que les participant.e.s démontraient certains niveaux de réflexivité quant aux stigmates qui leur était attribués. S'ils sont en mesure de discerner les expériences discriminatoires et les contours du dispositif pénal, nous suggérons qu'ils savent aussi discerner leur valeur personnelle en dehors des représentations admises. Le fait qu'ils puissent reconnaître

les mécanismes à l'œuvre dans la stigmatisation indique qu'ils puissent aussi penser leur avenir hors de ce qu'on leur impose. En enrichissant notre conscience collective des effets du dispositif pénal pour les jeunes stigmatisés, nous pourrions travailler sur les mécanismes qui le tiennent en place et ouvrir la réflexion sur de meilleures opportunités.

6.6 *Prendre du grade* : élargir ses perspectives sociales

Au cours de notre démonstration sur le dispositif pénal, nous avons argumenté que la criminalité et la judiciarisation étaient devenues des objets secondaires dans notre recherche : la structure discursive particulière du territoire impose une identité sociale délinquante à tous les jeunes Noirs, indépendamment du fait qu'ils soient judiciarisés ou non. De ce fait, nous avons plutôt étudié les mécanismes sociaux développés par l'ensemble des jeunes qui reproduisent et résistent simultanément à ce dispositif. Cependant, les discours associés à la criminalité que nous avons exposés au chapitre 5 indiquent que pour certains groupes, la *petite délinquance*²⁰ peut aussi représenter une réponse à la violence symbolique vécue au sein du dispositif pénal et une manière d'élargir ses perspectives sociales. Comme les différents imaginaires de la violence ont fortement émergés des propos des participant.e.s, nous terminerons ce chapitre en commentant la question à partir de quelques auteur.trice.s qui l'ont étudiée. Toutefois, nos commentaires seront brefs et invitent davantage à ouvrir la réflexion sur les interprétations possibles. De nos données, nous mentionnerons quelques passages et pistes d'analyse possibles qui sont cohérentes avec des constatations développées par d'autres chercheur.e.s, mais il demeure que notre recherche s'est consacrée à un objet différent.

Nous voulons d'abord insister sur le fait que la *violence des mineur.e.s* est une construction sociale, médiatique et politique et qu'elle est loin d'être un phénomène nouveau (Le Goaziou et Mucchielli 2009). Comme les participant.e.s l'ont évoqué dans leurs récits, les tensions sociales et les conflits qui en découlent sont ancrées dans l'histoire du quartier et les violences qu'on perçoit actuellement témoignent d'une évolution et d'une transformation de ses manifestations : « (I) Cette violence-là

²⁰ Nous empruntons le terme à Sauvadet (2005). Il s'agit d'une délinquance jugée comme opportuniste orientée vers la vente de cannabis et l'achat de produits volés. Les intervenant.e.s de mes entretiens ont surtout évoqué la vente de drogues et la fraude : iels proposent en ce sens que les tensions sociales actuelles découlent des conflits concernant le contrôle du territoire.

c'est pas une nouvelle forme, elle a toujours été là, c'est que comme la société évolue, la société parallèle aussi ». Mais si les participant.e.s reconnaissent et discutent des conflits physiques et visibles au sein de la communauté, iels ont aussi abordé la violence symbolique perpétuée par leur exclusion institutionnelle. En ce sens, on pourrait qualifier qu'il s'agit de différentes représentations de la violence, dont on peut observer l'écart entre la violence « réelle » que l'on pourrait mesurer, et la violence ressentie (Dubet 1992).

(J) Mais c'est quand même fou, c'est peut-être parce que je viens de là, mais on dirait que les fusillades c'est pas ce que je trouve qu'il y a le plus violent dans tout ce qui se passe. Pour moi, les fusillades c'est le résultat de toute cette violence-là que ces jeunes subissent genre.

En effet, l'interprétation de la petite délinquance et des manifestations de violence ne pourrait se faire indépendamment des conditions objectives et symboliques des jeunes du territoire. Pour la comprendre, il importe de considérer la stigmatisation territoriale propre au terrain, dont nous avons démontré les effets sur la dépossession symbolique et le sentiment d'infériorité, ainsi que la structure discursive du dispositif pénal qui reproduit les pratiques discriminatoires et qui impose des perspectives sociales limitées. Wacquant (2006) proposait d'ailleurs de concevoir la petite délinquance comme une caractéristique des territoires de relégation découlant de

la rage ardente que beaucoup ressentent d'être durablement écarté du monde du travail et le déni de dignité individuelle qui accompagne l'impossibilité de toute forme d'autosuffisance économique trouvent un exutoire dans un discours nihiliste glorifiant la prédation et la violence comme moyen d'accéder à la consommation (195).

En ce sens, il est possible de lire la criminalité et les diverses manifestations de violence qui y sont rattachées comme une stratégie pour obtenir une dignité sociale et élargir les perspectives. Comme les participant.e.s de mes entretiens l'ont suggéré, les jeunes « (I) se sont créés une société distincte dans laquelle eux ils peuvent travailler, eux ils peuvent faire de l'argent, eux ils peuvent être qui ils sont [...] Fek tout ce que la société d'accueil ne leur donne pas, bin ils vont le chercher ailleurs ». Cela permettrait de souligner la part incroyable que nous avons tous et toutes à jouer dans la fabrique de cette criminalité à travers le dispositif pénal. En effet, les trajectoires étant conditionnées par une identité sociale associée à la délinquance qu'on méprise et qu'on encadre

par un ensemble de pratiques discriminatoires dans toutes les sphères de leur vie, les jeunes doivent trouver des *espaces alternatifs* pour obtenir une forme de reconnaissance.

Les institutions socialisantes (famille, école, travail, loisirs, intervention sociale) s'appuient ainsi sur une grille de jugement rigide des parcours, considérée soit inabordable, soit injuste, soit insignifiante pour les participants aux embrouilles. Cette grille conformiste ne les nourrit pas et leurs échecs cumulés les incitent logiquement, à s'aménager des espaces alternatifs d'accession à l'estime de soi (Mohammed 2009, 183).

L'auteur Marwan Mohammed, qui a étudié les affrontements entre bandes de jeunes sur le territoire français, discute ainsi d'un *espace local régional des réputations*, où les démonstrations de violence physique représentent un cadre informel stimulant et procurent une forme de reconnaissance légitimée pour les jeunes qui recyclent les désillusions scolaires et économiques. Dans le cadre de notre recherche, les activités de rue pourraient représenter cette nouvelle structure discursive qui transfère le mépris en reconnaissance et où les jeunes pourraient y développer leur capital social. Selon cette proposition, pour les participant.e.s, participer au capitalisme de rue serait une manière de se valoriser, mais surtout d'asseoir son statut devant les autres. La prise en charge pénale est d'ailleurs en continuité de cette recherche de reconnaissance selon les participant.e.s : « (I) Pis à chaque fois qu'ils sortent d'en-dedans, quand ils viennent dehors, ils viennent avec une notoriété, ils prennent du grade. Parce que là lui c'est un vrai ». Les jeunes se retrouveraient ainsi dans une dialectique particulière où ils se retrouvent à devoir incarner le stigmaté pour s'en détacher : « ces derniers n'[ont] pas d'autres choix que de s'y inscrire et d'assumer collectivement le stigmaté qu'entraîne ce type de pratique » (Sauvadet 2005, 123).

À l'instar de ce constat, les données obtenues dans les entretiens indiquent que la petite délinquance peut être une stratégie pour se dissocier de la stigmatisation. Le capitalisme de rue permettrait à certains de lutter contre le stigmaté de la pauvreté et représenterait une manière de compenser pour l'exclusion économique vécue sur le territoire. Les symboles de la richesse matérielle valorisée par les jeunes permettraient en ce sens de procéder à l'*idéalisation de sa classe sociale* (Goffman 1973). À cet effet, dans nos sociétés capitalistes qui associent le succès et le pouvoir à la consommation, il n'est pas étonnant que les participant.e.s discutent de la valorisation qui vient avec le fait de pouvoir s'offrir de produits de luxe et de le faire savoir en portant des chaînes ou en se promenant avec une belle voiture. Participer à la société de consommation devient ainsi une

manière de se dissocier de la stigmatisation vécue en lien avec la pauvreté et de se construire une nouvelle identité sociale.

Dans le même sens, les intervenant.e.s rappellent qu'en se tournant vers la rue, un jeune

(I) trouve la reconnaissance de ces pairs, mais il trouve aussi l'argent qu'il a besoin de faire, les activités, son clan social, tout ça il le trouve à l'extérieur. Les gars-là, non seulement ils vont faire de l'argent, mais ils vont faire du bateau, ils vont faire du 4 roues, ils vont faire des activités que même leurs parents auraient jamais penser faire.

En considérant que la reproduction des stigmates dans la structure discursive du dispositif pénal construit une vision limitée des opportunités, la rue peut sembler devenir une des seules stratégies qui leur est possible pour élargir leurs perspectives sociales : « (I) Pour eux ça fonctionne, c'est la seule chose qui fonctionne ». En s'exprimant ainsi, les participant.e.s font allusion à l'exclusion institutionnelle vécue à travers le milieu scolaire et professionnelle ainsi qu'à l'inaction de l'État. Dans ce contexte, « il n'est guère surprenant de rencontrer chez eux une grande méfiance et une forte amertume quant à la capacité des institutions politiques et la volonté des dirigeants locaux de résoudre leurs problèmes quotidiens » (Wacquant 2006, 180). Cette perception de l'abandon institutionnel était très perceptible dans mes entretiens, notamment par l'entremise de l'expérience des intervenant.e.s dans les tables de concertation.

Ces pistes d'interprétation sont finalement en cohérence avec les savoirs d'adaptation et de résistance développés face au dispositif pénal, où les jeunes reconnaissent la dimension symbolique et systémique de leurs expériences et développent une conscience de leur force et de leurs capacités d'action collective pour élargir leurs perspectives sociales (Sauvadet 2005). Les démonstrations de violence « s'inscrivent sur une scène sociale, dans un champ de positions hiérarchisées sur la base même de ces comportements. Ils prennent de ce fait un caractère rationnel, relationnel, et créent du lien social » (118). En ce sens, devant la persistance de la stigmatisation territoriale et des mécanismes d'exclusion provoqués par le dispositif pénal, il ne nous reste plus qu'à réaliser notre rôle collectif dans la reproduction de ces diverses représentations de violences.

VII. CONCLUSION : RECONNAITRE NOTRE RÔLE DANS LA
REPRODUCTION DU DISPOSITIF PÉNAL

Afin de conclure mon mémoire, je ferai une synthèse de ma recherche en insistant sur le piège dans lequel le dispositif pénal nous positionne collectivement. Je discuterai de la récupération médiatique et politique de la violence des jeunes comme principal obstacle à notre prise de conscience collective sur notre rôle dans la reproduction des pratiques discriminatoires auprès des jeunes racisés et stigmatisés de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Un détour sur le climat médiatique et politique actuel au Québec et sur la construction d’une culture de la peur me permettra d’asseoir mes réflexions pour finalement proposer des pistes de réflexion sur le rôle du travail social dans la lutte contre le dispositif pénal.

7.1 Synthèse de la recherche

Au tout début de ma démarche, j’abordais déjà la complexité de l’étude de la discrimination de par son caractère implicite et dissimulé par un contexte démocratique où le principe d’égalité fait l’objet d’un consensus de surface. Je proposais alors d’étudier la prise en charge pénale des jeunes de l’arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en considérant leurs expériences cumulatives de la discrimination ancrées dans le temps et dans l’espace. Or, à ce moment, j’étais encore loin de me douter que j’allais plutôt observer un phénomène qui ne se réduit pas aux trajectoires pénales. Je n’avais pas considéré que le dispositif pénal lui-même allait se concrétiser ailleurs que dans le système de justice ou autrement qu’à travers ses propres acteurs et actrices : le terrain m’a guidé vers une compréhension beaucoup plus approfondie de ses mécanismes de reproduction et de ses répercussions sur l’ensemble des rapports sociaux au sein du territoire.

J’avais tout de même l’intuition qu’il fallait étudier les différentes sphères sociales dans la vie des jeunes. J’ai proposé l’angle de la discrimination cumulative pour rendre compte de l’interaction entre leurs diverses expériences, et j’ai également mobilisé la stigmatisation territoriale pour reconnaître la spécificité de leurs réalités objectives et symboliques. Ce dernier concept m’a permis de révéler une ségrégation spatiale et sociale très établie dans les pratiques institutionnelles ainsi que des pratiques discriminatoires qui ciblaient spécifiquement les jeunes Noirs dans certains lieux et secteurs. Je me suis toutefois rendu compte que ce cadre théorique était insuffisant pour comprendre et exprimer la profondeur (et la gravité) des propos partagés en entretien.

En effet, tous les discours récoltés se sont instinctivement orientés vers la criminalité : un thème que je n'avais pas présenté. Que ce soit pour aborder les dispositions, les motivations ou les répercussions, les participant.e.s illustraient les différentes réalités des jeunes du quartier en fonction d'une propension pour la délinquance et d'une vision fataliste de leurs trajectoires. Considérant l'omniprésence des discours dominants et l'attention médiatique accrue sur la question, les mécanismes développés en réponse à la stigmatisation sont devenus mon objet d'intérêt central. Les récits de vie se sont transformés en récits de quartier, et j'ai compris que le dispositif pénal du territoire devait être appréhendé indépendamment des comportements criminels et judiciarisés, et plutôt comme le résultat des processus de stigmatisation avec lesquels tous les jeunes et leur communauté devaient quotidiennement composer.

J'ai ainsi développé une interprétation du dispositif pénal de l'arrondissement où la structure discursive impose une identité sociale délinquante à tous les jeunes racisés et stigmatisés. On peut lire deux principales répercussions à ce dispositif pénal. D'une part, en étant socialisée à l'intérieur de cette façade sociale, transmise par chacune de leurs relations sociales et chacune des institutions, la communauté en vient à utiliser et incarner les mêmes représentations dominantes, mais aussi à y réagir en développant des savoirs d'adaptation et de résistance. D'autre part, la fonction politique du dispositif pénal suggère que celui-ci permet de rationaliser les actes discriminatoires qu'on perpétue à l'égard des jeunes racisés et de justifier les inégalités dans lesquelles on les maintient.

Cette conclusion sert ainsi à éclairer ce changement majeur qui doit orienter notre interprétation commune de la délinquance et de la judiciarisation des jeunes du quartier, et plus largement de ceux qui grandissent et vivent sur des territoires de relégation. Pour réellement comprendre leur vécu, il importe de saisir ce qu'un tel dispositif exige dans leurs représentations et leurs trajectoires et d'analyser les différentes stratégies de dissociation qui peuvent être utilisées. Mais avant de pouvoir y arriver, un important pas de recul face aux discours qui circulent actuellement est nécessaire.

7.2 Contextualiser la recherche dans le climat actuel

« Homicides: une année qui a tristement médiatisé le nord-est de Montréal ». Tel est le titre de l'article du journal *Métro* paru le 24 décembre 2021 en guise de rétrospective de l'arrondissement pour l'année 2021 (Goyat). Le constat de cet article n'est pas surprenant compte tenu du climat médiatique et politique actuel à propos de la violence des jeunes, surtout lorsque nous avons pris le temps de comprendre les spécificités politiques propres aux territoires de relégation. Depuis la dernière année, on assiste à une augmentation des discours alarmistes sur la violence par armes à feu dans certains quartiers montréalais et à une saturation de nos débats publics sur la question.

Suite à une « fusillade de trop », propos énoncé par la mairesse de la Ville de Montréal Valérie Plante lors d'une conférence de presse, les élu.e.s et la sécurité publique se sont lancés mutuellement dans la mise en place d'un tas de mesures pour rassurer la population. Mentionnons ici par exemple l'escouade policière ELTA (Équipe spéciale dédiée à la lutte contre le trafic d'armes) qui a été remaniée pour devenir EILTA (Équipe intégrée de lutte au trafic d'armes) et la création d'une toute nouvelle opération policière appelée Centaure impliquant la Sûreté du Québec et bénéficiant d'un financement s'élevant à 90 M\$ (Goyat 2021). Le milieu communautaire s'est alors rassemblé sous la Coalition Pozé pour répondre à ces mesures en insistant sur l'importance de la prévention dans le phénomène de la violence. En décembre, le gouvernement provincial a ainsi annoncé un investissement supplémentaire de 52 M\$ dans des programmes de prévention (*Ibid.*).

Ce mouvement lancé par les organismes communautaires est très important pour contrebalancer les approches répressives et orienter les politiques publiques vers des réponses qui sont mieux adaptées à la communauté. Or, dans le cadre de ce débat social, personne ne semble remettre en question l'essence même du problème. Nous acceptons immédiatement ce qui nous est raconté sur la violence des jeunes : une fusillade c'est sérieux, il faut agir. Nous reconnaissons évidemment l'extrême tristesse des incidents qui ont coûté la vie à des jeunes, là n'est pas la question. La première fusillade était déjà *de trop*. Nous dénonçons plutôt le piège du dispositif pénal qui consiste à utiliser ces tragédies pour blâmer les jeunes racisés et leurs familles et les stigmatiser davantage au lieu de concevoir que ce sont nos propres structures qui sont responsables de la reproduction de

ces violences. Collectivement, nous embarquons dans la multiplication des opinions, des discours et des propositions pour enrayer la violence urbaine des jeunes dans le Nord-Est de Montréal, mais rares sont les discours où nous acceptons réellement de questionner nos propres pratiques. Ce faisant, nous participons simultanément et parfois bien paradoxalement à la reproduction du dispositif pénal des territoires de relégation.

Dans un tel contexte, lorsque tous les acteur.trice.s de la société s'affairent à identifier et prouver les meilleures solutions pour venir à bout des jeunes *délinquants*, quelle est l'attention portée pour la population qui est véritablement touchée par le dispositif pénal? Derrière ces incidents (qui ne sont pas *apparus* dans la dernière année), pensons-nous aux conditions dans lesquelles on maintient les individus, les familles, les groupes et les communautés qui vivent tous les jours avec les causes et les conséquences d'une ségrégation et d'une stigmatisation importante que les violences ravivent à chaque fois? Comment les jeunes racisés se positionnent-ils dans un débat qui les vise quotidiennement et qui cherche à les définir? Comment font-ils sans des représentations médiatiques et des pratiques développées pour les *contrôler*? Où est l'espace pour s'identifier autrement, et surtout, pour démontrer que *c'est pas juste ça qu'il y a dans le quartier*? Ces réflexions sont celles qui nous habitent à la fin de notre démarche et qui motiveront nos recherches futures.

7.3 Prendre un pas de recul

Nous insistons en ce sens sur notre responsabilité commune dans la reproduction du dispositif pénal et sur la nécessité de prendre un pas de recul. C'est pour nous la première étape à envisager pour pouvoir lutter contre le dispositif pénal. D'ailleurs, la littérature a déjà exposé les mécanismes et les effets de la reprise politique et médiatique des phénomènes sociaux, et plusieurs recherches démontrent la nécessité de s'en éloigner. Dans le milieu jeunesse, l'ouvrage « La violence des jeunes en question » de Le Goaziou et Muchielli (2009) est très pertinent pour déconstruire l'idée (une idée dorénavant *classique*, selon les auteur.trice.s) selon laquelle la délinquance des jeunes serait toujours en augmentation. Après avoir méticuleusement démontré que cette affirmation est fautive, selon les statistiques disponibles et les données judiciaires françaises, leur conclusion illustre que les discours médiatiques amplifient une gestion d'urgence orientée vers la désignation

de coupables (les jeunes et leurs parents) et empêche ainsi une analyse orientée vers des mesures structurelles. Une approche véritablement tournée vers la prévention

oblige à reconnaître l'échec scolaire localement massif et le ressentiment que produit notre système [...] qui se prétend pourtant égalitaire, elle conduit à inventorier ce qui est offert concrètement aux jeunes en termes d'activités et d'encadrement éducatif en dehors du temps scolaire [...], comme ce qui leur est offert en termes de formation et d'insertion professionnelle, elle oblige à interroger les pratiques policières et à évaluer les décisions judiciaires (148).

Leur travail invite à prendre conscience de notre responsabilité collective dans les opportunités qu'on offre réellement aux jeunes de s'intégrer, une réflexion impossible lorsqu'on est investis dans une frénésie sécuritaire et qu'on cherche à tout prix un effet d'affichage médiatique et politique. L'enquête récente de la discrimination dans les quartiers populaires de Talpin et ses collègues (2021) adopte une démarche similaire, qui se rapproche d'ailleurs de notre intérêt pour la territorialisation des discriminations, en illustrant que les territoires de relégation méritent des réponses scientifiquement fondées plutôt que des controverses incessantes. Leur travail « entend souligner la complexité des processus à l'œuvre et, ce faisant, contribuer à nourrir un débat public souvent impossible ou irrationnel sur des enjeux pourtant essentiels » (Talpin 2021, 26).

Dans le même ordre d'idée, Wacquant fait un exposé remarquable dans ses travaux sur les *parias urbains* des conséquences du traitement médiatique dans la transformation du réel et de l'énorme décalage qui peut exister entre un phénomène social et sa projection médiatique. Il rappelle également que les représentations qui circulent dans la société dominante contribuent à façonner la réalité dans la mesure « où elles influencent la manière dont celle-ci est perçue, gérée et vécue tant par les responsables de l'administration des problèmes sociaux que par ceux qui sont les cibles de leurs interventions » (Wacquant 2006, 152). Nous nous rapprochons ici beaucoup de nos réflexions développées suite à notre travail de terrain sur les répercussions du dispositif pénal, à la fois pour sa fonction politique que pour la population stigmatisée. À cet effet, nous voulons donner la parole à un jeune qui exprime très bien l'écart dans la projection médiatique et la lecture de la réalité du terrain pour les jeunes, les véritables cibles de la violence et des mécanismes de stigmatisation qui entendent y répondre.

(J) C'est violent ce qu'ils subissent eux, au quotidien. Un moment donné cette violence-là il faut qu'elle sorte quelque part. Pis souvent c'est entre eux. Tsé ils disent ça, ça tire partout comme si genre, comme si c'est leurs enfants qui allaient être touchés. Tes enfants ils sont à côté que toi, dans ton quartier dans ton surburb là. C'est rendu violent à Montréal, tu ne la subis même pas, tu fais juste la voir cette violence-là. Au final cette violence-là elle reste entre nous là. [...] Les jeunes qui se font poignarder, la violence elle reste là. Elle reste là, pis les gens font la promotion de cette violence-là qui reste là comme si ça touchait tout le monde. Ah c'est tellement triste... C'était triste bien avant que tu le dises, Ginette. C'était triste avant même que cette fusillade-là se passe. Mais tsé Ginette, elle trouve ça triste seulement quand elle voit le résultat. Mais je suis pas mal sûre que si t'expliques à Ginette pis que tu prends le temps de break down le truc avec ça, Ginette elle va trouver ça triste, même avant que tu te rendes à la fin.

Enfin, nous voulons dire quelques mots sur la *culture de la peur* et le contrôle urbain qu'elle induit : c'est une dynamique que plusieurs auteurs ont conceptualisée à différents niveaux²¹. Le dispositif pénal peut s'en inspirer dans la mesure où il donne une perception disproportionnée du danger objectif (Bourgois 2001). Pour illustrer cette dynamique, l'auteur Philippe Bourgois témoigne des incidents violents et traumatisants qu'il a observés dans le quartier East-Harlem et de l'insécurité qu'ils procurent, alors qu'il n'était jamais physiquement menacé. Même si ses observations sont très différentes des nôtres, dû aux conditions propres aux territoires étudiés, le principe est semblable dans le cadre du dispositif pénal. La nature spectaculaire des fusillades et leur visibilité dans l'espace médiatique renforcent l'omniprésence d'une réalité menaçante qui va bien au-delà de la probabilité statistique d'en être la victime. La principale conséquence est la récupération médiatique et politique de ces images qui, combinée à la structure discursive de la délinquance des jeunes racisés, responsabilise les victimes et justifie les politiques répressives et injustes. « La société dominante utilise inconsciemment les images d'une culture de la terreur pour déshumaniser les victimes et auteurs, et pour justifier sa mauvaise volonté pour regarder en face la ségrégation, la marginalisation économique et la faillite du service public » (67).

Considérant cette démonstration, nous proposons de faire preuve d'une très grande prudence face à la structure discursive du dispositif pénal du territoire étudié. Nous devons refuser la construction et l'amplification des discours axés sur la délinquance et la culture de la peur et étudier plutôt notre rôle dans les structures qui renforcent la ségrégation et la stigmatisation des jeunes racisés. En ce

²¹ Nous pensons notamment à l'écologie de la peur de Mike Davis, à l'urbanisme de la peur de Luca Pattaroni et Yves Pedrazzini ou encore de la culture de la terreur de Michael Taussig.

sens, porter notre regard sur la territorialisation des discriminations et sur l'analyse des pratiques institutionnelles de l'arrondissement nous renseigne sur plusieurs pistes où l'on peut réellement agir.

7.4 Le rôle du travail social dans la lutte contre le dispositif pénal

Pour procéder à un tel exercice, nous pouvons nous inspirer de la proposition de Wacquant (2006) basée sur le régime de la *marginalité avancée*. En effet, son travail de comparaison sur les territoires de relégation lui a permis d'identifier les causes structurelles communes de sorte qu'on puisse « les diagnostiquer [sur un territoire donné, et] se donner les moyens de frayer de nouvelles voies d'intervention publique capable d'enrayer ou de rediriger les forces structurales qui les engendrent » (241). Autrement dit, en ciblant les pratiques qui produisent les territoires de relégation – et qui distinguent du même coup les inégalités propres à nos sociétés contemporaines selon l'auteur – nous ciblons les pratiques qu'il faut transformer.

La marginalité avancée est définie comme étant

persistante voire permanente, déconnectée des tendances macroéconomiques et fixées dans des quartiers de relégation entourés d'une aura sulfureuse, au sein desquels l'isolement et l'aliénation sociale se nourrissent mutuellement tandis que s'approfondit le fossé séparant ceux qui y sont assignés du reste de la société (268).

Cette conception stipule que les territoires de relégation vivent de nombreuses fractures : des fractures spatiales, sociales, économiques, politiques et symboliques qui se renforcent de manière à cristalliser une réalité distincte pour sa population. Face à ce constat, l'auteur considère que l'action collective passe nécessairement par un immense travail de déconstruction et de redéfinition des conditions structurelles de nos sociétés. Il impose une « révision radicale des modes traditionnels d'analyse sociale et d'action publique relatifs aux inégalités urbaines » (256). Mais si Wacquant est en faveur d'un changement radical dans notre manière de théoriser les sociétés contemporaines – qui nécessiterait une reconfiguration totale de l'État – son travail permet aussi de fournir des pistes concrètes. Dans le contexte actuel, il propose de

rétablir et/ou étendre les services d'État de sorte à garantir une distribution équitable des biens publics de base dans toutes les zones urbaines et atténuer immédiatement les difficultés engendrées par le désinvestissement social causé par le retrait [...] des institutions publiques dans les territoires de relégation (261).

C'est un travail qui peut paraître confrontant, l'on en convient. Mais en reprenant quelques-unes des propriétés du régime de la marginalité avancée, nous pouvons les traduire vers des pistes d'intervention très accessibles que nous pouvons (et devons) appliquer sur le terrain étudié et plus largement dans le champ d'intervention jeunesse.

Un premier trait distinctif de la marginalité avancée concerne le salariat comme vecteur d'instabilité et d'insécurité. En effet, « en devenant instable et hétérogène, différencié et différenciant, le travail salarié est devenu source de fragmentation et de précarités sociales plutôt qu'homogénéité, de solidarité et de sécurité » (242). Pour l'auteur, l'enjeu ne réside pas tant dans la quantité des emplois offerts pour ceux qui sont confinés dans les territoires de relégation qu'à leur qualité. À cet effet, il nous est impossible de ne pas considérer les défis d'intégration professionnelle qui ont été nommés par les participant.e.s. Nous avons vu que la structure discursive du dispositif pénal construit une vision limitée de leurs perspectives sociales et porte à négliger les démarches qui pourraient faciliter leurs trajectoires vers des métiers valorisés (ou à carrément les refuser sur les milieux de travail comme avec les nombreux exemples racontés de discrimination par adresse et de code postal). Dès leur entrée dans le milieu scolaire, la ségrégation scolaire perpétue l'idée selon laquelle certains jeunes vont réussir, et d'autres non. Le soutien économique des jeunes commence en ce sens par l'urgente nécessité de renverser cette idée et de fournir à tous les élèves le même encadrement et les mêmes outils vers la réussite. Pour les jeunes dont l'école n'est pas le milieu où ils peuvent (ou veulent) s'épanouir, les programmes de formation professionnelle doivent pouvoir fournir les mêmes perspectives d'emploi orientées vers l'avenir. Nous soulignons d'ailleurs le travail des intervenants d'Équipe RDP qui ont officialisé leur collaboration avec le *Local 9 des charpentiers-menuisiers* et la *FTQ Construction* pour offrir à leurs jeunes une formation professionnelle pour les métiers de la construction et les initier au domaine dans un cadre établi. Ce projet développé pour les 18-35 ans dans le quartier représente exactement le genre d'initiatives qui doit être supporté pour offrir aux jeunes de vraies opportunités de s'intégrer et pour leur démontrer qu'on se soucie réellement d'eux.

En effet, si la précarité du salariat et les tendances macroéconomiques sont des dimensions considérables, pratiquement toutes les autres propriétés de la marginalité avancée concernent les processus de stigmatisation qui caractérisent le vécu des individus sur les territoires de relégation.

La marginalité avancée tend à se concentrer dans les territoires isolés et clairement circonscrits, de plus en plus perçus, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, comme des lieux de perte [où] les discours de dénigrement s'amplifient en s'agglomérant autour d'eux, aussi bien en bas dans les interactions ordinaires de la vie quotidienne, qu'en haut dans les champs journalistique, politique et bureaucratique (246).

Comme nous avons soutenu tout au long de ce mémoire, le cadre symbolique des territoires de relégation a une grande incidence sur les rapports sociaux qui s'y déroulent, sur les observations qu'on y porte et sur les pratiques institutionnelles qu'on développe, indépendamment de sa réalité objective. « Que ces lieux soient ou non délabrés et dangereux, et que leur population soit ou non composée essentiellement de pauvres, de minorités et d'étrangers importe peu au final : la croyance préjudicielle qu'ils le sont suffit à déclencher des conséquences socialement délétères » (247). Les entretiens ont été très révélateurs sur les conséquences de cette stigmatisation sur le sentiment d'infériorité et de mépris vécus par les jeunes des communautés racisées de manière à alimenter un champ des possibles limité. Chacune de leurs interactions étant initiée par des représentations associées à la pauvreté, à la criminalité et à la violence, les jeunes en viennent à concevoir qu'ils ne sont pas considérés comme des membres à part entière de la société et incarnent ce qui est attendu d'eux.

Dans les termes de Wacquant, la stigmatisation territoriale mène à l'aliénation spatiale et à la dissolution du lieu (qui peut se traduire par exemple par l'utilisation des représentations dominantes pour qualifier leur quartier), sur la perte d'un arrière-pays (d'un réseau communautaire sur lequel se fier) ainsi que sur la fragmentation sociale et l'éclatement symbolique (qui s'apparente à la dépossession symbolique que nous avons observée). Nous avons vu que les jeunes développaient leur rapport à soi en fonction de leurs relations avec les autres et que leurs récits étaient ancrés dans la réciprocité des interactions vécues dans les différentes sphères de leur vie. Pour intervenir auprès des jeunes de cette communauté, il importe ainsi de considérer l'ensemble de ces processus à l'œuvre plutôt que de s'arrêter aux comportements des jeunes ou à une lecture mécanique de leurs

conditions de vie (Colombo 2015). La stigmatisation doit donc être comprise comme un enjeu transversal de toutes leurs expériences, et donc des pratiques qu'on développe à leur égard.

Dans le milieu de l'intervention, cela signifie que nous devons conscientiser notre apport dans la reproduction du dispositif pénal qui se traduit jusque dans le langage qui est adopté pour catégoriser les jeunes des territoires de relégation. Nous devons impérativement modifier notre vocabulaire d'intervention qui définit les jeunes comme des *délinquants* ou des jeunes *défavorisés propices à développer des comportements violents*. Nous devons ouvrir le dialogue afin qu'ils puissent se définir et se représenter autrement. Nous devons questionner le sens qu'ils donnent à leurs expériences, comprendre leurs désirs et les accompagner dans la recherche de reconnaissance et de valorisation. Si le dispositif pénal actuel cherche à les définir et les contrôler selon une identité sociale délinquante dans tous les contextes sociaux, en les dépossédant notamment de leur propre représentation de soi, nos repères d'intervention devraient être guidés par un tout autre objectif : celui de fournir des espaces où les jeunes peuvent enfin se sentir libres d'exister et de se raconter.

Cependant, si nous devons mieux intervenir auprès des jeunes, les pratiques du travail social se caractérisent aussi par l'action collective et le changement social. Nous avons ainsi un rôle à jouer auprès de toute la société pour rendre compte des obstacles que porte la stigmatisation pour les populations visées. Nous pouvons utiliser les plateformes qui nous sont conférées et mobiliser nos réseaux institutionnels pour orienter le débat vers les conséquences du dispositif pénal sur les trajectoires des jeunes et sur la reproduction des violences. Nous devons impérativement discuter de ces enjeux sur les tables de concertation jeunesse et nous assurer de nous faire entendre. En effet, notre travail doit reconnaître la reproduction des inégalités par les structures de pouvoir au sein de la société. Par ailleurs, il nous est possible de défendre des innovations radicales pour lutter contre la territorialisation des discriminations. Pour revenir au concept de la marginalité avancée de Wacquant (2006), la seule alternative viable qui se présente devant nous pour établir une réelle justice sociale impose de grandes réformes

telles que l'instauration d'un salaire du citoyen (soit une allocation de base fournissant à tous un revenu sans condition) qui découplerait la subsistance du travail, l'accès gratuit à l'enseignement et à la formation tout au long de la vie, la garantie universelle de jouissance de ces biens publics essentiels que sont le logement, la santé et le transport (287).

Le revenu minimum garanti (RMG), par exemple, est une politique qui peut être envisagée. Celui-ci se distingue de l'aide sociale en ce sens qu'il est universel et inconditionnel : son application cherche à distribuer une prestation financière à tou.te.s les citoyen.ne.s individuellement en fonction d'un seuil minimal (Collectif pour un Québec sans pauvreté 2018). Il nous semble en effet que ce type de mesure, en autant qu'elle ne justifie pas un désinvestissement social, peut contribuer à redistribuer les richesses tout en dépassant les contraintes institutionnelles, la discrimination et l'exclusion vécues par certaines communautés. Même si le Collectif pour un Québec sans pauvreté a lancé une déclaration de principes sur le RMG en 2017, une déclaration appuyée par une centaine d'organisations, la lutte et les réflexions pour une telle mesure sont encore timides au Québec. Le travail social a le pouvoir d'y militer pour élargir la sphère des droits sociaux, surtout en considérant les développements au Québec en la matière. Loin de notre conception du revenu garanti, le salaire minimum est passé de 13,50\$ à 15\$ de l'heure depuis le 29 décembre 2021, une mesure qui ne permet même pas aux travailleur.euse.s qui en bénéficie de sortir du seuil de pauvreté.

Pour finir, la recherche nous a aussi permis de définir des pistes pour des recherches futures. Nous avons par exemple exploré la pertinence de se pencher sur le concept de la géographie des opportunités selon Knaap (2017) pour évaluer les perspectives sociales des communautés stigmatisées. Nous avons aussi commenté les imaginaires de la violence selon différent.e.s auteur.trice.s qui avaient travaillé sur différentes interprétations des manifestations de violence chez les jeunes. Il serait possible de creuser davantage la question en fonction du sens que donnent les participant.e.s concerné.e.s à leurs actions. Enfin, nous aimerions aussi mentionner ici l'importance des effets de la stigmatisation territoriale sur l'ensemble de la communauté. En raison de nos questions de recherche et de la nature de notre échantillon, nous nous sommes centrées sur les expériences des jeunes, mais nous avons vu que tous les rapports sociaux du quartier en étaient affectés, et à tous les niveaux. Les représentations collectives perpétuaient des arguments qui responsabilisaient les résident.e.s racisé.e.s du territoire ciblé, à débiter par les familles et particulièrement les mères. À cet effet, les dynamiques familiales nous semblent un enjeu incontournable à approfondir dans le cadre d'une autre recherche pour observer les mécanismes de socialisation et d'adaptation face à la stigmatisation.

Or, nous avons également un rôle à jouer en recherche pour éviter de (re)stigmatiser les populations étudiées. Nous avons explicité déjà l'importance de prendre un pas de recul sur les discours

dominants et d'observer les phénomènes sociaux en fonction de leur structure institutionnelle. Mais au-delà de considérer les conditions sociales des inégalités, comment pouvons-nous rendre réellement justice aux communautés marginalisées ? Suite à un entretien, un intervenant m'a mentionné avoir certaines réserves par rapport à l'angle de ma recherche qui combinait encore une fois l'expérience des personnes noires avec la discrimination et la judiciarisation. En tant que jeune chercheure, je repense souvent à cette critique et j'en suis très reconnaissante. L'attention qui leur est accordée dans le cadre d'une étude peut facilement s'inscrire dans la même image négative, et reproduire le dispositif même qui est dénoncé. En ce sens, Dupont (2008) nous invite à considérer et mettre en valeur les formes de résilience, d'adaptation et de résistance qui sont développées sur le terrain. Modifier les discours sur les jeunes de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, c'est aussi porter notre attention sur la force et la créativité de leurs gestes quotidiens. Permettons-nous ainsi de modifier nos horizons de recherche et d'envisager de nouvelles perspectives, afin d'élargir les leurs.

ANNEXE 1 : Enquête TeO

QUESTIONS SUR LES DISCRIMINATIONS ET L'ALTÉRISATION DANS L'ENQUÊTE TEO

Perception des discriminations sexuées	Par rapport aux hommes, pensez-vous qu'en France les femmes subissent des traitements inégaux ou des discriminations ?	Souvent / Parfois / Jamais
Perception des discriminations ethno-raciales	Pensez-vous qu'en France certaines personnes subissent des traitements inégaux ou des discriminations à cause de leur couleur de peau ?	Souvent / Parfois / Jamais
Discrimination auto-reportée	Au cours des 5 dernières années, pensez-vous avoir subi des traitements inégaux ou des discriminations ?	Souvent / Parfois / Jamais / Refus de réponse / NSP
Renvoi aux origines	- Dans la vie quotidienne, à quelle fréquence vous demande-t-on vos origines ? -	Souvent / Parfois / Jamais / NSP / Refus de réponse
Sentiment de ne pas être vu comme un Français	- On me voit comme un Français -	Tout à fait d'accord / Plutôt d'accord / Plutôt pas d'accord / Pas du tout d'accord / NSP / Refus de réponse

Discriminations Situationnelles	
Éducation	Personnellement, pensez-vous avoir été traité différemment des autres élèves... - Dans la notation - Lors des décisions d'orientation - Dans la discipline et les sanctions - Dans la façon de s'adresser à vous
Actifs salariés	Dans votre travail, arrive-t-il ou est-il arrivé qu'une ou plusieurs personnes, systématiquement ... - Vous charge(nt) de tâches inutiles, dégradantes ou dont personne ne veut - Vous impose(nt) des horaires dont personne ne veut - Vous dénigre(nt), relève(nt) vos erreurs
Actifs non salariés	Dans votre activité, avez-vous le sentiment de rencontrer souvent des difficultés : - Dans vos relations avec les banques pour obtenir des prêts - Dans vos relations avec les services état ou collectivités locales, par exemple pour obtenir des subventions publiques - Dans vos déplacements à l'étranger
Chômeurs	Au cours de vos recherches d'emploi, avez-vous eu le sentiment... ? - Qu'on ne vous faisait pas confiance - Qu'on vous posait des questions déplacées
Recherche d'emploi	Au cours des cinq dernières années, est-il arrivé qu'on vous refuse injustement un emploi ?
Emploi	Au cours des cinq dernières années, est-il arrivé... - qu'on vous refuse injustement une promotion ? - qu'on vous licencie injustement ?
Logement	Au cours des cinq dernières années, est-il arrivé qu'on vous refuse sans raison valable un logement, à la location ou à l'achat ?
Accès aux soins	Est-il déjà arrivé qu'on vous refuse une consultation médicale parce que vous êtes à la CMU ou à l'AME ? Vous est-il déjà arrivé qu'un médecin ou du personnel médical vous traite moins bien ou vous reçoive plus mal que les autres patients ?
Lieu de loisir (discothèque, bar, restaurant, hôtel)	Depuis 5 ans, avez-vous fréquenté des lieux de loisir comme une discothèque, un bar, un restaurant, un hôtel ? Si oui : Vous est-il arrivé qu'on vous refuse l'entrée ?
Banque	Depuis 5 ans, avez-vous demandé un prêt dans une banque ? Si oui: Vous est-il arrivé qu'on vous refuse un prêt sans raison valable ?
Mairie	Depuis 5 ans, êtes-vous allé à la mairie ? Si oui: Vous est-il arrivé d'être mal reçu ou mal traité ?
Préfecture	Depuis 5 ans, êtes-vous allé à la préfecture ? Si oui: Vous est-il arrivé d'être mal reçu ou mal traité ?
À la poste	Depuis 5 ans, êtes-vous allé à la poste ? Si oui: Vous est-il arrivé d'être mal reçu ou mal traité ?
Autres administrations	Depuis 5 ans, êtes-vous allé dans d'autres administrations ou services publics ? Si oui: Vous est-il arrivé d'être mal reçu ou mal traité ?

ANNEXE 2 : Enquête Histoire de vie

LE VÉCU DES ATTITUDES INTOLÉRANTES OU DISCRIMINATOIRES :
DES MOQUERIES AUX COMPORTEMENTS RACISTES

Liste des motifs évoqués par l'enquête	
<i>« Est-il arrivé que l'on se moque de vous, que l'on vous mette à l'écart, que l'on vous traite de façon injuste ou que l'on vous refuse un droit à cause... »</i>	
<i>De votre âge</i>	<i>De votre nom ou votre prénom</i>
<i>De votre sexe (le fait d'être un homme ou une femme)</i>	<i>De votre façon de parler (accent, maîtrise de la langue)</i>
<i>De votre état de santé ou un handicap que vous avez</i>	<i>De votre situation de famille</i>
<i>De la couleur de votre peau</i>	<i>Des caractéristiques de vos proches, de vos amis ou de vos parents</i>
<i>De votre poids, de votre taille</i>	<i>De votre orientation sexuelle</i>
<i>De votre tenue vestimentaire, de votre look</i>	<i>De votre appartenance à une organisation politique, syndicale</i>
<i>Du lieu où vous vivez</i>	<i>De vos opinions politiques, syndicales ou religieuses</i>
<i>De votre région ou votre pays d'origine</i>	<i>Autre</i>
<i>De votre situation professionnelle ou votre niveau d'instruction</i>	<i>Non »</i>

Tableau 4

Au-delà de ces circonstances particulières, sur l'ensemble de votre vie, quel(s) type(s) de conséquences ont eu pour vous ces comportements ? (Que ce soit pour votre vie professionnelle ou votre vie personnelle)

En %, plusieurs réponses possibles (1)	Ensemble
Cela a empêché quelque chose ou vous avez renoncé à un projet	19
<i>Dans quels domaines ?</i>	
Votre vie professionnelle	13
Votre vie pratique (logement, accès aux services...)	2
Votre vie familiale ou amoureuse	5
Vos relations avec les autres personnes	6
Vos activités de loisirs	3
Autre	2
Vous avez trouvé de l'énergie supplémentaire pour réussir encore mieux...	35
<i>Dans quels domaines ?</i>	
Votre vie professionnelle	20
Votre vie pratique (logement, accès aux services...)	6
Votre vie familiale ou amoureuse	8
Vos relations avec les autres personnes	16
Vos activités de loisirs	3
Autre	4
Vous vous êtes rapproché(e) d'autres personnes	16
<i>De qui ?</i>	
De personnes qui avaient la même caractéristique que vous	5
De personnes qui défendaient ceux qui avaient la même caractéristique que vous	4
De personnes qui n'avaient pas de comportement négatif à votre égard pour cette raison	9
D'autres types de personnes	3
Vous vous êtes éloigné(e) de certaines personnes...	30
<i>De qui ?</i>	
De personnes qui avaient des caractéristiques différentes de vous	7
De personnes qui luttait contre ceux qui avaient la même caractéristique que vous	3
De personnes qui avaient un comportement négatif envers vous pour cette raison	24
D'autres types de personnes	2
Vous vous êtes replié sur vous-même	40
Autre conséquence	9
Aucune	14
1. De ce fait, la somme des items dépasse 100. De plus, quand la personne répondait qu'elle avait par exemple renoncé à un projet, il lui était demandé dans quel(s) domaine(s) et elle pouvait citer plusieurs domaines. Il en va de même pour les types de personnes dont elle s'est éloignée ou rapprochée. Les combinaisons de réponses possibles sont donc très nombreuses.	

ANNEXE 3 : Grille d'entrevue pour les jeunes

Nom, âge, lieu de naissance. Temps habité dans le quartier.

Motivation, intérêt à participer au projet.

Nom fictif choisi

Parcours judiciaire

Contact(s) avec la police (interpellations/arrestations)

Mesures extrajudiciaires

Expérience(s) en cour

Incarcération

Probation/conditions

Situation personnelle et trajectoire sociale

Identité sociale et culturelle

Expérience(s) scolaire et professionnelle

Situation familiale

Relation conjugale

Relations avec les membres de la famille

Occupation et situation générale des autres membres

Quotidien dans le quartier

Activités

Lieux visités

Mobilité

Interactions quotidiennes

Imaginaire de la violence

Sentiment d'injustice

ANNEXE 4 : Grille d'entrevue pour les acteur.trice.s

Pouvez-vous me parler un peu de votre expérience de travail avec les jeunes du quartier?

Habitez-vous Rivière-des-Prairies ou Pointe-aux-Trembles?

Comment décrivez-vous ce quartier? Ses enjeux?

Et son évolution, transformations dans les dernières années? Événements marquants?

Modifications politiques sociales? Financements?

Et qu'en est-il des jeunes, quels sont leurs profils? Avec qui travaillez-vous surtout et pour quelles raisons? (identité sociale, culturelle)

Quels sont les lieux majoritairement fréquentés par les jeunes?

Travaillez-vous avec des jeunes qui sont suivis par le système de justice? Pouvez-vous me raconter des cas typiques?

Quels effets ces expériences ont-elles sur leur parcours (individuel, scolaire, professionnel, etc) à votre avis? Et sur leur relation familiale?

Pouvez-vous me décrire les relations entre les jeunes du quartier et la police?

Comment votre travail au sein de (organisme) est-il perçu par la population? Quelle est votre relation et votre degré de collaboration avec d'autres acteurs (police, municipalité, etc)?

Qui sont les autres acteurs présents sur le terrain, avec qui les jeunes entrent-ils en relation? Comment qualifiez-vous ces relations?

Quelle est votre opinion, et votre lecture de la violence décrite par les médias dans ce territoire de la ville? Votre avis sur la délinquance juvénile?

Que pensez-vous de la présence policière? Et du débat autour de l'augmentation des effectifs et/ou du mouvement pour le définancement?

Avez-vous déjà été témoin de profilage, de discrimination, ou de toute forme d'injustice par certains acteurs auprès des jeunes? Avez-vous des exemples, des situations que pouvez décrire?

ANNEXE 5 : Liste des organismes contactés pour le recrutement

Groupes d'intervention et différents partages dans mes réseaux sur *Facebook*

Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies

Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles

Équipe RDP

Regroupement des Auberges du cœur

Regroupement des Maisons des jeunes

En Marge 12-17

Prévention PDI

Centre Roussin

Trajet OJA

Clinique juridique de Saint-Michel

École Jean-Grou

Centre Paul-Gratton

École Daniel Johnson

Centre Daniel Johnson

YMCA Alternative Suspension

Carrefour Jeunesse Emploi de Rivière-des-Prairies

Carrefour Jeunesse Emploi de Pointe-aux-Trembles

Don Bosco Youth Leadership Centre

Corporation Mainbourg

Centre communautaire de Rivière-des-Prairies

CLSC de Rivière-des-Prairies

Société Emmanuel-Grégoire

Centre de promotion communautaire Le Phare

HLM Marie-Victorin

Bureau d'aide juridique Droit de la jeunesse

ANNEXE 6 : Affiche de recrutement

TON AVIS NOUS INTÉRESSE!

Partage ton expérience dans le système de justice pour les mineur.es

La recherche

Elle vise à mieux connaître l'expérience des jeunes qui habitent à Rivière-des-Prairies ou Pointe-aux-Trembles et qui sont pris en charge par le système de justice pénale.

Raconte-nous les difficultés et les injustices que tu as vécues dans le système de justice pour les personnes mineures, ainsi que les répercussions dans ta vie.

Ta participation

- ✓ Tu as entre 18 et 25 ans?
- ✓ Tu as habité dans le territoire Rivière-des-Prairies ou Point-aux-Trembles pendant ton adolescence et tu as été impliqué avec la justice à plus d'une reprise?
- ✓ Nous voulons passer une entrevue de deux heures avec toi
- ✓ Confidentialité et anonymat

Tu connais quelqu'un qui connaît quelqu'un qui connaît quelqu'un? Ton grand frère ou ta grande soeur, ton cousin, ta cousine? Ton fils ou ta fille? Un.e ami.e d'ami.es? Quelqu'un qui fréquente ta ressource, ton gym, ton école, ta librairie? Toi-même?

✓ Nous offrons 40\$ pour l'entrevue

Tu es intéressé.e ou tu as des questions?
N'hésite pas à m'appeler ou me texter!

IZARA GILBERT
Étudiante-chercheuse à la maîtrise en travail social
514-663-6631

JADE BOURDAGES
Directrice de recherche
UQAM | Université du Québec
à Montréal

ANNEXE 7 : Formulaire d'information et de consentement - jeunes

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

Titre du projet de recherche

L'expérience de la discrimination cumulative pour les jeunes pris en charge par le système de justice pénale dans le territoire Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Étudiante-chercheuse

Izara Gilbert

Maîtrise en travail social

514-663-6631

izara.gilbert@hotmail.com

Direction de recherche

Jade Bourdages-Lafleur

Professeure, École de travail social, UQÀM

514-987-3000 poste 1279

bourdages-lafleur.jade@uqam.ca

Bonjour,

Tu es invité(e) à participer à un projet de recherche qui implique une entrevue de deux heures. Je t'invite à prendre le temps de considérer les renseignements contenus dans le présent formulaire d'information et de consentement avant de te décider. N'hésite-pas à poser des questions si tu ne comprends pas certains mots ou certains détails. Ta participation à ce projet est volontaire. Tu es donc libre de refuser d'y prendre part, ou de te retirer de la recherche à tout moment. Tu as le droit de ne pas vouloir répondre à certaines questions que je te pose.

En quoi consiste cette recherche ?

Ce projet vise à mieux connaître l'expérience des jeunes qui habitent à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et qui sont pris en charge par le système de justice pénale. Plus précisément, cette étude s'intéresse à la discrimination et vise à connaître les difficultés et les injustices vécues dans le système de justice pour les personnes mineures, ainsi que les répercussions dans les trajectoires individuelles. Nous nous intéressons aux jeunes adultes âgés entre 18 et 25 ans qui ont habité dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pendant au moins 5 ans et qui ont été impliqués avec la justice à plus d'une reprise durant leur adolescence. Nous cherchons des profils diversifiés de genre et d'origine ethnique. Si tu choisis de participer, ta contribution favorisera l'avancement des connaissances dans le domaine de la discrimination dans le système de justice pénale pour les mineurs.

Si je m'implique dans cette recherche, que sera-t-il concrètement attendu de moi ?

Tu seras invité à participer à une entrevue enregistrée (audio) d'une durée de deux heures. Il te sera proposé d'aller te rencontrer à l'endroit de ton choix, ou de la réaliser à distance par zoom. Les thèmes de l'entretien traiteront principalement de ta trajectoire dans le système de justice pénale, de tes interactions avec les divers intervenants et des difficultés vécues. Nous traiterons

également de ta trajectoire personnelle, familiale et professionnelle afin d'observer s'il y a des liens avec ton passage dans le système de justice. La principale tâche qui te sera demandée sera de me raconter comment tu as vécu cette partie de ta vie avec les événements que tu juges importants.

Y aura-t-il des avantages pour moi à participer à cette recherche?

Tu recevras une compensation financière de 40\$. Aussi, le fait de participer à une entrevue abordant les difficultés et les injustices vécues en tant que jeune adulte qui a été pris en charge par le système de justice pénale pourrait te permettre de partager librement tes perceptions et tes émotions en lien avec ton vécu. Par ailleurs, les résultats obtenus contribueront à l'avancement des connaissances scientifiques dans ce domaine de recherche puisqu'il existe peu d'étude sur l'expérience de la discrimination dans le système de justice.

Ma participation à cette recherche entrainera-t-elle pour moi des risques ou des inconvénients?

Le principal risque relié à ta participation à ce projet concerne celui de soulever des émotions inconfortables ou difficiles à vivre. En effet, il se peut que tu trouves dérangent d'aborder certains sujets comme les délits commis, les mesures punitives associées, des situations d'injustice, etc. Il est important de noter que l'objectif de la recherche n'est pas de te faire vivre des émotions négatives, mais bien d'en apprendre sur ton expérience. Des précautions seront prises afin d'atténuer ces malaises. Tu pourras refuser de répondre à une ou l'autre des questions demandées sans avoir à te justifier. Tu es libre de te retirer à tout moment de la recherche. En tout temps, il sera impératif de respecter tes limites et il sera de notre responsabilité d'arrêter ou de mettre fin à l'entrevue si nous estimons que tu es en détresse. En cas de besoin, nous t'offrons la possibilité de te référer vers une ressource appropriée.

Est-ce que je suis obligé de participer à la recherche ou d'y participer jusqu'à la fin?

Ta participation est volontaire. Tu peux refuser de participer au projet sans avoir besoin de te justifier. De plus, même si tu acceptes d'y participer, tu pourras te retirer de la recherche en tout temps sur simple avis verbal, sans explication et sans que cela ne te cause un quelconque tort. Si tu décides de te retirer en cours de recherche, les données déjà récoltées te concernant seront conservées. Elles pourraient toutefois être détruites si tu en faisais la demande.

Est-ce que les renseignements que je donnerai seront confidentiels?

Il est entendu que les renseignements recueillis auprès de toi seront confidentiels et que seules l'étudiante-chercheuse et la directrice de recherche auront accès à son enregistrement audio et au contenu de sa transcription. Les entrevues transcrites seront numérotées et seront gardées séparément des autres documents contenant tes informations de contact. Les enregistrements seront détruits dès qu'ils auront été transcrits et tous les documents relatifs à ton entrevue seront protégés par un mot de passe durant la durée de l'étude. Tu pourras choisir un pseudonyme pour t'identifier et tous les noms mentionnés dans les entrevues seront remplacés par des noms fictifs. Aucune date précise (d'anniversaire, de procès, de début ou de fin de suivi, etc.), ni aucune adresse ne sera mentionnée. Il se peut que nous nommions les lieux fréquentés, mais nous ne donnerons aucun détail qui permettrait de t'identifier. Les enregistrements numériques ainsi que les formulaires de consentement seront détruits 5 ans après la dernière diffusion de l'étude. Les données seront détruites de manière sécurisée en disposant les documents papier par déchiquetage et les documents électroniques par effacement de fichiers.

Recherches futures

Acceptes-tu que les données de recherche soient utilisées pour réaliser d'autres projets de recherche dans le même domaine ?

Ces projets de recherche seront évalués et approuvés par un Comité d'éthique de la recherche de l'UQAM avant leur réalisation. Les données de recherche seront conservées de façon sécuritaire. Afin de préserver ton identité et la confidentialité des données de recherche, tu ne seras identifié que par un numéro de code.

Acceptes-tu que les données de recherche soient utilisées dans le futur par d'autres chercheurs à ces conditions?

Oui Non

Est-ce que je recevrai une compensation pour ma participation à la recherche?

Oui, tu recevras une compensation financière de 40\$. Aussi, si tu dois te déplacer pour l'entrevue, nous rembourserons les billets de métro ou d'autobus. Nous allons également payer un breuvage ou une collation si l'entrevue se déroule dans un lieu public comme un café, par exemple. C'est toi qui décide du lieu de l'entrevue, nous voulons que tu sois le plus confortable possible.

Si j'ai besoin de plus d'information avant de me décider ou tout au long de la recherche, qui pourrai-je contacter?

Si tu as des questions concernant cette recherche, tu peux contacter:

Izara Gilbert, 514-663-6631, izara.gilbert@hotmail.com

Jade Bourdages-Lafleur, 514-987-3000 poste 1279, bourdages-lafleur.jade@uqam.ca

Si tu souhaites te renseigner sur tes droits ou pour formuler toute plainte, tu peux contacter la coordination du CERPE : Julie Sergent, sergent.julie@uqam.ca ou 514-987-3000, poste 3642.

Merci !

Ta collaboration est essentielle à la réalisation de notre projet et l'équipe de recherche tient à t'en remercier.

Consentement

Je comprends le contenu de ce formulaire et je consens à participer à cette recherche sans contrainte ni pression. J'ai pu poser toutes mes questions et j'ai obtenu des réponses satisfaisantes. J'ai eu tout le temps nécessaire pour prendre ma décision.

Je recevrai une copie signée et datée de ce formulaire de consentement.

Acceptes-tu de participer à ce projet tel que décrit par les conditions énumérées ci-haut?

Oui Non

Acceptes-tu d'être enregistré(e) de façon audionumérique ?

Oui Non

Acceptes-tu d'être contacté(e) à nouveau pendant l'étude afin d'obtenir des précisions ou d'autres informations en lien avec la présente recherche ?

Oui Non

Désires-tu recevoir une copie de l'étude/mémoire de maîtrise?

Oui Non

Quelle est la meilleure méthode pour te rejoindre ?

Téléphone Courriel Facebook Autre

Indique toutes tes coordonnées ici :

Prénom Nom

Signature

Date

Engagement de l'étudiante-chercheur

Je, soussigné(e) certifie

(a) avoir expliqué au signataire les termes du présent formulaire; (b) avoir répondu aux questions qu'il m'a posées à cet égard;

(c) lui avoir clairement indiqué qu'il reste, à tout moment, libre de mettre un terme à sa participation au projet de recherche décrit ci-dessus;

(d) que je lui remettrai une copie signée et datée du présent formulaire.

Prénom Nom

Signature

Date

ANNEXE 8 : Formulaire d'information et de consentement -acteurs.trice.s

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

Titre du projet de recherche

L'expérience de la discrimination cumulative pour les jeunes pris en charge par le système de justice pénale dans le territoire Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Étudiante-chercheuse

Izara Gilbert
Maîtrise en travail social
514-663-6631
izara.gilbert@hotmail.com

Direction de recherche

Jade Bourdages-Lafleur
Professeure, École de travail social, UQÀM
514-987-3000 poste 1279
bourdages-lafleur.jade@uqam.ca

Bonjour,

Vous êtes invité à participer à un projet de recherche qui implique une entrevue d'environ une heure. Je vous invite à prendre le temps de considérer les renseignements contenus dans le présent formulaire d'information et de consentement avant de vous décider. Veuillez poser toutes vos questions relatives à notre démarche pour prendre une décision libre et éclairée et notez que votre participation est volontaire.

En quoi consiste cette recherche ?

Ce projet vise à mieux connaître l'expérience des jeunes qui habitent à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et qui sont pris en charge par le système de justice pénale. Plus précisément, cette étude s'intéresse à la discrimination et vise à connaître les difficultés et les injustices vécues dans le système de justice pour les personnes mineures, ainsi que les répercussions dans les trajectoires individuelles. Nous nous intéressons aux jeunes adultes âgés entre 18 et 25 ans, de genre et d'origines variées, qui ont habité dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pendant au moins 5 ans et qui ont été impliqués avec la justice à plus d'une reprise durant leur adolescence. Nous cherchons des acteurs ou des actrices du milieu qui travaillent avec des jeunes. Votre contribution favorisera l'avancement des connaissances dans le domaine de la discrimination dans le système de justice pénale pour les mineurs, ancré dans la réalité du quartier visé.

Quelle est l'implication demandée pour cette recherche ?

Vous serez invité à participer à une entrevue enregistrée (audio) d'une durée d'environ une heure. Je pourrai me déplacer à votre lieu de travail pour une rencontre ou la réaliser à distance par zoom, selon ce qui vous convient le mieux. Les thèmes de l'entretien traiteront principalement autour de votre travail dans le quartier, des relations entre les jeunes et les divers intervenant-e-s du milieu, et de vos perceptions sur leurs trajectoires judiciaires et ses effets.

Quels sont les avantages à participer à cette recherche ?

Il n'y a aucune compensation directe associée à votre participation. Par contre, les résultats obtenus contribueront à l'avancement des connaissances scientifiques dans ce domaine de recherche puisqu'il existe peu d'étude sur l'expérience de la discrimination dans le système de justice. Le contexte social et médiatique est d'ailleurs propice à soulever de telles questions, ainsi que les discours entourant la «montée de la délinquance juvénile» dans le Nord-Est de Montréal.

Quels sont les risques ou les inconvénients associés à cette recherche?

Il n'y a aucun risque ou inconvénient associé à votre participation à la recherche. Votre participation est volontaire et confidentielle. Seules l'étudiante-chercheuse et la directrice de recherche auront accès à l'enregistrement audio et au contenu de sa transcription. Les entrevues transcrites seront numérotées et seront gardées séparément des autres documents contenant les informations de contact. Les enregistrements seront détruits dès qu'ils auront été transcrits et tous les documents relatifs aux entrevues seront protégés par un mot de passe durant la durée de l'étude. Tous les noms mentionnés dans les entrevues seront remplacés par des noms fictifs. Aucune date précise (d'anniversaire, de procès, de début ou de fin de suivi, etc.), ni aucune adresse ne sera mentionnée. Il se peut que nous nommions les lieux fréquentés, mais nous ne donnerons aucun détail qui permettrait d'identifier qui que ce soit. Les enregistrements numériques ainsi que les formulaires de consentement seront détruits 5 ans après la dernière diffusion de l'étude. Les données seront détruites de manière sécurisée en disposant les documents papier par déchiquetage et les documents électroniques par effacement de fichiers.

Recherches futures

Acceptez-vous que les données de recherche soient utilisées pour réaliser d'autres projets de recherche dans le même domaine ?

Ces projets de recherche seront évalués et approuvés par un Comité d'éthique de la recherche de l'UQAM avant leur réalisation. Les données de recherche seront conservées de façon sécuritaire. Afin de préserver votre identité et la confidentialité des données de recherche, vous ne serez identifié que par un numéro de code.

Acceptez-vous que les données de recherche soient utilisées dans le futur par d'autres chercheurs à ces conditions?

Oui Non

Personnes à contacter :

Si vous avez des questions concernant cette recherche, vous pouvez contacter:

Izara Gilbert, 514-663-6631, izara.gilbert@hotmail.com

Jade Bourdages-Lafleur, 514-987-3000 poste 1279, bourdages-lafleur.jade@uqam.ca

Si vous voulez vous renseigner sur vos droits ou pour formuler toute plainte, vous pouvez contacter la coordination du CERPE : Julie Sergent, sergent.julie@uqam.ca ou 514-987-3000, poste 3642.

Merci !

Votre collaboration est essentielle à la réalisation de notre projet et l'équipe de recherche tient à vous remercier.

Consentement

Je comprends le contenu de ce formulaire et je consens à participer à cette recherche sans contrainte ni pression. J'ai pu poser toutes mes questions et j'ai obtenu des réponses satisfaisantes. J'ai eu tout le temps nécessaire pour prendre ma décision.

Une copie signée et datée me sera remise.

Acceptez-vous de participer à ce projet tel que décrit par les conditions énumérées ci-haut?

Oui Non

Acceptez-vous d'être enregistré(e) de façon audionumérique ?

Oui Non

Acceptez-vous d'être contacté(e) à nouveau pendant l'étude afin d'obtenir des précisions ou d'autres informations en lien avec la présente recherche ?

Oui Non

Désirez-vous recevoir une copie de l'étude/mémoire de maîtrise?

Oui Non

Quelle est la meilleure méthode pour vous rejoindre ?

Téléphone Courriel Facebook Autre

Veillez indiquer vos coordonnées ici :

Prénom Nom

Signature

Date

Engagement de l'étudiante-chercheure

Je, soussigné(e) certifie

(a) avoir expliqué au signataire les termes du présent formulaire; (b) avoir répondu aux questions qu'il m'a posées à cet égard;

(c) lui avoir clairement indiqué qu'il reste, à tout moment, libre de mettre un terme à sa participation au projet de recherche décrit ci-dessus;

(d) que je lui remettrai une copie signée et datée du présent formulaire.

Prénom Nom

Signature

Date

ANNEXE 9 : Article dans le journal local

Comprendre la réalité des jeunes dans le système pénal



Photo: **Isabelle Bergeron/TC Media**

Anouk Lebel

16 novembre 2020 à 16h24 - Mis à jour 16 novembre 2020 à 17h17 3 minutes de lecture

Une étudiante à la maîtrise veut donner une voix aux jeunes adultes du quartier ayant fait l'expérience du système de justice pénale lorsqu'ils étaient encore adolescents.

Articles recommandés par l'auteur

[Incursion à la Cité-des-Prairies grâce à des balados](#)

[Délinquance juvénile: «concentration» de facteurs de risque dans RDP-PAT ouest](#)

Des fonds pour prévenir la délinquance juvénile à RDP-PAT

Dans le cadre de ses études en travail social à l'Université du Québec à Montréal (UQÀM), Izara Gilbert veut documenter l'expérience de ces jeunes à travers toutes les étapes de la chaîne pénale et ce, de leur propre point de vue.

«On veut voir comment les jeunes expérimentent la discrimination une fois qu'ils sont pris en charge», explique l'étudiante.

Elle est à la recherche de six jeunes adultes de 18 à 25 ans de Rivière-des-Prairies ou de Pointe-aux-Trembles, des jeunes adultes ayant pris un pas de recul sur leur expérience avec le système de justice, qu'ils soient passés par les centres jeunesse ou non.

Des quartiers peu étudiés

Un des points d'ancrages de la recherche sera la «territorialisation de la discrimination», c'est-à-dire la manière spécifique dont le contrôle et la surveillance policière s'exercent dans un quartier.

À ce chapitre, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles restent peu explorés par les chercheurs universitaires, relève Jade Bourdages, professeure à l'École de travail social de l'UQÀM et directrice de maîtrise de Mme Gilbert.

Lors d'un projet de recherche précédent, elle a pourtant remarqué que beaucoup de jeunes du du Centre de réadaptation Cité-des-Prairies étaient originaires de ces deux quartiers.

«En voyant qu'ils étaient représentés dans les milieux de garde fermés, ça nous a interrogées. On a voulu en savoir plus», dit-elle.



Des jeunes plus ciblés qu’ailleurs

Les données récentes sur la délinquance juvénile et le profilage ont confirmé l’intérêt de la chercheuse pour le territoire.

«On a été très surprises de constater qu’il y’a un plus grand ciblage dans [RDP-PAT] depuis 2015-2016. On veut savoir comment les jeunes l’ont vécu», explique-t-elle.

Ces jeunes, davantage ciblés lors de petits délits que dans d’autres quartiers, entrent dans la chaîne pénale, une chaîne dont il est par la suite difficile de se sortir.

«Les jeunes restent avec ce stigma pendant longtemps. Ça devient difficile de développer une trajectoire sans autre contact avec le système de justice. Ça affecte les relations familiales, le travail», souligne la chercheuse.

Elle croit que Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles ne sont pas encore enfoncés dans le cercle vicieux de la surveillance, de la délinquance et du profilage.

«Si on prend les choses à bras le corps et avec audace, on est capables de proposer des solutions pour éviter d’aller trop loin dans la reproduction des inégalités», conclut-elle.

Participants recherchés:

Jeunes de 18 à 25 ans

Originaires de Rivière-des-Prairies ou Pointe-aux-Trembles

Ayant été impliqués avec la justice à plus d'une reprise

Une somme de 40\$ est offerte

Entrevue confidentielle de deux heures

BIBLIOGRAPHIE

- Algava, E. et Bèque, M. (2004). Le vécu des attitudes intolérantes ou discriminatoires : des moqueries aux comportements racistes. *Études et résultats*, no 290.
- Allen, M. K. et Superle, T. (2014). *La criminalité chez les jeunes au Canada*. Statistique Canada.
- Armony, Hassaoui et Mulone (2019). *Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées*. Analyse des données du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) et élaboration d'indicateurs de suivi en matière de profilage racial. Rapport final remis au SPVM. 134 pages.
- Ashley, F. (2020). Accounting for Research Fatigue in Research Ethics. *Bioethics*, 35(3), pp. 270–276
- Bailleau, F., Cartuyvels, Y. et de Fraene, D. (2009). La criminalisation des mineurs et le jeu des sanctions. *Déviance et Société*, 3(3), 255-269. <https://doi.org/10.3917/ds.333.0255>
- Bailleul, M. (2015). Apprendre du stigmatisme par l'expérimentation: Des « jeunes des quartiers » qui s'affranchissent. *Agora débats/jeunesses*, 71, 35-48. <https://doi.org/10.3917/agora.071.0035>
- Beaud, S. (1996). L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'«entretien ethnographique». *Politix*, vol. 9, n°35, p. 226-257.
- Bellot, C. (2017). *Mettre fin aux profilages : une urgence démocratique*. Mémoire de l'Observatoire sur les profilages racial, social et politique. Consultation publique Ville de Montréal sur les profilages racial et social.
- Bellot, C. (2018). Description du projet : Observatoire des profilages (ODP).
- Benbassa, E. (dir) (2010). *Dictionnaire des racismes, de l'exclusion et des discriminations*. Larousse. 728 pages.
- Bernard, L et McAll, C. (2008). À la porte du système pénal : La surreprésentation des jeunes Noirs montréalais. *Revue du Cremis*, 1(3), p.15-21.
- Bernard, L., et McAll, C. (2010). La mauvaise conseillère. *Revue du CREMIS*, 3(1), p.7-14.
- Bertaux, D. (2016). *Le Récit de vie*, 4^e éd. Armand Collin, 128 pages.
- Bonet-Sanon, R. (2017). Délinquance juvénile: «concentration» de facteurs de risque dans RDP-PAT ouest. *Journal Métro*, 19 novembre. Repéré à : <https://journalmetro.com/actualites-pointe-aux-trembles-montreal-est/1244971/delinquance-juvenile-concentration-de-facteurs-de-risque-dans-rdp-pat-ouest/>
- Bourgeois, P. (2001). *En quête de respect - Le crack à New York*. Seuil, 460 p.

Campbell, C. et Eid, P. (2009). *La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal : Un profilage social*. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Carmichael, J. T., et Kent, S. L. (2015). Structural Determinants of Municipal Police Force Size in Large Cities Across Canada: Assessing the Applicability of Ethnic Threat Theories in the Canadian Context. *International Criminal Justice Review*, 25(3), 263–280.
<https://doi.org/10.1177/1057567715586833>

Carrington, P. J. et Schulenberg, J. L. (2002). *Pouvoir discrétionnaire de la police à l'égard des jeunes contrevenants*. Ministère de la Justice Canada.

Centre d'histoire de Montréal (2016). *La communauté haïtienne à Montréal*. Mémoire des Montréalais. Repéré à : <https://ville.montreal.qc.ca/memoiresdesmontrealais/la-communaute-haitienne-montreal>

CIPC. (2017). *Diagnostic local de sécurité sur la délinquance jeunesse. Arrondissement de Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles*. Demande d'accès à l'information. Récupéré par l'arrondissement RDP-PAT.

CIUSSS. (2019a). *Cité des Prairies usagers – LSJPA*. Demande d'accès à l'information. Récupéré par la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques.

CIUSSS. (2019b). *Territoire résidence usagers – LSJPA*. Demande d'accès à l'information. Récupéré par la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques.

Coalition abolition. (n.d.). *A brief history of anti-Black policing in Montreal*. Repéré à : <https://www.noprisons.ca/anti-black-policing>

Collectif pour un Québec sans pauvreté. (2018). *Revenu de base québécois : vers un revenu minimum garanti ou une extension du programme de Solidarité sociale?*, 10 juillet. Récupéré en ligne : <https://www.pauvrete.qc.ca/document/revenu-de-base-quebecois/>

Colombo, A. (2015). *S'en sortir quand on vit dans la rue: Trajectoires de jeunes en quête de reconnaissance*. PUQ.

COMEDD. (2010). *Inégalités et discrimination – Pour un usage critique et responsable de l'outil statistique : rapport du COMEDD*. Héran F., avec la collaboration de Simon P., Debet A. et Boisson M. Paris : Commissaire à la diversité et à l'égalité des chances.

Corriveau, J. (2021). *Un encadrement plus serré demandé au SPVM lors des interpellations*. *Le Devoir*, 27 février. Repéré à : <https://www.ledevoir.com/politique/montreal/595997/encadrement-plus-serre-demande-pour-les-interpellations-policieres>

CSP. (2021). *Politique sur les interpellations policières du SPVM, Recommandations, Commission de la sécurité publique*. Déposées au conseil municipal et au conseil d'agglomération les 22 mars et 25 mars 2021. Récupéré à : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RECOM_INTER_20210322.PDF

CSPI. (n.d.). Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île. Repéré à : <https://www3.cspi.qc.ca/>

Dawkins, C. J. (2016). Putting equality in place: The normative foundations of geographic equality of opportunity. *Housing Policy Debate*, 27, 897–912.

DPJ/DP. (2018). *La cause des enfants tatouée sur le cœur*. Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse/Directeurs provinciaux.

Décary-Secours, B. (2020). « Des adolescents terrorisent le nord de la ville » : l'émergence médiatique du discours sur le gang de rue au Québec (1987-1989). *Criminologie*, 53(2), 289–307. <https://doi.org/10.7202/1074196ar>

de Certeau, M. (1990). *L'invention du quotidien : 1. Arts de faire*. Gallimard

Doucet, H. (2002). *L'éthique de la recherche : Guide pour le chercheur en sciences de la santé*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

Dubet, F. (1992). A propos de la violence et des jeunes, *Cultures & Conflits* [En ligne], 06 | URL : <http://journals.openedition.org/conflits/672> ; DOI : 10.4000/conflits.672

Dupont, I. (2008) Beyond Doing No Harm : A Call for Participatory Action Research with Marginalized Populations in Criminological Research, *Critical Criminology*, 16, 197-207

Eid, P. Magloire, J. et Turenne, M. (2011). *Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés*. Rapport de la consultation sur le profilage racial et ses conséquences. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Fassin, É. et Halpérin, J.-L. (dir). (2009). *Discriminations : pratiques, savoirs, politiques*. Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE), Paris : La Documentation française, 182 p.

Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard.

Galster, G. (2012). The mechanism(s) of neighbourhood effects : theory, evidence, and policy implications. In M. van Ham, D. Manley, N. Bailey, L. Simpson, & D. Maclennan (Eds.), *Neighbourhood Effects Research: New Perspectives* (pp. 23-56). <https://doi.org/10.1007/978-94-007-2309-2>

Galster, G. (2017) The Geography of Opportunity 20 Years Later, *Housing Policy Debate*, 27:6, 941-943, DOI: 10.1080/10511482.2016.1216745

Garland, D. (2007). Adaptations politiques et culturelles des sociétés à forte criminalité. *Déviance et Société*, 31, 387-403. <https://doi.org/10.3917/ds.314.0387>

Goffman, E. (1973). *La Présentation de soi. La Mise en scène de la vie quotidienne*. Traduit de l'anglais par Alain Accardo. Paris : Le Sens commun, Éditions de Minuit, 256 p.

Goffman, E. (1975). *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*. Traduit de l'anglais par Alain Kihm. Paris : Le Sens commun, Éditions de Minuit, 175 p.

Goyat, Y. (2021). En patrouille avec les agents du MAP dans le nord-est de Montréal. *Journal Métro*, 10 juin. Repéré à : <https://journalmetro.com/local/riviere-des-prairies/2650791/en-patrouille-avec-les-agents-du-map-dans-le-nord-est-de-montreal/>

Goyat, Y. (2021). Homicides: une année qui a tristement médiatisé le nord-est de Montréal. *Journal Métro*, 24 décembre. Repéré à : https://journalmetro.com/local/riviere-des-prairies/2750720/homicides-une-annee-qui-a-tristement-mediatis-le-nord-est-de-montreal/?utm_source=Journal+Metro&utm_campaign=97bec57765-VIDEO_RSS_EMAIL_CAMPAIGN&utm_medium=email&utm_term=0_a46b68527c-97bec57765-433958948

Gonin, A. (2017). *Notes du cours TRS-8205 : Méthodologie de recherche et travail social I*. Montréal, Université du Québec à Montréal.

Google map (n.d.). Le Parc Saint-Joseph. Repéré à : <https://www.google.com/maps/place/Parc+Saint-Joseph,+Montr%C3%A9al,+QC+H1C+1A8/@45.6621053,-73.564262,17z/data=!3m1!4m5!3m4!1s0x4cc8e1acfccaba65:0x23bdf965a999b5e3!8m2!3d45.6615758!4d-73.5620708>

Google map (n.d.). Les Habitations Marie-Victorin. Repéré à : <https://www.google.com/maps/search/12515,+12525,+12535,+12545,+12555,+12565,+12575,+12585,+12595,+avenue+De+Colombet+%3Cbr+/@45.637768,-73.5999106,581m/data=!3m1!1e3>

Goudreault, Z. (2020). Caroline Bourgeois maintenant responsable de la sécurité publique à la Ville de Montréal, 2 décembre. Repéré à : <https://journalmetro.com/actualites/montreal/2584888/caroline-bourgeois-maintenant-responsable-de-la-police-a-la-ville-de-montreal/>

Gouvernement du Québec (2014). *Portrait statistique de la population d'origine ethnique haïtienne au Québec en 2011*. Direction de la recherche et de l'analyse prospective du ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion.

Haapajärvi, L. (2020). Getting respect. Responding to stigma and discrimination in the United States, Brazil, and Israel. *European Journal of Cultural and Political Sociology*, DOI: 10.1080/23254823.2020.1848875

Khalil, S. et Rutland, T. (2019). *La ville anti-Noir: la sécurité urbaine et les "après-vies" de l'esclavage à Montréal. Perspectives critiques et analyse territoriale.* Montréal: Presses de l'Université du Québec

Knaap, E. (2017). The cartography of opportunity: Spatial data science for equitable urban policy. *Housing Policy Debate*, 27, 913–940.

Labadie, F. (dir) (2014). *Parcours de jeunes et territoires. Rapport de l'Observatoire de la jeunesse 2014.* Paris : La documentation française.

Labov, W. et Kihm, A. (1993). *Le parler ordinaire : la langue dans les ghettos noirs des États-Unis (Ser. Sens commun).* Les Ed. de Minuit.

Lamont, M. et Mizrahi, N. (2012). Ordinary people doing extraordinary things: responses to stigmatization in comparative perspective. *Ethnic and Racial Studies*, 35:3, 365-381, DOI: 10.1080/01419870.2011.589528

Laviolette, C. (2013). Récits de vie. Construction de sens et de liens. *Les Politiques Sociales*, (1 & 2), p.4-9.

Lebel, A. (2020). COVID-19: les éclosions se multiplient dans le nord-est de Montréal, 10 décembre. Repéré à : <https://journalmetro.com/local/riviere-des-prairies/2587333/eclosions-covid-19-rdp-transmission/>

Lebel, A. (2021). Planification stratégique dans RDP-PAT: le transport domine les échanges, 22 février. Repéré à : <https://journalmetro.com/local/riviere-des-prairies/2618348/planification-strategique-rdp-pat-consultation-citoyens/>

Le Goaziou, V., et Mucchielli, L. (2009). *La violence des jeunes en question.* Nîmes, France: Champ social, 160 p.

Livingstone, A.-M., Meudec, M. et Harim, R. (2020). Le profilage racial à Montréal, effets des politiques et des pratiques organisationnelles. *Nouvelles pratiques sociales*, 31(2), 126–144. <https://doi.org/10.7202/1076648ar>

Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, LC 2002, c 1, art 40.

Maingueneau, D. (2021). *Discours et analyse du discours: Une introduction.* Armand Colin.

Marlière, É. (2006). Le sentiment d'injustice chez les jeunes d'une cité HLM. *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n°2.

Meurailon, L. (2017). Des fonds pour prévenir la délinquance juvénile à RDP-PAT. *Journal Métro*, 10 mars. Repéré à : <https://journalmetro.com/actualites-riviere-des-prairies/1101683/des-fonds-pour-prevenir-la-delinquance-juvenile-a-rdp-pat/>

Ministère de la Justice Canada. (2013). *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents : Résumé et historique*.

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (n.d.). «Fiche 6.1. Le rapport prédécisionnel». Manuel de référence. L'application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents dans les centres intégrés qui offrent des services de protection et de réadaptation.

Ministère de la Santé et des Services Sociaux. (2016). *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents – Les adolescents contrevenants*.

Mohammed, M. (2009). Les affrontements entre bandes : virilité, honneur et réputation, *Déviance et Société* 2009/2 (Vol. 33), p. 173-204. DOI 10.3917/ds.332.0173

Mohammed, M. & Mucchielli, L. (2007). 6. La police dans les « quartiers sensibles » : un profond malaise. Dans : Véronique Le Goaziou éd., *Quand les banlieues brûlent...: Retour sur les émeutes de novembre 2005. Édition revue et augmentée* (pp. 104-125). Paris: La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.mucch.2007.01.0104>"

Mongeau, P. (2008). Réaliser son mémoire ou sa thèse: Côté jeans et côté tenue de soirée. Québec (Québec) Canada: Presses de l'Université du Québec. doi:10.2307/j.ctv18pgrbz

Montréal en statistiques. (2011). Classement sociodémographique. Villes et arrondissements de l'agglomération de Montréal.

Montréal en Statistiques. (2014a). Profil de quartier : Rivière-des-Prairies. Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Montréal en Statistiques. (2014b). Profil de quartier : Pointe-aux-Trembles. Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Montréal en Statistiques. (2018). Profil sociodémographique, Recensement 2016. Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Mouvement L'école ensemble. (2019). *L'injuste système d'éducation québécois. L'équité du système d'éducation québécois comparée à celle des autres systèmes d'éducation provinciaux en vertu de données inédites de l'enquête PISA*. Repéré à : <https://www.ecoleensemble.com/rapport>

MTL sans profilage (2018). *Le profilage racial dans les pratiques policières. Points de vue et expériences des jeunes racisés à Montréal*. Rapport de recherche.

Mucchielli, L. (2013). L'évolution de la délinquance des mineurs et de son traitement pénal. *Les Cahiers Dynamiques*, 58(1), p. 6-17. doi:10.3917/lcd.058.0006.

National Research Council (2004). *Measuring Racial Discrimination*. Washington, DC: The National Academies Press. <https://doi.org/10.17226/10887>.

OCPM (2019). *Document de consultation*. Consultation sur le racisme et la discrimination systémiques. Préparé par la Ville de Montréal pour l'Office de consultation publique de Montréal. Repéré à : http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P99/3.1_consultation_racisme_et_discrimination_fr_26-04-19_.pdf

OCPM (2020). *Résumé du rapport de la consultation sur le racisme et la discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal*. Préparé par la Ville de Montréal pour l'Office de consultation publique de Montréal. Repéré à : https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P99/resume-reds_francais.pdf

OMHM. (n.d.) Répertoire des habitations par arrondissements et villes, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Repéré à : <https://www.omhm.qc.ca/fr/repertoire-des-habitations-par-arrondissements-et-villes-pdf>

Perreault, S., Savoie, J. et Bédard, F. (2008). *Caractéristiques des quartiers et répartition de la criminalité sur l'île de Montréal : analyse supplémentaire sur la criminalité chez les jeunes*. Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice. Ottawa : Statistique Canada.

Philifert, P. (2007). 7. Quand le politique parle du quartier.... Dans : Jean-Yves Authier éd., *Le quartier* (pp. 86-97). Paris: La Découverte. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/dec.bacqu.2007.01.0086>"

Prosper, W. (2018). *Paroles politiques et mémoire/Justice et mobilisation. Le cas du mouvement citoyen Montréal-Nord République (MNR)*. Conférence donnée dans la séance 11 du cours TRS-2160 : Fondements de l'action collective et analyse des mouvements sociaux. École de travail social, Université du Québec à Montréal, Session Automne 2018.

Reece, J., et Gambhir, S. (2008). *The geography of opportunity: Review of opportunity mapping research initiatives*. Columbus, OH: Kirwan Institute.

Rutikara, J. (réalisateur). (2021). *La cité des autres* [documentaire]. Films du Rapide-Blanc/Parallaxes.

Rutland, Ted. (2020). Profiling the Future: The Long Struggle against Police Racial Profiling in Montreal, *American Review of Canadian Studies*, 50:3, 270-292, DOI: 10.1080/02722011.2020.1831139

Safi, M. et Simon, P. (2013). Les discriminations ethniques et raciales dans l'enquête Trajectoires et Origines : représentations, expériences subjectives et situations vécues. *Économie et statistique*, n°464-466, p. 245-275.

Saint Louis, J. M. M. (2014) *La situation des citoyens haïtiens parrainés au Québec après le séisme du 12 janvier 2010 en Haïti : une étude exploratoire des expériences migratoires*. [Mémoire de maîtrise, Université de Montréal]. Papyrus. Récupéré de : <https://core.ac.uk/download/pdf/55654066.pdf>

Sallée, N. et Décary-Secours, B. (2020a). De la panique morale à la production expertale: Les usages de la catégorie racialisée de gang de rue dans les mutations des politiques de traitement pénal de la jeunesse à Montréal. *Politix*, 130, 165-190. <https://doi.org/10.3917/pox.130.0165>

Sallée, N. et Décary-Secours, B. (2020b). Les mots du racisme systémique : d'où vient la catégorie de gang de rue ? *Ricochet*, 3 juillet. Repéré à : <https://ricochet.media/fr/3209/les-mots-du-racisme-systemique-dou-vient-la-categorie-de-gang-de-rue->

Sallée, N., Mestiri, A.-M. et Bourdages, J. (2020). Suivre à la trace. Responsabilisation et traçabilité dans le suivi hors les murs de jeunes délinquants à Montréal. *Tsantsa. Revue suisse d'ethnologie*, 25, 74-89.

Sampson, R.J., et Laub, J.H. (1997). A life-course theory of cumulative disadvantage and the stability of delinquency. *Developmental Theories of Crime and Delinquency: Advances in Criminological Theory*, T.P. Thornberry, ed. New Brunswick, NJ: Transaction Publishers.

Sauvadet, T. (2005). Causes et conséquences de la recherche de « capital guerrier » chez les jeunes de la cité, *Déviance et Société* 2005/2 (Vol. 29), p. 113-126. DOI 10.3917/ds.292.0113

Savoie-Zajc, L. (2007). Comment peut-on construire un échantillonnage scientifiquement valide? *Recherches qualitatives*, vol. 5, p.99-111.

Schué, R. (2017). Le profilage racial au SPVM inquiète organismes et élus. *Journal Métro*, 24 avril. Repéré à : <https://journalmetro.com/actualites/montreal/1123469/le-profilage-racial-au-spvm-inquiete-organismes-et-elus/>

Schué, R. (2016). Délinquance juvénile: une hausse qui inquiète policiers et intervenants. *Journal Métro*, 13 avril. Repéré à : <https://journalmetro.com/actualites-riviere-des-prairies/947691/delinquance-juvenile-une-hausse-qui-inquiete-policiers-et-intervenants/>

SPVM (2018a). *Écouter, comprendre, agir*. Plan stratégique pour soutenir le personnel du SPVM en matière de prévention du profilage racial et social, 2018-2021. Montréal.

SPVM. (n.d.). Police de quartier. Repéré à : <https://spvm.qc.ca/fr/PDQ>

SPVM. (2018b). Profil de la criminalité. Poste de quartier 45. Rivière-des-Prairies.

SPVM. (2018c). Profil de la criminalité. Poste de quartier 49. Montréal-Est, Pointe-aux-Trembles.

SPVM. (2020a). Profil de la criminalité. Poste de quartier 45. Rivière-des-Prairies.

SPVM. (2020b). Profil de la criminalité. Poste de quartier 49. Montréal-Est, Pointe-aux-Trembles.

SPVM. (2021, 5 juin). *Profilage, Historique*. <https://spvm.qc.ca/fr/Fiches/Details/Profilage>

STM. (n.d.). Plan du réseau de la STM 2021. Repéré à :
<https://www.stm.info/fr/infos/reseaux/plans-des-reseaux>

Sylvestre, M.-È. (2010). « Quand le problème, c'est aussi la solution » : les gangs de rue et la multiplication des systèmes normatifs de prise en charge pénale. *Revue générale de droit*, 40(1), 179–197. <https://doi.org/10.7202/1026995ar>

Sylvestre, M.-È et al. (2018). *Les conditions géographiques de mise en liberté et de probation et leur impact sur les personnes marginalisées à Montréal*. Rapport de l'Observatoire sur les profilages (OSP).

Talpin, J. et al. (2021). *L'épreuve de la discrimination. Enquête dans les quartiers populaires*. Presses universitaires de France, 420 p.

Turenne, M. (2005). *Le profilage racial : mise en contexte et définition*. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Tremblay, M.-A. (1968). *Initiation à la recherche dans les sciences humaines*. Montréal : McGraw-Hill Éditeurs.

Van Campenhoudt, L., Marquet, J. et Quivy, R. (2017). *Manuel de recherche en sciences sociales*, 5^e édition. Malakoff : Dunod.

Ville de Montréal. Profil d'arrondissement : Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles. Repéré à :
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7697,83817576&_dad=portal&_schema=PORTAL

Vitale, A. (2018) *The End of Policing*, Verso : New York.

Wacquant, L. (2006). *Parias urbains. Ghetto – Banlieues – État*. Paris : La Découverte, 332 p.